

Л 63

153

УНИВ. БИБЛИОТЕКА

Р. И. Бр. 11358

UNE MISSION

# EN VENDÉE

1793

NOTES RECUEILLIES

PAR

ÉDOUARD LOCKROY



PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 bis, RUE DE RICHELIEU, 28 bis

1893

Tous droits réservés.

DU MÊME AUTEUR

---

**Ahmed le Boucher.** (La Syrie et l'Égypte au xviii<sup>e</sup> siècle).

1 vol. . . . . **3 fr. 50**

UNE MISSION  
EN VENDÉE

1793

NOTES RECUEILLIES

PAR

ÉDOUARD LOCKROY



PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 bis, RUE DE RICHELIEU, 28 bis

—  
1893

Tous droits réservés.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Ceux qui ont lu le *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*, s'intéresseront sans doute plus particulièrement au *Journal de ma Mission*. C'est le fils de M<sup>me</sup> Jullien, à qui sa mère adressait des lettres si tendres et en même temps si curieuses pendant les années 1789, 1791, 1792, qui a laissé les notes, pièces, fragments, dont ce livre est composé. A peine revenu de Londres, où il avait terminé son éducation, M. A. Jullien fut nommé commissaire des Guerres dans les départements. Il avait alors dix-huit ans à peine.

On s'étonnera sans doute de trouver, chez un si jeune homme, tant d'esprit politique, d'énergie, de fermeté, de raison, et en même temps, si l'on se reporte à l'époque où il vivait, de modération véritable. C'est lui qui, le premier, dénonce Carrier au Comité de Salut Public; arrête les massacres de Nantes. Il risque sa vie en cette circonstance, et Michelet, qui, en d'autres endroits de son histoire de la Révolution, se montre peu équitable à son égard, lui rend, cette fois, pleine justice. On trouvera, dans le cours de cet ouvrage, quelques-unes des pièces les plus importantes de ce terrible procès.

Les pouvoirs des commissaires des Guerres n'étaient pas légalement très étendus. Ces commissaires n'avaient point d'initiative et ne pouvaient prendre aucune mesure sans l'assentiment des représentants en mission, dont ils devaient

seconder les vues et faire exécuter les décisions. Mais, en fait, isolés par la distance et par le manque de communication, pressés par les événements qui se succédaient avec une effrayante rapidité, ils étaient souvent, comme on pourra le constater, dans l'obligation d'agir par eux-mêmes, sauf à demander plus tard, une fois les choses faites, l'assentiment de leurs supérieurs hiérarchiques. C'est ainsi qu'on voit M. A. Jullien prendre des arrêtés, procéder à des élections municipales, donner des ordres aux autorités civiles et même aux autorités militaires, avant d'avoir le temps de prévenir ses chefs ou de les informer de ce qui se passe.

J'ai tenu à publier le manuscrit, tel que je l'ai retrouvé dans des papiers de famille, tout encombré de discours, d'adresses à la Convention, de lettres particulières, d'arrêtés et de pièces officielles. Il m'a semblé qu'il offrait ainsi plus d'intérêt. Cette masse de documents relatifs à tant d'affaires diverses, à tant d'événements tragiques, donne bien, à mon sens, l'impression de la confusion où l'on se trouvait alors, et des difficultés, en apparence insurmontables, que présentait la situation.

C'est le chaos. La République et la France sont trahies de tous les côtés à la fois. La guerre civile se greffe sur la guerre étrangère. Tandis que les Allemands menacent nos frontières, les Vendéens menacent Paris. Le parti royaliste donne ouvertement la main à l'étranger. Des Anglais, des Prussiens, des Autrichiens et des Russes, conduisent, sous les ordres de La Rochejaquelein, de Stofflet ou de Charette, les colonnes insurrectionnelles. Le Cotentin et la presqu'île Bretonne se trouvent sous le coup d'un débarquement et d'une invasion. Nos officiers de marine ont presque tous déserté. Les uns, comme à Toulon, ont livré nos vaisseaux à l'ennemi; les autres se sont dispersés en Europe. Nos escadres n'ont plus de chefs; nos matelots ont perdu l'habitude de la discipline; nos ports de mer sont sans défense; la protection de nos côtes n'est pas assurée. Les armées républicaines, mal dirigées et mal commandées, pour la plupart, se laissent battre ou surprendre; les généraux se jalourent ou cher-

chent à prolonger indéfiniment la lutte ; les vivres, les habits, les souliers, les munitions manquent à la fois aux troupes. Tandis que les campagnes sont en feu, la réaction envahit les villes : elle y entretient la division et la haine. D'anciens soldats vêtus en gardes nationaux, armés et payés par les adversaires de la Représentation nationale, terrorisent les populations urbaines. Quelques proscrits girondins, soutenus par des amis dévoués, parcourent le pays en prêchant le fédéralisme et la révolte. Partout l'autorité du pouvoir central est méconnue ; nulle part la loi n'est obéie. Même dans les grands centres, on ignore les décrets de la Convention que la Poste, interceptée, n'apporte plus. Les municipalités sont livrées à elles-mêmes. Les bourgs, les villages, s'arment, s'approvisionnent, s'organisent à leur fantaisie et comme ils peuvent. La guerre, dans un perpétuel va-et-vient, tantôt s'éloigne d'eux, tantôt les enveloppe et les isole. Les routes sont infestées de malfaiteurs. Le tocsin sonne le jour et la nuit. Des bandes de paysans se ruent sur les maisons isolées, où de grands incendies éclatent tout à coup. Les Vendéens pillent, rançonnent, tuent là où ils passent. On ne sait jamais où est l'armée catholique et royale : elle apparaît à l'improviste, soit devant une place forte, soit devant un campement républicain, sans qu'on puisse deviner d'où elle arrive. Des foules effrayées fuient devant elle, qui viennent demander asile aux représentants du peuple ; les réquisitions ne produisent presque rien ; la levée des conscrits est devenue à peu près impossible ; les assignats n'ont pas cours ; l'argent fait absolument défaut. Et pour comble de maux, les violences et les brigandages d'une poignée d'énergumènes, commandés par des amis de Carrier, anciens royalistes devenus ultra-révolutionnaires, achèvent d'épouvanter la contrée et compromettent la cause de la République.

Il faut remédier à tout cela : réorganiser la marine ; reconstituer les escadres, former nos matelots à la discipline et au respect ; armer les ports ; protéger les côtes menacées ; mettre à la raison les généraux, et les obliger à un accord nécessaire ; donner aux soldats des vêtements et des armes ; tenir la

réaction en bride; entraîner les modérés; calmer les impatients; résister aux violents; enseigner aux municipalités leurs devoirs; faire pénétrer les principes républicains dans un pays où l'on parle à peine français; expliquer la politique de la Convention, son rôle, le but qu'elle poursuit au milieu des factions; commenter et traduire la Révolution au jour le jour et à mesure que les événements se déroulent; pourvoir à tous les besoins; satisfaire à toutes les réclamations; réformer tous les abus; punir toutes les fautes; réparer tous les désastres; soutenir la guerre sans troupes; équiper des armées sans argent; apaiser l'âpreté des rivalités locales; rendre au pouvoir central son autorité et son prestige; apprendre ce qu'est la patrie à des populations qui l'ignorent; sauver la France que les fédéralistes prétendent morceler et que les royalistes veulent livrer à l'ennemi.

Autant les difficultés sont grandes, autant sont restreints les moyens d'action. C'est par des prodiges d'habileté et d'énergie que les commissaires de la Convention parviennent à faire — selon le mot célèbre — « de l'ordre avec du désordre ». Pour venir à bout de cette anarchie militaire, administrative, financière, sociale, ils déploient un esprit politique admirable. En deux jours, ils rétablissent la discipline dans la flotte, et rendent les matelots à eux-mêmes. L'armée de terre ne les préoccupe pas moins. Ils récompensent certains généraux; ils envoient les autres devant le tribunal révolutionnaire, usant tantôt de sévérité, tantôt d'indulgence pour obtenir cette unité d'action sans laquelle la victoire est impossible. Les documents se rapportant à la guerre, qu'on trouvera épars dans ce volume, donnent une idée de la violence des luttes engagées entre le pouvoir civil et l'autorité militaire. Est-il vrai que certains chefs de corps s'entendissent avec l'ennemi pour faire durer les hostilités, et bénéficier ainsi d'un long commandement? A lire certaines dépêches et certaines lettres, on le croirait volontiers. Ce qui paraît certain, c'est que nos officiers supérieurs, jaloux les uns des autres, se refusaient mutuellement leur concours. On ne pouvait les forcer à l'union qu'en les menaçant d'un châtement

terrible, et pour les contraindre à la solidarité, il fallait leur appliquer cette formule célèbre : *La victoire ou la mort.*

Mal secondés ou trahis par les autorités locales, les commissaires de la Convention administrent et gouvernent au moyen des sociétés populaires. Le club devient, ainsi, le seul pouvoir sérieusement constitué du département et de la commune. On le fait nommer par acclamation, sur des listes préparées à l'avance, devant un public choisi qui personnifie et représente le peuple. Il s'arroge le droit d'initiative et on lui accorde le droit de contrôle. C'est lui qui veille à l'application des Décrets de la Convention, à la répartition des secours, à l'organisation de la défense militaire, à la police. Son importance croît à mesure que la situation devient plus grave, et tout autour de lui se groupent les défenseurs et les amis du Gouvernement.

C'est à organiser les clubs et à les multiplier que s'appliquent les commissaires de la Convention. Là où les clubs n'existent pas, ils sentent que leur action est nulle. Au milieu du désordre général, ce pouvoir improvisé leur offre seul un point d'appui.

On a beaucoup et souvent calomnié les clubs révolutionnaires. Ceux qui ont pris leur défense n'ont peut-être pas assez fait ressortir toute l'importance de leur rôle. Devenus un rouage gouvernemental, ils ont, dans une large mesure, contribué au maintien de l'ordre et au salut de la Patrie. Ce livre en offre des preuves nombreuses. A Saint-Malo, comme à Lorient et à Quimper, c'est la société populaire qui ranime le républicanisme des citoyens, organise des fêtes, recueille les enfants pauvres ou abandonnés, signale les abus, dénonce les crimes, empêche les excès, relève les courages, intimide la trahison et fait respecter la loi.

La question religieuse complique la question politique et peut-être est-elle plus difficile et plus épineuse à résoudre. On s'efforce sans y réussir à faire entrer dans la tête du peuple l'idée de la liberté des cultes à laquelle il est plus rebelle qu'à toute autre. La scission est profonde. L'impossibilité de se comprendre devient manifeste. Les esprits ne



se pénètrent point. La philosophie révolutionnaire trouve à la vérité, dans les grands centres, un terrain bien préparé; mais les paysans sont encore ce qu'ils étaient au moyen âge : entre eux et les citadins, il y a un abîme de quatre ou cinq siècles. Ces hommes qui vivent à la même époque ne sont pas du même temps, et leur antagonisme éclate. La distinction qu'on cherche à établir entre le fanatisme et l'esprit religieux est trop subtile pour les masses. Les Conventionnels se heurtent à une foi irraisonnée et intransigeante, qu'exaspère encore la brutalité systématique des agents royalistes au service de Carrier.

Ce n'est d'ailleurs qu'assez longtemps après le commencement de la guerre que la question religieuse est soulevée. Au début, les Vendéens ne se battent ni pour leur Dieu ni pour leur Roi. Ils se révoltent seulement contre la Patrie : ils ne veulent pas de la conscription. C'est pour n'être pas soldats qu'ils font la guerre. Pitre-Chevallier, M<sup>me</sup> de la Bouère, M<sup>me</sup> de La Rochejacquelein en conviennent. L'idée de défendre la royauté et la religion n'apparaît que plus tard, quand les nobles et les prêtres insermentés ont, plutôt de force que de gré, pris la tête du mouvement. L'émeute grâce à eux change de caractère : elle devient la contre-Révolution.

La question financière n'est pas moins délicate que la question religieuse. Manquant d'argent, ne pouvant faire accepter les assignats, les commissaires de la Convention lèvent des contributions en nature. On verra plus loin le curieux arrêté par lequel on ordonne à tout citoyen propriétaire de deux paires de souliers d'en offrir une aux armées républicaines. Ces sortes de réquisitions ne sont pas toujours obéies. Beaucoup de communes, comme beaucoup de citoyens, dissimulent leurs approvisionnements. Elles refusent de livrer leurs grains, leurs farines, leurs cartouches, leur bétail, etc., même en cas de besoin pressant. Il faut user de menaces et parfois recourir à la force pour les contraindre. Sans l'énergie des représentants du pouvoir central, elles laisseraient les armées ou les villes voisines mourir de faim.

La difficulté la plus grande est peut-être de présenter au public les idées nouvelles, de lui expliquer la situation de la France en Europe; de lui montrer la nécessité d'une solidarité nationale; de lui faire, pour ainsi dire, toucher du doigt les changements survenus depuis 1789; les progrès accomplis; le Bien qui résultera de l'éroulement de la monarchie. Mais comment parler à la foule de choses qu'elle ne comprend pas encore, dans une langue qu'elle n'a jamais comprise? Aussi, cherche-t-on, par tous les moyens possibles, à l'éclairer et à l'instruire. C'est dans ce but qu'on institue des fêtes et des cérémonies publiques. Ces longs cortèges, où dans un pêle-mêle égalitaire se coudoient des hommes de tout rang et de tout âge, des femmes, des jeunes filles et des enfants; ces plantations d'arbres de la liberté; ces bûchers où l'on brûle les insignes de la royauté, des titres de noblesse, des parchemins, des croix de Saint-Louis; ces figures symboliques de la patrie et de la Fraternité dominant la tribune; la tribune elle-même, plantée au milieu des fleurs sur la grande place des villages; les serments qu'on fait prêter aux vierges de n'épouser que des soldats de la République, tous ces spectacles inaccoutumés, tous ces épisodes si nouveaux et si inattendus rendent visibles et palpables, pour des esprits simples, l'œuvre de la Révolution. Ils la résument en la glorifiant. Et il n'est pas de meilleure leçon ni de plus utile propagande.

Dans les villes, là où le français est parlé et compris, on prononce quotidiennement, soit dans les sociétés populaires, soit dans la rue, de longs discours apologétiques où l'on retrace le rôle de la Montagne; où l'on rappelle, dans ses grandes lignes, l'histoire des dernières années. On montre l'idée républicaine faisant le tour de l'Europe à la suite de nos troupes; on prédit la chute de Pitt, et la conversion de l'Angleterre aux principes révolutionnaires. Les convictions étaient alors si ardentes, que même les plus instruits et les plus sages ne pouvaient imaginer que les peuples refuseraient la liberté. On rappelle aussi nos victoires; la prise de Toulon, les faits d'armes de nos généraux et de nos soldats. On



cite les traits d'héroïsme qui se produisent dans le pays ; on propose des récompenses pour les communes et pour les citoyens dévoués à la chose publique, on s'efforce, selon l'expression consacrée, d'« électriser » le peuple. On sent, en effet, que si l'on cesse, un moment, d'échauffer son enthousiasme, que si un mouvement de détente se produit, tout est perdu.

Toute cette politique, militaire, administrative, religieuse, démocratique, on la peut suivre et étudier dans ce volume, écrit au jour le jour, sous la pression des événements. C'est là, nous semble-t-il, ce qui lui donne de l'intérêt. Le style est celui de l'époque : on en a respecté le caractère. A la fin on a ajouté quelques pièces : lettres de soldats, interrogatoires de prisonniers, notes relatives à Carrier, au massacre de Nantes. Ces documents réunis serviront peut-être un jour à l'histoire ; ils augmenteront certainement notre admiration et notre respect pour les hommes qui, malgré tant d'obstacles et au milieu de tant de dangers, ont su repousser l'invasion étrangère et réprimer la trahison vendéenne.

ÉDOUARD LOCKROY.

# UNE MISSION EN VENDÉE

1793

---

Du Havre, lettre première. Le 17 Septembre 1793.  
l'an II<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

J'écris au comité de Salut public la lettre suivante :

« Je suis ici depuis trois jours, je me suis entouré de patriotes sûrs, je n'ai rien négligé pour prendre les renseignements relatifs à ma mission, je vous le garantis. Je vous garantis aussi les mesures que je vous propose; mais il n'y a pas un instant à perdre, et, si vous les adoptez, il est bon qu'elles puissent être mises à exécution avant mon départ. Je vous prie, à cet égard, de me transmettre ce que vous aurez arrêté.

« Vous avez eu raison de craindre quelque temps que cette ville ne suivît l'exemple de Toulon. Les muscadins, les marchands y dominaient et tenaient le peuple dans leur dépendance; mais l'établissement d'un comité de surveillance, qui, par l'arrestation des hommes les plus suspects, a porté la terreur chez tous leurs complices et adhérents, le départ de l'ordonnateur de



marine Blepchamps, l'un des chefs de l'aristocratie, ont ranimé ici le patriotisme. Nous devons cependant être bien loin d'une parfaite sécurité : la Société populaire est excellente et c'est beaucoup ; le comité de surveillance bon, mais trop circonspect et peu révolutionnaire. La municipalité est composée d'hommes d'autant plus à craindre qu'ils ont des talents et une aristocratie adroitement déguisée. Il y a cependant un fait notoire contre eux, c'est qu'ils ont facilité l'évasion d'un émissaire du Calvados qu'avait arrêté un patriote, et le décret de la Convention qui annule les autorités constituées, tant soit peu entachées de fédéralisme, leur est applicable. Le général Beaulieu, qui commande ici, est mauvais, dangereux ; j'ai consulté sur son compte les patriotes, je l'ai vu moi-même, je l'ai entendu ; je puis vous être garant qu'il est urgent de l'éloigner. Il y a ici un bataillon de Rouen qui corrompt l'esprit public, il faut le remplacer par des soldats patriotes. Les grenadiers de cette ville forment un corps à part, à la dévotion des riches ; il faudrait les fondre dans la Garde nationale, avant même de destituer la municipalité qu'ils ne manqueraient pas de soutenir. Des certificats de civisme ont été donnés, ici comme ailleurs, par la municipalité, aux plus mauvais citoyens. Par là tous les employés de l'administration de la marine ont été conservés. Il faudrait que tous ceux qui ont eu des municipalités, des certificats de civisme, fussent tenus de les faire viser par les comités de surveillance, ou, lorsqu'il n'y en aurait point, par des Sociétés populaires.

« 1<sup>o</sup> Faire décréter sur-le-champ par la Convention que tous les grenadiers et chasseurs, institution de Lafayette, seront fondus dans les compagnies respectives de la Garde nationale auxquelles ils appartiennent.

« 2<sup>o</sup> Destituer la municipalité du Havre dénoncée par

UNE MISSION  
EN VENDÉE

1793

---

le public lui-même et par tous les bons citoyens. Faire suivre cette destitution d'une proclamation au peuple, qui en contiendra les motifs et ralliera les esprits.

« 3° Éloigner le bataillon de Rouen, et faire venir ici le reste du bataillon de la Dordogne, dont il y a déjà une partie.

« 4° Rappeler sans délai le général Beaulieu et l'adjudant général Hamaber, et, si l'on ne croit pas avoir assez de motifs pour les destituer, leur confier au moins un poste moins important et les remplacer ici par des hommes sûrs.

« 5° Garder à Paris l'ordonnateur de la marine Blepchamps, qui a fait ici beaucoup de mal, et le remplacer par le chef d'administration de la marine Labarre, instruit, et qui paraît patriote, chargé provisoirement des fonctions d'ordonnateur. Garder aussi à Paris, et ne plus employer le capitaine de vaisseau Herriez, astucieux, aristocrate, qui a fait beaucoup de mal à Cherbourg.

« 6° Faire décréter par la Convention que les certificats de civisme donnés par la municipalité devront être représentés aux comités de surveillance et visés par eux.

« 7° Joindre au décret concernant les grenadiers et chasseurs une disposition qui ordonne la réélection des officiers des gardes nationales.

« Cela fait, les patriotes vous répondront du Havre; il y a ici des intelligences avec les Anglais; mais quand nous aurons une municipalité et un général patriotes, nous déjouerons toutes les conspirations. Le peuple est dans la dépendance des riches et des négociants; mais quand nous aurons de bonnes autorités constituées, elles protégeront le peuple contre les riches, et

quand les chefs seront sûrs, il pourra être mis quelques fonds dans leurs mains pour se procurer des renseignements utiles. Avec cela un bon comité de surveillance, une excellente société populaire qui va s'accroître de tous les pauvres sans-culottes, et le Havre ne devra nous donner aucun sujet de crainte.»

*Notes additionnelles à celles ci-jointes pour le Comité de Salut public de la Convention nationale.*

« 1<sup>o</sup> Il serait dangereux de déclarer dans ce moment la ville du Havre en état de siège, et même de placer, comme on y avait songé d'abord, des batteries à la hauteur d'Ingouville, dans le double objet de protéger les dehors de la place pour en empêcher les approches, et d'en imposer à la ville pour contenir les malveillants.

« 2<sup>o</sup> Il serait bon d'armer chaque sans-culotte d'une pique pour opposer en cas de besoin le peuple aux muscadins.

« 3<sup>o</sup> Il serait bon aussi de mettre des fonds à la disposition des commissaires de la Convention nationale, pour remonter l'esprit par toutes sortes de moyens, mettre le pauvre dans l'indépendance du riche, et prendre des renseignements sur les intelligences des hommes suspects avec nos ennemis.

« 4<sup>o</sup> Il faudrait presser le code pénal de la marine, car il n'y a ni discipline, ni subordination dans nos ports.

« 5<sup>o</sup> Le maître de la marine est invité à surveiller et même renvoyer Dehaix et Duperro, deux de ses adjoints, l'un attaché à la sixième et l'autre à la troisième division, tous deux très mauvais, et dont le premier lui a été dénoncé dans une lettre de la Société populaire du Havre, qu'a dû lui remettre Quénelin, jacobin de Paris.



« 6° Les Anglais ne pouvaient arriver au Havre que par Étretat et Fécamp. Mais il est impossible de s'emparer de la place, à moins que les habitants ne le veuillent. Le grand point est donc d'avoir ici un bon esprit public, de bonnes autorités constituées, et nous n'aurons rien à craindre.

« Nous, membres du comité de surveillance établi dans la ville du Havre et autres citoyens, tous membres de la Société populaire dont le citoyen Jullien, commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale a voulu s'entourer, pour recueillir d'eux les divers renseignements relatifs à sa mission, et pour les consulter sur le genre des mesures réclamées ici par les circonstances ; déclarons que nous avons cru toutes les mesures ci-dessus détaillées qui ont été transmises par le citoyen Jullien au Comité du Salut public de la Convention, les plus propres à servir dans cette commune le patriotisme et la liberté.

« Au Havre. Susd. jour que dessus.

« ROLLAND, FREMONT, JEAN-FÉLIX BENOIT,  
LABARRE, J. ALEXANDRE, BONNEAU,  
JH. DEVAL, F. LECONTE, DARTET. »

Suite du 17 septembre.

Je fais la visite des ateliers de la marine, de la salle d'armes, et je prends des renseignements sur l'état du port, le nombre des bâtiments armés, et les moyens de défense qui existent dans les parages. L'ordonnateur provisoire Labarre et le capitaine de vaisseau Benoît commandant d'armes, doivent me donner ces renseignements par écrit, pour que, réunis à ceux qui me sont donnés dans les autres villes maritimes où je dois

successivement aller, je puisse former de l'ensemble de ces pièces l'état général des moyens de défense des ports de la République.

Je vois Cailleux et Laugier, bons jacobins de Paris, qui me donnent aussi des renseignements sur l'état actuel de cette ville. Il y a beaucoup d'aristocratie dans la caste commerçante, dans la municipalité, dans la marine, dans les comédiens eux-mêmes, qui, au lieu de seconder la révolution à laquelle ils doivent leur existence civile, font tout ce qu'ils peuvent pour corrompre l'esprit public et servir les contre-révolutionnaires. Je vais le soir au Comité de surveillance, dont plusieurs membres m'avaient témoigné qu'ils désiraient avoir une conférence avec moi. Le comité me donne fraternellement les détails de la conduite qu'il a tenue jusqu'à ce jour. Il a fait descendre les cloches pour les fondre, distribuer des piques aux sans-culottes, désarmer et arrêter plusieurs hommes suspects, apposer les scellés sur leurs papiers. J'invite le comité à surveiller aussi à la poste les correspondances qui pourraient appeler sa défiance, à décacheter certaines lettres ; le salut du peuple étant la loi suprême et la seule qu'on doive consulter en des temps de révolution. J'invite le comité à procurer à la Société populaire un local plus vaste, qui puisse recevoir un plus grand nombre de bons citoyens, et qui soit plus digne de la majesté du peuple et de l'importance des délibérations qui ont pour objet le bien public. J'invite également le comité à voir et remplir un double but dans son institution, la surveillance des ennemis du peuple, l'instruction du peuple ; je lui propose comme moyen d'instruction publique de faire jouer et même gratuitement des pièces patriotiques et d'empêcher toute représentation des pièces propres à servir l'aristocratie. Le comité m'ob-

serve qu'il a besoin de quelques fonds, tant pour les représentations gratuites que pour le local à faire préparer à la Société, qui même exigerait une somme d'environ quinze mille livres. Le comité de surveillance étant mal avec la municipalité, qui a des liaisons très suspectes, est souvent entravé par elle dans la recherche des intelligences des mauvais citoyens avec nos ennemis. Le bataillon de Rouen opprime le peuple et sert les riches ; il faudrait que les gardes nationales d'Yvetot et de Caudebec concourussent à la défense du Havre. Les bateaux pêcheurs dans l'étendue de la côte sont en partie plus anglais que français, et servent parfois eux-mêmes d'espions à nos ennemis ; mais tous les pilotes du Havre sont bons. Le comité me prie de demander pour lui au Comité de Salut public, que tous les fers inutiles, qui sont dans le district de Montivilliers, soient laissés à sa disposition, pour en faire fabriquer des piques, jusqu'à la concurrence de quinze cents.

Du comité de surveillance je vais à la Société populaire, où je parle de la nécessité de réunir tous les patriotes, de bien veiller avec eux pour déjouer les muscadins et les royalistes. Je rappelle l'engagement sacré qui lie les sociétés patriotiques de sauver la patrie, quand presque toutes les autorités constituées la trahissent. Un noble enthousiasme s'empare des esprits, la Société se lève tout entière et jure de rester ferme à son poste et de sauver la République. Je montre la nécessité de multiplier les sociétés populaires et de réveiller leur énergie. La disette des clubs et le refroidissement de quelques-uns est une des grandes causes de l'également de l'esprit public. Je fais arrêter que la Société du Havre enverra une commission dans les petites villes ou villages des environs, et d'abord à Montivilliers, chef lieu du district, dont la population se monte environ à



deux mille âmes, pour y fonder des sociétés affiliées, composées de sans-culottes avec lesquelles elle correspondra exactement, tant pour les instruire que pour recevoir d'eux des renseignements sur les menées des ennemis de la chose publique.

Le 18 Septembre.

J'écris à Barrère la lettre suivante pour être communiquée au Comité de Salut public :

« Vous avez vu sans doute, mon bon ami, ma dernière lettre à Robespierre et celle au Comité de Salut public, les renseignements sur le Havre et les notes que je lui ai transmises. Il serait instant d'exécuter ce que j'ai proposé, voici de nouvelles demandes que je fais. La Société du Havre, qui est animée des meilleurs principes, soutient seule ici l'esprit public, et, quoique peu nombreuse, en impose à l'insolence muscadine et aristocratique; mais cette Société, qui n'a dans son sein que de pauvres sans-culottes, manque absolument de moyens. Il lui faudrait une salle convenable pour ses séances. Je propose de mettre à sa disposition la salle des ex-capucins, et de lui avancer quelques fonds pour préparer cette salle, ou même de faire contribuer pour cette dépense messieurs les riches négociants. Ne perdez point cet objet de vue, je vous prie. Il serait très urgent aussi d'armer de piques les sans-culottes, car il n'y a dans cette ville que les citoyens ci-devant actifs qui soient armés.

Une mesure très instante dans la circonstance actuelle, c'est d'établir dans toutes les villes maritimes des comités de surveillance pour observer tous les hommes suspects et mettre en état d'arrestation les plus dangereux, suivre la conduite des autorités con-

stituées, favoriser et soutenir les sociétés populaires, et relever l'énergie des patriotes. J'ai vu ici tout le bien qu'a fait cet établissement; il en faudrait un pareil dans tous nos ports et d'abord à Cherbourg qui est très mauvais. S'il le veut, j'en ferai dans tous les ports établir un, et je n'agirai qu'en suivant la route qui me sera tracée par lui. J'ai plusieurs fois été à la Société de cette ville, et j'y ai fait nommer une commission pour aller dans tous les environs fonder des sociétés affiliées, qui surveilleront les ennemis du pays, instruiront le peuple et propageront l'esprit public. Une des causes de l'égarément de l'esprit public est la disette des clubs : je m'attache à les multiplier, pour bien remplir le but de ma mission. Je vous prie, mon cher Barrère, de communiquer ma lettre au Comité, de presser l'exécution des mesures que je propose, et de m'adresser à Cherbourg un mot de réponse qui m'apprenne quel en aura été le succès. Il me serait fort utile ici pour ma mission que le conseil exécutif m'envoyât les journaux qu'il envoyait à ses commissaires. Je n'ai pas une feuille publique.

Je vois dans l'après-midi Musquet-Lapagne, enfermé pendant vingt-deux ans dans des cachots, élargi seulement depuis trente mois, aujourd'hui maire de la commune d'Ingouville, composée de bons jacobins. On n'y voit pas un seul riche, mais pas un seul homme suspect, ou froid ou modéré. Tous sont ardents patriotes, révolutionnaires exaltés; il nous faut de pareils hommes, dans les moments de danger de la patrie, pour contenir les malveillants, réchauffer l'esprit public, intimider les traîtres et ranimer les faibles. Je parle à ces bons sansculottes pour leur retracer les principes dont ils ne sauraient être trop investis, d'un ferme courage, d'un noble espoir, d'une résolution généreuse de sauver la

patrie et de vaincre tous ses ennemis. Le juge de paix d'Ingouville est un contre-révolutionnaire qu'il serait instant d'ôter de son poste. Il fait arbitrairement arrêter et détenir les patriotes et veut même s'immiscer dans la police intérieure des séances de la municipalité et du club. La commune réclame quelques canons pour placer sur la côte où le bourg est situé; il y a dans la garde nationale une brave compagnie de canonniers déjà bien exercée.

Le 19 Septembre.

Je propose et fais adopter les deux arrêtés suivants par les sociétés du Havre et d'Ingouville :

« Les sociétés populaires du Havre et d'Ingouville considérant que l'égarement de l'esprit public vient surtout de la disette des clubs; qu'on ne saurait trop les multiplier pour propager en tous lieux les bons principes, surveiller les ennemis du peuple, garantir le peuple de l'erreur et protéger les patriotes, assurer l'indépendance de la classe des pauvres à l'égard de celle des riches.

« Que la constitution elle-même reconnaît et favorise les associations des bons citoyens, réunis pour la défense de leur commune liberté; que le devoir est imposé à ces associations patriotiques de répandre partout la lumière, de porter de tous côtés l'œil attentif d'une surveillance active et sévère, et de maintenir dans la pureté le feu sacré de l'esprit public.

« Considérant que dans plusieurs villes ou villages aux environs du Havre, soit dans le département de Seine-Inférieure, soit même hors de son enceinte, il n'existe point de clubs où puisse se rallier le peuple et où les sans-culottes réunis forment une masse impo-

sante et redoutable aux ennemis de la chose publique.

« Arrête que par les deux sociétés de concert il sera envoyé des commissaires pris dans leur sein aux habitants des villes et villages des environs où il n'existe pas de club, pour en établir, afin que partout où s'élève l'arbre de la Liberté, dans chaque commune il y ait une société populaire qui réchauffe l'esprit public, protège le peuple, et surveille ceux qui pourront lui nuire.

« Les sociétés populaires du Havre et d'Ingouville s'engagent à correspondre exactement avec toutes les sociétés que leurs commissaires pourront établir, et elles regarderont toujours comme leur premier devoir de secourir leurs frères dans la lutte commune de tous les amis contre les ennemis de la liberté. »

« Moi, commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale, chargé principalement par la mission qui m'est confiée, de secourir et soutenir les sociétés populaires invite, et en tant que de besoin requiert les municipalités et autorités constituées des lieux où seront envoyés les commissaires des sociétés du Havre et d'Ingouville pour établir des sociétés populaires, de favoriser leurs opérations et les aider de tous leurs moyens à remplir le but de cette mission civique. Fait au Havre, etc. »

Voici le second arrêté que je propose et fais adopter :

« Les sociétés populaires du Havre et d'Ingouville réunies entre elles par les doubles liens du voisinage et de la fraternité.

« N'ayant qu'une même opinion, qu'un même sentiment, qu'un même intérêt, qu'un même vœu, celui de concourir de concert à servir la République, et à défendre la liberté.

« Considérant que, placées par la nature sur les limites de la France, elles doivent se regarder comme



responsables envers la France de la conservation de son territoire.

« Qu'au moment où la livraison de Toulon, le siège de Dunkerque, les trahisons multipliées des agents de la République et les dangers qui l'entourent de toutes parts excitent les justes inquiétudes des patriotes; qu'au moment surtout où l'aristocratie d'une certaine classe des habitants du Havre a paru devoir offrir quelque espérance à nos ennemis, il importe que les républicains de cette commune se prononcent hautement pour déjouer les projets et arrêter les menées des conspirateurs, ou pour ranimer l'énergie des hommes faibles, et intimider tous les traîtres.

« Déclarent qu'invariablement attachés à l'unité et à l'indivisibilité de la République, elles ne cesseront pour la maintenir d'exercer la surveillance la plus active sur tous les hommes suspects, tous les négociants, tous les riches qui ont pris la place des aristocrates et des nobles, sur tous les égoïstes avarés, qui refusent à la patrie leur contingent des secours qu'elle réclame de tous ses enfants, qui veulent assujettir les peuples à leurs aristocratiques opinions et l'égarer ou le corrompre, en lui offrant, pour prix de son égarement ou de sa corruption, le travail qui doit assurer sa subsistance, lorsqu'il en prive le sans-culotte vertueux, indépendant et incorruptible, qui résiste à leurs séductions à leurs promesses et à leurs menaces; qu'elles ne cesseront de suivre de près la marche des autorités constituées et des agents civils et militaires, de provoquer des mesures révolutionnaires, tant que durera le danger de la patrie et que la France sera en état de révolution.

« Déclarent qu'elles s'attacheront à réclamer sans cesse du Comité de Salut public de la Convention nationale, de la Convention elle-même, et du Conseil exécutif tous



les moyens de défense nécessaires pour leurs côtes, tous les moyens répressifs contre les ennemis, tant de l'intérieur que de l'extérieur; qu'elles s'occuperont de répandre les bons principes, de multiplier les sociétés populaires, d'électriser et d'éclairer le peuple.

« Déclarent que, bien certaines d'en imposer, par la réunion et la constance de leurs efforts, à tous les aristocrates, qui sont aussi lâches que méchants; fières de concourir au maintien de la république une et indivisible et de mériter l'amour, et la reconnaissance de tous les bons Français; investies d'un ferme courage, d'une noble confiance et d'un généreux espoir de vaincre tous les ennemis de la ville et du port du Havre.

« Elles ont juré de sauver la patrie : la Convention et la France sont dépositaires de leurs serments. »

Je reçois dans le jour deux députations des deux sociétés populaires d'Ingouville et du Havre, qui me communiquent de nouveaux renseignements, sur l'état de leur ville et de leurs côtes, sur les mesures à prendre, sur la conduite et le degré de suspicion ou de confiance des principaux fonctionnaires publics; je recueille avec soin le résultat de l'opinion des patriotes, pour obtenir de la Convention ou des députés en mission ce qu'ils demandent à juste titre. Je vais le soir successivement dans les deux sociétés où je vois de bons sans-culottes qui ont perdu plusieurs pratiques de gros messieurs, de riches aristocrates, parce que les aristocrates et les messieurs ne voulaient point d'un boucher, d'un épicier, d'un cordonnier clubiste; mais tous ces braves gens ont mieux aimé perdre leurs pratiques que leur titre honorable de membre du club. et ils ont conservé avec leur pauvreté leur indépendance et leur républicanisme. Je leur parle de la nécessité du ralliement entre les patriotes, du besoin de multiplier les sociétés populaires

et je fais arrêter par les deux sociétés l'arrêté ci-dessus transcrit.

J'ai visité dans l'après-midi les hauteurs d'Ingouville, pour connaître la position du pays, et voir où pourraient être placées les batteries, qui, regardant et la rade et la ville, seraient destinées à garantir le Havre et de l'approche des ennemis du dehors et des mouvements contre-révolutionnaires des ennemis du dedans.

Le 20 Septembre.

La Société populaire tient séance tout le jour et délibère en comité particulier sur les mesures de salut public.

Les bons sans-culottes, uniquement occupés de la chose publique, restent tout le jour en permanence, et quittent tous leurs travaux particuliers, sans même interrompre leur séance pour aller prendre leurs repas. Chaque membre paie son contingent de dix sols pour avoir son petit écot, et ils dînent ainsi en famille, en délibérant sur les moyens de défense de leur pays.

Je vais dans l'après-midi visiter, avec Benoît et Labarre, les ateliers de la marine, le chantier, le port, et plusieurs bâtiments. Nous faisons limer une couronne qui restait encore gravée sur la cloche d'un bâtiment. Je parle aux marins et aux forgerons, qui sont tous animés d'un brûlant républicanisme, et je rédige ensuite une proclamation, qui n'est que le résumé de ce que je leur ai dit, et que je fais publier au nom de l'ordonnateur par intérim de la marine.

Je vais le soir au club, où je fais délibérer une invitation à toutes les sociétés patriotiques de se réunir par députation dans la ville du Havre, le 15 octobre prochain. Je parle des avantages qui ont résulté dans le

Midi d'une réunion pareille pour réveiller l'énergie du patriotisme et terrasser l'aristocratie.

Le 21 Septembre.

J'écris le matin la circulaire suivante aux différentes sociétés populaires au nom de celle du Havre.

« Les républicains du Havre réunis en société populaire, à tous leurs frères des départements de la République française, salut et fraternité.

« Nous avons senti les avantages d'une réunion de plusieurs sociétés populaires, telle qu'elle a eu lieu dans le Midi, pour offrir une masse de patriotes plus imposante à l'aristocratie, et pour resserrer entre les républicains les nœuds de la fraternité qui doit les unir. Nous avons besoin tous de nous rapprocher pour arriver à cette union, à cet accord parfait qui nous promet la victoire. Nous avons besoin tous de nous éclairer mutuellement, de nous électriser du feu commun de notre patriotisme. Nous venons de célébrer la fête de la liberté, venez avec nous célébrer celle de la réunion. Nous invitons toutes les sociétés populaires, à se réunir à la nôtre par députations dans la ville du Havre au 15 octobre prochain. Nous y renouvellerons ensemble l'engagement de multiplier les sociétés populaires et le serment sacré de répondre tous de notre territoire à la France, et de maintenir la République une et indivisible. »

A deux heures, banquet civique en mémoire de l'anniversaire de la République. Je suis nommé président du banquet. On y porte plusieurs santés à *la République une et indivisible, à la destruction des tyrans et à la liberté de tous les peuples, aux mânes de Marat, de Lepelletier, et de tous les patriotes immolés pour la cause de la*

*liberté, à nos frères morts au Champ-de-Mars, à Nancy, à Toulon, au 10 août, à Toulon, Avignon et Marseille, à la Commune et aux quarante-huit sections de Paris, à tous les Jacobins de la France, à la destitution de la municipalité du Havre, au succès de toutes les mesures prises par le patriote Jullien pour le Salut public, à nos frères qui combattent sur la frontière, etc.*

Cherbourg, le 27 septembre.

J'ai parlé hier aux républicains de Cherbourg du devoir qui leur est imposé de répondre à la France, comme l'ont fait les républicains du Havre, du territoire qu'ils occupent, et le serment a été prêté par eux de ne jamais laisser envahir les côtes qui leur sont confiées, et dont ils ont été nommés gardiens par la nature. Je leur parle de la nécessité de multiplier les sociétés populaires, de donner à ces sociétés l'activité la plus continue pour nourrir toujours leur zèle et leur patriotisme. Je fais délibérer que les séances de la Société de Cherbourg seront journalières, et qu'elle travaillera surtout à multiplier de tous côtés les associations patriotiques qui devront instruire le peuple et déjouer ses ennemis.

J'écris à Barrère la lettre suivante :

« En vous écrivant, mon bon ami, c'est comme si j'écrivais au Comité de Salut public, auquel je n'adresserai directement mes lettres que lorsqu'il s'agira d'objets de la première importance. Je ne saurais trop répéter quelle a été ma joie en voyant les vœux des bons sans-culottes accomplis par les trois décrets qui ordonnent la destruction de leur municipalité et la réélection des officiers de leur garde nationale, et enfin le *visa* par le Comité de surveillance de ces certifi-

cats de civisme que tant de mauvaises municipalités avaient prodigués aux plus mauvais citoyens. Le rappel de Baulieu et d'Hamabert a aussi fait le plus grand bien. Les patriotes s'embrassaient en pleurant dans les rues ; la joie était publique et universelle ; on aurait dit que là riait, pour la première fois, l'aurore de la liberté. Les députés Lacroix, Legendre et Louchet sont arrivés pour faire exécuter les décrets bienfaisants de la Convention nationale, et le peuple a vu en eux ses libérateurs. J'ai passé deux jours avec eux, occupé à leur transmettre une partie des renseignements que j'avais pu recueillir ; et, ma mission étant remplie dans la ville du Havre, où je n'ai peut-être pas été inutile à la cause de la liberté, j'en suis parti pour me rendre à Cherbourg.

« On s'est plaint vivement à moi du chef d'artillerie Baudesson et du major de place Fouillet. On leur reproche leur morgue nobiliaire, leur rouille aristocratique, leur nullité de moyens et de patriotisme.

« La frégate la *Seine* qui est encore sur le chantier du Havre et dont la construction s'achève, doit être commandée par Duplaucé, doublement suspect, comme ci-devant noble et comme aristocrate. Le ministre de la marine avait promis de ne jamais employer cet homme qu'on lui avait dénoncé ; et cependant il vient de le nommer capitaine pour commander la *Seine*. Il importe de réformer ce choix.

« Après vous avoir parlé des mauvais, je dois vous parler des bons. Je sais que vos occupations ne vous permettent pas d'entrer dans tous ces détails que je vous transmets seulement pour que vous veuillez les faire passer aux ministres. Car en provoquant la destitution de ceux qui sont indignes d'occuper des emplois publics, on doit y appeler, en les faisant connaître, les

bons citoyens propres à y servir leur patrie. Tels sont, je crois, le chef d'administration de la marine Labarre, qu'il serait avantageux de mettre définitivement à la place de l'ordonnateur Blepchamps, les lieutenants de vaisseau Rolland et Fremond, dignes du grade de capitaine, officiers distingués par leur conduite et leur civisme, marins instruits et bons républicains; Levasseur ayant quatre-vingt-six mois de navigation, dont partie en qualité d'officier sur les bâtimens marchands, ayant subi l'examen d'enseigne non entretenu, et propre à être employé en cette qualité sur les vaisseaux de la République. — Deval, capitaine des canoniers est un bon sans-culotte qui mérite aussi de l'emploi.

« J'ai vu la Société républicaine de Cherbourg dont l'esprit est excellent, vous pouvez assurer le Comité de Salut public qu'on ne se livrera point ici à l'Angleterre; on veut la République une et indivisible; on abhorre les tyrans et les traîtres. Vos collègues Le Carpentier et Garnier de Saintes ont ici l'entière estime des patriotes et sont la terreur de l'aristocratie. Ils m'ont prié de m'arrêter à Granville en allant à Saint-Malo. L'esprit public à Granville est loin d'être épuré; il est très mauvais à Caen, où vos collègues Lindet et Oudot s'occupent à le bonifier. L'administration de Seine-Inférieure, qui est aussi mauvaise que celle du Calvados, devrait bien être destituée. Les patriotes le demandent à grands cris. »

Je vois le général Tilli qui me donne des renseignements sur l'état des côtes, la position de nos batteries, et m'assure que, dans la saison surtout où nous allons entrer, nous n'avons rien à craindre de l'Angleterre, et devons être, quant à cette partie de nos frontières maritimes, dans une parfaite sécurité. Je visite le port, les

casernes, le chantier, le bassin, et vois quelques marins tous animés d'un bon esprit.

## DISCOURS A LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

Je me rends à la séance du Club dont j'avais hier provoqué la convocation. Car avant mon arrivée il n'y avait que deux séances par semaine, et j'en ai fait délibérer une chaque jour, afin que le bienfait de la lumière que répand la société patriotique soit journalier, comme le bienfait de la lumière du soleil. Je parle aux républicains de Cherbourg de l'état de la ville de Caen où l'air de la liberté souillé par le souffle impur du fédératisme n'est pas encore purifié; où le Club royaliste des *Carabots* n'est pas encore remplacé par un Club républicain, où le peuple n'a aucun centre de réunion, aucun foyer d'instruction et de patriotisme, où les riches irrités de leur défaite conservent encore une morgue insolente, et paraissent méditer en silence des conspirations nouvelles, où la contre-révolution semble n'être point anéantie. Je montre quelle est l'importance de ramener le peuple du Calvados enraciné dans de longues erreurs, et que la force seule a, jusqu'à présent, arraché à l'égarément dont il avait été la proie. Je fais délibérer par la société républicaine de Cherbourg, que, jalouse d'étendre au loin la salutaire influence de ses exemples et de ses principes, elle enverra des commissaires à Caen, pour y réveiller l'énergie républicaine, relever les patriotes abattus, rétablir la société populaire, pour offrir une masse imposante aux commerçants, aux muscadins, aux aristocrates et aux riches, et seconder les députés en mission dans le travail important et difficile de l'épure-ment de l'esprit public. J'allume dans tous les cœurs

le feu d'une indignation généreuse par la nouvelle de l'assassinat de Bayle, immolé dans Toulon. C'est le troisième député montagnard qu'a frappé le fer contre-révolutionnaire. — L'ordonnateur de la marine, Eustache, dont on m'avait dit presque autant de mal que de Blepchamps et d'Herriez, nominativement dénoncés par moi dans ma lettre au Comité de Salut public de la Convention est destitué dans l'après-midi par le conseil des députés et remplacé par Fourdec, employé dans les bureaux du ministère de la marine. — Je reçois la copie d'une lettre adressée par la société du Havre au Comité de Salut public de la Convention qu'elle remercie de m'avoir envoyé dans ses murs. L'estime et l'amitié de ces patriotes est la récompense la plus douce et la preuve la plus certaine du succès de mes efforts pour le bien.

Le 28 Septembre.

Je pars de Cherbourg, et passe à Valognes, dont la société s'est distinguée dans le département de la Manche par son attachement invariable, au milieu même des crises qui ont agité ces contrées, à la République une et indivisible. Je vais le soir à la Société populaire de Coutances, chef-lieu du département de la Manche, j'y trouve un excellent esprit.

Le 29 Septembre.

Je vais de Coutances à Granville, où je passe la journée d'après l'invitation que m'en avait faite Garnier. Je prends des renseignements sur l'état de la ville, de Regniet commandant de place, et de Bouley envoyé du Comité de Salut public dans la Manche et le



Calvados. Ils sont l'un et l'autre bons et chauds républicains. J'écris le soir à Le Carpentier et Garnier pour leur transmettre ce que j'ai recueilli. Les autorités constituées et la société populaire ont besoin d'être épurées. Le comité de surveillance est absolument nul; quelques demi-riches, qui sont les gros du pays, dominent même dans le club où il n'y a qu'un petit nombre de sans-culottes. Il y a près du port un excellent faubourg qui est le petit *Saint-Antoine* de Granville. Là sont des pauvres, de braves gens, riches en patriotisme. Je m'occupe d'y faire placer la Société populaire qui sera alors ce qu'elle doit être, l'assemblée du peuple et non pas la réunion des *Messieurs*. — Je visite le port, les batteries, les redoutes, les forts, les casernes. Granville est assez fortifié, et a besoin de l'être davantage. Car c'est un point important dont la prise entraînerait l'invasion de presque tout le département de la Manche. La garnison actuelle est de onze cents hommes. — Je vais à la Société populaire où je reproche avec force une démarche coupable faite par elle dans le moment de la crise du fédératisme. La société me témoigne le plus touchant repentir et m'invite à être moi-même l'interprète de ses sentiments dans une déclaration solennelle qu'elle désire faire parvenir au Comité de Salut public de la Convention auquel elle a déjà exprimé ses regrets sur une erreur momentanée dont elle est bien revenue. Je rédige sur-le-champ, et la société adopte et couvre de signatures la déclaration suivante : « Les Républicains de Granville réunis en Société populaire,

« Reconnaissant l'erreur momentanée dans laquelle la distance des lieux, l'ignorance des faits et des menées de quelques intrigants, ont pu les entraîner; pénétrés de cette vérité qu'une rétractation franche et

un noble repentir appartiennent à ceux qui ont pu être trompés, mais qui l'ont été de bonne foi,

« Déclarent hautement qu'ils rétractent leur adresse au département de la Manche et la démarche inconsidérée qu'ils ont consentie un instant, et renouvellent le serment sacré d'être invariablement attachés à la République une et indivisible, de s'occuper constamment de l'instruction du peuple, de la propagation des bons principes, de la surveillance des ennemis du peuple. Ils se déclarent responsables envers la République française de leur port, de leurs côtes, et promettent de mourir, plutôt que de voir le sol de la Liberté, dont la nature les a rendus gardiens, sur les limites de la France, souillé par un odieux ennemi. — La Convention nationale, les autres sociétés populaires, le peuple français tout entier sont les dépositaires de cette rétractation solennelle et de la promesse des républicains de Granville. »

Le 30 et dernier Septembre.

J'assiste le soir à la séance de la société républicaine de Dol où je fais entendre les mêmes principes que je n'ai cessé d'exprimer dans le cours de ma tournée à toutes les Sociétés populaires.

La société de Dol est peu nombreuse et peu révolutionnaire; je l'invite à s'enrichir de beaucoup de sans-culottes, afin que, la masse des membres étant plus considérable, ils puissent plus facilement s'électriser et s'élever à la hauteur des circonstances. Les patriotes reçoivent avec plaisir mes avis et s'engagent à ne point les négliger. Ils ont de bonnes intentions, et n'ont besoin que d'être un peu poussés pour bien aller. Ils me promettent d'envoyer des commissaires pour établir des clubs dans tous les chefs-lieux de canton et dans les principales communes du district.

Le 1<sup>er</sup> Octobre.

J'écris à Robespierre la lettre suivante :

« J'attends avec impatience, mon bon ami, votre réponse à la lettre que je vous ai écrite et dans laquelle je vous fais quelques demandes générales, que m'a dictées le désir de rendre ma mission plus utile encore. — Je me félicite que le Comité de Salut public m'ait chargé d'une tournée patriotique qui me fait juger chaque jour, plus que je n'aurais cru le faire, de l'excellence de l'esprit public, pour peu qu'il soit éclairé et électrisé, de l'unanimité des vœux des Français et du triomphe de la République une et indivisible.

« Partout je vois mes discours accueillis avec transport, le patriotisme s'électriser et prendre une nouvelle énergie, le peuple s'élever à sa dignité, les hommes suspects mis en état d'arrestation et les mesures révolutionnaires autorisées par la Convention nationale s'exécuter.

« Les Sociétés populaires se multiplient, les campagnes reçoivent la lumière et se passionnent pour la Révolution, les républicains se pénètrent de l'étendue de leurs devoirs et s'engagent à repousser les ennemis, les Anglais surtout, dont le nom seul est en horreur dans ces contrées, et contre lesquels la trahison qu'ils ont appelée à leur secours, pour se rendre maîtres de Toulon, réveille l'indignation publique. Partout l'engagement est pris devant moi par les patriotes de répondre à la République française du territoire qu'ils occupent et dont l'invasion les livrerait aux plus affreux malheurs. — J'ai dû rendre compte au Comité de Salut public des principes que j'exprime, et de l'accueil qu'ils reçoivent pour le faire juger si je remplis le but de la mission qu'il m'a confiée, et si le peuple est à la hauteur des cir-

constances, et partout également digne de la République.

« Je dois maintenant donner au Comité une idée succincte de ma tournée depuis le Havre d'où je lui ai fait passer les détails qui concernaient cette ville, jusqu'à Saint-Malo où je suis maintenant. — Ma dernière lettre fait part des dispositions dans lesquelles j'ai trouvé les républicains de Cherbourg, où la présence de vos collègues Le Carpentier et Garnier a ranimé l'esprit public.

« Les républicains de Cherbourg ont pris devant moi le même engagement que ceux du Havre de se reconnaître responsables envers la République de la partie de la frontière qu'ils occupent. Ces engagements solennels que je fais prendre ne sont rien par eux-mêmes, mais ils servent à réveiller l'enthousiasme dans une crise révolutionnaire, et l'enthousiasme dans une crise révolutionnaire est le plus puissant mobile des esprits, le plus sûr garant du succès. Comme j'avais remarqué à mon passage à Caen et que j'avais appris des députés Lindet et Oudot que l'esprit public avait grand besoin d'être remonté, j'ai déterminé les sociétés populaires de Cherbourg et de Coutances à envoyer chacune six commissaires dans cette ville pour y rallier les sans-culottes, effacer jusqu'aux traces des Buzot et des Barbaroux, relever le peuple et fonder un bon club populaire qui purge l'enceinte qu'avaient souillée les muscadins et les carabots. J'ai déterminé enfin ces deux sociétés, ainsi que celles de Granville et de Dol, à disséminer des patriotes dans les campagnes pour établir de tous côtés des sociétés populaires, car l'égarément de l'esprit public est la première, presque la seule cause de nos maux.

« J'ai cru devoir vous transmettre les motifs qui ont

dirigé ma conduite. — La société de Coutances est composée de vrais Jacobins, et mérite une mention honorable ainsi que celle de Valognes. A Coutances les corps constitués ont été épurés, comme ils auraient besoin de l'être partout.

« J'ai fait adopter par la société de Granville un scrutin épuratoire pour la purger de certains riches qui la composent et l'enrichir d'un bon nombre de sans-culottes.

« J'y ai demandé une salle qui convenait à la société et par ce moyen elle se trouvera entourée du peuple. Dans la même ville était un commissaire de classes, nommé Mauduit, royaliste connu contre lequel m'ont été faites des dénonciations extrêmement graves qui mériteront sa traduction au tribunal révolutionnaire. Il a dû être arrêté par ordre du Comité de surveillance le soir même de mon départ. Je n'ai pu m'empêcher de témoigner au commissaire mon étonnement de ce qu'un pareil homme n'était pas encore en état d'arrestation, malgré la loi formelle contre les hommes suspects. Je ne dois pas oublier de rendre hommage au pur sans-culottisme de Regniet, commandant de la place, et de Bouley, envoyé du Comité du Salut public, que j'ai eu le plaisir d'y voir. A Dol, où je me suis trouvé le soir de mon passage à la séance de la Société populaire, j'ai trouvé un bon esprit que j'ai réchauffé, par la manifestation des principes, énoncés déjà par moi dans les autres clubs où j'ai été, et que j'ai cru, dans cette lettre même, devoir soumettre au Comité. Ici je vais m'efforcer de faire autant de bien que je crois en avoir fait ailleurs.

« Je vais un instant à la séance particulière de la Société de Saint-Malo qui s'occupe dans ce moment d'un scrutin épuratoire, et après l'avoir félicitée sur cette

opération salutaire, indispensable dans tous les clubs comme dans toutes les autorités constituées après la crise violente d'où nous sortons, j'annonce à la Société que, ne voulant point interrompre ses travaux, et jaloux de parler en la présence du peuple pour réchauffer l'esprit public et remplir le but de ma mission, je me rendrai demain à la séance publique pour y parler à tous les patriotes réunis. — Des commissaires de la Société viennent le soir me communiquer des renseignements utiles. — Des femmes de volontaires se plaignent à moi de l'inexécution du décret qui leur accorde des secours. Le sang de leurs époux et de leurs fils coule sur la frontière pour la défense de la patrie; et, quand la patrie juste et généreuse a voulu pourvoir à leur subsistance, au mépris de la loi, elles n'ont rien reçu encore, elles meurent de faim et n'ont pas même de quoi nourrir leurs enfants au berceau. — J'en écrirai au ministre de l'intérieur. — Je vois aussi des prisonniers français qui viennent d'être échangés, et qui réclament la liberté de rejoindre leurs pays respectifs. Je ne pourrai que prendre à cet égard des renseignements du comité de surveillance et de la municipalité. »

Le 2 Octobre.

Je fais le matin, avec le commissaire des guerres Girotonot, la visite du port, de la forteresse de Saint-Malo et de la citadelle de Saint-Servant. — Ce faubourg, séparé de Saint-Malo par le port, est plus considérable que Saint-Malo lui-même, et on y compte une excellente Société populaire qui jamais n'a dérivé des principes dans les moments de crise où tant d'autres ont été égérées, qui n'a jamais fait scission avec les jacobins, malgré les calomnies répandues contre eux, et qui s'est conservée pure, incorruptible, au milieu de la séduction,

de l'erreur et de la corruption générale. Je vais voir les bons sans-culottes qui composent ce club, et je leur exprime les mêmes principes que j'ai fait entendre dans le sein des autres clubs que j'ai parcourus; je leur fais adopter les mêmes mesures qui toutes ont pour objet l'amélioration de l'esprit public, la surveillance des ennemis du peuple et l'établissement de tous côtés de bonnes sociétés populaires. — Le commissaire ordonnateur de la marine, Najac, me remet un mémoire succinct sur l'administration du port de Saint-Malo. — Sur les ressources que ce port offre à la marine de la République. — Sur sa population maritime. — Sur l'avantage de sa position. — Sur les agrandissements et établissements dont il est susceptible. — Je vais le soir à la séance publique de la société populaire de Saint-Malo que j'avais déjà vue hier en séance particulière, et qui était prévenue de mon arrivée. Il y avait une réunion de citoyens et de citoyennes.

Le 4 Octobre.

Je fais le matin, avec le capitaine de vaisseau Cornic, commandant d'armes dans le port et le commissaire de guerre Gironot, la visite des forts avancés sur la mer, de l'île Herbou et de la Couchée. Ce dernier, ouvrage de Vauban, construit sur un rocher escarpé au milieu des flots, paraît prendre sa racine dans le sein du rocher lui-même et présente à l'œil étonné le spectacle le plus frappant d'un chef-d'œuvre de l'art, identifié avec la nature. — L'ordonnateur de la marine me remet une notice de ses employés, avec mention honorable de ceux dont le zèle, le patriotisme et la capacité méritent d'être distingués. Je vois le commandant d'artillerie qui s'engage à me donner une notice détaillée de tous les forts, tant de ceux que j'ai parcourus, que de ceux qu'il

m'a été impossible de voir. — Me trouvant assiégé d'un nombre infini de mères et d'épouses de volontaires qui réclament l'exécution de la loi, j'en écris à la municipalité pour qu'elle s'occupe de procurer à celles dont les besoins sont reconnus les plus pressants, des secours provisoires, à titre d'avance, sur ce qui pourra leur être dû lorsque l'exécution de la loi ne devra plus souffrir aucun retard. La municipalité vient elle-même chez moi pour conférer sur cet objet, et, sur mon invitation, elle arrête que, vu l'extrême besoin de quelques-unes des femmes qui ont des droits à jouir du bienfait de la loi, pour qu'elles aient moins à souffrir des retards que nécessite son exécution, elle indiquera aux riches une souscription volontaire à titre de prêt, dont le produit sera délivré à titre d'avance, en attendant les états ordonnancés du ministre de l'intérieur, à celles des femmes que regarde le décret, qui seront reconnues pour être les plus surchargées d'enfants et de misère. Pour qu'il n'y ait entre elles aucune jalousie et qu'elles ne puissent se plaindre d'aucune injustice dans la répartition des avances, j'invite la municipalité, qui adopte cette proposition, à charger ces femmes de faire elles-mêmes, entre elles, la liste de celles qui ont les besoins les plus pressants. — Le comité de surveillance m'envoie une députation pour me prier de me rendre dans son sein. Il m'apprend qu'à Paramey, village voisin de Saint-Malo, quelques aristocrates et hommes suspects voulant prévenir l'installation que devait faire dans cet endroit la société de Saint-Malo d'une bonne société populaire, où sans doute ils n'eussent point été admis, se sont empressés de prendre les devants pour se constituer un club soi-disant patriotique, et empêcher l'établissement de celui des bons sans-culottes; ces messieurs clubistes, par un nouveau genre de fan-



taisie, ne sont encore qu'au nombre de dix. Je parle de cet objet en public, à la Société populaire, et je lui fais délibérer qu'elle enverra, dès après-demain dimanche, des commissaires à Paramey, pour y fonder une bonne société de sans-culottes, bien nombreuse, bien puissante par sa masse populaire, et le petit noyau aristocratique sera bientôt dissous, sans qu'il ait pu même avoir le plaisir de causer aucun trouble. J'invite les patriotes de Saint-Malo à se joindre à ceux de Saint-Servant et se porter en foule à la fête civique de l'installation du nouveau club pour lui donner d'avance la force de l'opinion et l'estime du peuple. — Le commissaire de surveillance m'expose qu'il serait très urgent d'intercepter la correspondance des hommes arrêtés comme suspects et qu'il n'ose néanmoins prendre sur lui de décacheter leurs lettres, sans y avoir été formellement autorisé par le Comité de Salut public de la Convention. Je lui propose et lui fais arrêter qu'en attendant cette autorisation, pour ne point usurper un droit qui ne lui est point attribué, pour ne pas violer le secret des lettres, pour ne pas laisser une liberté dangereuse aux correspondances secrètes, il y aura un commissaire du courrier à l'ouverture des paquets pour empêcher la remise des lettres aux hommes suspects, dresser procès-verbal du nombre de ces lettres, et en attendant qu'on puisse les décacheter, les laisser intacts entre les mains du directeur de la poste qui en demeurera responsable.

Le 6 Octobre.

Je vois à Rennes les députés Carrier et Pochotte qui m'apprennent que l'esprit public commence à se relever un peu dans cette ville ci-devant parlementaire. Les hommes suspects y sont arrêtés, les corps constitués et

le club subissent le scrutin épuratoire. L'énergie des sans-culottes se ranime.

Le 7 Octobre.

Je passe à Saint-Brieuc, chef-lieu du département des Côtes-du-Nord, où l'aristocratie et le fédératisme paraissent encore dominer. Le fanatisme désole les campagnes. Il est urgent dans ces lieux de renouveler les corps administratifs et municipaux, d'épurer la société populaire, de chasser les prêtres.

Le 8 Octobre.

Je passe à Morlaix où je provoque la brûlure du drapeau rouge qui y existait encore, malgré la loi qui abattit ce signe odieux de l'anti-populaire loi martiale.

*Le commissaire des guerres, Marc-Antoine Jullien, commissaire du Comité de Salut Public de la Convention Nationale, aux rédacteurs de l'Anti-fédéraliste.*

Elle est bien digne, frères et amis, d'excellents républicains, la tâche que vous vous êtes imposée de consacrer vos veilles à l'instruction de vos concitoyens, à la propagation des bons principes, d'offrir un point commun de réunion à toutes les sociétés populaires, qui souvent par la distance des lieux, l'insuffisance de leurs moyens, l'infidélité des postes, ne pourraient correspondre entre elles, et qui, par l'intermédiaire de votre utile journal, pourront désormais s'éclairer et s'électriser mutuellement, se communiquer leurs sentiments, leurs idées, travailler de concert au bien commun, et arriver à cette union, à cet accord parfait qui nous promettent la victoire. Vous avez conçu le noble dessein de faire participer la société populaire à la res-

ponsabilité glorieuse que tous les patriotes doivent appeler aujourd'hui sur leurs têtes par le serment solennel et sacré de sauver la patrie. Vous avez voulu, par le récit des traits héroïques, et souvent ignorés, de nos marins, de nos soldats, de nos concitoyens, allumer entre eux une émulation généreuse, et les faire tous à l'envi concourir au triomphe de la liberté. Heureux d'être associé à cette patriote entreprise, je vois, dans le succès de nos efforts, leur plus douce récompense. — Je vais vous transmettre aujourd'hui les détails d'une de ces fêtes touchantes où les élans du patriotisme, se développant avec énergie, annoncent que la liberté ne peut périr pour nous et que le bienfait de la régénération de la France doit s'étendre aux autres peuples du monde. Notre escadre languissait oisive dans la rade de Brest : la voix de la République l'appelle sur les mers. Elle allait apprendre à l'Océan à respecter le pavillon tricolore, quand tout à coup un mouvement insurrectionnel, habilement ménagé par les anarchistes soudoyés de Brissot et de Pitt, la força de rentrer honteusement dans le port. Les braves marins frémissent d'indignation et résolurent de venger leur honte. La Convention Nationale leur envoya deux de ses membres pour les délivrer des traîtres qui s'étaient glissés dans leur sein et rendre plus brûlants en eux le sentiment de l'honneur et le désir d'affronter les périls pour expier une faute, qui n'était que l'effet d'un fatal, mais excusable égarement. Prieur de la Marne et Jean-Bon-Saint-André se réunirent à leurs collègues Bréard et Tréhouard pour aller à bord des différents bâtiments et visiter les équipages. Ils commencèrent par ceux qui s'étaient le plus mal conduits et auxquels ils devaient faire entendre la voix sévère de l'indignation nationale. C'était le jour de la justice et de la vengeance ; un sombre nuage cou-

vrait la surface de la mer qui semblait vouloir cacher la honte de l'escadre. Un silence lugubre régnait, le soleil avait caché sa lumière. Les représentants du peuple arrivent sur le pont : un canot les attendait, orné magnifiquement et couvert de sapins dorés : ils rejettent cette vaine pompe ; elle convient mal à la majesté du peuple, les colifichets des despotes sont indignes des hommes libres ; les représentants du peuple font substituer à cette dorure royale un simple drap bleu, parsemé de bonnets rouges, emblèmes de la liberté. Le peuple qui les entoure dévore d'un œil avide ce spectacle nouveau qui l'étonne, et il apprend ainsi que la majesté n'est pas dans le luxe et dans l'or. Des exemples d'une rigueur nécessaire furent donnés, de grandes leçons furent offertes et la discipline et l'obéissance à la loi prirent une force nouvelle. Le brouillard enveloppa dans ses ombres cette journée de terreur, la nuit ramena les représentants dans le port, et l'escadre attendit avec une craintive impatience la journée suivante où devait avoir lieu la visite des autres bâtiments. Les représentants avaient eu soin de réserver pour la fin ceux qui n'avaient que légèrement ou nullement participé à l'insurrection et dont plusieurs ne méritaient que des éloges.

Nous sommes partis le matin à 10 heures pour notre promenade maritime. La journée était belle, et le soleil brillait de l'éclat le plus radieux comme pour célébrer une fête civique. A notre sortie du port les bâtiments et les simples bateaux au milieu desquels nous passons font entendre le cri unanime de : *Vive la nation ! Vive la liberté !* pour signaler leur joie en voyant les représentants du peuple, et faire éclater hautement l'attachement qu'ils portent à la Convention Nationale et à la République française. Nous sillonnons les flots, nous

voyons l'escadre rangée dans la rade et ses nombreux vaisseaux qui tous, alignés en colonnes, offrent plusieurs allées de mâts et de pavillons tricolores dont la vue présage à la Liberté des triomphes pareils sur les eaux à ceux qui sur la terre ont couronné les efforts de ses défenseurs. Nous visitons d'abord la *Bretagne*, puis l'*Impétueux* où nous voyons le pavillon espagnol renversé, garant de nos prochaines victoires. Sur le pavillon sont une croix et une couronne, emblèmes de la superstition et de la tyrannie, toujours associés l'une à l'autre, leur trône fut commun, elles auront un commun tombeau. Nous voyons le *Suffren*, le *Tigre*, le *Jean-Bart*, le *Trajan* ! Nous dansons la *Carmagnole* au bord du *Téméraire*, avec de braves matelots et de bons sans-culottes parisiens, partout nous chantons l'hymne marseillaise, chaque matelot chante avec nous ; on les voit sur les cordages, sur les vergues les plus élevées faire au loin retentir le refrain dans les airs ; les bâtiments voisins le répètent, la mer le reporte jusqu'au rivage, et les canonnières marines qui font l'exercice sur terre nous accompagnent de leurs canons. Au dernier couplet : *Amour sacré de la Patrie*, les chapeaux se baissent, les têtes se découvrent, tous se mettent à genoux, même sur les plus hauts cordages, et les vents étonnés se taisent pour écouter ces accents nouveaux. La mer calme et tranquille semble avoir défendu à ses vagues de troubler par la moindre agitation cette fête unanime et touchante, la nature entière contemple dans un respectueux silence cet admirable spectacle. — Les matelots se réunissent en foule autour des représentants du peuple qui leur parlent des bienfaits de la Révolution, de la destruction de l'odieuse noblesse, de l'heureuse égalité qui permet à chacun d'eux d'aspirer au grade d'amiral, s'il a des talents et du patriotisme.

Une insurrection momentanée, qu'ont fait naître les agents de Saint-James en égarant nos braves marins, a forcé la rentrée de l'escadre. Qu'elle venge sa honte, qu'elle sorte de nouveau pour ne plus rentrer que chargée des dépouilles des ennemis ! Que les troupes de mer rivalisent avec les soldats de terre et que le pavillon, comme le drapeau national, ait pour compagne la victoire ! Que la marine française n'ait point son égale dans l'Europe et que la République soit la reine des mers ! Que le commerce renaisse plus florissant qu'il ne fût jamais, et qu'il porte aux deux extrémités du globe le nom et la gloire de la France libre ! Que les Anglais soient poursuivis par nous jusqu'au jour où, délivrés de la tyrannie, Londres deviendra la capitale d'une république heureuse et puissante ! Qu'il en soit de Georges et de Pitt comme de Louis. Que partout la liberté soit triomphante ! — Les matelots reçoivent avec enthousiasme de pareils discours ; ils jurent de ne point le céder en courage à leurs frères qui combattent sur terre. Nous recevons leurs serments. Ils prennent sous leur responsabilité l'honneur du pavillon français. Les représentants du peuple les embrassent, fraternisent avec eux et crient : *Vive les marins ! Vive les bons sans-culottes !* ceux-ci répètent : *Vive les sans-culottes ! Vive les représentants du peuple, mort à la royauté, au fanatisme, au fédéralisme ! Vive la Convention nationale, Vive à jamais la République une et indivisible !* Partout nous trouvons la même expression de patriotisme et la même énergie. La table des Droits de l'homme et de la constitution nouvelle s'offre à nous sur chaque bâtiment ; le portrait de la jeune liberté a remplacé les vieilles images des amiraux qui n'avaient d'autre mérite que leur parchemin ; le bonnet de la liberté a succédé aux hideuses fleurs de lis ; la pique, l'arme de la

liberté paraît aussi sur les vaisseaux : les canons, les fusils, les pistolets, les sabres et les haches pour l'abordage sont dans toutes les chambres de conseil des vaisseaux. Tout retrace la liberté, la guerre ; l'une doit se soutenir par l'autre. Le jour baisse, notre canot gagne le large et nous nous éloignons de l'escadre. Quel spectacle à notre départ ! les hommes se pressent sur les cordages, grimpent aux vergues, s'élevant au-dessus les uns des autres comme les spectateurs d'un vaste amphithéâtre, faisant voler leurs chapeaux et leurs bonnets dans les airs et retentir au loin les accents de la liberté. Les pavillons agités paraissent vouloir s'associer à la commune allégresse, tous les bâtiments y participent par des cris qui se répètent et se prolongent. Dans ces forêts de voiles, de mâts, de cordages, comme autant d'oiseaux dans les branches des arbres, paraissent des matelots et des soldats. Leurs concerts patriotiques animent le paisible silence de la mer et promettent à la tyrannie des désastres nouveaux et sa chute prochaine. Un léger brouillard qui s'était élevé se dissipe, le soleil brille de tout son éclat, jaloux d'éclairer ce spectacle et l'œil découvre au faite du mât le plus élevé un bras qui s'agite dans l'air pour offrir un suprême hommage à la divinité des Français, qui bientôt sera celle du monde.

Nous rentrons dans le port aux cris de *Vive la Montagne et la République!* qui partent de tous les bâtiments qui nous entourent. Les galériens eux-mêmes sentent battre leur cœur et ils s'associent à nos cris. Les mêmes acclamations accompagnent les représentants du peuple dans la ville, dans tous les lieux où ils passent et presque dans leur appartement. Le peuple leur témoigne son amour de la représentation nationale, et il y joint l'expression brûlante de son enthousiasme civi-

que, de sa sainte idolâtrie pour la Montagne, conservatrice de la liberté. Telle a été la fin d'un si beau jour qui doit trouver place dans les annales de notre Révolution : partout, dans les départements, dans les armées, dans les forces de terre, dans les forces navales, la République est chère à tous les cœurs, le peuple est mûr pour son indépendance.

\*  
\*  
\*

1° J'ai trouvé partout des comités de surveillance composés de bons sans-culottes, de pauvres ouvriers, qui, s'ils manquent d'instruction et de talents oratoires ne manquent point d'énergie et de fermeté républicaine. Les braves gens font le sacrifice de tous leurs instants à la patrie, et il me paraîtrait juste que la patrie leur accordât une indemnité proportionnée qui pût compenser pour eux l'abandon presque absolu de leurs affaires personnelles.

Je vous propose donc d'attribuer aux membres de ces comités une indemnité de trois livres par jour à prélever sur les riches suspects. Je ne fais que vous indiquer une mesure susceptible d'atténuations destinées à obvier aux inconvénients qu'elle semble présenter sous certains points de vue. Le moment est venu où pour achever la révolution il faut peser sur les riches et soulager les sans-culottes.

« 2° Un grand nombre de sociétés populaires m'ont témoigné qu'elles n'étaient pas assez riches pour faire venir beaucoup de journaux qui pussent être répandus dans les campagnes, instruire le peuple, propager les bons principes et organiser un bon esprit public. Elles ont cru que le Comité de Salut public pourrait les se-



conder dans le dessein qui les anime d'éclairer leurs concitoyens. On se plaint aussi de ne pas recevoir un nombre de bulletins proportionné à celui des communes ou à celui des corps de troupes et des cantonnements détachés. Dans le district de Dol il y a cinquante-deux municipalités, et l'on reçoit à peine vingt bulletins. Dans tous les forts qui bordent la côte voisine de Brest et de Saint-Malo, les bulletins ne parviennent point ; vous sentez de quelle importance il est pour tous que le peuple du département et des armées connaissent la Convention nationale et ce qu'elle fait pour le bonheur de la République. En vous faisant connaître le mal, citoyens, je remplis le devoir que vous m'avez vous-même imposé, et j'ai la certitude que vous vous empresserez d'appliquer le remède. Je joins ici une des lettres fédéralistes qui n'a pas peu contribué à corrompre l'esprit public dans le département de la Manche et que les républicains de Granville m'ont adressée en me priant de vous la faire parvenir, pour vous prouver que leur rétractation, dont je vous ai aussi donné connaissance, n'était pas vaine. Vous croirez devoir livrer à la vengeance nationale les auteurs de cet écrit coupable. Je vous envoie aussi un arrêté des sans-culottes de Saint-Servant, écrit par eux dans un style simple et non recherché de vrais sans-culottes, qui vous prouvera le bon esprit qui les anime. A Saint-Malo j'ai provoqué aussi une déclaration solennelle, que je vous ai adressée, par laquelle les républicains de cette ville répondent à la République française de la partie de la frontière qu'ils occupent. L'esprit public à Saint-Malo est bon, et votre collègue doit l'épurer encore, par l'épuration des corps constitués. J'ai aussi provoqué, comme aux environs du Havre, la fondation de plusieurs sociétés populaires, et j'ai lieu d'augurer d'après ce que

j'ai vu que mes efforts n'auront pas été absolument inutiles à la chose publique. Au reste le comité peut en juger lui-même par le compte exact et détaillé que je lui rends de la manière dont je remplis la mission qu'il m'a confiée. J'ai vu à Rennes votre collègue Carrier, qui tue le fédéralisme dans l'Ille-et-Vilaine et le tuera bientôt aussi dans le département des Côtes-du-Nord, où il paraît encore diminuer. Je suis ici à Brest près de vos collègues Jean Bonet Prieur qui n'ont pas voulu que je les quittasse de quelque temps, car il y a beaucoup à faire. »

Le 14 Octobre.

Je pars de Brest avec une mission pour Quimper, Lorient et Belle-Isle. Je vais le soir à la Société populaire de Faon sur ma route, et j'y trouve de bons montagnards. Je m'entretiens quelque temps avec eux et je fortifie leur républicanisme. Je vois le général Rossignol, en qui je trouve un bon sans-culottes, et je reçois de lui des détails sur Nantes et la Vendée. Je prends des renseignements sur Quimper et sur les patriotes auxquels je pourrai m'adresser dans cette ville.

Le 15 Octobre.

J'arrive le matin à Quimper, où je vois Guermeur envoyé par le conseil exécutif, qui m'indique les patriotes et m'instruit de la conduite des différentes autorités constituées que je dois purger ou détruire, et notamment de la municipalité qui a reçu et protégé les députés conspirateurs. A Quimper, les corps constitués, le club même sont mauvais, mais le peuple est bon et il suffit de l'éclairer pour qu'il aille bien.

J'écris aux députés qui sont à Brest la lettre suivante, qui contient le récit exact et détaillé de l'emploi de ma journée :

« Tout va le mieux du monde; la municipalité n'existe plus, et le peuple ne fait entendre que les cris de *Vive la Montagne*. Je n'arrivai ici que hier matin, n'ayant pu trouver de chevaux à Châteaulin où il m'avait fallu coucher. A mon arrivée, on tira le canon, on sonna la cloche, on me croyait député. La municipalité vint me voir et m'en donna le titre. « Je ne suis point député, « lui dis-je, mais envoyé du Comité de Salut public. Quant « à votre conduite que vous désirez me faire connaître, « je dois la connaître en effet : nous en parlerons ce soir « dans une assemblée du peuple que j'ai convoquée et à « laquelle je vous invite à vous rendre. » J'ai reçu la visite des autres autorités constituées et des corps militaires; j'ai vu les braves canonniers, tous montagnards, et la ville a retenti de cris patriotiques. On voyait l'espoir peint sur les visages des bons citoyens et la terreur sur le front de l'aristocratie. Guermeur et moi avons réuni un comité de quelques républicains sûrs qui nous ont tracé la conduite de la municipalité, donné tous les détails des faits, et adressé la demande formelle et par écrit de la destitution des municipaux, en nous indiquant ceux qui pourraient les remplacer et ceux dont il était bon de former un comité de surveillance. Après ce travail préparatoire, qui nous a tenu tout le jour, nous avons été à l'assemblée, qui était nombreuse. J'ai parlé de la crise fédéraliste, des infâmes projets de la faction qu'a déjoués la Sainte Montagne et les cris de *Vive la Montagne et la République indivisible* ont été unanimes.

« Un objet important réclamé par la justice et l'humanité serait de faire décréter promptement par la Convention nationale que les enfants des personnes mises

en état d'arrestation seront reçus au moins provisoirement dans des maisons publiques où la nation leur tiendra lieu de parents, les fera élever et leur inculquera les principes de républicanisme. Souvent les autorités constituées ne peuvent exécuter la loi contre les suspects dont les enfants nombreux et en bas âge ne peuvent se passer de leurs parents. Il importe que la protection et le secours de la loi soient accordés à ces enfants que la loi rend orphelins. »

J'écris aux députés à Brest : « Les sans-culottes ont dansé hier la carmagnole jusqu'à minuit. La joie est unanime. J'ai ce matin, avec Guermeur, installé la municipalité nouvelle et le comité de surveillance, dont les membres ont prêté serment entre mes mains aux acclamations réitérées du peuple et aux cris de *Vive la Montagne, la République et les sans-culottes!* Le premier acte de la municipalité a été de consigner dans ses registres le changement de nom d'un citoyen qui s'appelait *Le Roi* et a pris le nom de *Montagne*. »

*Procès-verbal des deux séances des 15 et 16 octobre ou des 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> jours du premier mois de l'an II de la République française, une et indivisible. — Assemblée générale des citoyens de la commune de Quimper, département du Finistère.*

« Ce jourd'hui, vingt-cinquième jour du premier mois de l'an II de la République française une et indivisible, se sont réunis dans la ci-devant église du collège de la cité de Quimper, convoqués en assemblée générale par les citoyens Jullien et Guermeur, commissaires, l'un du Comité de Salut public de la Convention nationale, l'autre du conseil exécutif, chargés de pouvoirs par les citoyens Prieur de la Marne, Jean-Bon Saint-André,

Bréard et Tréhouard, représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient et près l'armée navale de la République. — Le citoyen Guermeur a donné connaissance au peuple réuni de l'arrêté des représentants du peuple et des motifs qui avaient appelé le citoyen Jullien dans la ville de Quimper. — Celui-ci a pris la parole et a dit que la Convention nationale, ayant jeté un juste regard sur la situation de la République, avait cru devoir s'occuper en particulier du département du Finistère où l'étendard du fédéralisme avait paru devoir être arboré par quelques députés conspirateurs qui s'y étaient réunis à des administrateurs perfides pour tromper et trahir le peuple. Il a dit que les représentants du peuple envoyés dans le département du Finistère avaient cru devoir s'occuper en particulier de la ville de Quimper, dont les murs avaient servi d'asile aux chefs des complots liberticides. Il a dit qu'envoyé par les représentants du peuple pour agir en leur nom et au nom du peuple souverain, il avait voulu s'entourer des citoyens, les prendre pour guides et les rendre témoins et juges [de sa conduite. Il a retracé les complots des fédéralistes, dont le nom n'était qu'un palliatif à celui de royaliste. Il a développé la conduite des deux partis qui ont existé dans la Convention nationale, de la faction de Pitt, qui s'est opposée à la mort du tyran, à la création d'une constitution populaire appelée par tous les vœux des Français, qui a constamment calomnié les patriotes pour égarer le peuple et diviser la République, qui en dernier lieu a livré Toulon, fait tomber la tête d'un des représentants du peuple, allumé dans quelques villes du Midi les feux de la guerre civile et dont les efforts constants ont eu pour but de donner un roi à des républicains, de donner aux Français libres un Anglais pour maître. N



s'est étendu sur les services rendus à la patrie par la Sainte Montagne, qui a bravé les poignards, fait périr le tyran assassin des Français, purgé la Convention des scélérats qui s'étaient glissés dans son sein, créé un gouvernement populaire, affermi la liberté, combattu avec courage les ennemis du dedans et du dehors et resserré le faisceau de l'unité républicaine. Il a montré que ceux qui, chargés par le peuple de veiller à ses intérêts, avaient oublié leur devoir au point de méconnaître la Convention nationale, de violer ses lois, devaient être punis, vu que, si l'erreur seule avait présidé à leur conduite, cette erreur était criminelle par l'influence que leur place même leur donnait sur leurs concitoyens, ils devaient descendre de cette place, être déchus de leurs fonctions. Il a dit que, jaloux de s'entourer du vœu des patriotes, il s'était, de concert avec Guermeur, occupé à recueillir tous les renseignements propres à le mettre à même d'agir selon le vœu et pour l'intérêt du peuple, et il a invité Guermeur à offrir publiquement au peuple le résultat des renseignements recueillis. Guermeur a rappelé le séjour dans les murs de Quimper des députés conspirateurs proscrits par la loi; il a montré que le séjour paisible d'hommes dont l'arrestation et la traduction au tribunal révolutionnaire étaient ordonnés par les décrets de la Convention nationale était de la part de la municipalité de Quimper un oubli criminel de la loi, ou l'effet d'une négligence coupable et peut-être d'une complicité secrète. Il a lu des lettres de Kervélégan et autres pièces authentiques d'où il résultait que le député et ses dignes collègues, décrétés comme lui d'accusation, avaient voulu livrer le port de Brest à l'Angleterre, et qu'ils avaient eu des amis et des correspondants dans la ville, dans la municipalité de Quimper. Il a tracé la conduite de cette municipalité

plus que suspecte, du comité de surveillance actuel, composé de contre-révolutionnaires ou de patriotes très douteux, de quelques autres autorités constituées entachées de fédéralisme. Il a montré la nécessité de renouveler et la municipalité et le comité de surveillance. Il a lu la demande formelle faite à ce sujet par un grand nombre de citoyens et de patriotes, et la désignation donnée par eux des républicains propres à remplacer les fonctionnaires suspendus. Cette demande a été sanctionnée par les applaudissements unanimes du peuple. — Le citoyen Jullien ajouta quelques faits à ceux développés par Guermeur, notamment l'embrassade donnée au traître Kervelegan par l'officier municipal Perrin et avouée par lui en présence des représentants du peuple à Brest. Jullien montre que ce baiser donné par un officier public à un homme que son devoir était d'arrêter en exécution de la loi est un véritable crime. Il invoque l'opinion publique sur la municipalité et le comité de surveillance. Un cri général s'élève contre eux. Jullien alors proclame leur suspension provisoire et donne lecture de l'arrêté ci-après, en faisant scruter un par un les noms de ceux désignés pour remplacer les fonctionnaires suspendus. Les deux arrêtés relatifs, l'un au nouveau comité de surveillance et l'autre à la municipalité, sont confirmés et sanctionnés par le peuple ainsi qu'ils sont rapportés ci-après, et la séance souvent interrompue par les cris de *Vive la Montagne*, *la Convention*, *les sans-culottes*, *la République une et indivisible!* se termine au milieu de ces acclamations réitérées et le peuple en chœur chante l'hymne Marseillaise qui électrise les esprits, embrase les cœurs, réveille l'enthousiasme de la liberté, et tous les citoyens se livrant à la plus touchante allégresse se répandent dans la ville pour danser la carmagnole et

couronner par des chants républicains cette fête civique. *Suivent les deux arrêtés* : — Marc-Antoine Jullien, agent du Comité de Salut public de la Convention nationale, chargé de pouvoirs par les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient et de l'armée navale de la République, — après avoir convoqué le peuple de Quimper et pris son vœu, casse le comité de surveillance existant actuellement, lui interdit sous les peines portées par la loi d'exercer aucunes fonctions à dater de ce jour, et organise ainsi qu'il suit le nouveau comité de surveillance : Demos, Boutibonne, Girard père, Geclin fils aîné, Charruet père, Le Roi fils, actuellement Montagne, Huriez aîné père, Morvan, boucher, Lemoine, jardinier, Loth, capitaine de canoniers, Bécam cadet, tailleur, Roze, perruquier, Kroch père, Jean-Pierre Moreau, Poupenay, Carriou, canonier. »

« Marc-Antoine Jullien, agent du Comité de Salut public de la Convention nationale, chargé de pouvoirs par les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient et de l'armée navale de la République, — après avoir convoqué le peuple de Quimper et pris son vœu, destitue l'ancienne municipalité, et nomme la nouvelle municipalité ainsi qu'il suit : Les citoyens : Desbon, maire; Legendre cadet, président de la Commune. — Officiers municipaux : Pierre Morveau, Daniel, maître d'écritures, Johon, Gestin, Bonnemaison, Castellau, Compagnon fils, couvreur, Bornay, chapelier; — notables : Duval, Mougeat, Boutibonne, Élie, Bécam aîné, Bonnaire, Armenou, Bérard, médecin, — Porquier, Gason, Coic, Barbe, Laurent Olivier, Bejeunec, Gajan fils, Richecœur, Pierre Rabaud, tonnelier, Gestin père. Fait et arrêté susdit jour et an que dessus. »



Le 16 Octobre.

*Procès-verbal de la seconde séance.*

« Aujourd'hui, sixième jour de la troisième décade du premier mois de l'an II de la République française une et indivisible, à six heures du soir, même heure qu'hier, se sont réunis dans le même lieu en assemblée générale les citoyens de la commune de Quimper. — Jullien a rappelé les opérations de la veille, a indiqué celles qui devaient remplir la séance d'aujourd'hui, et invité le peuple souverain à continuer l'exercice de ses droits et l'épurement de ses autorités constituées. — Guermeur a dit qu'ayant fait, de concert avec plusieurs patriotes, le travail préparatoire des nominations nouvelles, il allait les proposer au peuple, qui serait juge. Le peuple a sanctionné unanimement les arrêtés ci-après, pour le remplacement du directoire, des tribunaux criminels, de district et de commerce. — Jullien a proclamé les noms de ceux publiquement adoptés pour remplacer les fonctionnaires suspendus, et dans chacun des corps constitués ceux des membres qui n'avaient point démérité de la confiance du peuple ont été renommés. — Jullien a annoncé qu'ayant institué aujourd'hui la municipalité nouvelle et le nouveau comité de surveillance et reçu leur serment civique, il installerait demain les nouveaux magistrats que le peuple venait de nommer. — Le citoyen Darcillon, cultivateur, nommé membre du district, a observé que déjà son fils et son domestique étaient à la frontière et que s'il se consacrait lui-même au service de la patrie, ses champs resteraient sans personne pour les cultiver. Il a témoigné néanmoins qu'il était prêt à tout faire

pour répondre au vœu de ses concitoyens et que nul sacrifice ne pourrait lui coûter. Jullien alors a fait la proposition que le peuple s'élevant à la hauteur des vertus qui lui appartiennent et que la révolution a développées, imitant les républicains généreux qui labouraient les champs de ceux dont la main abandonnait la charrue pour tenir les rênes du gouvernement, entretînt lui-même celui qui devrait le suppléer dans les affaires domestiques. L'Assemblée arrête à l'unanimité qu'elle se charge de faire labourer à ses frais les champs du citoyen Darcillon, et plusieurs dons patriotiques sont offerts pour remplir cet impôt honorable et volontaire. — Les opérations du renouvellement des corps constitués étant terminées, le citoyen Jullien annonce qu'il s'agit de réorganiser la Société populaire, et il propose le moyen suivant, que l'Assemblée consacre par un arrêté : Demain le peuple se réunira pour signer les procès-verbaux des deux séances précédentes. Quand toutes les signatures seront apposées, un citoyen en fera lecture, et chacune subira l'épreuve de l'opinion publique. Celles qui exciteront le plus léger murmure des patriotes seront marquées d'une croix, signe de réprobation. Les autres seront conservées intactes et indiqueront les membres de la Société populaire, qui sera ainsi entièrement épurée, toute composée du peuple, et formée par le peuple. — La séance se ferme aux cris de Vive la Montagne et la République ! et le peuple chante l'hymne marseillaise. »

— Suit l'arrêté : « Marc Antoine Jullien, agent du Comité de Salut public de la Convention nationale, chargé de pouvoirs par les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient et de l'armée navale de la République, — après avoir convoqué le peuple de Quimper et pris son vœu, destitue le directoire et conseil

de district actuel, les tribunaux criminel, de district et de commerce, et les réorganise ainsi qu'il suit : — District de Quimper : directoire, Allain Kennasstau, Doradec aîné, Bormet cadet, Valentin ; Villebranche, procureur syndic ; Duhaillon, secrétaire. — Hervé Darcillon, Hervé Silguy, Lebreton, curé, Pierre Briand, cultivateur, Barasère, orfèvre, Lenoarch, hôte à Plogennec, Lagadec, curé, La Montagne. — Tribunal criminel : accusateur public, Gaillard aîné. — Tribunal de district : commissaire national, Desdesert, Dauguy père ; juges : Girard père, Charruel père, Kréon, Clémencin, Caradec ; greffier, Geclin. — Tribunal de commerce conservé tel qu'il est, à l'exception de Bormet, remplacé par Girard, Caradec par Derédec cadet. — Arrêté à Quimper, susdit jour, et an : Guermeur, Jullien. »

*Procès-verbal de la troisième et dernière séance des citoyens de Quimper, réunis en Assemblée générale.*

« Aujourd'hui, septième jour de la troisième décade du premier mois de l'an II de la République française une et indivisible, à six heures du soir, se sont réunis, dans le même lieu qu'hier, en assemblée générale, les citoyens de Quimper. — Le citoyen Jullien a donné lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes, et a invité les citoyens présents à les revêtir de leurs signatures, pour qu'en suite de l'arrêté de la veille, la Société populaire, dissoute par le fait, d'après le vœu du peuple, pût être régénérée et se réorganiser. — Il a instruit le peuple qu'il avait ce matin installé les autorités constituées nommées dans la séance précédente et reçu leur serment. Il a de même appris qu'ayant réuni la garde nationale et pris son vœu, il

avait proclamé deux nouveaux commandants du second bataillon à la place de ceux qui existaient, et dont l'un, sectateur outré du fédéralisme, est maintenant en état d'arrestation, dont l'autre, appelé à un poste public, ne peut conserver celui qu'il occupait. Il a donné lecture d'un projet d'adresse à la Convention nationale devant accompagner l'envoi des procès-verbaux du renouvellement des corps constitués de Quimper. Ce projet a été vivement adopté ainsi qu'il suit :

Les Citoyens de Quimper, à la Convention nationale :

Mandataires du peuple, le peuple de Quimper n'a pas voulu que l'exemple salutaire que vous avez donné à la France d'un scrutin épuratoire fait dans votre sein, lors des 31 mai et 2 juin, fût perdu pour lui. Ce scrutin épuratoire vient d'avoir lieu dans cette ville, et c'est le peuple souverain dont la volonté seule a présidé à ce grand œuvre. — Nous vous adressons les procès-verbaux des séances où le peuple, réuni en assemblée générale, a lui-même fait l'épurement de ses magistrats, et s'est régénéré en la sainte Montagne et la République une et indivisible. Vous y verrez que si la ville de Quimper a quelque temps paru méconnaître ses premiers serments, ce n'a été que par la faute de ceux que le peuple avait honorés de sa confiance et qui l'ont trahi et trompé, et que cette ville mérite d'être comptée au nombre des cités de la République vraiment montagnarde et républicaine.

On a lu ensuite les signatures apposées au bas des procès-verbaux. Sur chaque nom l'opinion publique s'est manifestée avec franchise, et ceux qui ont excité les murmures d'improbation du peuple ont été effacés ; les autres sont demeurés intacts et ont formé la liste des membres de la Société populaire, qui s'est constituée

club de la Montagne. Les premières délibérations prises ont été d'abord que les séances se tiendraient tous les jours, le bienfait de l'instruction que le peuple attend des sociétés populaires devant être journalier comme le bienfait de la lumière que le soleil donne au monde. On mande ensuite que des commissaires de la Société se répandraient dans les campagnes pour y établir des sociétés populaires et multiplier des clubs destinés à propager les bons principes et raviver l'esprit public. La Société s'est engagée à s'occuper surtout de l'instruction du peuple, de la surveillance des ennemis du peuple. — Un membre demande que l'accolade fraternelle soit donnée par deux citoyens, au nom de l'assemblée entière et en signe de sa gratitude, au citoyen Jullien, dont l'arrivée dans les murs de Quimper a été l'époque de jours plus heureux pour le peuple longtemps opprimé et trahi. Cette demande est délibérée par acclamation et exécutée aux cris de Vive la Montagne ! L'assemblée exprime le vœu que la Convention nationale veuille rendre promptement à la ville de Quimper l'administration de département qui siège maintenant à Landerneau. Elle prie le citoyen Jullien d'être à cet égard l'interprète de son vœu. — On affirme que les dons patriotiques se montent à près de mille livres. — Trois citoyennes, — appelées *Chevalier*, *Baron* et *Louise*, — voulant abjurer des noms qui retracent des titres abolis de l'antique noblesse, ou qui rappellent le dernier de nos tyrans, prennent les noms de Victoire-Nationale, Liberté-Républicaine, Aimée-Liberté. La séance se termine par l'hymne Marseillaise et la chanson des Sans-Culottes. Dans l'ivresse de leur joie, les citoyens dansent la carmagnole, parcourent la ville en formant des farandoles civiques, et le cri de Vive la Montagne ! prolongé bien avant dans la nuit, retentit répété par

mille bouches dans cette ville où la Montagne avait été longtemps calomniée et méconnue. »

Suite du 18 Octobre.

Je vais de Quimper à Lorient et m'arrête sur la route à Quimperlé, où je vois le district et les corps constitués qui m'exposent leur conduite et me communiquent leurs registres, je vois quelques arrêtés fédéralistes, qu'ils prétendent justifier, parce que, disent-ils, ils ont obéi *sans réflexion* à l'administration du département. Je me rends le soir à la Société populaire de Lorient, où je trouve un bon esprit, que j'échauffe et j'encourage par l'expression fortement prononcée de principes républicains et montagnards qui reçoivent les plus vifs applaudissements. Je parle de la Vendée, qu'il faut enfin anéantir. Caton autrefois disait en entrant dans le Sénat de Rome : « Il faut détruire Carthage ! » Tout véritable ami de la patrie doit dire, en entrant dans une société patriotique : « Il faut détruire la Vendée ! » — Je reçois dans la nuit des nouvelles inquiétantes sur la marche des rebelles, qui refluent sur Vannes.

Lorient, 19 Octobre.

Le député Tréhouard arrive le matin à Lorient. Nous conférons avec le général Philibert sur les mesures à prendre ; nous passons la journée à travailler et faire des réquisitions. — Je vais le soir au club, où je fais l'éloge de Marat et Lepelletier dont on installe les bustes. On dénonce devant moi le département du Morbihan et la municipalité de Lorient. Le président du département veut se justifier et ne craint pas, pour blanchir sa conduite et celle du corps auquel il appartient,

d'en rejeter la faute sur les administrés. Il prétend que sur quatre cent soixante mille hommes dans le département du Morbihan il y a tout au plus trente mille patriotes, et que, dans la ville de Vannes, sur trente mille habitants il y en a tout au plus trois cents de bons. Je m'élève avec force contre cette calomnie absurde et autres pareilles avancées publiquement avec une atroce impudence par ce président contre-révolutionnaire. Je montre que la masse du peuple ne peut vouloir que le bien, puisque le bien est son intérêt et que l'égarement seul peut la conduire au mal. Je fais établir par la Société une commission de patriotes, destinée à traduire en bas-breton les lois, les bulletins et les écrits utiles, pour les répandre dans les campagnes, où ils devront aussi former des clubs, éclairer le peuple. Son défaut de patriotisme ne peut venir que de son ignorance ; une fois instruit, il chérira la Révolution et la patrie. — J'invite la Société à charger son comité de surveillance de faire demain sans plus tarder un rapport sur la conduite de l'administration du département et de la municipalité. Je retrace les projets hideux des fédéralistes et développe la nécessité que le peuple se montre sévère et inflexible envers ceux qui l'ont égaré ou trahi.

Le 20 Octobre.

Je vois ce matin les patriotes Raoul, commissaire national, et Hector Barère, je prends d'eux divers renseignements qui achèvent de me convaincre que le vaisseau l'*Aurion*, arrivé de Toulon et renvoyé par les Anglais est un présent non moins perfide que celui qu'ils nous ont fait de deux vaisseaux arrivés dans la rade de Brest. Ils apportaient des proclamations de l'amiral Hood, pour corrompre l'esprit public dans nos ports et

nous vaincre par la trahison sur l'Océan, comme ils ont fait sur la Méditerranée. — Je visite le port, les chantiers et prends des notes sur l'état de la marine et sur le patriotisme des employés. — J'entends le soir au club la dénonciation franche et publique faite contre la municipalité. Tréhouard était avec moi. Je prends la parole après le rapport, et je déclare que ce n'est pas un député, un simple individu, mais la masse des individus, le peuple, la Convention qui le représente, la loi, fidèle expression de la volonté générale, qui frappent de destitution une municipalité criminelle. Les municipaux avaient demandé vingt-quatre heures pour préparer leur réponse. Je m'oppose à ce délai, et je les somme de répondre sur-le-champ, s'ils ont à alléguer quelque chose pour leur justification. Ils se taisent. — Tréhouard les destitue, et cet acte de justice est sanctionné par les applaudissements universels du peuple. Tréhouard indique pour après-demain les assemblées primaires qui devront s'occuper de la nomination d'une municipalité nouvelle. — Comme ce mode de réélection laissait encore des ressources à l'intrigue toujours active et féconde en moyens pour égarer le peuple, je propose à la Société de discuter en public la liste des nouveaux magistrats, pour diriger le choix des bons sans-culottes et les soustraire à l'influence secrète et puissante de la cabale. Cette proposition est unanimement délibérée. Le soir, nous faisons mettre en état d'arrestation le président du département.

Vannes, 21 Octobre, 30<sup>e</sup> et dernier jour du 1<sup>er</sup> mois  
de l'an II de la République une et indivisible.

Je vais avec Hector Barère de Lorient à Vannes, dans le dessein d'y faire d'une administration de département



fédéraliste la même justice qui vient d'être de la municipalité de Lorient. — Je reçois les corps constitués, la députation de la société populaire, de la garde nationale, et je ne vois pas dans le nombre un seul patriote.

Vannes, 22 Octobre ou 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II  
de la République une et indivisible.

Le député Prieur de la Marne arrive le matin, croyant d'après les nouvelles envoyées à Brest que déjà les rebelles de la Vendée étaient aux portes de Vannes ; mais un courrier nous annonce au contraire que les rebelles sont entièrement vaincus et dispersés. — Prieur voit et harangue les différentes troupes de réquisition ; elles témoignent un brûlant républicanisme. Je vais avec Prieur au club, où nous ne trouvons qu'une froideur glacée et une insouciance indifférence.

Le 26 Octobre, le 3<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II  
de la République française.

Je réunis chez moi un certain nombre de patriotes pour m'entourer de leurs renseignements, acquérir des notions positives sur l'état de la ville de Vannes, la conduite des différentes autorités constituées, le caractère des individus sans-culottes qui sont dans le département, et préparer ainsi d'excellentes administrations pour remplacer celles destituées. Vannes avait grand besoin d'une visite de montagnards. Le fanatisme et le fédéralisme y dominant encore ; les places ne sont que l'apanage des riches, des parents d'émigrés, des prêtres. Le peuple est opprimé, la monnaie nationale livrée au mépris, les lois méconnues et inexécutées, le club désert, la ville toute remplie de signes de superstition et les signes sacrés méprisés et abandonnés. Les

gardes nationales destinées à défendre la constitution ont pour chefs des hommes qui n'ont point accepté la constitution. Le comité de surveillance destiné à faire mettre en arrestation tous les hommes suspects est composé d'hommes suspects eux-mêmes. La société populaire, qui devrait avoir dans son sein et autour d'elle le peuple, a constamment rejeté le peuple pour s'isoler dans un cercle d'égoïstes contre-révolutionnaires. L'administration du département et la municipalité, peu contentes d'avoir, sans consulter le peuple, organisé une force départementale pour marcher sur Paris, et consacré une partie des deniers publics à l'organisation de cette force, ont maltraité les citoyens que leur patriotisme appelait contre les rebelles de la Vendée. Le jour de la justice est venu : nous allons venger le peuple, punir les magistrats coupables, relever le bon peuple abattu, révolutionner et sans-culottiser le pays. Nous nous hâtons lentement, mais notre marche n'en est que plus sûre.

Le 25 Octobre ou le 4<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II  
de la République une et indivisible.

Je vais le matin à la rencontre des braves Quimperois, dans lesquels je me plais à voir mes concitoyens, depuis que, par l'épurement de leur ville, j'ai mérité quelques droits à leur amitié et à leur estime. Le cri de : *Vive la Montagne!* se fait entendre de tous côtés du plus loin qu'ils m'aperçoivent. Ils entrent à Vannes en faisant entendre ces cris et l'hymne de la liberté. L'aristocratie tremble et croit voir des sans-culottes parisiens.

27 Octobre, vieux style.

Nous avons proclamé hier soir la nouvelle munici-

palité, dont le choix est sanctionné par les applaudissements unanimes de toute l'assemblée du peuple. Aujourd'hui je vais à Auray pour assister à une fête civique où doivent se brûler les titres féodaux et autres signes de l'ancienne noblesse. Cette fête me fournit l'occasion d'électriser un peu le pays, et d'accélérer les progrès de l'esprit public.

28 Octobre. Vieux style.

Je reviens le matin d'Auray à Vannes, où je continue mes travaux et nomme douze commissaires pour épurer le club. Leur choix est sanctionné, le soir, dans l'assemblée du peuple. Je prépare le renouvellement de toutes les autorités constituées du district d'Auray, d'après tous les renseignements et notes exactes que j'ai eu soin de recueillir. Je nomme le comité de surveillance de Vannes, et je m'attache à n'y mettre que des hommes révolutionnaires.

Comme j'ai vu se manifester à Auray le plus brûlant républicanisme de la part de jeunes enfants de la patrie organisés en bataillons et que j'ai senti l'avantage d'exercer de bonne heure au mouvement des armes la génération naissante qui doit imiter un jour, si la patrie le réclame, les généreux exemples de la génération actuelle pour la défense de la liberté, je détermine Prieur à prendre un arrêté d'après lequel, tout républicain devant être soldat, toujours prêt à porter les armes contre la tyrannie, les officiers de Vannes devront veiller à ce que les jeunes enfants de leur commune, depuis neuf jusqu'à seize ans, soient organisés en bataillons et armés de fusils ou de piques proportionnés à leur taille et à la faiblesse de leur âge. Ces bataillons seront exercés par les citoyens sol-

dats de la garde nationale, et ils auront un drapeau avec cette inscription : *l'Espoir de la patrie*; le tout conformément aux décrets de la Convention nationale.

Je me trouvais à Brest avec deux de mes collègues, occupé du soin de notre escadre, quand tout à coup on nous apprend que les rebelles de la Vendée, après avoir passé la Loire, se répandent dans la ci-devant Bretagne, et que Vannes est menacé. Nous ne songeons qu'à nous porter là où le péril est le plus imminent; mais la flotte et la frontière réclament encore notre présence : mes deux collègues restent, et je brigue l'honneur de voler au milieu des troupes républicaines combattre les ennemis de la liberté.

*Extraits du rapport des opérations faites à Vannes par Prieur de la Marne, représentant du peuple avec Marc-Antoine Jullien, commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale.*

J'arrive, après avoir réveillé sur ma route, à Landerneau, Léon, Châteaulin, Quimper, Quimperlay, Hennebont, le zèle des soldats citoyens; et des cohortes nombreuses, levées à la voix de la patrie, doivent suivre mes traces. La crainte et l'éloignement avaient grossi les faits; je m'attendais à trouver tout en feu, je trouve tout tranquille. Je croyais n'avoir que des ennemis à combattre, je ne vois que des amis et des frères à embrasser. Je ne veux pas néanmoins que mon arrivée dans le pays soit inutile pour le peuple, et je regarde autour de moi ce qu'il importe de faire pour lui.

Le soir nous nous rendons à la Société populaire, le citoyen Jullien et moi. Le peuple ne s'offre point à nous. Quelques bourgeois admis à raison de six francs par mois, réunis aux membres des autorités consti-

tuées, composent le club : les sans-culottes, dont la richesse est dans le patriotisme, n'y trouvent point d'accès... Qu'y viendraient-ils faire? s'égarer, se corrompre... Le feuillantisme en est la preuve; on n'ose pas avouer une complicité manifeste avec les conspirateurs, mais on invoque pour eux la clémence et le pardon. On s'oppose à la destitution des magistrats, dont on veut justifier la conduite.

De bons sans-culottes m'entourent, ils m'apprennent qu'ils ont été rejetés des assemblées populaires, de la société même, qui devrait ouvrir son sein au peuple et n'exister que par lui; qu'ils ont été la proie de l'agiotage toléré par l'administration, que leurs magistrats ont été eux-mêmes des accapareurs d'argent; que des femmes de municipaux et de receveurs avaient pour une pièce de 24 sols au marché ce que ne pouvaient avoir pour neuf livres en assignats les femmes de la classe des pauvres.

Je prends des renseignements détaillés sur la conduite des autorités constituées en général, des informations exactes sur la conduite particulière des individus; je confronte les opinions isolément recueillies, pour avoir dans leurs résultats une idée précise de l'opinion publique.

J'ai, dès le troisième jour, la liste d'un assez grand nombre de patriotes sûrs pour former une bonne municipalité. Je convoque une assemblée du peuple, et je les proclame. Des applaudissements unanimes soutiennent mon choix qui n'était que celui des bons citoyens. La sanction du peuple, apposée aux élections que je lui propose, lui montre que ce n'est pas moi, que c'est lui seul qui nomme ses magistrats, et ils sont à ses yeux plus dignes de confiance.

Au milieu de mes travaux, une citoyenne s'adresse

à moi : elle me prie d'être le parrain d'un jeune enfant né dans la misère, mais dans une famille de sans-culottes dont le père est au nombre des soldats de la patrie. Je ne puis refuser. Les représentants du peuple vraiment dignes de la confiance populaire ne sont-ils pas les pères des pauvres ? Je donne au républicain nouveau-né le nom de Marat-Montagne, pour consacrer dans le calendrier des hommes libres et la Montagne sainte conservatrice de la République et de la liberté et le membre le plus calomnié de cette Montagne qui périt martyr de son attachement à la cause du peuple. Au sortir du baptême civique, nous allons chez la mère de l'enfant, citoyenne malheureuse plongée dans la dernière indigence. Une chambre obscure, un lit à moitié renversé que couvraient des hailons, une femme en proie à la douleur, et incertaine, au moment où son enfant voit le jour, si son mari ne reçoit pas la mort. Tel est le spectacle qui frappe nos yeux. Je lui remets son fils. Qu'il imite son père et soit digne du nom qu'il vient de recevoir ! Instruisez-le aux vertus républicaines, il sera toujours assez riche. Je la console, je l'encourage. La cabane du pauvre est aussi le poste du représentant du peuple. Je sors après avoir porté quelques adoucissements dans la retraite de l'infortune.

Le mot de patrie n'est plus inintelligible pour le peuple. Il croit s'enrichir en se dépouillant pour elle. Des dons patriotiques sont offerts : les uns déposent des sabres, des fusils, des pistolets, pour armer les braves soldats de la liberté. Les autres apportent à l'envi des couronnes, des fleurs de lys, des croix, des signes odieux du royalisme, de la féodalité, de la superstition et du fanatisme, conservés par ceux qui toujours espèrent le retour du régime détruit. — Une statue d'un saint

espagnol, de l'ex-dominicain Vincent, était placée sur une des portes de la ville et le charlatanisme sacerdotal avait persuadé à la crédulité populaire que cette statue avait la vertu d'empêcher les inondations de la rivière du Morbihan. Quelques soldats ont voulu faire l'essai de cette assertion monacale et la statue a été renversée. La rivière n'a point débordé, le peuple a ri du mensonge des imposteurs qui l'avaient abusé, et par délibération prise en assemblée publique, on doit substituer au benêt saint Vincent un bon sans-culottes, couvert du bonnet rouge, tenant d'une main une pique et de l'autre une couronne avec ces mots : *Le peuple la donne*. Et la porte et la rue auxquelles Vincent avait donné son nom seront désormais appelées la porte et la rue des Sans-Culottes.

Une fête patriotique a été préparée à Auray pour la brûlure solennelle de tous les titres féodaux et parchemins nobiliaires qui subsistaient encore. La commune et la société populaire m'invitent à me rendre dans leur sein pour assister à cette fête. Je devais installer la municipalité nouvelle, et je ne puis m'éloigner. Je charge mon ami Jullien de me suppléer. Il se rend à Auray : c'est lui-même qui nous fait à son retour le récit de la fête dont il vient d'être témoin. — Il avait plu le matin; de noirs brouillards obscurcissaient l'horizon, et la journée s'annonçait sous les plus tristes auspices; mais sur le milieu du jour le ciel s'éclaircit, le soleil longtemps éclipsé sort du sein des nuages, brille de tout l'éclat de ses rayons. La nature elle-même indique l'heure de la fête. On se réunit, femmes, enfants, vieillards, gardes nationales, corps constitués, dans une vaste esplanade. Au milieu paraît un bûcher où sont entassées de vieilles paperasses qui servirent autrefois de pâture à l'orgueil de quelques imbéciles et vont

aujourd'hui, réduites en cendres, servir de pâture à la flamme. On se forme en cercle : le commissaire du Comité de Salut Public parle au peuple, trace rapidement le tableau de la Révolution, s'étend sur les bienfaits de l'égalité qui rapproche tous les rangs, nivelle tous les hommes et venge la classe longtemps méprisée, la classe la plus pauvre et la plus respectable. Il fait ensuite une courte oraison funèbre de la défunte noblesse, qui s'était liguée avec la royauté, et, pour se relever, avait en dernier lieu pris le masque du fédéralisme. Il déchire le voile et fait paraître au grand jour les projets des fédéralistes dont le but était de rétablir le trône. Il montre la Montagne défendant les droits du peuple et sauvant la République. Les cris de : « Vive la Montagne ! » retentissent. Jullien et Barère, commissaire de la Marine, qui l'accompagne, reçoivent chacun un cierge allumé et mettent les premiers le feu aux bûches. Le maire et les membres du district et des tribunaux concourent avec eux à la destruction de l'amas féodal dont les flammes impures s'exhalent dans les airs en noire fumée, image fidèle de la vanité qui s'en nourrit si longtemps. Le peuple alors se confond, les gardes nationales déposent leurs armes, qu'elles réunissent en faisceaux, et l'on chante l'hymne de la liberté. On forme des farandoles civiques, on danse la carmagnole. Les cris de : « *Vive la Montagne et les sans-culottes !* » animent la cérémonie. Au bruit du tambour chacun court à son rang : les vétérans, qui se sont dépouillés de la plume blanche pour arborer le plumet tricolore, marchent les premiers ; la garde nationale, composée des jeunes gens et des hommes faits marche ensuite ; après vient le bataillon appelé l'*Espoir de la Patrie* où sont tous les enfants, dont les voix encore claires font entendre les cris multipliés qui peignent leur brûlant amour



pour la république et la liberté. Sur l'esplanade était une croix : on arrête qu'elle sera renversée, et qu'à la place on élèvera un arbre de la liberté surmonté d'un bonnet rouge. Au sortir de la fête, on se rend à une assemblée du peuple, où le patriote Jullien développe de nouveau les sentiments qui doivent être communs à tous les républicains français et électrise les citoyens.

Après l'assemblée, bal civique où toutes les citoyennes prêtent entre les mains de Jullien le serment de fidélité à la patrie ; danses prolongées dans la nuit ; la danse éveille la joie, et la joie donne plus d'autorité au patriotisme. Cette fête n'est point inutile à la formation de l'esprit public, et c'est à dater de ce jour que les habitants d'Auray se sont rendus garants qu'on pouvait regarder leur ville comme vraiment montagnarde et républicaine.

Les jeunes enfants ont prêté serment entre mes mains, avec le ton simple et naïf de la touchante vertu, d'imiter leurs pères et de servir la patrie ; ils m'ont témoigné leur joie de se voir formés en bataillons et désormais comptés pour quelque chose dans la classe des gardes nationales défenseurs de la République. Un enfant est venu me supplier de le faire partir pour Rennes : « Tu seras ici, lui ai-je dit, dans le même bataillon que tes camarades ; tu porteras aussi les armes. — Oui, m'a-t-il répondu, mais l'ennemi vient à Rennes, et c'est à Rennes que je voudrais marcher ! » O génération future, que ne promets-tu à la patrie ? Tels ont été les événements dont Vannes vient d'être témoin ; ils ont étendu leur influence jusque dans les communes du département les plus éloignées, et des clubs populaires formés à l'imitation de ceux de cette ville nous font espérer la prompte extinction du fanatisme dans les campagnes.

Le représentant du peuple Prieur, ayant invité le ci-

toyen Jullien de rédiger le procès-verbal des opérations auxquelles il avait concouru avec lui, arrête que le procès-verbal rédigé par Jullien sera imprimé au nombre de trois mille exemplaires, envoyé au Comité de Salut public de la Convention nationale, et répandu dans les départements du Morbihan, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Inférieure.

Suite du 10<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois.

Dîner patriotique avec les canonnières de Lorient, pour les électriser, les montagnardiser. Le soir, assemblée du club où nous réunissons tout ce que nous croyons le plus propre à instruire le peuple.

Le 11<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois.

Il était nécessaire d'imprimer à Vannes un mouvement révolutionnaire pour l'arracher à la léthargie dans laquelle il est plongé. Nous avons cru devoir faire succéder au renouvellement de toutes les administrations une journée qui pût imprimer un effroi long et durable aux ennemis de la chose publique. Nous mettons la terreur à l'ordre du jour contre les aristocrates.

Le 12<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois.

J'écris de Lorient la lettre suivante à Prieur de la Marne :

« Je t'envoie, mon bon ami, tout le travail d'Auray que je n'ai pas eu peu de peine à faire. J'ai recueilli tous les renseignements dont j'ai pu m'entourer, et je crois en général avoir fait de bons choix. Tu jugeras peut-être à propos de proclamer toutes ces nominations à

ton passage à Auray. Quant aux arrestations, Barré te désignera trois mauvais citoyens qu'il est bon de détenir s'ils ne sont pas détenus encore, et le reste sera à la disposition du comité de surveillance, qui est aussi bon et révolutionnaire que possible en cet endroit. Je dois te faire connaître une bonne action de quelques citoyens de cette ville. Leurs noms sont : Fougeré, maire actuel, Philippe, médecin, Barré, marchand, Martin père et Humphri fils. — Un père de famille nommé Moulinier se trouvait en état d'arrestation, et réclamait la liberté, qu'il n'était pas prudent de lui rendre, parce que c'est un homme turbulent et suspect. Mais comme il est chef d'une famille absolument dénuée de ressources, il eût été cruel et injuste que des enfants fussent victimes de la faute paternelle. J'ai appelé l'humanité au secours du malheur, et j'ai montré que sans humanité le patriotisme ne pourrait exister. Les patriotes que je t'ai nommés se sont chargés de pourvoir au logement, à la subsistance et éducation des enfants de Moulinier, qui trouveront ainsi de quoi remplacer leur père, et j'ai concilié par ce moyen ce que réclamait l'intérêt d'une famille malheureuse et l'intérêt de la société. Je réserve pour le moment de ton arrivée ici les détails de mes opérations en route et de notre fête de Lorient qui a été charmante. Je te prie de m'envoyer pour la Société, pour les sans-culottes, cent exemplaires de notre carmagnole et huit cents du rapport de nos travaux civiques.

« Je viens d'organiser le bataillon de l'Espoir de la Patrie. La première réquisition va grand train : j'aurai sous trois jours un résultat. Je t'embrasse et t'attends. »

J'écris à Barère la lettre suivante :

« Je suis resté longtemps sans vous écrire, mon bon

ami, craignant de vous distraire ; je n'en travaille pas avec moins de zèle, et j'enverrai au Comité des détails sur ma conduite. J'attends sa réponse à l'égard des mesures que je lui ai proposées. Il en est une sur laquelle j'insisterai, l'envoi dans ce département d'une section de l'armée révolutionnaire, deux cents hommes seulement, pour purger les campagnes, et chasser les réfractaires et les nobles. Si vous faisiez cela tout de suite, cela irait bien, et le reste de la Vendée, qui semble menacer Rennes, ne serait nullement à craindre. »

Suite du 13<sup>e</sup> jour, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>  
et 20<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois.

J'écris de Pontivy, le dimanche 20<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> mois, à Prieur de la Marne, à Lorient :

« J'ai couru toute la nuit et je suis arrivé ce matin à six heures à Pontivy, où j'ai vu le district, la municipalité, notre ami Guermeur, et pris tous les renseignements relatifs à la marche de nos ennemis et à celle de nos troupes. Une lettre de Guermeur à laquelle était joint un arrêté du district te fera connaître à cet égard tout ce qui m'a été communiqué. Il importe beaucoup d'empêcher aux brigands l'entrée du Morbihan, parce que les campagnes fanatisées grossiraient leurs forces et leur offriraient de puissants secours. Sous ce premier point de vue, la présence d'un député à Pontivy ou à Vannes et son séjour dans l'une de ces villes pendant le moment du danger est indispensable pour contenir le département et en garantir l'entrée. D'un autre côté, Saint-Malo est le but où tendent les rebelles, et s'ils étaient une fois maîtres de ce port, pouvant recevoir des secours par mer, et communiquer avec les ennemis de Jersey et Guernesey, ils pourraient étendre au loin

leurs ravages dans ces contrées et s'y soutenir longtemps. Je vais donc droit à Saint-Malo, sans passer par Saint-Brieuc, ce qui allongerait inutilement ma route, puisque j'apprends qu'à Saint-Brieuc il y a un député. Je serai demain de bon matin à Saint-Malo, et dès lors je suis tranquille. Le peuple de Saint-Malo est électrisé, et bien dirigé il ira bien.

« Je t'embrasse, ainsi que Blavier, Parmentier, Quesnel, Barbier, Lacroix, Renaud, et tous nos montagnards. Les paysans de réquisition dansent la carmagnole, et leur esprit paraît excellent. Écris-moi de temps en temps droit à Saint-Malo. Tu ne pourras, je crois, qu'approuver les motifs qui me font quitter Saint-Brieuc. On dit que le port de Granville pourrait être menacé; en cas de besoin, j'irai. C'est la côte surtout qu'il faut garantir. »

20 Brumaire.

*A Prieur de la Marne.*

Plus j'approche, et plus je vois que le danger de Saint-Malo est pressant, aussi je vais m'y jeter sans passer à Saint-Brieuc où je n'ai rien à faire. J'écris au général Tribout, qui doit être à Saint-Brieuc demain ou ce soir, et je pars de suite pour être moi-même demain de bonne heure à Saint-Malo. Pocholle est à Rennes avec Francastel, Carrier et Garnier. Je crois qu'il sera bien utile qu'avant de gagner Vannes ou Pontivy, tu purges bien vite le port la Liberté, et achève de révolutionner Lorient par le comité révolutionnaire et la terreur à l'ordre du jour. Après quoi tu seras bien désiré pour garder l'entrée du Morbihan dont tu auras préparé la défense. Car le plus grand mal nous vient des autorités constituées qui trahissent et du peuple qu'on égare. Les villes ne sont pas prises, mais livrées, et plusieurs

campagnes paraissent ouvertement triompher à l'approche des rebelles. J'ai fait le plus affreux des voyages : pluie, bache renversée, voiture brisée, soupente cassée ; avec cela mes yeux, ma poitrine et ma tête aussi malades que possible. Tout ira bien si je gagne une fois Saint-Malo. La route par terre est très peu sûre. Je prends à Dinard le passage de Mo. Si nous pouvons sauver Dinan, Saint-Malo sera couvert. Mais Dinan est sans défense et l'ennemi à ses portes. Il nous faut des canons, des armes, des subsistances, de la cavalerie ; nos paysans sont désarmés et sans vivres. Je vais courir toute cette nuit comme la précédente ; je dormirai quand je serai à mon poste. L'ennemi s'avance de Dol à Minau, à moitié chemin de Dinan ; on craint fort pour cette dernière ville .

Ce lundi 11 novembre 1793, vieux style ; et, suivant l'ère républicaine, ce primidi, premier jour de la troisième décade du mois de brumaire, deuxième de l'An second de la République une et indivisible.

J'arrive à Saint-Malo sur les quatre heures de l'après-midi ; je vais à la Société populaire.

J'écris la lettre suivante à Pocholle et Carrier, députés en mission à Rennes :

« Je m'empresse, citoyens, de vous prévenir de mon arrivée à Saint-Malo, où votre collègue Prieur de la Marne, avec qui j'étais à Lorient, m'a engagé à me rendre, dès qu'il a connu la marche des rebelles. Je suis autorisé par la mission qui m'est confiée à prendre toutes les mesures nécessaires d'utilité et de sécurité publiques que les circonstances me feront juger convenables. Mais ces mesures ne pouvant être bonnes qu'autant qu'elles seront combinées avec les vôtres, et l'ensemble des opérations pouvant seul en assurer le succès, je

vous prierai de correspondre avec moi et me transmettre les plans que vous avez arrêtés, afin que je puisse concourir à leur exécution. Je vous transmettrai de mon côté tous les renseignements que je pourrai recueillir, et je ne négligerai rien pour justifier la confiance qui m'appelle ici dans un moment de crise. Je n'ai encore que des notions très vagues sur la marche et les desseins des ennemis, sur leur position et celle de nos troupes ; mais il me semble qu'il serait d'abord bien important de couvrir Dinan, qui est en quelque sorte la porte d'entrée du côté du département des Côtes-du-Nord. Espérons que les rebelles seront tellement cernés par nous qu'ils trouveront ici leur tombeau. Et surtout gardons bien nos forts, afin qu'ils n'aient de communication ni avec l'Angleterre, ni avec les émigrés de Jersey et Guernesey.

« Saint-Malo paraît ne point manquer d'hommes, mais il est à craindre qu'il vienne à manquer de vivres, si on ne nous en envoie tous les jours. L'esprit du peuple est très bon, et le courage et l'espoir semblent croître en proportion du danger. On soupçonne que les rebelles pourraient bien avoir ici quelque intelligence. Je vais prendre les mesures les plus actives pour les découvrir : je vous ferai part du résultat de mes recherches.

« *P.-S.* — Le citoyen Cadenne vient de me communiquer un plan qui tendrait à cerner l'armée catholique, et me paraît avoir plusieurs avantages. Il faut en finir avec la Vendée. Je vous prie de m'écrire et me transmettre les renseignements d'après lesquels je pourrai diriger ma conduite. »

22 Brumaire.

J'écris la lettre suivante à Prieur de la Marne :

« Me voici dans Saint-Malo, mon bon ami. Mon pre-

mier soin est de t'écrire, et la première occasion qui s'offrira sera saisie par moi pour te faire parvenir cette lettre, que je prierai le district de Lamballe de t'envoyer aussi promptement que possible à Pontivy ou à Lorient. Mon arrivée ici n'a pas été inutile pour électriser le peuple qu'on cherchait à décourager et intimider, l'aristocratie levait une tête audacieuse à l'approche des brigands. Déjà quelques personnes avaient quitté la cocarde tricolore, et bientôt sans doute elles auraient pris la cocarde blanche. La municipalité semble voir tout cela d'un œil indifférent. Comme elle est très mauvaise, entachée de fédéralisme, et que les sans-culottes s'en plaignent, je crois qu'une mesure de sûreté publique très urgente est sa destitution, et je vais m'en occuper; car la complicité des autorités constituées avec les brigands leur a ouvert plus de villes que leurs armes. Nous allons couvrir la côte, pour ôter à l'armée catholique toute communication avec l'Angleterre et les émigrés de Jersey et Guernesey qui pourraient leur faire passer des secours. La côte étant bien couverte, nous avons des forces à Avranches qui garantiront Granville et empêcheront les rebelles de gagner la Manche et le Calvados du côté de Fougères, dans la partie qui avoisine le ci-devant Maine. Nous avons à Crué la garnison de Mayence, qui peut empêcher l'ennemi d'entrer dans les départements de l'intérieur. Le fort de Château-Neuf est, d'après les rapports qui me sont faits, imprenable. Rennes est très bien gardée et défend l'entrée d'une grande partie de la ci-devant Bretagne; il ne s'agira que de garnir les points de Lamballe et de Brioux pour couvrir le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan; Pontivy et Vannes seront aussi bons à renforcer, pour que, dans le cas d'une trouée, les campagnes du Morbihan qui



voudraient se joindre aux rebelles fussent contenues. Il serait infiniment dangereux, vu leur mauvais esprit et le grand nombre de bois et forêts qui offriraient des retraites favorables aux brigands de ne pas prendre les mesures les plus actives pour prévenir sinon leur approche, puisqu'ils ne sont déjà que trop près de nous, du moins leur dispersion dans ces contrées ; au moyen d'une dispersion de nos forces telle à peu près que je viens de l'indiquer, l'armée chrétienne, qui ne compte guère, à ce qu'il paraît du moins, que dix ou douze mille soldats, sera bientôt détruite, et les catholiques brigands auront ici leur tombeau. Je viens d'écrire à Carrier et à Pocholle. Écris-moi, je t'en prie. Si j'avais ici une compagnie de cent volontaires montagnards de Lorient, avec un pareil nombre de Spartiates déterminés, il y aurait plus d'une bonne expédition à faire. Les brigands ont abandonné Dol et sont à Pontorson.

« Nos prisonniers de Dinan sont ici à bord d'un bâtiment. Je veillerai à ce qu'il n'en échappe aucun, et rendrai les capitaines des vaisseaux qui les gardent responsables. Ils demandaient des souliers au conseil de la commune, qui délibérait sur leur demande ; j'y ai été : j'ai dit que nos frères, les soldats de la liberté, manquaient de souliers, et j'ai fait passer à l'ordre du jour. Je vais désigner une maison sûre et bien gardée pour les prisonniers malades. Demain je fais la visite de tous les postes et passe la revue des corps. Leur esprit est bon ; il y a un brave commandant dans la place. Je rappelai hier au club l'engagement qui lie quinze cents citoyennes et neuf cents citoyens de Saint-Malo de répondre à la République française de leur port et de leur ville. Je leur ai dit que, l'ayant pris avec eux, je venais avec eux le remplir. Ils le renouvelèrent. Ils m'ont demandé à changer le nom de leur ville, et je leur ai

donné le nom de Commune-la-Victoire, en les invitant à profiter de la circonstance pour justifier une aussi belle dénomination ; ils doivent écrire à la Convention nationale pour la prier de la confirmer. J'ai donné les noms de port des Sans-Culottes et port de la Montagne aux ports de Saint-Thomas et de Saint-Vincent. L'armée chrétienne, ne voyant plus de noms de saints, n'osera plus entrer. Sur la façade des portes sera cette inscription : *La Victoire, Ville Montagnarde*. On ne crie ici que : « Vive la Montagne » et je travaille à électriser le peuple et les soldats. L'enthousiasme chez le Français est le garant assuré de la victoire.

« Si tu n'es plus à Lorient, fais-moi le plaisir de m'envoyer copie de ma lettre à nos frères de la Société de la Montagne. Réponds-moi bien vite. Adresse-moi des exemplaires du rapport de Vannes. Nous avons pris des chevaux et fait quelques prisonniers. On doit m'amener demain un de ces chrétiens ; je te dirai quelle mine ils ont. L'armée catholique paraît se diriger vers Granville ; il y a beaucoup de forces, d'après le rapport qui m'a été fait. Écris-moi vite, mon bon ami. Envoie, je te prie, copie de ma lettre à tes collègues à Brest ; je n'ai pas le temps de leur écrire, et cependant, il est très utile qu'ils sachent tout ce qui se passe ici. Le général Tribout entre aujourd'hui dans Dinan avec bon nombre de républicains.

« Il y a ici des intelligences avec les brigands : je suis à la piste, et j'espère les découvrir. »

23 Brumaire.

Je donne l'autorisation suivante :

« Vu la demande à nous faite par M. le C. Najac, chef principal des bureaux civils de la marine, de faire pré-

parer dans l'hôpital du Rozay un local propre à recevoir les prisonniers anglais malades,

« Le Commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale, en vertu des pouvoirs qui lui sont confiés,

« Considérant que l'humanité réclame un asile pour ceux des prisonniers qui, étant à bord des bâtiments de la République, pourraient tomber malades, — autorise le chef principal des bureaux civils de la marine à faire préparer pour cette destination l'hôpital du Rozay, en y joignant la maison nationale adjacente qu'occuperont les officiers de santé; lui recommande expressément d'avoir à prendre les mesures les plus actives, de concert avec le chef de brigade Cadenne, pour qu'aucun des prisonniers ne puisse s'échapper, ceux auxquels sera confiée leur garde étant responsables de leurs personnes. »

Je fais la visite des postes et passe la revue des troupes.

24 Brumaire.

Hier on m'avait appris que les brigands avaient abandonné Dol; aujourd'hui, j'apprends qu'ils sont maîtres d'Avranches.

Je prends l'arrêté suivant :

« Le Commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale chargé de prendre toutes les mesures de sûreté publique réclamées par les circonstances,

« Considérant que la première de ces mesures est l'interception des correspondances des personnes suspectes, pour découvrir les intelligences qui pourraient exister entre elles et les ennemis; considérant que le salut public ne permet pas de négliger cette mesure, et que devant le salut public doivent disparaître toutes

les considérations particulières, arrête que le Comité de surveillance établi à Saint-Malo devra dès ce jour saisir à la poste toutes les correspondances des personnes notoirement suspectes, sauf à leur faire tenir celles qui ne traiteraient que d'affaires particulières; le présent arrêté devant servir d'ordre auprès du directeur de la poste, qui est requis d'en seconder l'exécution. »

24 Brumaire.

« Vu la demande à nous faite par le commandant Najac, chef principal des bureaux civils de la marine,

« Le commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale investi de pouvoirs par les députés en mission dans les départements maritimes, arrête que les officiers commandant les bâtiments sur lesquels sont détenus les prisonniers de guerre demeurant personnellement responsables de ces prisonniers confiés à leur garde, doivent en conséquence prendre toutes les mesures et requérir les forces suffisantes pour qu'aucune évasion ne puisse avoir lieu. »

24 Brumaire.

J'écris à la municipalité de Granville la lettre suivante :

« Je suis instruit en ce moment, citoyens, que les brigands sont maîtres d'Avranches; il paraît probable qu'ils dirigeront leur marche sur Granville. Le général Peyre doit avoir pris des mesures pour défendre cette place. Je vous invite à me transmettre de suite l'état où elle est, afin que je puisse calculer les moyens de défense qui vous sont nécessaires. Rappelez à vos concitoyens l'engagement solennel qu'ils ont prêté entre mes mains, et que j'ai transmis à la Convention natio-

nale, de répondre de leur ville, de leur port, et de leur territoire. Si, dans votre commune, il se trouve seulement cent républicains déterminés, cet engagement peut être rempli sans peine. Les brigands dont nous avons vu l'armée à Dol sont sans ordre, sans armes, et, pour peu qu'on leur oppose résistance, seront repoussés. Montrez-vous donc ce que vous avez promis d'être, et songez à vos serments : vaincre ou mourir. Je vous rends responsable de votre ville; prenez sur vous toutes les mesures de défense; vous serez secondés. Que les brigands ne souillent point vos murs, et que les citoyens de votre ville, encouragés par vous, se montrent les dignes enfants de la République. »

24 Brumaire.

Au général Peyre : « Je dois vous faire connaître une action digne d'être connue de toute la France, et que la Convention nationale s'empressera sans doute de récompenser dans la famille de celui qui en est l'auteur. C'est le chef de brigade Cadenne, commandant dans la place, qui m'en a transmis le récit. Le brave Corbinet, aubergiste au vieux bourg de Minéal entre Dol et Dinan, a vu sa maison envahie par les brigands. Ces scélérats, après avoir tout dévasté chez lui, ont voulu le forcer à crier : Vive le roi ! menaçant de l'égorger, s'il refusait. « Vous pouvez me tuer », leur a-t-il dit, « mais je ne mourrai que républicain : « Vive la République ! » Les monstres l'ont immolé. »

24 Brumaire.

Je reçois dans l'après-midi des lettres de Cancale qui m'annoncent qu'on entend le canon de Granville et

que des frégates anglaises ont été vues et signalées.

J'écris à Pocholle la lettre suivante :

24 Brumaire.

« Je vous envoie, citoyen, trois extraits de lettres, que j'ai successivement reçues et que j'ai cru devoir vous transmettre. Si Le Carpentier n'était pas à Granville, j'y serais déjà, et j'électrifierais le courage de nos soldats républicains. Mais votre collègue était au milieu d'eux et ma présence y devenant inutile, je me suis déterminé à rester au poste où Prieur m'avait appelé pour concerter les mesures que pourraient exiger les circonstances. Je désirerais beaucoup, si le siège de Granville continue et si les brigands ne sont pas repoussés aussi promptement qu'on doit l'espérer, que nous pussions les prendre par la queue et par le flanc, les mettre entre deux feux et finir une bonne fois avec ces scélérats. Ne pourrait-on pas faire marcher des forces sur Avranches pour les obliger à se diviser et seconder ainsi nos frères de Granville ? Je vous prie de me faire savoir de suite par un courrier ce que vous jugez convenable. Je m'empresserai de vous communiquer toutes les nouvelles que je recevrai. Voici ma quatrième lettre. J'attends avec impatience la certitude que mes trois lettres précédentes vous sont parvenues et que Prieur a reçu celle qui lui était adressée.

24 Brumaire.

« Je reçois en ce moment, citoyen, votre lettre ou ta lettre, pour nous conformer à l'invitation (qui est pour les patriotes une loi), que la Convention nationale a faite aux républicains de se tutoyer mutuellement. La

marche des ennemis annonce qu'ils veulent se jeter dans la Manche et le Calvados. J'ignore si de ce côté nous avons des forces, mais dans le cas où ils seraient même repoussés, il se pourrait ou qu'ils refluaient ou qu'ils gagnassent Cancale, qui est un point important et il faut prendre des mesures en conséquence. Si nous avons ici seulement deux mille hommes de plus, nous irions à Pontorson, Avranches, et nous leur livrerions un double combat. Demain matin j'aurai des nouvelles.»

24 Brumaire.

J'écris au général Tribout. Je l'invite, à son arrivée à Dol, à placer un fort poste au pont de Vivier pour arrêter ceux qui voudraient passer par la digue de Cheruex. Je lui demande communication prompte du mouvement et de la disposition de ses forces et du nombre des républicains qui l'accompagnent. Je me plains de n'avoir eu aucune réponse à deux lettres que je lui ai successivement écrites à Saint-Brieuc et à Lamballe, et je lui montre que de l'ensemble des opérations dépend leur succès, et que je ne puis combiner les mesures que je dois prendre qu'autant que je les accorde avec celles qui sont prises autour de moi.

24 Brumaire.

J'écris aux députés à Brest la lettre suivante :

« J'ai plusieurs fois écrit, citoyens, à votre collègue Prieur, en l'invitant à vous faire passer, comme plus voisin de vous, la copie de mes lettres que je ne pouvais vous faire faire moi-même, étant accablé d'occupations. Je profite aujourd'hui du courrier que Labrousche vous adresse pour vous dire en peu de mots quelle est

notre situation actuelle. Nous avons craint un instant que l'armée catholique ne s'adressât à Saint-Malo, où les intelligences qu'elle pouvait avoir et qu'elle avait sûrement, ainsi que la terreur qu'elle avait eu soin de répandre parmi le peuple en faisant sonner bien haut la rapidité de sa marche et la prise de plusieurs villes, ne laissaient pas de donner quelques inquiétudes.

« Déjà quelques aristocrates dans le délire de leurs espérances, croyant la ville prise, avaient quitté la cocarde tricolore, insultaient les patriotes et faisaient hautement l'éloge des brigands. J'invitai le commandant de surveillance à prendre des mesures plus actives et plus sévères que jamais pour faire saisir tous ceux qui n'auraient point la cocarde et qui tiendraient des propos séditieux. Depuis, sur la demande qui m'en a été faite par plusieurs patriotes et d'après les avis qui m'ont été donnés, j'ai autorisé le commandant de surveillance à intercepter les correspondances extérieures des personnes notoirement suspectes.

« Les rebelles ont quitté Dol et pris Avranches, qui paraît n'avoir pas résisté, et dont la garnison, composée de onze cents paysans a, dit-on, bravement pris la fuite. Je n'ai pas encore les détails officiels de cette dernière affaire. Les rebelles se sont portés sur Granville et nous avons lieu de nous y attendre. Nous y avons de quatre à cinq mille hommes. J'ai cru devoir suspendre dans ces circonstances le départ des bâtiments anglais parlementaires qui sont ici pour l'échange des prisonniers. »

25 Brumaire.

Je reçois, ce matin, un courrier de Granville qui m'annonce que dix mille républicains défendent cette place, mais qu'ils manquent de munitions.



J'écris au moment même la lettre suivante au comité militaire établi à Saint-Malo :

« Je reçois, citoyens, la demande très instante des habitants de Granville de leur envoyer sur-le-champ des munitions. Vous sentez de quelle importance il est que nos braves frères d'armes, qui défendent avec courage une place importante, soient secondés de tous nos moyens. Votre zèle m'est un garant de l'activité que vous donnerez à l'exécution de l'arrêté que je vous envoie; il s'agit de faire parvenir sans retard des cartouches, des munitions, tout ce qu'il est possible de réunir, soit dans les forts qui avoisinent cette place, soit dans les navires de la République, soit même au camp retranché de Châteauricheux et ailleurs, pour tout embarquer sur une canonnière dont le départ ne doit pas être différé d'un seul instant. Je vous prie de me rendre compte dans la matinée des mesures prises pour faire partir sans retard les munitions qu'on réclame. Vous vous occuperez aussitôt de les faire remplacer et de faire aussi remplacer celles que la municipalité de Cancale a fait passer à Granville. »

25 Brumaire.

J'écris aux députés en mission à Brest :

« On se défend vigoureusement à Granville. Le feu a commencé hier à dix heures de l'après-midi. Labrousche est à Cancale où il concerte ses mesures avec les miennes. Je viens de faire partir des munitions, cartouches et boulets de 24 pour Granville par le cotre le *Hardi*. Il nous faudra ici des munitions et des vivres; Granville en aura besoin et ne peut rien maintenant recevoir que par mer. — Je viens d'interroger plusieurs prisonniers. L'armée des brigands paraît sans ressource.

La plupart se repentent de leur erreur, et n'attendent, disent-ils, qu'une amnistie pour abandonner leurs chefs qui ne cherchent eux-mêmes qu'à abandonner leur armée pour se sauver. Tel est le résultat de tous les interrogatoires. On évalue à deux mille le nombre des brigands tués devant Granville. Nous avons perdu peu de monde. »

24 Brumaire.

A la municipalité de Dol : « Je reçois votre lettre, citoyens, et je vous annonce que j'ai prévenu vos désirs en écrivant hier au général Tribout de se porter dans votre ville avec le plus de forces possible pour fermer d'un côté la route de Cancale, protéger de l'autre votre commune et maintenir les campagnes d'alentour, où pourront aussi être pris plusieurs des ennemis fuyards. Quant à ce qui concerne la justification de votre garde nationale, je me plairai à recueillir tous les détails qui pourront me prouver que votre commune n'est nullement coupable de l'invasion des brigands. »

#### ARRÊTÉ

« Le commissaire du Comité de Salut, etc., envoyé par les représentants du peuple près les côtes de Saint-Malo ;

« Considérant que le moyen le plus puissant d'affermir la liberté est de préparer la génération naissante à la défendre, que tout enfant d'une République doit être soldat, prêt à porter les armes pour repousser les ennemis de sa patrie, que le courage, compagnon et garant de la victoire, est l'essence du républicanisme et que le courage naît de l'habitude des exercices militaires et du mépris des dangers ;

« Considérant que ces motifs ont déjà dicté plusieurs arrêtés des députés en mission dans les différents départements pour faire organiser les jeunes enfants en bataillons et les faire exercer de bonne heure au manie-ment des armes, afin qu'ils puissent un jour, si la patrie les réclame, imiter les généreux exemples de leurs pères et voler dans les combats contre la tyrannie ;

« Considérant que les citoyennes de cette commune qui vient d'adopter le nom de la Victoire et qui ont prié la Convention nationale de confirmer par un décret cette dénomination nouvelle, ont contracté l'engagement solennel et sacré, les mères de famille d'élever leurs enfants dans l'amour de la patrie, de leur apprendre que tout homme libre doit préférer la mort à l'esclavage ; les jeunes citoyennes de n'unir leurs mains qu'à des mains républicaines, de n'épouser que des citoyens qui auront bien servi leur pays : qu'il importe de seconder un aussi noble engagement dont le but est de donner plus d'énergie à l'enthousiasme républicain et de rendre les habitants de la Victoire plus dignes enfants de la Victoire et de la République ;

« Considérant que si le moment actuel ne permet de donner aux jeunes enfants organisés en bataillons ni des fusils, ni des piques pour s'exercer, ni des instructeurs pris dans la garde nationale, parce que les armes et les soldats sont en réquisition pour la défense de la patrie, on pourra d'un côté les mettre sous la surveillance et la direction des vieillards vétérans pour associer les deux âges qui naturellement semblent se rapprocher, et préparer de bonne heure l'enfance au respect qu'elle doit porter à la vieillesse ; de l'autre, en armant leurs mains de simples bâtons au lieu de fusils et de piques, leur apprendre que toute arme est bonne pour combattre la tyrannie, et que l'audace et

la valeur sont les seules armes qu'accompagne le succès ;

« Considérant qu'à ces deux premiers avantages d'exercer et d'aguerrir l'enfance, de l'attacher de bonne heure à la patrie, se joint celui d'une bonne éducation morale et physique, par l'habitude de l'obéissance et du respect envers la vieillesse, et par le développement des forces du corps ; que cette réunion des enfants en petits corps militaires, leur rapprochement mutuel formera d'avance entre eux les liens de la vie sociale, leur fera mettre en pratique les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité dans lesquels on aura soin de les élever.

« Arrête ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Les enfants de la commune de Saint-Malo, depuis neuf jusqu'à seize ans, seront organisés en bataillon appelé l'Espoir de la Patrie, et ces mots serviront d'inscription au drapeau tricolore qui sera donné à ce bataillon.

« ART. 2. — L'organisation du bataillon de l'Espoir de la Patrie et le soin de l'instruire seront confiés à six braves vétérans que désignera la municipalité de concert avec le comité de surveillance, les vétérans qui seront chargés de cette commission devant être des républicains prononcés.

« ART. 3. — Comme tous les enfants sans distinction compris dans l'âge ci-dessus indiqué, ceux des riches comme ceux des pauvres, devront entrer dans le bataillon qui sera formé, et que les uns pouvant avoir un uniforme, tandis que les autres ne pourraient en faire la dépense, il résulterait de cette différence de costume un commencement d'inégalité qui serait d'un mauvais exemple et contraire au but de l'institution même, il n'y aura dans le bataillon de l'Espoir de la Patrie d'au-

tre uniforme que le bonnet rouge, signe de la liberté, et les cheveux plats, signe de la simplicité, sa compagnie ordinaire.

« ART. 4. — Les jeunes républicains composant le bataillon seront armés de bâtons pointus en attendant qu'ils puissent avoir des piques ou des fusils proportionnés à la faiblesse de leur âge.

« ART. 5. — Ils seront exercés deux fois chaque décade par les vétérans chargés de ce soin.

« ART. 6. — Le bataillon sera organisé conformément aux dispositions des décrets de la Convention nationale relatifs à cette opération.

« ART. 7. — L'exécution du présent arrêté est confiée au zèle et au patriotisme des pères et mères de famille, des jeunes républicains, des vieillards vétérans, du comité de surveillance et de la municipalité.

« A Saint-Malo, le... etc.

25 Brumaire.

#### ARRÊTÉ

« Le commissaire, etc.

« Vu la lettre de Prieur, député en mission, qui lui annonce que les soldats républicains actuellement à Dinan sont prêts à se porter sur Dol et à la poursuite des brigands, mais qu'ils manquent absolument de souliers ; vu l'urgente nécessité de leur en fournir pour que leur marche ne soit point retardée et le devoir imposé à tout bon citoyen de faire tous les sacrifices que la patrie réclame, en vertu des pouvoirs à lui confiés, arrête ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Tous les cordonniers sont mis en état de réquisition permanente et dispensés momentanément du service. Ils devront rendre compte de l'emploi de chacune de leurs journées à la municipalité, qui

nommera deux membres pour surveiller leurs travaux.

« ART. 2. — Tous les cuirs sont en réquisition et les cordonniers autorisés à requérir les autorités constituées pour s'en procurer partout où ils en pourront avoir.

« ART. 3. — Tout citoyen ayant deux paires de souliers devra en céder une à la République.

« ART. 4. — Le présent arrêté devant avoir d'abord son exécution dans les deux communes de Saint-Servan et de Saint-Malo, les sociétés populaires de ces deux communes nommeront chacune trois de leurs membres pour recevoir, avec un membre de la municipalité, les paires de souliers qui seront cédées par les citoyens.

« ART. 5. — Les paires de souliers ainsi cédées à la République seront de suite estimées et le prix en sera payé par la municipalité.

« ART. 6. — Tout citoyen qui serait reconnu pour n'avoir pas rempli les dispositions du présent arrêté, sera nommé publiquement comme ayant refusé à ses frères d'armes les secours que réclamait la patrie.

« ART. 7. — La municipalité et société populaire de Saint-Servan et de Saint-Malo sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera proclamé et publié dans les deux communes.

« ART. 8. — Son exécution est aussi confiée au patriotisme des bons citoyens. »

25 Brumaire.

J'écris à Prieur de la Marne :

« Me voilà content, je vais où tu es, nous allons nous rejoindre. Je vais t'envoyer force souliers. Faites-moi venir des munitions et des provisions de bouche. Granville tient bon, mais il lui faut des aliments pour les

canons, les fusils et les hommes. J'aimerais mieux t'envoyer les souliers à Dol qu'à Dinan. Nos camarades les prendraient en route. Qu'en dis-tu? Je puis encore avoir réponse demain grand matin. Je t'embrasse. »

25 Brumaire.

J'écris au comité militaire :

« Je vous requiers, citoyens, de préparer sans délai le départ pour Granville d'une compagnie de canonniers républicains, braves et bien exercés. Voici ce qu'écrit le député Carpentier, et en vous transmettant sa lettre, je vous indique ce que vous devez faire : « Oui, citoyen, « Granville est assiégé : l'attaque est vive et la défense « opiniâtre. Cependant lorsqu'il ne s'agit pas seulement de soi, mais du salut de la République entière, « la prudence, d'accord avec le patriotisme, exige que « de nouveaux moyens de résistance soient ajoutés à « ceux que nous opposons depuis hier deux heures de « l'après-midi sans aucune interruption. En effet, nos « munitions se consomment dans des postes nombreux « et nos subsistances s'épuisent pour une garnison où « il y a beaucoup de contingents non armés, ce qui « augmente le nombre des bouches inutiles. Dans ces « conjonctures je regarde comme indispensable que « vous fassiez parvenir sans délai à Granville tout ce « qu'il y a de disponible en munitions de guerre et « de bouche tant à Saint-Malo que dans les lieux environnants. J'attends ces secours avec impatience, « et le salut public les réclame. Le canon et la mousqueterie roulent sans cesse. Nous résisterons tous seuls « jusqu'à l'épuisement de notre poudre et de notre « sang, mais pour vaincre il nous faut des canonniers « surtout. Nous ignorons encore le nombre de nos ennemis ; tout ce que nous savons c'est que leurs colon-

« nes sont très étendues, et très acharnées. Des ca-  
 « nonniers, surtout des munitions, des subsistances et  
 « des fusils. » Pour préparer l'envoi de tous les objets  
 demandés, ne négligeons rien. »

25 Brumaire.

Le procureur de la commune la Goisnière est auto-  
 risé à requérir dix hommes de la troupe qui s'y trouve  
 pour arrêter les chefs de sédition et livrer à la justice  
 ceux qui ont arboré la cocarde blanche et parlent de  
 recevoir les brigands. Il sera fait aussi une perquisition  
 exacte des meubles du citoyen Alexis Le Monier, le  
 surplus de l'affaire, en tant qu'elle le concerne, étant  
 renvoyé au juge de paix de Châteauneuf.

25 Brumaire.

J'écris au comité militaire établi à Saint-Malo la lettre  
 suivante :

« J'ai reçu votre lettre, citoyens, et la note des objets  
 envoyés par vous. Je n'attendais rien moins de votre  
 zèle et de votre patriotisme ; je vous remercie au nom  
 de la République de l'activité que vous avez mise à se-  
 courir nos frères. Le patriote Blaire me fait offrir ce  
 matin de joindre de l'eau-de-vie aux différents envois  
 qui sont faits à Granville. Je vous invite à faire partir  
 l'eau-de-vie qui nous est offerte avec les tonneaux de  
 vin qui déjà sont embarqués. Je vous envoie copie de  
 mon arrêté d'hier en vous priant d'accélérer l'envoi  
 pour Dinan des souliers qui ce matin vont être remis.  
 Occupons-nous aussi de remplacer les provisions de  
 bouche et munitions de guerre dont nous sommes  
 obligés de nous dégarnir. »



26 Brumaire.

« Marc-Antoine Jullien, commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale,

« Sur les plaintes multipliées qui lui ont été faites contre la municipalité de Saint-Coulomb qui paraît s'acharner contre les patriotes et protéger les fanatiques et les contre-révolutionnaires,

« La prévient fraternellement que si de pareilles plaintes qui déjà sont appuyées de faits se renouvellent encore et que si elle continue d'opprimer les bons citoyens, il sera pris des mesures sévères et placé une garnison dans la commune aux frais de sa municipalité pour mettre à la raison les agents du fanatisme et de l'aristocratie. »

26 Brumaire.

« M.-A. Jullien à Labrouche, secrétaire des députés en mission près les côtes de Brest et de Lorient.

« Point d'inquiétude, mon bon ami, je ne dormais pas ici et tout est fait. Des munitions, des vivres, des canoniers ont été envoyés à Granville, des provisions de bouche sont parties pour nos frères de Cancale, et les munitions dont Cancale s'est dégarnie doivent maintenant être remplacées. Le Comité militaire chargé de l'exécution des différents arrêtés que j'ai pris à cet égard, s'en occupe avec activité. J'ai aussi fourni des souliers pour nos frères de Dinan qui marchent sur Dol et sur Granville. Jean-Bon arrive, tout ira bien. »

26 Brumaire.

Différentes décisions données au chef principal des bureaux civils de la mairie de Saint-Malo :

« 1° Je pense qu'il n'y a dans ce moment aucun inconvénient à nous conformer aux ordres du ministre relativement à l'échange des prisonniers. Outre l'avantage de rappeler dans leur patrie plusieurs de nos concitoyens, nous nous débarrassons de bouches inutiles et d'individus dont la garde occupe et des bâtiments et des soldats qui pourraient être plus avantageusement employés. Je vous engage donc à laisser libre la sortie des parlementaires. — Du 24 brumaire.

« 2° Je suis d'avis de ne point perdre de temps pour exécuter les ordres du ministre et de faire disposer à prendre la mer tous les bâtiments au-dessus de 200 tonneaux. — Du 24 brumaire.

« 3° Je suis d'avis de n'expédier pour le port de Brest que les ouvriers qui ne sont pas indispensablement nécessaires au port de Saint-Malo, tant pour les constructions que pour les armements qui viennent d'être ordonnés. — 24 brumaire.

« 4° Sur l'observation qui est faite qu'un des cutters de la République a établi sa croisière avec une chaloupe canonnière, dans les parages entre Cancale et Granville, en exécution des ordres du député Carrier, et que le ministre ordonne l'envoi de ces cutters à Brest, vu qu'il serait dangereux d'interrompre la croisière du cutter entre Granville et Cancale, comme aussi de faire suivre la destination indiquée pour Brest à l'autre cutter auquel la garde des prisonniers est confiée, je crois utile dans ces circonstances de suivre les ordres de Carrier plutôt que ceux du ministre et de différer l'envoi des cutters jusqu'au moment où les brigands seront éloignés de ces parages. Si le ministre pouvait connaître notre position actuelle, il serait le premier à donner une pareille décision. — 24 brumaire.

« 5° Les marins destinés à la garde des prisonniers de

guerre à bord des bâtiments où ils doivent être placés répondront personnellement de ces prisonniers, et, s'ils quittent les bâtiments sans permission par écrit des capitaines, ils seront punis suivant toute la rigueur des lois. Cet ordre sera lu chaque jour à bord des bâtiments et il sera affiché auprès du grand mât. — 25 brumaire. »

26 Brumaire.

#### ARRÊTÉ

« Le commissaire, etc.

« Vu la demande à lui faite par la société populaire montagnarde et républicaine de Saint-Malo pour l'élargissement des citoyens de Paramé mis en état d'arrestation par le commandant du bataillon de Seine-Inférieure, comme aussi pour la levée des scellés apposés sur les archives de cette commune, et pour la réorganisation de la société populaire, dont les séances ont été fermées depuis cette époque,

« Considérant que ceux dont une Société populaire et un comité de surveillance composés de patriotes connus garantissent le civisme, que ceux en faveur desquels ils s'offrent pour caution, sont par là même lavés de la tache du soupçon qui paraissait les couvrir; considérant que les scellés apposés sur les archives de la commune entravent l'exécution des lois relatives aux actes civils de naissance et décès que l'interruption des séances d'une société populaire reconnue pour patriote est une calamité publique,

« Arrête :

« ARTICLE PREMIER. — Les citoyens de Paramé mis en état d'arrestation par le commandant du bataillon de Seine-Inférieure et cautionnés par la société populaire de Saint-Malo seront mis en liberté.

« ART. 2. — La citoyenne Nicole également cautionnée par la société populaire de Saint-Malo sera de même mise en liberté.

« ART. 3. — Les scellés apposés sur les archives de la commune de Paramé seront levés.

« ART. 4. — La société populaire de Paramé sera réorganisée, et cette réorganisation, à laquelle sont invités de concourir tous les citoyens et citoyennes de Saint-Malo, Saint-Servan et Paramé, aura lieu solennellement dans la journée du 27 brumaire présent mois.

« ART. 5. — Les citoyens Durville et Renoul, présidents des sociétés populaires de Saint-Malo et de Saint-Servan sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qu'ils feront connaître à leurs sociétés respectives, et dont il remettront copie officielle au comité de surveillance de Saint-Malo pour l'élargissement des détenus.

« Le commissaire, etc.

« A Saint-Malo, le... etc. »

28 Brumaire.

Je pars de Saint-Malo.

29 Brumaire.

De Dinan au chef de brigade Cadenne à Saint-Malo :

« Hâtez-vous de m'écrire à Dinan. Exécutez ce que je vous ai demandé. Sachez me dire s'il ne s'est point replié de nos troupes sur Châteauricheux et veillez à couvrir ce poste et celui de Cancale. J'écris à l'armée de Mayence qui va probablement nous seconder ; il faut en finir avec l'armée chrétienne. — Il est indispensable que nous ayons le plus tôt possible deux cents outils, tant pioches, que masses, bèches et haches. Ayez soin de faire prévenir l'ordonnateur de la marine Najac qu'il m'envoie pour

ici les prisonniers jusqu'à nouvel ordre. Faites parvenir de suite la lettre ci-jointe pour Granville. Rassure tous nos frères que j'embrasse. Envoie-moi les lettres qui auront pu arriver pour moi que tu demanderas à Moulin. Qu'une correspondance fréquente s'établisse entre nous et qu'il y ait désormais un peu de concert et d'ensemble dans toutes les opérations. »

29 Brumaire.

De Dinan aux députés Le Carpentier et Jean-Bon Saint-André à Granville :

« Je me rendis hier à Dol, citoyens, où je n'appris pas sans étonnement que l'action s'était engagée à Pontorson, et que notre armée toujours inférieure en nombre avait été mise en déroute. Je voulus me porter moi-même au lieu du combat pour y rallier les troupes ; mais je les trouvai sur le chemin tellement en déroute que rien ne fut capable de retenir les fuyards. Je fis donner aux portes de la ville les ordres les plus sévères pour qu'on pût les contenir. La cavalerie elle-même donnait l'exemple de la fuite la plus honteuse, et c'est à elle en partie qu'est dû notre mauvais succès. Bientôt Tribout lui-même arriva désespéré d'avoir été si mal secondé.

« La terreur était grande aussi dans la ville et la garnison à moitié vaincue. Je demandai aux généraux s'ils croyaient pouvoir tenir la place, et, sur leur réponse très négative, n'ayant plus aucun espoir d'être secondés par les autres troupes de la République qui devaient être à Antrain et à Saint-James, nous arrê tâmes, pour sauver les restes de notre armée, que nous leur ferions faire halte à Dol pour les rallier et que de suite ils se replieraient en ordre sur Dinan, pro-

tégés par de la cavalerie et deux pièces de canon qui formeraient l'arrière-garde. Nous crûmes devoir par là empêcher la dispersion totale des troupes dans la campagne voisine en leur assignant un point commun de réunion et couvrir une place importante qui est la clef de la ci-devant Bretagne. La retraite a eu lieu et j'ai fait refluer sur Dinan tout ce qu'il a été possible de trouver encore de voitures de grains et de poudre. Ici nous allons prendre tous les moyens de défense et réparer un échec qui n'aurait pas eu lieu s'il y avait eu cette activité de correspondance et ce concert d'opération qui seul assure le succès.

« Nous ignorons absolument la marche de l'ennemi. — Écrivez-moi.

« *P. S.* — Le patriote Gouverneur, commissaire du Comité de Salut public, que j'ai trouvé à Dol revenant de Pontorson où il avait vu de près le feu et les brigands, m'a transmis en partie les détails que je viens de vous faire connaître. »

30 Brumaire.

Le député Tréhouard est prié de s'occuper à son arrivée à Saint-Malo des objets suivants :

1<sup>o</sup> Faire revenir de suite à Dinan les soldats de l'armée de Brest qui se sont dispersés après l'affaire de Pontorson ;

2<sup>o</sup> Nous envoyer le plus de souliers possible, car il nous en manque trois mille paires environ ;

3<sup>o</sup> Nous envoyer des tentes pour trois mille hommes, des manteaux et faisceaux d'armes, des gamelles, des marmites, des bidons, des pelles, des masses, des pioches, des sabres, des pistolets ; mettre en réquisition et nous envoyer trois cents pantalons et trois cents

gilets qui sont chez le citoyen Rétif; le comité de surveillance donnera des renseignements ;

4° Recommander au chef de brigade Cadenne qu'il écrive ici journellement pour concourir à l'activité de la correspondance qui doit exister entre tous les points.

30 Brumaire.

L'administration du district de Dinan est requise de prendre, pour avoir des nouvelles fréquentes et journalières, les mêmes mesures qu'elle avait prises antérieurement, lors de la première alarme et me rendre compte des mesures prises et de leur résultat. — A Dinan 30 brumaire.

30 Brumaire.

#### PROCLAMATION

« Les citoyens de Dinan sont prévenus que le bruit répandu de l'approche des brigands est absolument faux, qu'ils sont à peine à Dol et que du reste toutes les mesures sont prises pour les bien recevoir. Il y a dans la place cinq mille républicains. On a pris tous les moyens de défense, et la garnison répond de la commune. Ceux qui répandent la terreur sont des malintentionnés, que tous les bons citoyens sont invités à arrêter. Espoir et courage, la crainte est pour nos ennemis seuls. Les patriotes et les républicains ne savent point craindre, mais prévenir les dangers, et les dangers sont prévenus. »

30 Brumaire.

Je forme un comité militaire, il se compose ainsi qu'il suit :

Chauvet, rue des Merciers; Roquelin, porte de Dinan; Bellay, Gautier et Roulan, rue de la Chaux.

30 Brumaire.

J'écris au département des Côtes-du-Nord la lettre suivante :

« Je vous prévient, citoyens, que plusieurs des hommes qui se trouvaient dans l'armée ont, après la déroute de Pontorson, pris la fuite et, ne se croyant pas même en sûreté à Dinan, ont reflué jusque dans le département des Côtes-du-Nord. Je vous prie de prendre les mesures les plus actives pour que tous les lâches fuyards soient arrêtés et reconduits à Dinan, où, s'ils ne sont pas dignes d'être soldats, on les emploiera comme pionniers. Tout va bien ici. Nous sommes en bon état de défense et bientôt ça ira mieux encore. Envoyez-nous des souliers, des gibernes, des pistolets et des sabres. Que tous vos concitoyens concourent avec vous à la défense d'une ville qui couvre votre contrée. Faites-moi part de ce que vous pourrez m'envoyer tant en munitions et en vivres qu'en effets d'armement, d'habillement et d'équipement et des mesures prises par vous pour remplir le premier objet de ma lettre. »

30 Brumaire.

Je passe la revue générale de toutes les troupes réunies à Dinan. Je charge l'adjudant général Robinet de prendre et de me transmettre tous les renseignements relatifs à la force effective de l'armée, à l'état de ses besoins, à la quantité de munitions, de vivres et d'effets d'armement, d'équipement et de campement nécessaires dans la circonstance, ainsi que les outils pour les pionniers.



1<sup>er</sup> Frimaire.*Au Comité de Salut public de la Convention nationale :*

« Nous ne vous écrivons que deux mots aujourd'hui, citoyens, mais nous vous devons la vérité, nous vous la dirons tout entière; et, sans doute, il est facile encore de réparer les maux dont la cause est connue. Vous n'ignorez pas la longue inaction de l'armée de Rennes qui laissait paisiblement dévaster par l'armée chrétienne les contrées d'alentour. On croyait voir sortir du cabinet de Rennes un plan bien concerté qui devait, par le concert des troupes républicaines réunies, assurer la déroute complète des brigands. Et, en effet, tant que nous ne leur opposerons qu'une portion peu nombreuse de nos forces, la trop grande infériorité du nombre sera toujours à leur avantage; quand, par une réunion combinée de toutes les forces ensemble, nous les attaquerons de tous côtés en même temps, nous serons sûrs de les vaincre, un jour nous suffira pour les détruire. Le plan tant attendu de Rennes est encore à paraître, et cependant on nous en parle dans plusieurs lettres venues de Rennes, comme si nous en avions une parfaite connaissance. Maintenant voici deux faits qui prouvent le peu d'ensemble des opérations, et sans le concert de tous nos mouvements, sans l'activité de la correspondance nous ne pouvons rien faire. La division de l'armée de Brest commandée par Tribout était partie de Dinan composée d'environ quatre mille quatre cents hommes, et le 28, sur les trois heures de l'après-midi, elle fut attaquée par l'armée chrétienne. On se battait à Pontorson; et dès la première nouvelle de l'approche de l'ennemi, sur les midi à peu près, on avait envoyé des ordonnances à Antrain, à trois lieues de là, pour pré-

venir de l'attaque l'armée d'Antrain composée d'environ trente mille hommes. Quatre ordonnances envoyées successivement du champ de bataille à Pontorson avaient annoncé aux généraux à Antrain les mouvements de l'ennemi avec qui l'armée de Tribout était aux mains, les pressant en même temps de venir la secourir. S'ils l'eussent fait, les brigands pris entre deux feux étaient battus ; mais les généraux de l'armée d'Antrain ont trouvé plus convenable de ne point bouger, et notre armée trop inférieure en nombre, dépourvue de munitions, lassée après quatre heures d'un combat opiniâtre de ne point se voir secourir comme elle avait droit de s'y attendre, a été repoussée sur les sept heures du soir. Si l'armée d'Antrain, même sans faire diligence, eût seulement marché sur Pontorson une heure après la nouvelle qu'elle avait reçue de l'attaque, elle arrivait au moins sur les cinq heures, deux heures avant la déroute. Depuis, obligés de nous replier sur Dinan, où nous avons rallié les débris de l'armée, nous avons écrit trois fois à Antrain sans en avoir la moindre réponse. Les cavaliers envoyés à la découverte nous annoncent qu'un feu très vif a été entendu cette nuit. Nous n'avons eu aucune nouvelle de l'armée d'Antrain, qui cependant paraît avoir fait un grand mouvement. Comment voulez-vous que nous ayons des succès tant qu'on ne s'entendra pas mieux. Le général Vergne paraît, dans ces dernières affaires, s'être mal conduit.

« Nous joignons à cette lettre un rapport sur l'affaire de Pontorson qui vous en donnera une idée juste. Nous joignons aussi notre opinion sur le général Tribout, qu'il est bon que vous connaissiez dans un moment où les uns pourraient chercher à exagérer son mérite, tandis que les autres lanceraient contre lui les traits de la calomnie. Tribout est un excellent patriote, un brave

soldat, un républicain courageux; il a les intentions les plus droites et les plus pures, il est docile aux conseils qu'on lui donne; mais il n'a pas cette activité ni cette réunion de connaissances militaires, ni ce talent de gagner les esprits et les cœurs, si nécessaires à un général qui doit faire agir une grande masse d'hommes, qui doit tout surveiller, tout connaître par lui-même, diriger des mouvements de la plus haute importance, auquel est confié le salut de plusieurs villes et la vie d'un grand nombre d'individus. Tribout est mou de caractère, bon, mais sans fermeté, sans activité, et il n'a point la confiance du soldat, qui ne voit en lui aucune des qualités ni aucun des talents qu'un général doit avoir. Mais Tribout est essentiellement patriote, et quoique le patriotisme soit loin de suffire dans la place qu'il occupe, nous avons tant de scélérats, imbéciles ou instruits, qui commandent nos armées et nous trahissent ou nous perdent par leur stupide ignorance ou par leur intelligence criminelle, qu'un vrai sans-culotte avide de conseils et docile à les suivre, quoique sans moyens par lui-même, est précieux à conserver. Aussi ne pourrai-je me résoudre à provoquer la destitution de Tribout, quoique je sente, et son incapacité et le peu de confiance qu'il inspire; mais je tâcherai d'y suppléer en le dirigeant et l'entourant de bons officiers... »

1<sup>er</sup> Frimaire.

*Au général en chef de l'armée d'Antrain.*

« Nous sommes, citoyen, dans les plus vives inquiétudes sur votre compte; point de nouvelles, point de correspondance, aucune connaissance du plan arrêté. Nous vous avons écrit, vous n'avez point répondu. Si

vous nous aviez secondé à Pontorson, les brigands étaient repoussés. Nous avons entendu des canonnades cette nuit, et nous ne savons ni où vous êtes, ni où sont les ennemis. Écrivez-nous, au nom du salut public, et que désormais nous sachions, les uns et les autres, tous nos mouvements, et qu'il y ait de l'ensemble et du concert dans nos opérations. Une de nos colonnes a dû se replier sur Antrain. Donnez-nous-en des nouvelles et renvoyez-la. Nous vous enverrons, aussitôt la réception de votre réponse, l'état effectif de notre armée. »

1<sup>er</sup> Frimaire.

A X...

« Nous sommes, mon bon ami, dans une vive inquiétude. Pourquoi ne nous donnes-tu pas de tes nouvelles? D'où viennent les canonnades entendues cette nuit? Est-ce de l'armée où tu es? Nous ne savons ni le plan arrêté, ni la disposition, ni les mouvements des armées combinées. Instruis-nous, écris-nous, qu'il y ait de l'ensemble dans nos opérations, et ça ira. Nous écrivons une lettre un peu sèche au général, parce que nous sommes fâchés, et nous avons raison. Réponds-nous de suite. »

1<sup>er</sup> Frimaire.

Je requiers le citoyen Bataille, sous-chef des bureaux de la marine, d'envoyer de suite des ordres sur toute la côte, depuis Dinan jusqu'au port Saint-Hubert, afin que toutes les barques et bateaux qui se trouvent sur la rive droite de la rivière soient conduits à mesure qu'ils flotteront, du côté opposé, et ce pour éviter que les brigands ne puissent s'en emparer et s'en servir pour passer la rivière.

1<sup>er</sup> Frimaire.

J'écris au Comité de Salut public en lui envoyant l'arrêté portant nomination du citoyen Robinet au grade d'adjudant général :

« Vu les besoins multipliés des soldats réunis à Dinan, et l'urgente nécessité d'y pourvoir, comme aussi d'établir l'ordre et de resserrer les liens de la discipline ;

« Vu l'utilité pour le bien du service d'un bon adjudant général, intelligent, actif, qui puisse s'occuper des détails et concourir avec les autres officiers de l'état-major, dont le zèle devra suppléer au petit nombre, à mettre l'armée sur un pied respectable,

« Arrête que le citoyen Robinet, capitaine de la troisième compagnie des grenadiers et chasseurs en réquisition du département des Côtes-du-Nord, remplira provisoirement les fonctions d'adjudant général, dont le grade lui est confié. Le présent arrêté devra être envoyé de suite aux députés près l'armée des côtes de Brest avec invitation de le confirmer et de le faire confirmer par le conseil exécutif. »

« Je vous envoie, citoyens, l'arrêté ci-dessus que j'ai pris en vertu des pouvoirs qui m'avaient été confiés par vos collègues Jean-Bon et Prieur. Il était urgent, comme vous le verrez par ma lettre même et par le considérant de mon arrêté, d'avoir ici un bon officier général. J'ai nommé un brave sans-culotte, intelligent, actif, qui se bat depuis longtemps et qui a l'entière confiance des soldats, Guermeur vous l'attestera comme moi. Je vous prie, citoyens, de faire de suite confirmer sa nomination. »

## ARRÊTÉ.

« Le Commissaire, etc., envoyé près la division de l'armée de Brest, commandée par Tribout,

« Vu l'urgente nécessité de hâter les travaux de la redoute qui doit couvrir Dinan, vu la nécessité d'encourager le zèle des ouvriers employés à ces travaux.

« Arrête : que les chefs des ouvriers tiendront une note exacte de la conduite des hommes qui travaillent sous leurs ordres, que d'après ces notes qui sont remises à l'ingénieur en chef, ceux des ouvriers qui seront reconnus n'avoir pas bien rempli leur devoir seront mis en prison et privés du quart de leur solde ordinaire ; que ceux, au contraire, qui seront reconnus avoir travaillé avec activité et avec zèle, recevront tous les cinq jours un supplément de paie qui leur sera accordé à raison de cinq sous en surplus de leur solde habituelle de la journée de travail. »

## ARRÊTÉ.

« Le Commissaire, etc.

« Considérant qu'il importe de réunir toutes les connaissances locales aux connaissances militaires, pour prendre toutes les mesures utiles à la défense de la place ; vu la nécessité de donner la plus grande activité possible à l'exécution des mesures qui devront être prises, vu l'utilité d'entourer les officiers de l'armée de toutes les lumières propres à la diriger dans leurs plans pour la conservation d'un pays qui leur est inconnu, et qu'ils ont à peine le temps d'étudier pour le défendre,

« Arrête :

« 1<sup>o</sup> Il sera établi dans la ville de Dinan un comité militaire composé de cinq des citoyens de la commune les

mieux instruits des localités et les plus connus par leur zèle, leur patriotisme et leur intelligence.

« 2° Tous les officiers de l'armée sont invités à concourir aux travaux du comité en joignant les connaissances militaires qu'ils pourront avoir aux connaissances locales des membres du comité, cette réunion ne pouvant produire que les plus heureux résultats.

« 3° Le comité militaire est chargé de délibérer sur l'adoption des moyens de défense qu'il jugera les plus utiles, d'indiquer les points importants et menacés à couvrir, de concourir à procurer tous les objets d'armement, d'équipement et campement, en chariots pour le transport des grains, chevaux pour l'artillerie, vivres, fourrages et munitions, etc.; de recevoir les interrogatoires des prisonniers, de rechercher et recueillir tous les renseignements les plus fréquents et les plus positifs sur les mouvements, la marche et la position de l'ennemi, de ménager dans la horde des brigands des intelligences secrètes et sûres pour connaître et prévenir leurs desseins, de réveiller par tous les moyens possibles le zèle, la confiance et le courage des citoyens et des soldats, de les rassurer contre les faux bruits que les malveillants pourraient répandre, d'activer la correspondance entre les différentes armées combinées contre les rebelles et d'avoir l'œil de la surveillance la plus prévoyante et la plus inquiète sur les besoins des troupes réunies à Dinan, et sur les moyens d'empêcher la division, l'indiscipline et le désordre que les agents de l'armée catholique et royale voudraient jeter dans l'armée républicaine, en un mot de provoquer l'adoption et de faciliter l'exécution de toutes les mesures utiles dans la circonstance.

« 4° Le comité militaire ne peut prendre par lui-même aucune mesure, mais seulement faire exécuter celles

qui sont prises et lui sont confiées, et de réclamer celles qu'il croit utile de prendre.

« 5° Les membres composant le comité militaire sont Beslay, Boutan, Gautier, Roquelin et Chauvel.

« 6° Deux des membres du comité seront successivement en permanence; ils transmettront au commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale envoyé près la division qui est dans leurs murs les propositions qu'ils croiront avantageux de faire, et lui rendront compte des moyens pris par eux pour l'exécution des mesures qu'il leur aura envoyées.

« 7° Le présent arrêté sera remis aux cinq citoyens composant le comité militaire pour leur servir de commission et leur indiquer la nature des objets dont ils devront s'occuper et le genre de fonctions qu'ils sont appelés à remplir. »

2 Frimaire.

Le comité militaire établi à Dinan devant surtout s'occuper à seconder l'exécution des mesures prises est requis de faire préparer de suite pour sept heures et demie du matin les bateaux disponibles propres au transport dans Saint-Malo de quatre à cinq cents hommes qui devront partir au plus tard à 8 heures du matin.

Le comité militaire me fera part des moyens qu'il aura pris pour hâter les préparatifs qui lui sont confiés.

2 Frimaire.

Je reçois dans la nuit des dépêches de Tréhouard qui m'annonce une déroute complète des brigands dont partie paraît vouloir se replier sur Châteauneuf et Châteauricheux, et partie refluer sur Dinan. Le chef de brigade Cadenné commandant à Saint-Malo me demande quelques hommes pour renforcer ses postes avancés, et



je fais partir de suite par la rivière de Dinan la première compagnie de Lorient, le bataillon de Loir-et-Cher en garnison dans cette place. Nous renforçons aussi nos postes pour prévenir toute surprise et nous envoyons en avant, à la découverte, des patrouilles nombreuses et quelques pelotons de cavalerie. J'ai indiqué pour le matin à 8 heures une revue générale, afin d'achever l'organisation définitive des divisions de l'armée, et ranimer le courage et la confiance du soldat.

Hier au club je m'étais attaché à raffermir le courage et la confiance des habitants. La seule terreur dont les brigands ont soin de se faire précéder étant déjà pour eux une demi-victoire, et la peur était le premier mal auquel il fût instant de porter remède. Hier dans la matinée j'ai fait avec Gouverneur et Tribout la visite des environs de Dinan, des remparts, des principales portes, des endroits propres à recevoir les batteries, des redoutes, des chemins par où l'ennemi pourrait venir et traîner son artillerie, des ponts à couper en cas de besoin pour intercepter toute communication, etc. Nous combinons sur les lieux notre plan de défense. Je parle aux ouvriers que j'encourage et auxquels je fais connaître les dispositions de l'arrêté ci-dessus pour récompenser les travailleurs et punir les paresseux.

2 Frimaire.

*Au député Tréhouard.*

« Il est 4 heures du matin et je reçois seulement ta lettre.

« Nous ne savons rien encore. Quelques uns de nos gendarmes ont été pris à Dol et fusillés. Trois hommes successivement arrêtés nous en ont construit un autre



aux fuyards dont tu me parles, je les attends à une revue générale que je dois passer ce matin pour connaître enfin par moi-même la force effective de l'armée, organiser les différentes divisions et resserrer entre les chefs et les soldats les liens de la discipline et de la confiance. J'y ferai justice en présence de l'armée aux braves en question. Je te ferai passer les détails de tout cela. J'ai écrit à Rennes pour faire venir des canonniers ; nous envoyons 300 républicains de renfort qu'a demandés Saint-Malo. Ils y vont par mer, arriveront avant midi, et comme ils seront frais encore, ils pourront partir de suite pour les postes qu'on leur destine. Je me suis rendu certain de la sûreté de leur trajet. Donne-moi des nouvelles si tu en as. J'ai pris ici force pionniers dans les bataillons composés de gros et robustes paysans, plus propres à manier la pioche et la pelle qu'à tenir le fusil.

« Nos ponts sont prêts à couper en cas de besoin. Nous sommes en assez bon état de défense et nous attendons. Écris-moi vite. »

2<sup>e</sup> Frimaire.

« Le commissaire, etc.,

« Vu la lettre du député Tréhouard contenant les détails de la conduite d'une patrouille de gendarmerie envoyée à la découverte aux environs du chemin croisé de Dol à Saint-Malo ;

« Considérant que ceux qui ont été assez lâches pour s'enfuir et se débander au premier bruit qu'ils ont entendu, lors même qu'une terreur panique leur faisait prendre pour ennemis des soldats de leur armée, que ceux qui, envoyés à la découverte pour apporter des renseignements certains sur ce qui se passe autour de la ville dont la garnison doit être avertie par eux,

au lieu de chercher à découvrir et reconnaître ce qui s'offre de loin à leurs yeux, ne cherchent qu'à se dérober par la fuite à l'ombre même d'un danger imaginaire, qui dans leur retraite précipitée ont renversé un officier d'un des corps de leur propre garnison envoyé en détachement, que ceux enfin qui se sont montrés accessibles à la peur la plus chimérique et la plus pusillanime sont indignes d'être républicains et soldats ; que déjà plusieurs plaintes ont été portées contre la cavalerie ; et qu'il importe pour l'honneur même de nos frères les cavaliers que par la punition de ceux reconnus coupables les braves gens ne puissent plus être confondus avec les lâches, que tel est le vœu de la cavalerie elle-même, qui ne veut dans son sein que des républicains intrépides et courageux, qu'il faut satisfaire à ce vœu digne d'elle et faire une justice publique des êtres susceptibles de la peur, incapables de porter les armes, que la brave garnison républicaine de Dinan sera la première à applaudir à cet acte de justice qu'elle aurait elle-même provoqué, si les coupables eussent été connus par elle,

« Arrête ce qui suit :

« 1° Le commandant de la gendarmerie à Dinan remettra ce matin au bureau de l'état-major, avant la revue générale qui doit être faite de l'armée, les noms des trois gendarmes et du brigadier qui commandait la patrouille partie de Dinan le soir du 30 brumaire avant le départ pour Châteauneuf du 2° bataillon de la 18<sup>e</sup> demi-brigade.

« 2° Les noms de ces gendarmes seront lus à la tête de l'armée, et ils seront démontés.

« 3° Ils seront conduits de suite en prison et traduits devant un conseil de guerre nommé pour examiner leur conduite et prononcer sur leur sort. »

2 Frimaire.

*A Prieur (de la Marne) à Antrain.*

« Je n'ai pas été peu étonné, mon bon ami, d'entendre dire à Ulliac, qui vient d'arriver, que tu te plaignais de mon silence quand depuis quatre jours je t'ai envoyé quatre lettres sans obtenir moi-même une seule réponse. Nous sommes livrés à la plus cruelle anxiété, ne sachant au juste ni où sont les brigands, ni où sont les troupes républicaines, et ignorant absolument le résultat de la dernière affaire dont les canonnades que nous avons entendues ont seules pu nous instruire. Différents avis m'annoncent, les uns que Dol est encore au pouvoir des ennemis et qu'ils marchent sur Dinan, les autres qu'une partie de la garnison de Mayence est détruite, ce qui paraît impossible puisque nous n'avons absolument aucune nouvelle. Pourquoi cette ignorance où nous sommes plongés, le peu de concert et ce silence obstiné de l'armée de l'Ouest? J'en reviens toujours à l'affaire de Pontorson où nous étions vainqueurs si nous avions été secondés, où l'inaction de l'armée de l'Ouest, qui cependant était prévenue du combat, a nécessité notre retraite. Est-ce que M. Vergne aurait été jaloux d'avance du succès du sans-culotte Tribout? Écris-moi donc une bonne fois. Nous avons ici quatre mille cinq cents hommes environ. Nous prenons tous les moyens de défense. »

3 Frimaire au matin.

J'apprends cette nuit, par un courrier qu'envoie Pocholle, la déroute complète des brigands, mis en fuite par Rossignol. Pourquoi sommes-nous prévenus si tard et livrés depuis trois jours aux plus cruelles inquiétudes?

3 Frimaire.

*A Pocholle, à Rennes.*

« Je reçois ta lettre cette nuit, mon bon ami, je te prie instamment de joindre aux soixante canonniers que tu nous envoie, deux cents canonniers de la nouvelle levée qu'il me serait très important d'avoir dans la circonstance actuelle. De nombreux débris de l'armée royale sont entre Dol et Dinan. Il nous importe d'envoyer souvent à la découverte et de faire éclairer de fortes patrouilles qui sont en avant de nos postes. La cavalerie d'ici est excédée et nous avons même eu souvent à nous en plaindre.

« Comme nous avons beaucoup de nouvelles levées, on ne doit guère compter que deux mille hommes sûrs; comme nous n'en avons pas plus qu'il ne nous en faut, nous ne pouvons former aucun dessein d'attaque et nous nous tenons sur la défensive en attendant l'ennemi que nous sommes disposés à bien recevoir. On travaille aux redoutes et les travaux iraient bien mieux si nous avions des outils, car les ouvriers ne manquent pas et nos hommes, ceux surtout des Côtes-du-Nord, valent mieux comme pionniers que comme soldats. Envoie-nous vite les cavaliers. »

Objets arrêtés le 2 frimaire au soir :

1° Envoyer un second détachement de vingt-cinq hommes de cavalerie; lui recommander de se porter le plus en avant possible et de nous faire prévenir à la première découverte.

2° Faire placer au pont de Léon des hommes intelligents prêts à le faire sauter en cas de besoin; charger les fourneaux.

3° Veiller avec le plus grand soin à ce que les corps de garde placés hors la ville ou les postes avancés n'aient que des soldats sûrs et faits au service, bien armés ; les paysans mal armés et mal exercés devant être réservés pour le service intérieur de la place. Cette mesure ne pouvant avoir que demain son exécution, envoyer dès ce soir à chacun des postes importants des officiers instruits pour surveiller.

4° Former de suite les divisions et conduire les chefs aux différents postes qu'ils devront occuper, afin qu'ils les connaissent et qu'ils puissent s'y porter de suite à l'instant où il y aurait une alarme.

5° Envoyer chercher le commandant d'artillerie pour qu'il fasse tout de suite les dispositions nécessaires pour fournir aux différents postes les gargousses et munitions nécessaires et tenir les cartouches toutes prêtes à être délivrées à la troupe.

6° Faire exercer deux fois par jour la troupe non habituée et une fois l'autre ; prendre parmi les soldats instruits des instructeurs pour les autres ; enjoindre aux officiers de se trouver aux exercices.

7° Oter aux paysans non exercés les bonnes armes qu'ils peuvent avoir et les donner à ceux des soldats instruits qui sont mal armés.

8° Demander à Rennes huit cents cavaliers de la nouvelle levée pour éclairer nos patrouilles d'infanterie et aller à la découverte.

9° Réserver pour les bivouacs de nuit les meilleures troupes et les officiers les plus entendus au service.

10° Veiller à ce que la visite des postes avancés soit exactement faite chaque soir par un officier de l'état-major.

11° Mettre en état de réquisition tous les outils pour les pionniers, tous les cuirs des environs et tous les cor-

donniers tant de la ville que de l'armée pour travailler sur-le-champ et sans relâche.

12° Requérir le comité de surveillance de la place d'avoir à tenir un de ses membres à chacune des six portes de la ville pour arrêter les espions ou gens suspects et ne laisser entrer ni sortir que ceux munis de permissions signées du commissaire du Comité de Salut public, du général et de la municipalité.

Le commissaire, etc.

Considérant que la ville de Dinan est sur le point de manquer de subsistance et qu'il importe de prendre les mesures les plus actives pour assurer l'approvisionnement de cette place et y prévenir la disette ; que d'après l'état remis par le préposé aux vivres, les subsistances de l'armée sont dans le moment actuel plus que suffisantes pour elle et qu'il n'y a nul inconvénient à en distraire momentanément une partie qui sera incessamment remplacée,

Arrête ce qui suit :

1° Il est défendu expressément à tous les boulangers de la commune de Dinan de vendre aucun pain aux soldats qui tirent leur subsistance des magasins de la République.

2° La municipalité devra rechercher et punir tous ceux des boulangers qui auraient contrevenu au présent ordre qui leur sera par elle officiellement notifié. Quant à ce qui concerne les autres dispositions de cet arrêté, le district, la municipalité et le préposé aux subsistances de l'armée devront se concerter ensemble pour leur exécution.

*A Tréhouard à Saint-Malo.*

« On nous annonce l'approche de l'ennemi.

« Je t'envoie la copie d'une lettre du Morbihan que je

t'invite à faire passer de suite à ton collègue Carpentier à Coutances en prenant toi-même et l'invitant à prendre toutes les mesures qu'il sera possible de mettre à exécution pour étouffer dans sa naissance une nouvelle Vendée. Brest doit en être prévenu. J'en prévient aussi par des courriers extraordinaires Pocholle à Rennes et Prieur à Antrain. Ne négligeons rien. Deux ingénieurs partent de suite pour faire couper cette nuit les deux routes de Becherel et Saint-Jouan par où les rebelles pourraient, laissant de côté Dinan, gagner Rennes et Vannes ou les Côtes-du-Nord. Ils ont des intelligences dans le Morbihan et dès la nouvelle qu'ils vont avoir de l'insurrection qui se manifeste, il est certain qu'ils tenteront d'y parvenir; il faut les enfermer où ils sont et de suite envoyer des forces capables d'intimider ou de réduire les nouveaux brigands qui se lèvent. »

3 Frimaire.

Le commissaire, etc.

Vu les observations à lui présentées par le comité militaire établi à Dinan et la nécessité de le mettre à même de remplir les fonctions de surveillance qui lui sont attribuées et d'entretenir les agents propres à le seconder pour lui donner connaissance des desseins et des mouvements de l'ennemi,

Arrête qu'il sera mis à la disposition des sept citoyens formant le comité militaire une somme de trois mille livres qui seront prises dans la caisse du receveur du district ou à son défaut dans celle du payeur de l'armée et imputée sur les fonds accordés pour dépense extraordinaire; les membres du comité militaire qui toucheront cette somme étant responsables de l'emploi dont ils devront justifier au commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale.



3 Frimaire.

Il sera envoyé demain un détachement de quinze dragons et dix gendarmes accompagnés de deux agents du comité militaire qui pousseront s'ils le peuvent jusqu'à Dol que les brigands viennent d'abandonner, prendront soit des habitants, soit des blessés de l'armée ennemie tous les renseignements relatifs à sa marche et à ses projets, iront en avant à trois quarts de lieue de Dol visiter par eux-mêmes le champ de bataille.

*Aux administrateurs du département du Morbihan.*

3 Frimaire.

Le commissaire, etc.

J'ai reçu, citoyens, votre lettre par laquelle vous annoncez l'insurrection qui vient d'éclater dans plusieurs communes du département. Quant à moi, je suis dans l'impossibilité absolue de vous donner un seul homme. J'ai ici une garnison d'environ deux à trois mille paysans et deux mille soldats. Cette garnison ainsi composée est tout au plus suffisante pour conserver une place aussi importante que Dinan contre un ennemi par lequel elle a déjà été vivement repoussée à l'affaire de Pontorson et qui tient maintenant en échec l'armée venue de Rennes et l'armée de Mayence. Je crois ne pouvoir vous servir plus utilement qu'en assurant la conservation de la place où je suis, qui est la clef de la ci-devant Bretagne et vous sentirez vous-même que le système de diviser nos forces déjà si peu nombreuses aurait les plus grands dangers.

Quelle a été la marche des brigands? Ils n'ont quitté

la Vendée qui ne leur offrait plus aucun moyen de subsister et les chefs voyant leur armée se détruire ont voulu s'en créer une nouvelle par les mêmes moyens qui avaient créé l'autre. Ils ont choisi la Bretagne pour succéder à la Vendée, ils ont profité de la prise de plusieurs villes pour y faire donner par les municipalités des passeports à tous leurs agents ; ils avaient soin de faire antidater les passeports que leur accordait la faiblesse ou la complicité des magistrats nommés par le pays, et par ce moyen ils ont infecté les pays qu'ils destinaient à être leur proie, d'émissaires d'autant plus dangereux qu'ils circulaient librement avec la protection de la loi et à l'abri du soupçon ; des émigrés, des ex-nobles et des prêtres se sont ainsi répandus dans les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan. Ils ont réveillé le fanatisme et le royalisme mal éteints, flatté la crédule ignorance des paysans de la même perspective de succès et d'avantages à recueillir qui entraîna les habitants de la Vendée ; ils ont fait croire à ces paysans qu'ils avaient des forces innombrables, une vaste étendue de pays et la certitude de réduire la France de concert avec les puissances étrangères. Les paysans ont tout cru, tout espéré et dans plusieurs communes s'organise une nouvelle armée catholique et royale destinée à renforcer l'autre. Les campagnes ont été secondées dans ce projet de révolte et de guerre intestine par les riches et les négociants des villes qui sont pour la plupart autant d'agents des rebelles, parce qu'ils ne voient dans la révolution que les pertes momentanées qu'elle leur fait éprouver et qu'ils se flattent toujours de revenir à un état de choses plus favorable pour eux et plus conforme aux désirs de leur égoïsme et de leur avarice.

Aujourd'hui les brigands savent mieux que nous ce qui se passe dans les lieux où travaillent leurs émis-

saires, et ceux qui se battent en désespérés contre nos armées de Mayence et de Rennes n'aspirent qu'à pénétrer dans la ci-devant Bretagne, où ils comptent, au moyen de leurs intelligences et de l'absence des patriotes enrôlés dans les armées de la République, se grossir d'une nouvelle armée et se rendre plus que jamais redoutables. Il importe donc d'empêcher à quelque prix que ce soit toute communication, car les campagnes des Côtes-du-Nord et celles des environs de Brest et de presque tout le Finistère ressemblent fort aux vôtres. Qu'avons-nous à faire ici? Ne point nous dégarnir, prévenir une trouée, couvrir toutes les portes de la ci-devant Bretagne, former une chaîne de séparation, épuiser les brigands en les livrant à leurs seules ressources qui deviendront nulles, s'ils restent quelque temps enfermés dans la même contrée. Vous, qu'avez-vous à faire en attendant que vous puissiez recevoir des forces? Vous devez faire lever en masse tout ce qui vous reste de bons citoyens, sonner le tocsin pour rallier les patriotes, déjouer l'aristocratie, être plus que jamais sévères envers les suspects, faire déténer ceux encore en liberté, être à la piste de leur correspondance, tâcher de réduire sur-le-champ quelque'une des communes insurgées et faire peser sur elle les plus onéreux impôts en soulageant les communes qui seront restées tranquilles. Ne négligez pas de répandre des écrits bas-bretons proportionnés à l'ignorance et aux préjugés des campagnes et propres à les ramener insensiblement. Les campagnes voyant d'un côté que l'armée chrétienne ne peut les joindre, qu'on leur a donné de vaines espérances, que la tranquillité et la soumission à la loi leur offrent plus d'avantages que la révolte et l'insubordination, seront réduites et ne bougeront plus. Il faut surtout les amener à livrer

elles-mêmes les auteurs des troubles et ne leur offrir la paix qu'à ce prix. Prenez des mesures extraordinaires, que la guillotine parcoure les campagnes, que les actes de la rigueur la plus inflexible frappent les yeux ; éclairez le peuple et punissez les chefs. N'oubliez, n'épargnez rien ; il s'agit d'éviter des maux incalculables. Faites-moi part des mesures prises par vous, de votre position, et soyez sûrs que nous tous nous vous seconderons de tous nos moyens réunis. Il faut de l'activité dans la correspondance, de l'ensemble et du concert dans les opérations ; il faut se bien entendre, tout bien combiner et tout ira bien ; nous réussirons de nouveau à servir la République.

4 Frimaire.

J'écris dans la nuit à Bréard à Brest, pour le prévenir que la guerre avec les brigands prenant un caractère plus sérieux que d'abord on n'avait eu lieu de le croire, il importait de nous envoyer quelques officiers instruits, et je demande de la manière la plus pressante que l'adjudant général Maher soit appelé près l'armée de Tribout. J'écris à l'ingénieur de Morlaix qu'il se rende auprès de l'armée où la présence de bons ingénieurs est instamment nécessaire. Je fais la visite des postes de l'intérieur et vois successivement tous les corps de la garnison. Le soir, les gendarmes qui avaient été démontés dans la dernière revue en exécution de l'arrêté ci-dessus rapporté, sont traduits devant un conseil de guerre qui les renvoie par devant une commission militaire pour être jugés selon la loi. Après le conseil de guerre, conseil particulier des chefs de division, des commissaires du Comité de Salut public, des membres du comité militaire, des officiers de l'état-major pour délibérer sur les moyens de

défense de la place. D'après les nouvelles envoyées de Rennes par les députés Bourbotte, Pocholle et Prieur de la Marne et par le général Rossignol, la garnison de Mayence, les armées de Brest et de l'Ouest réunies ont été vivement repoussées et forcées de se replier sur Rennes, où l'ennemi paraît les poursuivre. La première question est de savoir si nous sommes résolus de conserver Dinan, ou si nous pouvons admettre la supposition de l'évacuer. Cette question est facilement résolue. Nous conserverons Dinan ou nous serons ensevelis sous les ruines. Défendus par notre position du côté de Dol, nous pourrions encore appeler l'art au service de la nature et nous ne devons rien négliger de ce que réclame la sûreté d'une ville qui est la porte d'entrée de toute la ci-devant Bretagne. L'ingénieur en chef expose les moyens de défense qui sont adoptés. Il est arrêté qu'il y aura chaque soir conseil militaire pour rapprocher les chefs de division et officiers de l'armée et resserrer entre eux cette union, cet accord, cette confiance mutuelle qui sont les garants du succès.

3 Frimaire.

J'écris à Tréhouard à Saint-Malo, la lettre suivante :

« Je n'ai rien de nouveau à t'apprendre. J'attends impatiemment des nouvelles de l'armée du Calvados. A une lieue d'ici on entend encore la canonnade ; je ne sais ce que cela veut dire, une partie de nos armées s'est repliée sur Rennes. On dit qu'une section de l'armée révolutionnaire paraît du côté de Laval et je m'y attendais, en ayant fait la demande il y a trois semaines au Comité de Salut public. Du côté du Morbihan les rebelles sont maîtres de plusieurs postes sur la côte, on demande des forces. Envoie-nous ici la compagnie de Lorient

que je ferai partir avec celle que nous avons ici. Nous envoyons à Dol affûts, chariots et autres objets laissés par les brigands. J'attends avec impatience les outils que tu m'as promis. »

5 Frimaire.

J'écris à Prieur et Pocholle, à Rennes :

« Vous verrez par les nouvelles du Morbihan qu'il importe d'y faire passer des secours. Comme Rossignol charge Tribout de cette expédition, lui promettant de remplacer aussitôt les forces dont il pourra se dégarnir, nous allons faire partir cent pères de famille de Pontivy et deux compagnies de volontaires de Lorient. Envoyez-nous en remplacement les troupes de Dinan que vous avez à Rennes, et le restant des compagnies de canonniers de Paris des sections de Beaurepaire et de la Halle au Blé dont vous nous avez envoyé une partie. Nous ne savons rien de nouveau, sinon qu'à l'heure où je vous écris on se canonne encore, nous ne savons où ; nous avons envoyé un canonnier à l'armée de Sephen qui ne doit pas être loin. Dès que nous en aurons des nouvelles nous vous en ferons part. Envoyez-nous quelques cavaliers ; il nous en faut absolument. »

5 Frimaire.

*A l'Administration du district de Pontivy.*

« Je vous envoie, citoyens, les cent hommes, la plupart pères de famille, que vous réclamerez dans la circonstance actuelle, et j'y ai joint un détachement de citoyens de Guéménée, commune voisine de la vôtre. J'espère que vous vous empresserez de remplacer par

les jeunes citoyens de réquisition ceux que je vous envoie et je vous invite à donner de bonnes armes à ceux qui viendront faire partie de notre armée, car nous avons encore moins besoin d'hommes que de fusils. »

5 Frimaire.

A Prieur de la Marne à Rennes :

« Je reçois ta lettre, mon bon ami ; je t'en ai fait parvenir une ce matin et je t'écris encore. Tu vois que l'inactivité de la correspondance ne sera pas de mon côté ni, j'espère, du tien ; mais avant la lettre qui a précédé celle qu'on vient de m'apporter, je n'avais reçu de toi aucune nouvelle directe ni indirecte ; et j'accusais ton silence qui me livrait à la plus vive inquiétude. Il est probable que les courriers dont tu me parles ont été interceptés. Je n'ai rien de positif sur la marche des brigands qui ont quitté Dol et qu'on prétend vouloir pénétrer dans le Morbihan ou se retirer par la route qu'ils ont suivie en venant jusqu'à Angers dont ils veulent faire leur quartier d'hiver. Je n'ai rien reçu non plus sur l'armée du Calvados où j'ai envoyé un courrier : cependant les canonnades entendues ce matin me font présumer que Sephen aurait bien pu saluer les brigands, à moins qu'il ne soit encore à se battre avec la dernière de nos armées. Tréhouard, qui est à Saint-Malo, m'écrit exactement ; il n'y a rien de nouveau de ce côté, sinon qu'on a fait quelques prisonniers. On nous a envoyé ceux de nos soldats qui lors de leur déroute avaient cherché dans Saint-Malo un asile. Fais-nous aussi renvoyer ceux qui s'étaient repliés sur Antrain ; il nous manque une colonne presque entière dont nous attendons le retour avec impatience. — Je te dirai deux

mots de mes opérations. Nous avons eu de la peine à organiser notre petite armée. Elle va maintenant assez bien ; mais il faut le dire, la confiance des soldats dans le général n'existe pas. Comme Tribout est un excellent sans-culottes, j'ai tout fait pour lui concilier l'esprit des troupes. Nous avons tous les soirs conseil militaire où les chefs de division et les principaux officiers de l'armée délibèrent, sur l'état de la place, les moyens de défense et les besoins du soldat. Cette réunion, en rapprochant les individus, produit une confiance réciproque, entoure le général de lumières dont il ne saurait se passer, assure sa marche, et lui fait connaître une infinité d'abus auxquels nous remédions sur-le-champ. Nous avons aussi un comité militaire composé de citoyens du pays qui ont les connaissances locales et nous servent utilement. C'est par les agents qu'ils ont employés que nous avons vu quelque chose de ce qui se passait et que nous avons évité bien des sottises. L'entretien de ces agents et autres dépenses pareilles ont exigé que le comité militaire eût quelques fonds à sa disposition et je lui ai fait toucher une somme provisoire de trois mille livres, sauf à l'imputer sur les dépenses extraordinaires, ou plutôt sur les fonds accordés au général en chef pour les dépenses secrètes. Cette mesure que j'adoptai à l'armée des Pyrénées pour connaître les desseins des Espagnols m'a paru nécessaire dans la circonstance.

« Demain je ferai une proclamation pour prévenir l'indiscipline et le pillage qui se glissent dans quelques corps, par l'aspect des peines sévères que la loi prononce et l'invitation énergique aux troupes républicaines de ne point imiter les brigands qu'ils combattent : il importe que nous ayons ici un tribunal militaire établi suivant la loi et un règlement de discipline qui,



d'après les décrets, doit être uniforme pour l'armée et donné par le général en chef. Je te prie instamment de t'occuper de ces deux objets. Tous les pères de famille venus ici pour quelques jours seulement demandent pour leurs intérêts particuliers et même pour l'intérêt public de retourner dans leur pays ou leur absence livre des villes entières aux hommes suspects. Le système de dégarnir absolument l'intérieur serait dangereux. Les demandes des pères de famille souvent réitérées sont justes et utiles à accorder. J'ai cru qu'il était essentiel de ménager la bonne intelligence entre les soldats de la garnison et les habitants de la commune et de les électriser les uns par les autres. Le club qui est un point de ralliement depuis notre arrivée ici, m'offre les moyens d'opérer cette réunion. Je travaille de mon mieux et ça ira. La supposition au sujet de Vergne est maintenant pour moi une certitude. — Beaucoup de soldats et d'officiers ayant tout perdu à Pontorson réclament des indemnités. Comment devons-nous répondre à leurs demandes? Cet objet est pressant, vu que les réclamations sont nombreuses et réitérées. Des soldats qui ont pris des chevaux demandent s'ils sont autorisés à les vendre. En ont-ils le droit? Nous apprenons que l'ordre est donné à Rennes de couper la route de Jugon, la seule par laquelle nous puissions recevoir des subsistances, et faire une retraite, si contre notre attente ou plutôt la certitude que nous avons de conserver cette place, l'ennemi venait à nous y forcer. D'ailleurs, la chaussée de Jugon serait bien vite rompue. Un étang d'un volume d'eau considérable remplirait les intervalles de cette rupture et il y a une excellente position militaire de l'autre côté qui pourrait empêcher l'ennemi de réparer la chaussée. Cette mesure de couper la route de Jugon que

l'ennemi ne pourrait prendre qu'après s'être rendu maître de Dinan a paru détestable à nos ingénieurs et à ceux qui ont la connaissance des localités, et plus favorable aux brigands qu'à nous. Je t'envoie une copie du général Vergne qui te fera juger l'homme. Demande à Pocholle le rapport du gouverneur sur la journée du 28 brumaire : il te mettra au fait de tout. »

6 Frimaire. »

J'écris à Tréhouard :

« Je t'ai écrit ce matin, hier, avant-hier. Je t'écris encore, tu dois être content de mon exactitude. Tu verras par la lettre de Bréard dont j'ai pris connaissance, ainsi que nous en sommes convenus, qu'il nous laisse le soin de pourvoir à la sûreté du Morbihan. Voici quelles sont les forces que tu peux envoyer, mais j'y ai fait partir les détachements de Pontivy et de Guéméné, et j'enverrai aussi, je crois, non sans regrets, les volontaires de Lorient, lorsque tu m'auras envoyé toi-même la compagnie que tu as. Il n'est pas un moment à perdre. J'ai reçu deux courriers successifs de Vannes et je crains, je l'avoue, que cette ville ne soit au pouvoir des rebelles. Ils sont déjà maîtres de quelques postes sur la côte. Tout Lorient est en marche contre eux. Je reçois une lettre de ton collègue Laplanche qui est à Avranches avec l'armée de Sephen ; nous voilà en mesure et en force contre les rebelles. »

J'écris encore à Tréhouard pour avoir les 300 gilets et pantalons mis en réquisition à Saint-Malo.

6 Frimaire.

*A Prieur de la Marne.*

« Le maître de poste de Pontorson a perdu tous ses chevaux et réclame indemnité.

« Tout va mieux dans le Morbihan dont je reçois un courrier qui t'apporte aussi les lettres ci-jointes. Le comité de surveillance de Dinan réclame une indemnité pour ses frais de bureau et autres. La municipalité trop peu nombreuse demande à être complétée. Que dois-je faire ? Nous venons d'organiser un atelier de cordonniers que j'ai visité aujourd'hui et qui nous promet sous peu de cent cinquante à deux cents paires de souliers par jour. »

7 Frimaire

J'écris à l'administration du département du Morbihan :

« Votre courrier m'a remis vos lettres, citoyens, et j'ai pris une part vive à votre joie en apprenant le succès de nos troupes républicaines. Nous vous renvoyons tous vos pères de famille qui, dès qu'ils ont su que l'ennemi menace leurs foyers, ont demandé à voler pour les défendre. Que votre armée révolutionnaire continue ses glorieux exploits et vous aurez tous bien mérité de la patrie. Nos affaires ici prennent une tournure assez pacifique. Les brigands ont regagné Fougères et nous ignorons quels peuvent être leurs desseins. En attendant, nous tenons bien fermées les portes de la Bretagne, et nos armées, qui brûlent de combattre, n'auront peut-être pas la patience d'attendre que les royalistes viennent au pied de nos murs. A Rennes est

une grande masse de nos forces ; ici nous avons quatre mille hommes bien déterminés. Saint-Malo, Château-neuf et les postes environnants sont garnis d'un nombre suffisant de défenseurs ; Avranches, naguère le quartier général des rebelles, a vu avec joie arriver dans son sein l'armée des côtes de Cherbourg. On ne veut plus de généraux qui, dans la crainte d'être obligés à la paix de mettre bas leurs épauettes, éternisent la guerre et se font un métier et un commerce de conduire des hommes à la boucherie. Messieurs les généraux, traitres ou temporiseurs, sont bien surveillés, et la guillotine est près d'eux. Les généraux ineptes, mais patriotes, seront entourés d'utiles conseils et bien dirigés, et ça ira. Je vous prie de faire parvenir la lettre ci-jointe à la municipalité de Lorient par la gendarmerie ou toute autre voie prompte et sûre. »

7 Frimaire.

« J'ai entendu, citoyens, la voix du peuple de votre commune qui se plaignait de la faiblesse de ses magistrats, et je ne crains pas ici de vous parler en son nom ; il ne me désavouera point. Le peuple, la classe respectable des sans-culottes et des pauvres, la Société populaire des montagnards de Lorient auxquels j'envoie copie de ma lettre, pourront vous attester si j'ai mal interprété leur sentiment. — Citoyens, vous êtes patriotes, je le sais ; je rends justice au choix fait de vous et votre devoir est de le justifier par votre conduite. Vous êtes patriotes, mais vous avez été faibles, et la faiblesse est un crime dans un moment de révolution, quand le salut du peuple est à l'ordre du jour, quand la moindre transaction avec les ennemis du peuple peut exposer son salut, ce dépôt précieux mis entre

les mains de ceux qui ont été honorés de sa confiance. Vous haïssez les aristocrates, les feuillants, les fédéralistes ; loin d'eux, vous êtes fermes contre eux, mais quand ils viennent devant vous étaler des larmes feintes, simuler des grimaces patriotiques, protester de leur civisme et de leur repentir, vous vous laissez émouvoir, vous oubliez le peuple et votre main signe des certificats de civisme que votre conscience et votre cœur désavouent. Avez-vous donc perdu de vue les engagements pris par vous devant vos concitoyens ; vous ont-ils confié leurs intérêts pour que vous les trahissiez ? Être clément envers les ennemis du peuple, c'est être barbare envers le peuple. A Dol aussi des aristocrates avaient pleuré pour obtenir des certificats de civisme ; ils avaient dit que l'erreur seule avait présidé à leur conduite, qu'ils chérissaient la République. Les magistrats ont été faibles : ils ont pu croire que les mêmes yeux qui ont pleuré la mort du tyran des Français versaient des larmes d'un repentir sincère. Leur main a signé des certificats de civisme pour de pareils hommes, et ces hommes qui, à l'appui de leurs certificats, étaient restés paisiblement dans leurs foyers, ont été les premiers, à l'approche des brigands, à désigner les maisons des patriotes dont les propriétés devaient être la proie de la cohorte catholique et royale. Mais le peuple vous reprochera cette clémence atroce par laquelle, en pardonnant à un individu, vous en aurez sacrifié plusieurs. Ne craignez-vous point cette responsabilité terrible que votre coupable faiblesse appelle sur vos têtes ? — Citoyens, il est un principe : celui qui s'est une fois montré l'ennemi du peuple ne peut plus être cru l'ami du peuple. Ce ne sont pas des larmes, des discours, ce sont des faits qui prouvent le patriotisme. Tel aujourd'hui crie : *Vive la Montagne!* qui

naguère chantait publiquement les infâmes chansons de l'armée de Wimphen. Tel aujourd'hui se couvre du bonnet rouge qui naguère couvrait ouvertement de son mépris les signes sacrés de la liberté. Croyez-vous que de pareils hommes, royalistes ou fédéralistes hier, ne seraient pas royalistes ou fédéralistes demain, si leur parti maintenant abattu paraissait triompher? Il est un principe encore : le républicain est ferme et sévère ; il est farouche quelquefois, il paraît cruel parce que son âme ne s'ouvre à la pitié que pour le malheureux et le pauvre et qu'il rejette avec dédain les prières des riches astucieux et hypocrites. Si tel est le devoir du simple citoyen, dont la personne, dont la vie est la propriété de la République, à plus forte raison est-ce le devoir du magistrat, qui n'agit qu'au nom et pour l'intérêt de ses concitoyens. Vous appartient-il de déclarer patriote celui que l'opinion publique réprouve ; avez-vous le droit d'agir contre le vœu de cette opinion publique fortement prononcée? Je m'arrête... Si je ne vous avais pas cru des républicains, j'aurais gardé le silence ; mais je crois à votre républicanisme et je vous ai parlé avec la franchise qui convient entre nous. Je vous embrasse et vous prie de voir toujours en moi votre frère. »

8 Frimaire.

*A Tréhouard, à Saint-Malo.*

« Prieur m'écrit et m'annonce qu'il te transmet les mêmes choses qu'à moi. Je ne connais rien au plan de Rennes. Pourquoi marcher sur Laval? Pourquoi laisser Dinan sans forces? Pourquoi partir avec la masse de l'armée sans artillerie? Pourquoi ne laisser personne pour la surveillance ni à Saint-Malo, ni à Dinan? Pour-

quoi?... Pourquoi?... Réponds-moi vite. A quoi pense donc le général en chef, qui nous donne de pareils ordres pour les mouvements des troupes? Jean-Bon Saint-André est à Pontorson et va joindre Prieur. Adieu. Vite écris-moi. Dis-moi ce que tu penses de ce projet de marche, et apprends-moi quelle marche tu suivras toi-même. J'attends ton courrier pour ce soir. Dépêche-toi. »

8 Frimaire.

*Aux députés Prieur de la Marne et Bouchotte,  
à Rennes.*

« Votre lettre, citoyens, m'a singulièrement étonné ; cependant le général part à l'instant. Il ira coucher ce soir à Jugon, et comme d'ici à demain matin qu'il en partira pour Lamballe, j'ai le temps de recevoir une réponse de vous, je m'empresse de vous adresser quelques observations qui ne sont pas seulement les miennes, mais celles de tous ceux à qui j'ai fait part de vos dispositions. On veut que le général parte de Dinan avec trois mille hommes, et qu'il en laisse douze cents dans la place ; mais ce calcul ne peut s'accorder avec le nombre des hommes que nous avons, car, ayant déjà envoyé en partie les pères de famille, d'après la lettre même de Rossignol, si nous ôtons trois mille hommes à Dinan, nous laissons Dinan absolument sans défense. On veut que nous laissions notre artillerie. N'est-ce pas vouloir que nous la laissions à la disposition de l'ennemi? A quoi servira d'un côté une artillerie que je suppose même formidable, dans une place qui n'aura point d'hommes pour se défendre? A quoi servira, de l'autre, une armée même forte et courageuse qui manquera d'artillerie, et qui sera exposée sans moyen de

résistance au canon des rebelles? N'est-ce pas sacrifier à la fois Dinan et l'armée? S'il nous était permis de faire une réflexion sur la marche de l'armée de Rennes à Laval, nous pourrions dire qu'au lieu d'aller encore une fois chercher l'ennemi avec des forces peut-être inférieures, ce qui n'a pas toujours été à notre avantage nous ferions mieux de l'attendre sur une bonne défensive, et de le cerner dans un pays qui, déjà dévasté par lui, ne nous offre rien de précieux à conserver, et dans lequel il mourrait bientôt de faim, ou serait forcé de venir nous attaquer pour s'ouvrir une nouvelle carrière dans un nouveau pays, et se procurer des munitions et des vivres. Nous pourrions dire que si notre armée, déjà repoussée une fois, l'est encore à Laval, les brigands peuvent refluer de ces côtés, se jeter sur Dinan, s'emparer d'une place qu'on aura laissée sans force, et faire une trouée dans la ci-devant Bretagne, pour joindre cette armée du Morbihan qui deviendrait plus que jamais formidable. Quels reproches alors n'aurions-nous pas à nous faire, d'avoir éternisé la guerre, et nous-mêmes ouvert à l'armée des rebelles la porte de la ci-devant Bretagne. Nous eussions donc cru que, puisqu'il nous fallait partir pour le Morbihan, dont cependant il nous arrive des nouvelles très rassurantes que je vous ai fait parvenir hier, le nombre des hommes que nous ôterions à Dinan devrait être réduit à douze cents. Nous eussions cru que Tribout et la force armée qui doit le suivre ne devraient pas partir sans artillerie, mais vous avez parlé et nous avons agi en conséquence. Tribout, après avoir laissé au commandement de la place l'adjudant général Robinet et douze cents hommes, emmène avec lui le reste de l'armée formant un corps. Comme il n'était pas probable que votre intention eût été qu'ils fussent partis sans artillerie de campagne, il em-



mène avec lui six pièces de *quatre*, ce qu'il en reste ici paraissant suffisant à la défense de la ville, et étant d'ailleurs proportionné au nombre d'hommes qui restent pour les servir et les protéger. Si d'après les observations que nous vous faisons passer, vous vouliez changer vos premières dispositions, il en serait encore temps, parce que, à la réception de votre réponse, nous pourrions, en expédiant de suite un courrier à Tribout, faire refluer ici une partie de son armée, ou l'augmenter en faisant faire une double journée aux troupes laissées ici. »

Dinan, 8 Frimaire.

#### ORDRE

« Il est ordonné au citoyen commandant de la cavalerie de faire mettre de suite en liberté et remonter demain à la tête de la cavalerie, les républicains brigadiers et gendarmes qui ont été démontés en présence de l'armée; en conséquence lesdits brigadiers et gendarmes seront publiquement réhabilités et rendus à leurs fonctions. »

8 Frimaire.

*A Prieur, à Rennes.*

« Me voici content, mon bon ami. Tout va bien. Les ordres nous sont arrivés à onze heures du matin ; à deux heures de l'après-midi l'armée était partie. Nous laissons 1 800 hommes environ, dont 600 hommes de bonne troupe dans cette place. Le reste de l'armée part avec les pièces et nous promettons à la Vendée ou au Morbihan une destruction prochaine. Gouverneur reste ici pour la surveillance. Robinet, l'adjutant général, prend le commandement de la place, l'ingénieur en chef

y reste pour la continuation des travaux commencés. Deux ingénieurs pour les cantonnements sont à la suite de l'armée. Il reste ici trente-deux bouches à feu et des munitions pour les servir. Les habitants sont rassurés sur le départ d'une partie de la garnison. Il y a 300 canoniers outre les hommes de bonne troupe dont je vous ai parlé. Ça ira.... Quant à moi, voici ma marche. Je vais à Vannes me concerter avec la commission administrative et prendre sur tout des renseignements positifs, puis à Lorient stimuler dans cette commune et sur ma route le patriotisme et assurer les munitions, les vivres et les forces nécessaires. De là je reviens rejoindre l'armée à Pontivy où j'arrive avant elle, et je ne la quitte plus. Je ne serai pas le dernier à voir l'ennemi. J'ai écrit le plan de ma marche à Tréhouard qui doit aussi venir, et j'attends avant de partir sa réponse. J'attends la tienne à Lorient où je ne compte passer cependant que trois heures. Écris-moi à Pontivy. Je t'embrasse. Adieu. »

9 Frimaire.

Vu l'exposé fait par la comité de surveillance de Dinan des motifs de l'arrestation du citoyen Lecocq, administrateur du département des Côtes-du-Nord aucun fait ni aucunes pièces n'existant à la charge du citoyen Lecocq, il est mis hors d'état d'arrestation et renvoyé à ses fonctions.

9 Frimaire.

Je pars l'après-midi de Dinan, et me rends le soir à Jugon et à Lamballe, où je prends tous les renseignements relatifs à la marche des troupes et fais donner ordre à l'adjudant général Robinet d'aller de suite prendre le commandement de la place de Dinan. J'invite le district de

Lamballe à s'occuper de suite de faire établir un étapier à Jugon pour le passage des troupes.

10 Frimaire.

Je passe à Montcontour, à Loudéac, et viens coucher à Pontivy. J'ai dans ces différentes communes des conférences avec les autorités constituées, d'où il résulte que les troubles du Morbihan sont absolument évanouis, et que la crainte avait exagéré et falsifié tous les faits. Je prends à Montcontour l'arrêté suivant :

« Le commissaire, etc., après avoir entendu le rapport de la municipalité de Montcontour, considérant que la compagnie fournie par cette commune à la division de l'armée commandée par le général Tribout, est en partie composée de pères de famille dont la présence est dans ce moment indispensable dans leurs foyers pour contenir les communes voisines qu'agite l'aristocratie et dont l'une même a refusé de payer ses contributions, et pour assurer la tranquillité dans la contrée,

Arrête : Que la compagnie des pères de famille actuellement à Montcontour restera dans cette commune et que la compagnie de Bas-Bretons qui s'y trouve sera à la disposition du général Tribout qui pourra la joindre à son corps d'armée.

10 Frimaire.

*De Pontivy à Prieur.*

J'écris de Pontivy la lettre suivante à Prieur de la Marne à Rennes, ou en son absence à ses collègues Pocholle ou Bourbotte :

« J'arrive à Pontivy, mon bon ami; je croyais que,

lorsque Dinan s'était dégarni de trois mille hommes pour les envoyer au secours du Morbihan, il y avait dans ce département des troubles déjà dangereux et une Vendée naissante. Je demande où sont les ennemis et quels progrès ils ont pu faire : on se rit de moi, on me demande à moi-même où sont les ennemis et quels progrès ils ont pu faire pour que l'armée de Dinan reflue sur Pontivy. Le fait est qu'on a tiré quelques coups de fusil, parce que quelques paysans s'étaient ameutés, et que maintenant tout est rentré dans l'ordre. Il faut qu'on ait envoyé à Rennes des rapports bien exagérés pour que Vergne ait fait marcher trois mille hommes, et découvert une place aussi importante que Dinan. Ce mouvement subit des troupes a été bien funeste, au moment surtout où la garnison de Dinan commençait à devenir respectable par son ordre, sa discipline, sa confiance dans les chefs, qu'il n'avait pas fallu peu de temps à établir. Il nous faudra maintenant tout recommencer ; et sans compter la fatigue du soldat, les marches précipitées, la difficulté de trouver des vivres dans des communes qui n'avaient pu être prévenues, l'embarras d'un logement subit et inattendu pour plus de deux mille hommes, les dépenses que tout cela occasionne à la République, n'est-il pas bien dangereux de voir une fausse alarme répandue entraîner de tels résultats que les mesures les plus utiles seront peut-être négligées quand le moment d'une alarme vraie et fondée sera venu ? Il ne serait pas inutile de remonter à la source de ces bruits mensongers qui nous font tant de mal. Au reste, il ne faut pas attendre une alerte nouvelle pour détruire la cause première des inquiétudes et des troubles. Il faut renouveler toutes ces petites administrations fédéralistes qui, au mépris des lois, existent encore et semblent se cacher dans la foule. Ce

renouvellement ne saurait être différé. Quant à l'armée de Tribout, je présume avec assez de fondement qu'une partie a déjà reçu l'ordre de retourner dans la place dont elle sortait ; l'autre partie pourra venir, mais peu nombreuse ; 800 hommes avec les forces qui sont déjà dans le département seront plus que suffisants. Nous les distribuerons dans les principales communes où leur séjour momentané fera peut-être quelque bien. J'envoie à Tribout qui est en route, à ton collègue Tréhouard qui doit à peine être sorti de Saint-Malo, et à Gouverneur à Dinan, copie de cette lettre, afin de les rassurer sur l'état du Morbihan. J'attends avec impatience ta réponse à la lettre que j'ai envoyée par un courrier extraordinaire lorsque tu m'annonças que Tribout devait partir avec son armée. J'attends aussi ta réponse à chacun des objets dont il était question dans ma lettre antérieure. J'attendrai enfin réponse à la présente à Pontivy. Tu marques à Compmar que tu reconnais l'inutilité de la marche des soldats de Tribout. Ces faux avis nous sont bien nuisibles. Nous ne saurions jamais être trop en garde contre eux. »

*Au département du Morbihan.*

Lorient, 13 Frimaire.

« Les circonstances qui avaient nécessité la réquisition à Belle-Isle d'une partie de sa garnison n'existent plus, puisque d'un côté les troubles intérieurs ont été dissipés dès leur naissance, puisque de l'autre des forces considérables nous arrivent du côté de Dinan. Il importe de rendre sur le champ à Belle-Isle les troupes que nous lui avons empruntées, la certitude que nous avons que l'escadre anglaise est en mer rendant plus que jamais intéressante la défense de Belle-Isle. Il importe ensuite de pro-

fiter des troupes envoyées dans votre département pour révolutionner un peu vos campagnes, faire une guerre à mort au fanatisme et forcer vos paysans à donner leurs grains.

« Il faudra, pour dégoûter les communes insurgées ou celles qui seraient tentées de les imiter, de ce penchant contagieux à l'insurrection, faire payer en denrées les frais de l'expédition qu'ont nécessitée les derniers troubles aux communes dans lesquelles ils ont eu lieu, sous peine d'une nouvelle expédition militaire qu'elles payeraient encore. Faites encore forcer les recouvrements des réquisitions déjà faites pour les grains.

« Nous vous prions de rendre de suite à Belle-Isle les hommes qui lui ont été momentanément enlevés; nous vous prions aussi de nous envoyer dans le plus court délai un état qui vous sera remis sur votre demande très pressante par chacun de vos districts, de chacune de leurs communes, avec une apostille d'après laquelle nous déterminerons la répartition de toutes les forces dans les différents cantons du département; et d'après cette répartition chaque commune aura, ou dans son sein ou dans son voisinage, assez de forces pour réprimer la malveillance, arrêter les prêtres qui seraient dangereux, montrer aux paysans ce que c'est que la révolution et faire exécuter les lois. — Veuillez nous répondre de suite. »

*Suite de la lettre.*

« Nous recevons votre lettre : il faut que vous fassiez filer vos hommes de réquisition vers Nantes, à mesure qu'ils vous arrivent, et que Nantes les fasse filer de suite vers les départements avoisinant Paris en évitant surtout qu'ils ne passent dans les lieux insurgés ou disposés à s'insurger. Les motifs de cette mesure sont

que si vous rendiez vos hommes de réquisition à leurs foyers, il serait difficile de les réunir ensuite ; que si vous les gardiez réunis au milieu de vous, ils pourraient offrir un noyau insurrectionnel, et qu'en les dépaysant ils ne seront plus dangereux. Ils apprendront le français et se patriotiseront. Écrivez à Carrier, et faites-nous part de votre lettre. Ayez soin aussi de nous écrire et gardez-vous d'envoyer à Belle-Isle des hommes de réquisition. »

13 Frimaire.

*A Prieur de la Marne.*

« Je t'avais écrit, mon bon ami, de Dinan et de Pontivy pour t'instruire de ma marche et te présenter les observations qui me paraissent utiles. J'attends encore, et avec une vive impatience, ta réponse.

« J'avais cru devoir devancer l'armée pour prendre par moi-même des renseignements sur l'état du Morbihan et sur les dispositions exigées par les circonstances. Je me suis rendu de là à Vannes, et voici le résultat de mes conférences avec la commission administrative. Les troubles sont dissipés, mais le germe des troubles existe encore. Il s'agit de l'étouffer et de prévenir le mal, puisque le mal est prévu. Les ennemis du bien public fondent une grande espérance sur toute la ci-devant Bretagne, qu'ils ont travaillée plus qu'aucune autre partie de la République, et nous devons nous attacher à révolutionner la ci-devant Bretagne. Belle-Isle est comme l'avant-poste qui couvre nos côtes, et dans un moment où l'escadre anglaise est en mer, la défense de Belle-Isle doit, moins que jamais, être négligée. Il importe aussi d'y affermir l'esprit public, et de nous mettre en garde à la fois contre la ruse

et la trahison et contre l'invasion et la force. Je crois ensuite que je ne ferai pas mal d'aller à Belle-Isle, dans quelque temps, pour bien m'assurer de la garnison et des habitants, et ajouter encore, s'il est possible, à ce qu'a fait ton collègue Tréhouard. Belle-Isle bien couvert et garanti par ces mesures, voici ce qui peut être fait pour le Morbihan et ce qu'on étendra peut-être aux départements des Côtes-du-Nord et du Finistère. Chaque district donnera l'état de chacune de ses communes avec une apostille qui nous instruira des dispositions dans lesquelles elles sont. Il importe beaucoup que les administrations et les municipalités soient partout régénérées ; il y en a encore beaucoup de mauvaises qui entravent les opérations utiles au bien public. La municipalité de Lorient et la commission administrative, croyant que je pouvais être utile pour éclairer et électriser le peuple dans ce département, écrivent au Comité de Salut public pour que mon séjour y soit prolongé pendant deux mois encore. Je crois, en effet, qu'ayant, dans ces contrées, la confiance des patriotes, je pourrai opérer quelque bien en restant plus longtemps. »

14 Frimaire.

*Aux membres composant le Comité de Salut public.*

« Ma dernière lettre, citoyens, écrite de Dinan après l'affaire de Pontorson, vous avait appris les causes de notre retraite qui n'eût pas eu lieu si Vergne eût agi comme il devait le faire. Vergne est maintenant arrêté, et le tribunal révolutionnaire fera justice des généraux qui veulent prolonger la guerre pour conserver leurs appointements et leurs épaulettes, ou qui craignent de concourir au succès de ceux de leurs confrères, dont ils



sont jaloux. Une lettre de ce Vergne, écrite par lui à Tribout depuis qu'il est en état d'arrestation, jette un nouveau jour sur cette affaire. Il prétend se disculper en disant qu'il était simple chef de l'état-major et qu'il devait obéir aux ordres que son général lui avait laissés. Copie de cette lettre a été envoyée à votre collègue Prieur, qui a dû vous la transmettre avec d'autres pièces. Depuis ce temps les armées qui étaient à Saint-James et à Antrain et qui n'avaient pas bougé lorsqu'il le fallait, ont fait un mouvement sans nous prévenir, et il a fallu se replier encore.

« Maintenant on est à Laval où l'on se bat avec des squelettes, car l'armée des rebelles, dénuée absolument de vivres et en proie à une maladie contagieuse, n'offre que des soldats à demi vaincus par la famine et la misère et qu'un seul jour aurait détruits après le siège de Granville, s'il eût existé le moindre concert entre vos généraux et vos armées. Pendant que les troupes de Rennes se sont portées en avant pour atteindre l'armée fugitive, on a fait marcher une partie de la garnison de Dinan vers le département du Morbihan, où s'étaient manifestés de grands troubles. Vous verrez dans la lettre ci-jointe d'Hector Barère à votre collègue Bréard quelques détails sur cette insurrection. Vous verrez aussi, dans la copie que je vous envoie d'une lettre écrite par moi à Prieur de la Marne, quel est l'état actuel de ce pays et quelles sont les mesures qu'il est instant de prendre. Veuillez, je vous prie, sanctionner ces mesures et me transmettre à Lorient l'approbation que vous y aurez donnée, avec l'autorisation pour les faire exécuter. J'en ai déjà préparé l'exécution que les bons citoyens attendent avec impatience. »

Lorient (Commune Montagnarde), 14 Frimaire.

*Aux administrateurs du district de Quimperlé.*

« La commune de Lorient, citoyens, a le besoin le plus urgent des secours en subsistances qu'elle a droit d'attendre de nous. Vous parler des besoins de vos frères, c'est vous exposer vos devoirs, et tout ce que je pourrais ajouter, votre patriotisme et votre zèle le rendent superflu.

« Veuillez de suite me faire part des mesures que vous aurez prises pour accéder promptement à la juste demande de la commune de Lorient.

« Pocholle a été trompé lorsqu'il a cru Lorient suffisamment approvisionné, et c'est à vous de pourvoir à ce que son approvisionnement n'éprouve aucun retard. »

14 Frimaire.

« Le commissaire, etc.

« Considérant que le général de brigade Gillibert qui se trouvait chargé de la défense des côtes du Morbihan a été mis en état d'arrestation sans qu'il ait été pourvu à son remplacement; considérant qu'il importe plus que jamais de garantir et les côtes du Morbihan et celles de la ci-devant Bretagne, depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'à l'embouchure de la rivière de Quimper, dont le général Gillibert était également chargé; vu l'importance de le suppléer promptement et d'acquérir des renseignements positifs sur les moyens de défense de ces parages dans un moment où les corsaires anglais peuvent s'approcher impunément jusqu'à la rivière du Morbihan et sous les canons de nos forts,

et favoriser la communication des ennemis intérieurs et ceux du dehors,

« Arrête : que les citoyens Lavalette et Digeon feront la tournée des côtes depuis l'embouchure de la rivière de Quimper jusqu'à celle de la Vilaine, suivant dans cette mission les instructions qui leur ont été remises. »

14 Frimaire.

*Instruction pour les citoyens Lavalette et Digeon.*

Notes à prendre sur 13 canonniers du fort de Brest pour en rendre compte au citoyen Jullien.

Prendre des renseignements sur les officiers qui commandent les différents forts, les soldats, les munitions, les moyens de défense, l'esprit des campagnes avoisinantes. Écrire d'abord des détails sur chacun de ces objets, offrir ensuite un tableau général pour résultat.

Transmettre des renseignements sur les prêtres, religieuses ou agents suspects qui se trouveraient dans ces parages et que provisoirement il sera utile d'arrêter et d'envoyer à Lorient avec les notes recueillies sur leur compte et les renseignements donnés par les autorités constituées ou les bons citoyens pour servir de base à leur interrogatoire.

15 Frimaire.

ARRÊTÉ

« Le commissaire, etc.

« Vu la lettre à lui adressée par le citoyen Raoul, président du tribunal criminel du département du Morbihan qui l'instruit que le nommé Guet, chirurgien français passé à Jersey en 1789 qui, depuis la révolution et la guerre de la France contre le gouvernement anglais, loin de chercher à rentrer dans sa patrie, s'est

embarqué sur un corsaire anglais, a été pris il y a trois mois par une frégate française et maintenant détenu dans les prisons de cette commune,

« Considérant que le nommé Guet, qui aurait dû être jugé par une commission militaire formée dans la frégate même qui l'avait pris, ne peut être jugé suivant ce mode que la loi prescrivait, puisque la frégate est en course, et qu'il ne doit pas néanmoins rester plus longtemps détenu sans jugement,

« Arrête que le dénommé Guet sera, à la diligence de l'accusateur public, poursuivi et jugé conformément aux lois; que les pièces et les procès-verbaux relatifs à cette affaire seront, par le chef des bureaux civils de la marine, remis au tribunal criminel du département du Morbihan. »

16 Frimaire.

*M. A. Jullien, commissaire, etc., aux officiers municipaux de la commune de Béaud.*

« Je suis informé, citoyens, qu'on a retenu dans votre commune du bois destiné pour Lorient. Il est de votre devoir, comme magistrats du peuple, de favoriser l'exécution des réquisitions faites et le transport des objets destinés pour les communes qui vous avoisinent. Vous voudrez bien vous occuper de suite de remettre les deux cents cordes de bois qui ont été enlevées et de faire partir pour Lorient tout ce qui lui est destiné.

« Je vous prie de m'instruire sur-le-champ des mesures que vous aurez prises pour remplir l'objet de cette lettre. Vous deviendrez responsables des entraves qui seraient mises sous vos yeux au bien public. »

16 Frimaire.

J'écris aux agents des députés près des côtes de Brest et de Lorient :

« J'ai reçu votre lettre, citoyens, et pour ne point retarder l'équipement de nos frères de Quimperlé, j'ai de suite levé les entraves qui s'opposaient au départ des étoffes achetées, et je les ai fait expédier, mais je dois observer que la municipalité de Lorient n'était nullement dans son tort en arrêtant une marchandise qui avait été mise en réquisition par l'administration du district. La municipalité ne pouvait agir à cet égard contre les arrêtés de l'administration supérieure, et c'est à cette dernière que devaient s'adresser les fournisseurs du district de Quimperlé pour n'éprouver aucune difficulté. Quoi qu'il en soit, elles ont toutes cessé et les marchandises arriveront à Quimperlé en même temps que ma lettre. Je suis très inquiet d'une lettre extrêmement pressante que j'avais écrite à l'administration du district de Quimperlé et qui sans doute n'est point parvenue à sa destination, puisque je n'ai reçu aucune réponse. Il s'agissait de grains que j'ai requis le district d'envoyer à la municipalité de Lorient pour approvisionner cette commune que le fanatisme de l'aristocratie des communes voisines semble avoir résolu d'affamer. Nous avons le besoin le plus urgent de subsistance, et quand le district de Quimperlé enverrait dans les magasins de la marine plus de grains encore qu'il n'en envoie, il n'en résulterait aucun avantage pour la commune de Lorient qui mourrait de faim au milieu des approvisionnements de la guerre et de la marine qui ne peuvent avoir aucune autre destination. »

18 Frimaire.

## DÉCISION

Le district du Faouët doit justifier l'impossibilité où il est de remplir toutes les réquisitions qui lui ont été adressées. Il doit présenter un tableau de son approvisionnement et de la consommation, et surtout empêcher que les grains de sa commune ne soient portés dans un autre district.

20 Frimaire.

J'écris au ministre Dalbarade :

« J'ai reçu ta lettre, citoyen, et j'ai vu avec une bien douce satisfaction que tu avais fait justice d'un intrigant qui t'avait été dénoncé par les patriotes. Tu m'invites à te désigner les bons citoyens propres à occuper les places qui dépendent de ton ministère; je t'en ai désigné peu parce qu'il y en a peu de sûrs, et que les hommes sûrs sont les seuls sur lesquels je voudrais appeler ton choix. Je te désigne aujourd'hui le républicain Barbieu, de Lorient, pour garde-magasin des vivres du port, à la place de Chardon, qui, plus que suspect par son incivisme, doit être destitué et déjà est en état d'arrestation. Barbieu a tout perdu par la Révolution; il l'a constamment servie, et je ne doute pas que tu n'accèdes à ma demande. Veuille me répondre de suite à Lorient. Tu auras servi un père de famille bon patriote et la République. »

*Adresse du 21 frimaire. — La Société populaire et montagnarde de Lorient à ses concitoyens des campagnes et des communes voisines.*

« La Société populaire montagnarde de Lorient, qui s'est empressée d'établir des clubs dans les campagnes, qui s'occupe journellement de la propagation des lumières, vient d'ouvrir dans son sein une discussion dont les ennemis de la chose publique voudraient lui faire un crime. Elle doit, par une explication franche, prévenir les calomnies qui tendraient à vous égarer. Plus rapprochés de la nature que les habitants des villes, plus simples, plus vertueux et plus accessibles à cette crédulité qui conduit à l'erreur, plus éloignés des événements politiques qui ne paraissent à vos yeux que dans une perspective lointaine, vous pouvez plus facilement être trompés en vous trompant sur notre compte. On chercherait à nous diviser les uns et les autres, et nous voulons être amis parce que nous sommes vos concitoyens et vos frères, parce que nous avons tous les mêmes intérêts, les mêmes sentiments, la même patrie. On a voulu rejeter sur la Société tout entière le tort de quelques expressions peut-être exagérées, d'opinions peu circonspectes, comme si la liberté de penser, qui doit surtout présider aux délibérations d'une société populaire, avait permis de fixer les limites précises à chacun des orateurs qui ont parlé sur la question, comme si une société pouvait être collectivement responsable d'une opinion particulière exprimée dans son sein, comme si chaque opinant n'était pas seul et personnellement comptable de ce qu'il dit. On a voulu insinuer que la religion avait été attaquée par nous, lors même que, jaloux de la venger,

nous avons attaqué seulement les crimes de ses ministres. La religion existe et existera toujours parce qu'elle est le lien secret, la chaîne invisible qui, par la conscience et la pensée, unit l'homme avec Dieu, et que la conscience et la pensée de l'homme ne peuvent être enchaînées par les lois sociales. La religion de chacun sera toujours libre et plus libre que jamais sous le gouvernement républicain, mais il faut se garder de confondre la religion avec ceux qui s'en disent les interprètes, Dieu avec le prêtre. Quel a été le but et quels doivent être les résultats de la discussion ouverte? Nous allons vous le dire avec franchise. Le but a été d'éclairer le peuple, de montrer l'union du trône et de l'autel, cette coalition combinée des rois et des prêtres contre les droits du peuple. La Révolution a prouvé l'existence de ce pacte abominable de la force et du mensonge contre l'erreur et la faiblesse. Comparez, en effet, le raisonnement dont s'étaient autrefois les royalistes et celui dont les fanatiques s'étaient aujourd'hui. Que disaient les royalistes lorsqu'il fut question de renverser le trône? Sans trône et sans rois, point de gouvernement. Notre constitution républicaine et populaire a pulvérisé leur absurde sophisme. Que disent maintenant les fanatiques? Sans églises et sans prêtres, point de religion. Ils osent affirmer que toucher au sacerdoce c'est toucher à la divinité; mais eux, qui parlent d'athéisme, qu'ils viennent dans un temple. Qu'y voient-ils? Qui leur atteste l'existence de l'Être suprême? Tout ce qui est ici, dit l'athée, moi et mes semblables l'avons fait. Ces pierres ont été entassées les unes sur les autres par la main des hommes; une main humaine a construit cette voûte, a dressé cet autel. Comment puis-je croire, dit-il encore, à un être infini dont rien ne me retrace les œuvres et la puissance?



Athée, suis mes pas ; vois ce temple de la nature, la campagne ; regarde le ciel ! Est-ce toi dont la main a suspendu le soleil sur nos têtes, dont la volonté règle l'ordre invariable des choses, le cours des astres, la succession des saisons ? Il se tait, il reste confondu. Vous le voyez, les églises et les temples ne font rien à l'existence de la divinité. Jetons un regard sur les prêtres. Intermédiaires sacrés entre Dieu et les hommes, ils vous interdisent une communication directe avec l'Être suprême. Pourquoi l'auteur des choses qui a créé la sainte égalité, dont il a gravé le caractère ineffaçable dans nos cœurs, voudrait-il que parmi ses enfants les uns pussent converser librement avec lui et que les autres fussent obligés d'avoir recours à un interprète ? Mais si telle avait été sa volonté, s'il eût réservé ce privilège aux prêtres, ne leur eût-il pas donné une marque distinctive qui les séparât de l'homme et de la femme et fût le sceau de leur divin caractère ? Ou bien, n'aurait-il pas, pour les recevoir, créé un monde intermédiaire entre le ciel et la terre ? Dieu ne l'a pas voulu ; il n'a pas donné aux ministres du catholicisme ni des autres sectes des brevets signés de lui. Qu'ils cessent donc de s'arroger une supériorité insultante, de se placer entre le créateur et la créature, de se dire les envoyés du ciel. Une pareille affirmation est un blasphème contre l'égalité sainte établie par Dieu même ; elle blesse tous les droits que notre sainte constitution nous a rendus. Ceux qui s'en glorifient sont des êtres contre-révolutionnaires par essence. Le but a donc été d'instruire le peuple en lui montrant quels sont les prêtres et l'autel de la religion et de Dieu. La religion et l'Être suprême sont éternels comme la nature et la liberté. Les résultats de la discussion doivent être de provoquer la stricte exécution des décrets de la Con-

vention nationale sur les prêtres, de circonscrire les ministres de la religion dans leurs temples, en protégeant toujours le libre exercice des cultes, de faire voir que ceux qui, par le célibat, voudraient s'isoler encore de leurs semblables et violer les lois naturelles et sociales, doivent être exclus de la société et relégués dans des contrées aussi sauvages que leur âme; que ceux qui voudraient, par une langue étrangère et inconnue, tromper encore le peuple, doivent être tenus de faire entendre dans la langue nationale les prières qu'ils disent adresser, au nom des peuples, à l'Éternel; et lorsque, après avoir consacré la liberté des opinions et des cultes, nous aurons prouvé que Dieu est le Père de l'égalité, et l'institution sacerdotale, telle qu'elle existe aujourd'hui, destructive de l'égalité, nous aurons déjoué les manœuvres de tous les ennemis de la patrie; défilions les calomnies de ceux qui, affectant de confondre ce qui est séparé par la nature et la raison, nous accusent de parler contre Dieu et la religion, quand nos voix et nos efforts ont concouru à la venger des crimes de ceux qui usurpent ces noms sacrés. Resserons entre nous et nos frères des campagnes les liens de la fraternité. Soyons toujours unis; rejetons ceux qui voudraient nous diviser; chérissons la liberté et l'égalité, la République une et indivisible, et que nos cœurs, dépositaires de toutes les vertus, offrent autant de temples à la divinité. »

21, 22, 23 et 24.

La discussion sur les prêtres qui s'est échauffée dans le sein de la société populaire, qui peut-être n'aurait pas dû y être mise en avant, mais qui, ouverte une fois, devait amener un utile résultat, a donné occasion de réclamer une loi sévère contre le célibat qui est un

crime social, une interdiction stricte de toute marque extérieure du culte, une célébration solennelle des décadis, etc. La société arrête qu'elle ne recevra parmi ses membres ni nobles ni prêtres.

Le 23. — Du Port-Liberté.

J'écris à Robespierre la lettre suivante :

« J'apprends, mon bon ami, quoique indirectement, que le cousin de Barère, actuellement commissaire du ministre de la marine, à Lorient, vient de m'être adjoint par le Comité de Salut public et j'avoue que j'ai pu moi-même donner lieu à cette adjonction par une lettre, quoique assez froide, qu'on m'avait pressé vivement d'écrire à Barère. Je te prie d'empêcher que personne ne me soit adjoint, et voici pourquoi : Le Comité de Salut public m'a donné une marque de sa confiance ; chargé seul d'une mission, je l'ai remplie, je puis le dire, avec zèle, et je me plais à croire que j'ai fait quelque bien. Tant que je suis seul responsable de ma conduite, je ne crains rien ; j'ai la conscience de mon civisme ; mais si je suis adjoint à un second, je ne puis plus répondre des choses dont le mérite ou le blâme sera partagé avec un autre. S'il est républicain, son républicanisme est à lui, et je n'ai rien à y prétendre ; s'il est mauvais citoyen, son incivisme appartient à lui-même ; je ne dois en rien m'associer à ses fautes. Je crois donc, mon bon ami, pour moi et la patrie, devoir agir plus utilement seul qu'avec un adjoint et je dépose mon opinion dans ton cœur en te priant d'empêcher toute adjonction. Je t'embrasse et vais continuer de servir la République dans le cours de ma tournée. Ici je n'ai pas perdu mon temps et je vois l'opinion publique s'épurer et s'élever à la hauteur du

vrai républicanisme. J'ai reçu ta lettre qui m'a causé une bien douce satisfaction et j'y ai répondu. »

Du 24.

J'écris au Comité de Salut public, à Bréard à Brest, à Bertrand Barère à Paris. J'ai vu la société populaire de Lorient se régénérer, et s'élever à la hauteur de la Montagne ; j'ai vu le Port-Liberté se purifier par l'éloignement d'un fédéraliste intrigant, qui, quoique détenu, était encore l'âme des conciliabules contre-révolutionnaires. Je vais à Ploërmel, village peu éloigné de Lorient, où je fais abattre des couronnes qui couvrent une croix, en laissant néanmoins subsister la croix, et ce ménagement politique pour des signes que le fanatisme a rendus respectables est plus funeste au fanatisme qu'une persécution apparente qui le réveillerait et lui donnerait plus d'énergie.

J'ai vu par moi-même les pressants besoins de la commune de Lorient et je m'empresse d'appuyer la demande faite par les municipaux de cette commune. Le triomphe de l'aristocratie serait d'y altérer la bonté de l'esprit public par le manque de subsistances et il est de la justice et de la politique de déjouer, en prévenant la disette, les projets des ennemis du peuple.

Je crois devoir attester la vérité des faits exposés par les municipaux de la commune de Lorient et réclamer des secours indispensables pour cette commune et qui sont dus plus particulièrement encore au patriotisme des habitants.

Du 25.

J'écris à Tréhouard :

« Je me disposais, mon bon ami, à me rendre à Josselin et Pontivy ; mais deux motifs, dont je dois te faire

part, m'ont déterminé à t'écrire avant d'agir, et j'ai cru que tu te déciderais peut-être à faire de suite par toi-même ce que l'intérêt de ces contrées et l'exécution de la loi réclament. Une lettre de ton collègue Prieur m'avertit, en me parlant du renouvellement des autorités constituées du Morbihan, que les députés seuls doivent l'opérer ; un article de la loi sur le mode de gouvernement révolutionnaire interdit expressément toute délégation de pouvoir et, certes, les agents qui ont pensé bouleverser le Morbihan et que tu as prévenus et réprimés, ont trop justifié la nécessité d'une loi sévère à cet égard qui renfermât chacun dans ses propres fonctions pour assurer la responsabilité de chacun, et obvier à la subdivision de pouvoirs trop multipliés, d'où résultent l'impunité du crime et le malheur du peuple. Le texte de la loi et l'article précis de la lettre de ton collègue m'ont arrêté. N'ai-je pas eu raison ? Réponds-moi. »

26 Frimaire.

« Je pars le soir de Lorient pour aller à Vannes dissoudre l'armée révolutionnaire dont plusieurs actes nous avaient été dénoncés, et prendre des renseignements positifs et détaillés sur la conduite de ses chefs. Je m'arrête sur ma route aux deux districts d'Hennebont et d'Auray, et j'apprends par deux courriers successifs que les rebelles, repoussés au Mans, à Saumur, la Flèche, Angers, refluent sur le Morbihan, où de prompts moyens de défense deviennent nécessaires. Je fais partir d'Auray pour Quiberon, Digeon et Lavallette que j'ai chargés de l'inspection et de la tournée des côtes pour m'en rendre un compte détaillé. Arrivé à Vannes, je trouve tout tranquille. J'écris à la société populaire de Lorient, et à Tréhouard. »

27, de Vannes.

*Lettre à Tréhouard.*

« J'arrive de Vannes, mon bon ami. Je m'empresse de t'écrire. Tout est tranquille sous tous les rapports. L'armée révolutionnaire n'existe plus. Le décret d'après lequel je devais la dissoudre m'avait précédé ; et Avril, rentré dans les simples fonctions d'adjudant général, a été occuper le poste de la Roche-Sauveur, et disposer ses forces pour couvrir la Vilaine dès la première nouvelle de l'approche des brigands. Lebatteux est retourné modestement à Redon et nos braves soldats ne songent plus qu'à révolutionner contre les brigands. Je n'ai pas voulu, néanmoins, que le mal fût impuni, et j'ai chargé l'administration du département de recueillir les renseignements les plus exacts, soit sur les arrestations illégales, soit sur les vols qui ont pu être commis, soit enfin sur les vexations qui ont pu être exercées.

« Les brigands, qu'on disait à deux pas, sont au moins à six journées de distance, et tellement excédés qu'ils ne sont guère à craindre. Du reste, nous allons prendre toutes les mesures que le salut public réclame. Je n'ai rien de nouveau à t'apprendre. »

28 Frimaire.

*A Prieur de la Marne, à Laval, ou en son absence à ses collègues Tureau et Bourbotte.*

« Nous nous occupons, mon bon ami, de couvrir tous les points importants de la Vilaine. Tous les passages vont être bien gardés. Nous n'avons pas beaucoup de forces, mais nous les disposons de manière que l'en-

nemi puisse également de tous côtés être bien reçu. Nous espérons que la partie de Rennes sera sur ses gardes. Nous n'avons rien de positif sur la marche et les mouvements de l'ennemi, ni de ses troupes. Tu sens combien il importe que nous en soyons instruits. Établis donc avec moi une correspondance active, et de suite écris-moi à Vannes. Vous suivez l'ennemi de près, et nous sommes assez forts pour résister jusqu'à votre arrivée. Ne tardez pas, et, pour peu qu'il y ait de concert entre nous, nous aurons les restes de ces scélérats de brigands. »

Du 28.

*A l'administration du département, 26 frimaire au soir.*

« Je me rends auprès de vous, citoyens, pour mettre à exécution le décret qui supprime les armées révolutionnaires, et je vous prie de recueillir et me donner à mon arrivée tous les renseignements possibles, relatifs à la conduite de l'armée soi-disant révolutionnaire qui a passé à Vannes, et des chefs ou commissaires, militaires ou civils, qui la dirigeaient; votre patriotisme vous impose le devoir de me dire la vérité tout entière, et j'ai lieu d'espérer que, sans ménagement ni considération personnelle, vous m'apprendrez tout ce qui est parvenu à votre connaissance. Le salut public l'exige et la patrie l'ordonne. Amitié et fraternité.

« *P. S.* — J'ai trouvé en route le courrier que vous adressiez à Tréhouard. Je vais m'occuper de faire revenir les courriers qui sont à Hennebont. Vous avez dû faire élargir Laumaillet, avec lequel je vous invite à prendre de suite tous les moyens de défense pour le passage de la Vilaine. Veuillez me préparer pour de-

main sans faute tous les renseignements que je vous demande dans ma lettre, et tous ceux qui sont relatifs soit à la marche des brigands, soit à l'état et à la disposition de vos forces, soit enfin aux mesures qu'il est instant d'adopter. »

ARRÊTÉ.

« Le citoyen Laumallier, en exécution de la lettre du député Tréhouard, à l'administration du département du Morbihan, est réintégré dans les fonctions qu'il a remplies jusqu'à présent, à la satisfaction des patriotes, d'ingénieur des ponts et chaussées, incorporé au génie militaire avec le grade et le traitement de chef de bataillon, et continuera de pourvoir à la défense des cantonnements dont il est chargé. Il s'occupera surtout de faire rentrer les armes qui ont été prises au cantonnement d'Ambois, et d'en exiger la reddition des communes qui se sont insurgées ; il travaillera, de concert avec les autres officiers chargés de la défense du Morbihan, à couvrir tous les passages de la Vilaine dans les parties où il est employé. »

28 Frimaire.

*Lettre à Tréhouard.*

« Je t'annonce, mon bon ami, que les rebelles se sont jetés sur Ancenis, Oudon et Niort, et qu'ils paraissent vouloir cerner Nantes, qui ne doit guère les craindre. Comme ils pourraient vouloir tenter une trouée par le Morbihan, nous réunissons nos efforts pour bien couvrir la Vilaine. Je viens d'écrire à l'adjudant général Avril, qui maintenant est à Redon, à Prieur de la Marne et à ses collègues, qui doivent être entre nous



et Laval, et au commandant des forces qui sont à la Roche-Sauveur, pour établir entre tous les points une correspondance active et un concert parfait dans les opérations. J'attends aussi des nouvelles de Nantes, et la réponse de Prieur ne devra pas tarder. J'ai des lettres satisfaisantes de Rennes, où l'on prépare, ainsi que dans les points environnants, une bonne défense. Les postes de la Roche-Sauveur, Redon, Langon et Messac sur la Vilaine, et le poste de Malestroit seront couverts. Je n'ai point de détails à te donner. »

*M. Jullien au général en chef Rossignol,  
et aux députés près l'armée de l'Ouest.*

« L'importance de mettre de l'ensemble dans toutes les opérations et d'avoir un seul et même plan pour la défense du pays actuellement menacé m'a fait croire qu'il serait utile de résumer par écrit les mesures à prendre d'après les localités et la marche de l'ennemi. Comme il est bon que vous en ayez connaissance pour agir de concert avec nous, je vous envoie copie de la circulaire que j'ai adressée à l'adjudant général Avril à Redon, au général divisionnaire Tribout et au général de brigade Dambarère à Rennes. »

*Plan pour la défense actuelle du Morbihan, envoyé aux députés près les armées, aux généraux, aux officiers et ingénieurs qui doivent concourir à son exécution.*

Les rebelles, maîtres d'Ancenis, Oudon et Niort ne peuvent avoir en vue que de repasser la Loire pour arriver par Montaigu et Mortagne dans leur premier repaire, ou de faire une trouée dans le Morbihan, soit en

passant la Vilaine, soit en tournant par Rennes. Ils ont trop éprouvé ce que Nantes peut leur opposer de résistance pour s'attaquer à cette place, surtout dans un moment où, repoussés de toutes parts, ils se trouvent sans ressources. D'un autre côté, leur rentrée dans la Vendée ne leur offrirait qu'un pays déjà dévasté par eux et sans secours d'hommes, sans munitions et sans vivres. Il est donc plus que probable qu'ils tenteront un dernier effort pour pénétrer là où leurs agents nombreux leur ont préparé des intelligences et où le fanatisme et l'aristocratie des campagnes leur font espérer des renforts et des secours de tout genre, tandis que le voisinage de la mer est un autre motif qui les attire. Déterminés à tenter une trouée dans le Morbihan, ils ne peuvent, comme je l'ai dit, que forcer la Vilaine ou tourner par Rennes, et c'est dans cette double supposition qu'il faut préparer nos moyens de défense. Tourneront-ils par Rennes, il leur faudrait passer par Vitré, tenir la route qu'ils ont déjà suivie, et ils auraient à craindre ou de n'avoir plus de ressources dans un territoire qu'ils ont ravagé, ou de rencontrer les armées de l'Ouest, par lesquelles ils viennent d'être battus à outrance et sont maintenant poursuivis. Il paraît donc certain qu'ils chercheront à forcer la Vilaine et nous devons en couvrir tous les passages, garantir tous les points, assurer la rive par de forts cantonnements, préparer la coupure des ponts et la destruction des gués, enfermer les brigands entre la rivière et l'armée qui est à leur poursuite et ne tardera pas à les joindre. La Roche-Sauveur, premier poste, a une force suffisante d'environ quatre à cinq cents hommes, qui ne laisse aucune crainte, et le poste de Musillac, fort de quatre cents hommes, est prêt à la première attaque à se porter sur la Roche-Sauveur; Redon, second poste sur la

Vilaine, de huit cents hommes, peut opposer une forte résistance. Derrière Redon est Rochefort, où peuvent être mis cent hommes de troupes sûres tant pour contenir les communes voisines à l'approche des brigands que pour conserver le passage de Redon. Entre Redon et la Roche-Sauveur étaient les deux passages dits le passage d'Enfer et le passage Neuf pratiqués avec de grandes charrières et bateaux plats, que l'adjudant général Avril a dû faire retirer. Ainsi, de l'embouchure de la Vilaine à Redon, tous les passages étant retirés, point de crainte. Après Redon, en suivant la Vilaine, on trouve Langon et Messac, où sont deux passages à supprimer; Rennes doit de suite y envoyer quelques troupes. En admettant que les brigands passent la Vilaine, deux autres rivières, celle d'Oust et celle d'Art, offrent un double rempart, l'une et l'autre n'étant point guéables dans la saison, et tous les petits bateaux qui y sont pouvant être retirés. Les postes à couvrir sont : Malestroit et Rochefort. J'ai déjà parlé de ce dernier point sur lequel se replieraient, dans cette dernière hypothèse, les troupes de Redon. Quant à Malestroit, six cents hommes partis de Vannes vont s'y rendre, contiendront les districts de Josselin et Ploërmel et offriront une barrière à l'ennemi dans le cas où il tournerait par Rennes, ce que Rennes ne verrait pas, pour faire un mouvement que les forces du Morbihan seraient à même de seconder. La petite rivière du Men nous offrirait alors les trois points de Breal, Montfort et Broous à couvrir, et partout l'ennemi trouverait des entraves et d'insurmontables obstacles. Dinan trop éloigné d'ailleurs, trop bien mis en état de défense, ne peut servir d'entrée dans la ci-devant Bretagne. Telles peuvent être les seules entreprises de l'armée catholique, et tel notre plan de défense qui sera puissamment secondé par les

troupes de l'Ouest, qui viennent à la piste. Il faut que d'un côté Avril charge un ingénieur de l'exécution du plan et de la défense des points désignés depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'à Redon; il faut que Tribut en fasse de même depuis Redon jusqu'à Rennes, et, sur une aussi bonne défensive, nous attendons avec sécurité les brigands. Nos frères qui les suivent et nous, conserverons le Morbihan et la ci-devant Bretagne.

29 Frimaire.

*Lettre aux membres composant le Comité de Salut public  
de la Convention nationale.*

« Je vous ai dernièrement écrit, citoyens, pour vous faire part d'abord des mesures qu'il paraissait utile d'adopter dans le Morbihan, ensuite de la marche que venait de suivre un agent de Carrier, qui, bien digne du titre d'ultra-révolutionnaire, a porté la terreur dans l'âme des patriotes eux-mêmes lorsqu'il devait effrayer seulement l'aristocratie. Carrier l'avait sans doute mal connu en lui donnant sa confiance. Je m'empresse aujourd'hui de vous faire part de la dissolution de l'armée révolutionnaire, en vertu de la loi, et de la poursuite des actes auxquels se sont portés les chefs et commissaires militaires ou civils qui présidaient à cette armée. Maintenant elle ne songe plus qu'à soutenir la révolution et la liberté contre l'armée catholique et royale dont les restes lui paraissent réservés.

« Dès que nous eûmes connaissance à Lorient qu'une armée révolutionnaire occupait le Morbihan et que plusieurs hommes avaient été fusillés sans un interrogatoire préalable, dès que nous eûmes reçu, quoique non encore officiellement, le sage décret qui supprime de

pareilles armées pour n'en reconnaître qu'une seule dont l'action devra s'étendre sur toute la République, le représentant du peuple Tréhouard m'invita à me rendre à Vannes pour faire exécuter la loi et prendre des informations sur les actes illégaux ou arbitraires qui auraient pu être commis. L'administration du département s'est réunie à moi pour recueillir à cet égard les plus exacts renseignements, et la violation des droits les plus sacrés, l'oubli des lois, seront poursuivis et recevront la peine qui leur est due. Le patriote Mouquet avait été victime du despotisme de Lebatteux, commissaire près cette armée dite révolutionnaire, qui avait fait jeter Mouquet dans les fers en le souffletant et le menaçant de le faire fusiller parce que Mouquet avait dit dans la société populaire que bientôt les armées révolutionnaires partielles seraient dissoutes. D'autres actes non moins arbitraires et atroces m'ont été dénoncés. J'ai dû vous faire part de la conduite du sieur Lebatteux, qui maintenant s'est retiré paisiblement à Redon où le mépris public l'accompagne. Je supprime les trop longs détails des abus d'autorité dont il paraît s'être rendu coupable. L'armée révolutionnaire dissoute est maintenant divisée en cantonnements sur la Vilaine, et nous sommes prêts à recevoir les brigands.

« Il faut dans le Morbihan une section de l'armée révolutionnaire pour forcer le recouvrement des grains mis en réquisition, et que recèlent des hommes ignorants ou égoïstes qu'on indispose surtout contre les villes, où bientôt l'embarras pour les subsistances sera extrême. Il faut une section de l'armée révolutionnaire pour mettre la main sur tous les ci-devant nobles et prêtres disséminés dans les campagnes où des soulèvements journaliers se fomentent et présentent l'image d'une contre-révolution partielle. Il faut des hommes chargés

de traduire en bas-breton les lois qu'on laisse ignorer aux habitants des campagnes ou que souvent on transcrit à leurs yeux de manière à leur rendre la République haïssable. Il faut enfin des fonds spécialement attribués aux sociétés populaires, pour la tenue de leurs séances dans des locaux vastes et commodes, la réimpression des écrits utiles et la célébration des fêtes républicaines, qui chaque décadi devront électriser le peuple et lui faire oublier ses vieux dimanches et ses tristes fêtes catholiques. Je vous prie de me répondre sur ces trois moyens qui forment à peu près le résumé du plan que je vous ai soumis.

« *P. S.* — L'administration du département vient de me remettre toutes les pièces relatives à la conduite de Lebatteux, commissaire revêtu de pouvoirs illimités près l'armée révolutionnaire. Je n'ai pas vu sans frémir qu'il avait fait arrêter un grand nombre de patriotes que la voix publique l'avait ensuite forcé d'élargir, qu'il avait fait enlever des officiers municipaux au sein de la maison commune et sans qu'on pût savoir les motifs d'un enlèvement aussi arbitraire, qu'il avait fait fusiller des hommes seulement parce qu'on les avait qualifiés devant lui d'inciviques, sans les avoir préalablement interrogés, et que par un raffinement de barbarie il avait fait creuser devant eux la fosse qui devait les recevoir après leur mort; qu'il avait fait incendier des églises, des maisons et des villages, après les avoir fait piller; enveloppé dans ses actes de cruauté les innocents et les coupables, réveillé le fanatisme par la persécution atroce qu'il avait organisée contre les fanatiques; exigé des taxes sur les malheureux habitants des campagnes; que partout il avait affecté le despotisme le plus affreux et commis tous les abus d'autorité dont un homme peut

se rendre coupable. Jugez après cela si Lebatteux ne doit pas être traduit devant les tribunaux. Mais il se retranchera toujours sur ses pouvoirs illimités et la non-existence, à l'époque de sa mission, de la loi sur le mode de gouvernement révolutionnaire. C'est là qu'est l'embarras de le punir; et cependant l'impunité ne doit pas être la récompense de ses crimes. Je vais en écrire à vos collègues Tréhouard et Carrier, qui sont déjà prévenus de tout.

*En marge*: « Lebatteux a volé vingt mille francs dans différentes communes. Il a fait élargir les coupables et fusiller des innocents. »

2 Nivôse.

J'écris à Robespierre :

« La commune de Lorient a tout fait depuis la révolution, et sans elle on eût vu dans le Morbihan une seconde Vendée. Les habitants ont marché plusieurs fois contre les campagnes fanatisées, des dons patriotiques ont été accumulés, des soldats armés et équipés sans qu'il en coûtât rien à la République; une masse incorruptible de patriotes a déjoué le fédéralisme et jamais on n'a soufflé mot de Lorient dans les bulletins. L'aristocratie en prend occasion de dire au peuple qu'il a beau se dévouer à la patrie, qu'il ne fixera jamais les regards des pères de la patrie, Je vous propose de faire de suite déclarer par la Convention (et peu de communes l'on aussi bien acquis) que Lorient a bien mérité de la République. Certes, quand on voit de près le Morbihan, repaire affreux de modérantisme, de fanatisme et de contre-révolution, et qu'on voit dans ce même Morbihan la commune vraiment montagnarde de Lorient, foyer révolutionnaire, on sent toute la justice

de la déclaration solennelle que je vous propose, comme une récompense et un encouragement utiles et mérités.

« Envoyez un représentant du peuple ferme qui renouvelle l'administration de la marine, et rappelez le trop faible et vacillant T..., auquel le séjour de la Montagne est plus que nécessaire. Que le ministre de la marine envoie quelques patriotes instruits pour les remplacements aux postes les plus essentiels. Faites envoyer par le ministre de la guerre un bon républicain, en même temps bon militaire, pour commander dans cette partie intéressante des frontières maritimes. Déclarez que Lorient a bien mérité de la patrie. Vous aurez déjoué les calomnies et les complots vendéistes et britanniques. Surtout ne perdez point de temps. Je ne parle pas d'un système bien marqué de diffamation des vrais patriotes, de division entre eux et de corruption ou de séduction de tout genre, système qui est ici suivi plus visiblement qu'ailleurs et autant qu'il pouvait l'être à Toulon avant la livraison de ce port. Ici on dit qu'entre la Vendée et la Grande-Bretagne l'alternative ne doit pas être douteuse; on parle presque ouvertement de se donner à l'Angleterre. Des hommes de l'équipage de l'*Orion* venu de Toulon ont crié hautement: *Vive le Roi!* Ce cri s'est propagé dans le département. Les côtes, désertes de soldats, sont infectées de prêtres, de ci-devant nobles, d'émigrés, d'agents de l'armée catholique et royale, et peu de jours se passent sans qu'on fasse quelque découverte ou quelque prise. Mais on ne tient pas le grand fil; il faut le couper par les mesures que je vous propose. Je te prie, mon bon ami, de me faire savoir, par le courrier extraordinaire, porteur de ma lettre, un mot de réponse qui tranquillise les patriotes, justement alarmés, de ce pays.



« Quant à Saint-Malo, la commune la Victoire, autre port, où j'étais naguère, les autorités constituées ont grand besoin d'un renouvellement, et des intelligences qui existent avec Jersey et Guernesey réclament une surveillance active et sévère. A Brest, les fédéralistes profitent de la facilité de caractère et de la faible santé de Bréard pour avoir en lui un protecteur, et les sans-culottes se plaignent amèrement de l'absence de Prieur de la Marne et Jean-Bon Saint-André.

« Deux lettres adressées au Comité de Salut public lui donneront d'amples détails sur Brest et sur Bréard. Une lettre du comité de surveillance de Lorient en donnera sur T... dont je n'inculperai pas les intentions mais dont la conduite est un problème, ou plutôt sa vacillation ne vient que de sa faiblesse. Voilà l'exacte vérité sur les hommes et sur les choses. Que le Comité de Salut public veuille prendre ma lettre en considération et qu'il s'occupe aussi bien activement de la ci-devant Bretagne, pour laquelle je lui ai proposé, par les derniers courriers, des mesures qui me paraissent très urgentes. Le comité de surveillance de Lorient et le conseil général de la commune sont essentiellement bons. Voilà où est jusqu'à présent le salut de ce port. »

3 Nivôse.

*A Barère.*

« ... Je te préviens que maints aristocrates ou fédéralistes ont quitté les départements pour aller occuper des places dans l'ombre des bureaux du Ministère, peut-être même de la Convention, et qu'il serait très utile que la liste de tous ces commis ou employés fût imprimée et adressée aux sociétés populaires qui auraient à donner des renseignements curieux sur la

plupart des individus. On prévient des abus, on démasquerait des intrigants, on ferait placer des patriotes et de bons pères de famille, les ministres ne seraient pas les victimes des scélérats qui les entourent, et la République ne serait pas victime des ministres. »

3 Nivôse.

*Au général Rossignol.*

« Je profite de l'occasion de ton aide de camp, qui se dispose à te rejoindre, pour te prévenir que la côte du Morbihan est sans moyen de défense, que les corsaires anglais en approchent impunément, et que même deux ont débarqué dans une baie peu éloignée de Quiberon, que les parages qui avoisinent Lorient et le Port-Liberté se trouvent dans un dénuement absolu d'hommes et de munitions; que, n'en résultât-il aucun danger pour l'extérieur, il en résulterait du moins, pour l'intérieur des terres, la libre circulation des agents de Pitt et de la Vendée; qu'il est temps enfin de songer au Morbihan et à la ci-devant Bretagne. Envoie ici pour prendre le commandement et la surveillance des côtes un bon sans-culotte dont les connaissances et l'activité puissent tranquilliser les patriotes livrés dans ce moment à de trop justes alarmes. Réponds-moi, je te prie, de suite à Lorient. »

3 Nivôse.

*Aux administrateurs du département du Morbihan.*

« Comme vous vous trouvez, citoyens, chargés plus spécialement que jamais du soin des grandes routes et des travaux publics, je crois devoir vous adresser les justes observations qui m'ont été soumises par le

district d'Auray et qui méritent de fixer toute votre attention. Il s'agit du passage de Pontsalue, où déjà plusieurs fois la nuit et même le jour les cris de : *Vive le roi!* se sont fait entendre et la vie des passants a été exposée. Il n'est pas douteux que la forêt de Pontsalue et la petite maison qui se trouve au bas de la montée ne servent de repaire à quelques échappés de la Vendée, et il importe de prévenir les dangers journaliers qui en résultent. Je crois qu'il serait utile de faire promptement abattre cette maison, dont la position favorise les assassins, et d'éclaircir sur le bord de la route le bois qui sert à les couvrir. Je vous invite à vous occuper de suite de cet objet que réclame la sûreté publique. »

5 Nivôse.

*A Robespierre.*

« Le feu couve encore sous la cendre et nous attendons avec une mortelle impatience les mesures qu'aura prises le Comité de Salut public, d'après les lettres qu'un courrier extraordinaire lui a portées hier. Dans la nuit quatre hommes ayant des lanternes sourdes ont voulu escalader les remparts et tirer sur la sentinelle. On les poursuivit; ils se sont échappés. Hier soir une insurrection a éclaté dans le port. Le prétexte était qu'on donnait de mauvais pain, et plusieurs marins disaient hautement qu'ils en avaient de meilleur et une paye plus forte dans l'armée catholique. Il est bon d'instruire le comité que force muscadins de Paris, Saumur, Angers et autres lieux, ont évité la réquisition en se faisant inscrire matelots, et qu'ils servent, dans nos ports et dans les bâtiments de la République, la plus dangereuse aristocratie. Nous en avons beaucoup

ici de ce nombre dont plusieurs même ont servi la horde royale. Ces messieurs donnent l'exemple de l'indiscipline, refusent ouvertement de se rendre aux travaux, infectent le spectacle et même le club et prétendent toujours que toutes les bonnes nouvelles sont autant de fables pour abuser le peuple. J'ai ce matin été au port où j'ai harangué les marins, invité ceux qui connaîtraient des malveillants à les dénoncer, et développé les motifs qui doivent les attacher à la commune patrie et la sévérité de la loi contre tous les coupables. Je le répète, il n'y a point de neuf dans l'administration de la marine et son renouvellement ne saurait être différé.

« Un objet doit encore appeler votre attention et celle du conseil exécutif. Le 111<sup>e</sup> régiment, dont les officiers et sous-officiers sont depuis plus de vingt ans au Port-Liberté où ils se sont en quelque sorte identifiés avec les habitants de la commune par un grand nombre de mariages, offre une collection de contre-révolutionnaires dont les discours, la conduite et surtout les liaisons éveillent les craintes les plus fondées des patriotes. Il faut sur-le-champ éloigner ce corps du Port-Liberté et le remplacer par une bonne garnison. Il en faut une aussi à Lorient, pour cette place et les parages avoisinants qui sont dénués de tout.

« Ne néglige pas ma dernière lettre. »

5 Nivôse.

*Aux membres du Comité de Salut public.*

« Je vous ai fait déjà connaître, citoyens, une partie des maux auxquels il était urgent d'apporter remède et ne pouvant rien faire par moi-même, je dois vous

transmettre les renseignements que je prends sur les lieux et d'après lesquels vous serez plus à même d'agir avec connaissance de cause. Jamais la ci-devant Bretagne n'eut plus besoin de fixer vos regards et jamais des mesures sages, promptes et sévères ne furent plus indispensables pour la sauver d'elle-même.

« Je vous parlerai une dernière fois du port de Lorient, où chaque jour confirme à mes yeux la nécessité des moyens que je vous ai proposés dans mes dernières lettres. Depuis que je vous les ai écrites, deux événements dont je dois vous instruire ont justifié nos craintes trop fondées. On avait annoncé que dans une certaine nuit le feu devait être mis aux magasins du port, et dans la nuit indiquée des traces de poudre trouvées en différents endroits n'ont pas permis de douter qu'on eût tenté d'exécuter cet horrible projet. Depuis, le feu a pris au petit quartier du port et ce n'est qu'à force de zèle et d'activité qu'on a prévenu l'incendie qui pouvait en résulter. Je le répète, il faut sur-le-champ réorganiser l'administration de la marine et envoyer un représentant du peuple ferme et montagnard pour cette opération. Je vous ai déjà donné les détails des faits et observations qui prouvent que ce renouvellement est urgent et indispensable. Après vous avoir parlé du port de Lorient, où vous connaissez maintenant aussi bien que moi et la cause du mal et le remède qu'il exige; après vous avoir transmis ce que je savais sur l'état de Brest et de Saint-Malo, je dois vous parler en grand des mêmes abus qui partout se reproduisent, des mêmes maux qui partout existent, et dont il importe d'arrêter la source. La loi révolutionnaire a sous ce rapport de grands avantages. La conduite de l'armée soi-disant révolutionnaire et des prétendus commissaires militaires et civils revêtus de pouvoirs illimités qui la dirigeaient

dans le Morbihan, a bien justifié le mot de *patriotiquement contre-révolutionnaire* dont Robespierre a qualifié les agents de Pitt. C'est par la révolution même qu'on a voulu tuer la révolution. On a vu des hommes sortis de je ne sais où, dont un avait été valet de moine et l'autre un intrigant nommé par Bournonville, chargés tout à coup d'une grande mission par un représentant du peuple dont ils avaient usurpé la confiance, et ces délégués, soi-disant révolutionnaires, ont pillé, incendié, assassiné; ils appelaient cela révolutionner. En incendiant les églises ils ont réveillé le fanatisme qu'ils persécutaient; ils ont acquis de nouveaux partis aux prêtres et à l'aristocratie. Que se disaient les paysans, victimes de ces atroces attentats? « Nous aimons bien mieux, disaient-ils, l'armée catholique et royale que l'armée républicaine, qui ne respecte pas plus nos propriétés et nos vies que les églises, qui ne connaît aucune loi ni aucun frein. » J'ai remis à votre collègue Tréhouard toutes les pièces relatives aux brigandages, incendies, assassinats, abus d'autorité et actes arbitraires dont s'étaient rendus coupables les agents chefs de cette armée. Il a dû vous en adresser un duplicata et faire traduire les criminels au tribunal révolutionnaire. Ne seraient-ils pas des agents secrets de Pitt, ceux qui ont voulu rendre la représentation nationale complice de leurs projets liberticides, en se faisant donner des pouvoirs dont ils étaient indignes, et en se couvrant, au moyen du caractère sacré dont ils étaient revêtus, du manteau de l'impunité? Dans le Finistère on suivait le même système; à Quimper où j'avais été chargé de renouveler les corps constitués et où mes opérations avaient été sanctionnées par les représentants du peuple, où j'avais vu pendant mon séjour triompher la Montagne, on vient d'arrêter les patriotes, de remettre

en place les fédéralistes, de susciter une persécution atroce contre les fanatiques en brûlant les églises et les saints, et Quimper est en proie à la contre-révolution par l'effet même des mesures soi-disant révolutionnaires qu'on a voulu y prendre. C'est un agent de Bréard qui a fait là tout le mal. Les représentants du peuple, à peine arrivés dans un pays, sont entourés de tous les intrigants qui s'y trouvent, et dans le nombre des agents choisis par eux il est difficile qu'il s'y rencontre un seul patriote. Il faut donc interdire toute élection d'agents particuliers qui, en subdivisant les pouvoirs, multiplie les abus, rend la responsabilité nulle, le peuple malheureux et le crime impuni. Il n'y a pas de temps à perdre. Je vous ai fait connaître les blessures; c'est à vous de les sonder et de les guérir. Le pays où Kervélégan trouve un asile et compte des amis, le pays dans lequel se dispersent les débris de la Vendée, a grand besoin que vous y fixiez vos regards. Je suis resté jusqu'à présent longtemps à Lorient ou dans le Morbihan, retenu successivement par des lettres ou arrêtés de vos collègues, et j'aime à croire du moins que ma présence prolongée n'a pas été absolument inutile au bien public; vous avez quelquefois pu en juger. Maintenant j'attends le résultat des mesures que je vous ai proposées, et dont je sens l'urgence; et les patriotes craignent de me voir partir avant qu'elles aient été mises à exécution. D'un côté Bréard m'écrit que je dois passer l'hiver dans le Morbihan et qu'il vous en prévient. Mon séjour, qui a pu être utile par les renseignements que j'ai recueillis pour vous les donner, sera superflu dès que les mesures générales à la ci-devant Bretagne et celles particulières relatives à Lorient auront été adoptées et exécutées; je m'empresserai, et j'espère que ce sera sous quinze jours au plus, de continuer ma tournée et de me rendre

à Nantes, à Bordeaux et Marseille, suivant la mission qui m'est confiée ; car ces grandes villes surtout qu'ont travaillées le négociantisme et l'aristocratie, ont grand besoin d'être purifiées et montagnardisées. C'est par les fêtes publiques qu'on peut y parvenir et que le peuple s'électrise ; j'en fais ici l'expérience et je puis vous garantir que l'esprit de Lorient est bon.

« *P. S.* — Il est utile de vous prévenir que le département des Côtes-du-Nord n'a nullement été épuré et que toutes les administrations fédéralistes y existent. »

11 Nivôse.

Aux administrateurs du district d'Hennebont :

« Je reçois dans ce moment, citoyens, la lettre ci-après du district du Faouët. Il importe d'agir promptement et pour un coup de main la cavalerie est plus à même de remplir notre but que toute autre espèce de troupes. D'ailleurs les trois réquisitions sont en ce moment absentes ; nous n'avons rien de disponible. Vous avez maintenant quelques renforts de cavalerie qui viennent de vous arriver. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez, aussitôt la réception de la présente, de faire partir des cavaliers et ce que vous pourrez avoir d'hommes à votre disposition. Il ne sera pas inutile que vous préveniez le district d'Auray de réunir tous nos moyens pour étouffer dès leur naissance ces insurrections partielles dont la réunion tend à former un noyau contre-révolutionnaire. Surtout recommandez à ceux que vous enverrez de ne point manquer le prêtre Kervélégan et de nous l'amener mort ou vif. C'est lui qui foment le trouble dans ces contrées. Il est hors la loi par un décret. Une récompense attend ceux qui mettront la main dessus.



Je vous prie de m'informer de suite des mesures que vous avez prises, afin de combiner les miennes avec les vôtres. Je vous écris à la hâte. Veuillez écrire au district du Faouët les moyens que vous adopterez et les secours que vous pourrez lui procurer; j'attends prompte réponse. »

12 Nivôse.

J'écris à Bertrand Barère, l'un des membres du Comité de Salut public :

« Je reçois à l'instant, mon bon ami, par le courrier extraordinaire que le Comité de Salut public m'a adressé, ta lettre et celle de Robespierre. J'y vois, ainsi que dans l'arrêté du Comité qui confirme les mesures que j'ai prises, une récompense bien douce de mes efforts pour servir la patrie, et un motif bien puissant pour continuer. Je tâcherai de plus en plus de justifier votre confiance et j'ose espérer que l'amélioration de l'esprit public, dans les différents ports où je suis appelé, rendra nuls les complots de l'aristocratie combinés avec les intrigues britanniques. Je dois te parler aujourd'hui d'un objet très important et sur lequel une décision prompte est attendue. Il s'agit de la lutte vraiment affligeante qui vient de s'élever entre deux représentants du peuple, dont j'aime à croire les intentions pures, mais dont la conduite est vraiment blâmable. Chargé par le Comité de lui transmettre le résultat fidèle de mes observations, je dois lui parler avec une entière franchise et ne déguiser rien. Carrier qui, je crois, n'était pas envoyé dans le Morbihan, mais bien dans les Côtes-du-Nord qu'il a totalement négligées; Carrier, qui connaissait si peu le Morbihan, qu'il croyait que l'administration ancienne y existait encore lors-

qu'elle avait été depuis un mois renouvelée et qui dans une lettre anonyme bien imprudente traitait de conspirateurs et de fédéralistes les sans-culottes appelés par Prieur de la Marne au directoire du département; Carrier avait donné son entière confiance à une multitude d'agents civils et militaires investis de pouvoirs vraiment illimités. Je t'envoie ici quelques-unes des pièces justificatives de mon assertion. Les agents de Carrier répandus dans le Morbihan excitèrent bientôt les plaintes des patriotes et les corps constitués régénérés se rendirent les organes du vœu du peuple. Tréhouard, représentant du peuple dans le département du Morbihan, fut dépositaire de ce vœu. Le décret de la Convention qui supprime les armées révolutionnaires partielles venait d'arriver. Tréhouard prit un arrêté pour me charger de me rendre à Vannes faire exécuter le décret, prendre des renseignements sur les violations de la loi et les actes arbitraires commis. J'ai pris les notes les plus exactes; j'ai vu qu'on avait pillé, assassiné, incendié, sous prétexte de révolutionner et j'ai reconnu plutôt des agents de Pitt que des délégués d'un représentant du peuple montagnard. Tréhouard, sur le vu des pièces authentiques recueillies par moi, se détermine à faire arrêter Lebatteux. Carrier l'apprend, écrit mille sottises contre Tréhouard et paraît déclarer Lebatteux inviolable. Tu verras ci-joint les pièces. Il fait plus : il envoie de nouveaux agents qui arrêtent des administrateurs patriotes et aggravent le mal commencé. D'un côté, on se plaint des actes despotiques des envoyés de Carrier et de la manière dont il les soutient envers et contre tous; de l'autre, on gémit de la faiblesse de Tréhouard, qui paraît indécis et incertain au milieu des justes réclamations qui l'entourent. Carrier doit vous paraître infiniment coupable d'avoir

avili la représentation nationale et méprisé les pouvoirs donnés à un de ses collègues par la lettre injurieuse qu'il écrit à Tribout sur Tréhouard. Ce dernier n'a guère contre lui que sa conduite faible et vacillante qui tantôt protège l'aristocratie, tantôt laisse impunément opprimer le patriotisme par de simples missionnaires d'un de ses collègues, non envoyé, je crois, pour le Morbihan. Il me paraît instant que Carrier et Tréhouard, le premier surtout, soient promptement rappelés. Leur lutte a produit le plus mauvais effet; les contre-révolutionnaires en triomphent, et la représentation nationale perd de sa dignité; quoique je vous aie parlé du rappel de Tréhouard, je pense qu'étant bon marin, il pourra n'être pas inutile à Brest où il sera avec Jean-Bon Saint-André qui saura bien le diriger. J'oubliais de vous dire de Carrier que dans le nombre de ses agents, dont plusieurs sont aristocrates connus, quoiqu'il les appelle et les croie peut-être républicains prononcés, il y a jusqu'à des gros négociants de la ville bien mercantilement aristocratique de Nantes.

« *P. S.* — Je te prie, mon cher Barère, de donner de suite connaissance de ma lettre au Comité de Salut public; les pièces jointes et celles que Tréhouard et Carrier n'auront pas manqué d'envoyer ne laisseront aucun doute sur la vérité des faits. Hector Barère vient de partir pour Brest où l'ont appelé Bréard et Jean-Bon. Les patriotes d'ici sont dans la joie de l'âme. Nous avons célébré Toulon repris; Pitt a été brûlé. L'esprit public s'électrise et ça ira.

« L'Angleterre n'a pas beau jeu. »

12 Nivôse.

J'écris au district de Vannes :

« Lorient a de pressants besoins. La réquisition de Tréhouard promptement exécutée peut seule obvier à l'urgente nécessité où il se trouve. Faites l'impossible pour soutenir vos frères : c'est votre intérêt, c'est votre devoir. Si vous ne pouvez encore compléter la réquisition, envoyez du moins la moitié des grains requis. Occupez-vous des chargements non différés de trois chasse-marée qui nous ont été envoyés. Vous deviendriez responsable de la disette d'une commune qu'il importe d'approvisionner. »

12 Nivôse.

J'écris au représentant Tréhouard :

« Je n'ai pas vu sans indignation, mon bon ami, l'arrêté de Carrier qui tend à avilir la représentation nationale, à offrir aux ennemis du peuple une lutte bien funeste entre les délégués du peuple. J'ignore même si Carrier a été chargé du Morbihan et peut y agir avec ses pleins pouvoirs que d'ailleurs tu as aussi bien que lui. J'écris de suite au Comité de Salut public par l'occasion d'un courrier extraordinaire qu'il m'a envoyé et qui repart sur-le-champ, mais je pense que le général Tribout et les corps constitués n'auront eu aucun égard à l'arrêté de ton collègue, motivé seulement sur d'atroces injures et que cet arrêté n'aura dû influencer en rien sur ta conduite. On vient d'enfermer Mancel et Dubreton. Un acte aussi arbitraire aura sans doute été réprimé par toi. Les patriotes ont plus besoin que jamais que tu sois ferme, courageux et inébranlable. Le Comité de Salut

public m'écrit qu'il envoie à Lorient Prieur de la Marne, chargé de compléter l'épuration commencée. Tout sera purgé. »

12 Nivôse.

J'écris à Robespierre la lettre suivante :

« L'arrivée de Prieur de la Marne est ici un motif d'espérance et de joie pour tous les patriotes. La lettre du Comité de Salut public a fait grand plaisir à la Société populaire.

« Je t'envoie, ainsi qu'à Barère, les quatre pièces les plus importantes relatives à la conduite de Carrier qui, après avoir donné sa confiance à des hommes patriotiquement contre-révolutionnaires qui ont pillé, tué, brûlé, et que Tréhouard avait fait arrêter, les a déclarés inviolables, et a défendu de reconnaître son collègue pour représentant du peuple. Une pareille conduite est révoltante. Carrier a subdivisé ses agents en si grand nombre qu'on voit des hommes délégués par les commissaires des représentants faire arrêter des administrateurs patriotes, en convenant même dans le procès verbal de l'arrestation qu'il n'existe ni faits ni papiers contre eux. Les actes les plus tyranniques se commettent. Une lutte indécente s'élève entre deux représentants dont l'un (Carrier) menace d'arrêter l'autre. Tu verras les détails dans ma lettre à Barère et les pièces jointes. On attend une prompté décision.

« J'ai reçu ta lettre, mon bon ami, et continuerai de justifier la confiance des patriotes.

« *P.-S.* — Prieur de la Marne est devant Noirmoutiers. »

17 Nivôse.

*Aux membres composant le Comité de Salut public de la  
Convention nationale.*

« J'ai reçu, citoyens, par le courrier extraordinaire que vous m'avez expédié, votre arrêté portant approbation des mesures prises ou proposées pour le département du Morbihan. Je vous en remercie au nom des patriotes. Le séjour de Prieur de la Marne dans cette commune devra déjouer tous les complots, hâter enfin l'épuration tant désirée du port et combler les vœux du peuple. Prieur est dans ce moment-ci devant Noirmoutiers. Je reste en attendant son arrivée, d'autant plus que des troubles menacent encore les campagnes voisines. Le traître Kervélégan a soulevé des paysans fanatiques pour commencer une Vendée nouvelle. C'est dans le district de Faouët, entre Quimper et Pontivy, que se manifestait l'insurrection. J'en eus l'avis par un courrier dans la nuit du 10 au 11. J'expédiai de suite des ordres de tous côtés ; 1 400 hommes ont marché ; les troubles sont dissipés et nous avons lieu d'espérer que nous aurons bientôt Kervélégan mort ou vif ; jusque-là point de tranquillité parfaite à espérer. Je suis obligé quelquefois, en l'absence du représentant du peuple, de prendre des mesures, hors de l'objet spécial de ma mission, mais que le salut public et l'urgence des circonstances réclament impérieusement. Je crois que vous ne pourrez m'en blâmer, d'autant plus que je sou mets de suite à l'approbation de vos collègues ce que j'ai été forcé de faire.

« Tréhouard, qui était à Redon, vient de se rendre à Brest. Vous aurez eu connaissance de la malheureuse querelle qui s'est élevée entre lui et Carrier.

« De quel droit Carrier voudrait-il interdire à un de ses collègues l'exercice de ses fonctions ? Cet exemple est despotique et dangereux. On reproche à Tréhouard de la faiblesse, une trop grande facilité pour ceux qui s'adressent à lui, une conduite très peu révolutionnaire. Mais, fût-il plus faible encore, son caractère est sacré, ses pouvoirs lui viennent du peuple. On attend avec impatience votre décision. Les abus se multiplient ; il importe d'en arrêter la source. Des administrateurs patriotes ont été mis en état d'arrestation par des agents de commissaire, et le procès-verbal porte ces mots : *Sur ce que nous n'avons trouvé aucun papier, l'avons mis en état d'arrestation.* Qu'aurait-ce été s'il y eût eu le moindre papier ? On l'aurait guillotiné ? J'ai écrit en détail sur cet objet à vos collègues Robespierre et Barère, à qui j'envoie plusieurs pièces qui y sont relatives. Lebatteux mérite pour le moins le tribunal révolutionnaire. Je vous ai envoyé des renseignements exacts et circonstanciés que j'avais recueillis sur sa conduite. Les patriotes de Lorient se félicitent de voir que les yeux du Comité de Salut public sont fixés sur leur commune, elle en avait grand besoin. L'objet des subsistances est maintenant ce qui les inquiète et leurs inquiétudes ne sont que trop fondées. C'est par la disette que l'aristocratie voudrait corrompre le bon esprit du peuple. Les campagnes fanatisées refusent de concourir à l'approvisionnement de Lorient. Doit-il être victime de ses principes montagnards ?

« En vous parlant de subsistances, je ne dois pas oublier de vous faire part d'un projet extrêmement utile que m'a communiqué le maire de Lorient et que vous vous empresserez sans doute de mettre à exécution.

« La consommation des grains doublée dans ce moment exige aussi qu'on double les moyens de s'en

procurer. Beaucoup de terres incultes existent dans la ci-devant Bretagne et sont susceptibles d'être rendues fécondes par la culture. Que chacun des départements de la ci-devant Bretagne soit visité par une commission qui donnera des ordres aux particuliers ou aux communes pour faire travailler les terres incultes. Vous obvierez à la disette que préparent les ennemis de la République, et vous ferez dans la ci-devant Bretagne le véritable grenier de la France. »

13 Nivôse.

*Au Comité de Salut public.*

« Je dois vous prévenir qu'ayant consulté une grande partie des bons citoyens de Lorient sur Guérard, je me suis assuré que c'est un véritable ennemi de la République, et vous ne souffrirez pas qu'un pareil homme, par l'erreur du ministre de la marine, soit l'agent de la République. »

13 Nivôse.

J'écris à l'adjudant général David, à Hennebont :

« J'apprends, citoyen, que tu es à Hennebont pour te rendre à Brest, et que les canonniers de la Réunion qui sont avec toi amènent deux pièces de canon, l'un de 8 et l'autre de 4, qu'ils t'ont dit leur appartenir. Ces deux pièces appartiennent à la commune de Lorient qui les leur confia lorsqu'ils se rendirent à Vannes. Ces canonniers en trouveront d'autres à Brest, mais la commune de Lorient, qui se trouve à cet égard dans un dénuement absolu, a droit de les réclamer. Tu ne peux te refuser à satisfaire cette réclamation. Laisse donc ces pièces à Hennebont, où les canonniers de Lorient les



prendront à leur passage, et donne-m'en de suite l'avis pour tranquilliser la commune de Lorient justement inquiète. »

14 Nivôse.

A Secqueville, à Lorient :

« Si les citoyens Erfray et Fleury ne méritent plus de conserver leur grade d'enseigne sur la corvette la *Betsy*, ils ne peuvent non plus être embarqués sur le vaisseau le *Mucius*, et leur éloignement de leur emploi doit être motivé. Si, au contraire, ces citoyens n'ont en rien démerité, il n'existe aucune raison de les faire débarquer de la *Betsy*, prête à partir, tandis que le *Mucius* doit rester encore longtemps dans le port. Je prie en conséquence le citoyen Secqueville ou de rendre les citoyens dévoués à leurs fonctions sur la corvette, s'ils n'ont pas mérité de les perdre, ou d'exposer les motifs qui ne permettraient de les employer ni sur la *Betsy* ni sur le *Mucius*, et de vouloir me répondre de suite. »

15 Nivôse.

Aux administrateurs du district du Faouët :

« Je reçois votre lettre et ne puis que louer votre zèle. Voici ma réponse. Vous avez des troupes et, comme il est bien difficile de vous envoyer des vivres en proportion, faites diligence pour vous en procurer de tous les lieux qui vous entourent. N'attendez pas le départ des troupes pour faire acquitter les sommes dues par les communes insurgées. Profitez du séjour de la force armée pour faire de suite arrêter tout ce que vous avez de malintentionnés et de suspects devant être détenus d'après la loi. Mettez à exécution dans toute leur

rigueur les décrets révolutionnaires. Écrivez-moi sur toutes vos opérations en grand détail.

« Ne négligez rien, vous aurez bien mérité de la patrie. Envoyez à Lorient les auteurs de la rébellion qui seront pris et les principaux coupables. Adressez-moi le double des pièces qui les regardent. Soyez sincères, fermes, et vous serez invincibles. »

16 Nivôse.

A la commune de Caudan :

« Vous devez à la commune de Lorient, d'après une réquisition du représentant du peuple, Prieur de la Marne, dix-huit cent trente-trois minots de seigle que vous avez jusqu'à ce moment différé de lui livrer.

« La commune de Lorient a dans ces instants des besoins d'une telle urgence que, si vous ne lui procurez pas dans le jour, en tout ou en partie, ce qu'elle a droit d'attendre de vous, vous devenez responsables de la disette à laquelle elle est exposée. »

18 Nivôse.

A Dur..., administrateur du Finistère :

« Je te prie, citoyen, et te requiers même de m'envoyer de suite, à la réception de ma lettre, tous les détails que tu m'avais donnés verbalement sur Quimper et les actes contre-révolutionnaires commis dans le département du Finistère sous prétexte de poursuivre le fanatisme. Ce sont deux vrais agents de Pitt, d'infâmes complices des rois et des prêtres, ceux qui ont incendié les églises et les saints et qui se sont rendus coupables d'atrocités contre-révolutionnaires, dans les temples. Ils ont cherché à réveiller la superstition en feignant de la combattre. La Vendée n'existe plus ; ils ont voulu la

ressusciter. Agents contre-révolutionnaires, nobiliaires, anglo-ministériels, ils doivent être punis ; ils le seront. Telle est l'intention formelle du Comité de Salut public, qui vient pour cet objet de m'envoyer un courrier extraordinaire, et c'est au nom de ce même Comité que je te somme sous ta responsabilité personnelle de me rendre compte sur-le-champ à Lorient, par la voie de la gendarmerie pour que ta réponse m'arrive sans délai, de tout ce que tu as vu ou su relativement aux actes dont je viens de te parler. »

17 Nivôse.

A l'administrateur du Morbihan Arnou :

« Je reçois un courrier extraordinaire du Comité de Salut public, qui veut que je prenne des renseignements sur les agents de Pitt dont la conduite apparente contre le fanatisme tendait à réveiller et à ressusciter la Vendée éteinte.

« Je te charge, et ma lettre est officielle, de recueillir de nouveau les renseignements qui m'avaient été transmis sur Lebatteux et autres agents de Carrier. Tréhouard a gardé ses pièces. Tu dois écrire de ma part à la Roche-Sauveur, Musillac, Malestroit, pour te procurer le double des pièces importantes, et me les envoyer ; réunir tout ce qui regarde les arrestations ou élargissements arbitraires, les assassinats, soi-disant légaux quoique sans interrogatoires préalables, les vols, dilapidations, incendies et surtout les abominations commises dans les temples pour rallumer la superstition sous le prétexte de l'éteindre. »

*Lettre écrite à la commune du  
Port-Liberté.*

« J'apprends, citoyens, ce qui se passe dans votre commune, et c'est avec peine que je me vois privé du plaisir de me rendre moi-même au milieu de vous pour vous faire encore entendre les principes que vainement les ennemis de la liberté s'efforcent d'étouffer. Je vous l'ai dit et je vous le répète, le moment approche où la loi va frapper tous ceux des agents du peuple ou qui dans la municipalité se seraient déclarés les protecteurs des aristocrates et des fanatiques, ou qui dans les comités de surveillance auraient fait la guerre aux patriotes et par une coupable faiblesse favorisé les auteurs de la contre-révolution et les machinateurs de la ruine du peuple. Justice en sera faite avant peu. La guillotine et le tribunal révolutionnaire n'épargneront aucun des complices. Malheur à vos magistrats s'ils le sont. Je vous prie de m'informer exactement et des manœuvres de ceux qui trament une conspiration ouverte ou secrète contre la liberté, et des mesures que le Comité de Salut public réclame pour les réprimer et les punir, vous n'aurez pas à vous repentir de mon zèle à vous seconder. Souvenez-vous surtout, patriotes, que vous devez plus que jamais resserrer votre phalange, quoique peu nombreuse, pour terrasser la cohorte scélérate des partisans de la superstition et de la tyrannie. Le Port-Liberté sera bientôt purgé, et je vous répons que nous serons sévères envers ceux qui n'auront pas été fidèles à leur devoir et à la hauteur des circonstances. C'est un avertissement fraternel que je vous donne.

« *P. S.* — Je vous envoie une adresse de la société populaire de Lorient qui vous manifestera les sentiments que je ne doute pas aussi être les vôtres. »

18 Nivôse.

« *M. A. Jullien*, commissaire du Comité de Salut public, envoyé dans les départements maritimes, chargé spécialement par une lettre du Comité de Salut public en date du 13 nivôse de faire cesser sur-le-champ les pouvoirs des délégués du représentant du peuple Bréard et de poursuivre ceux qui se sont rendus coupables d'atrocités contre-révolutionnaires dans les temples, qui par une persécution apparente contre le fanatisme ont contribué à le réveiller, dont la conduite semblait devoir ressusciter la Vendée anéantie, qui paraissent avoir été les complices des rois et des prêtres;

« Ayant pour remplir les intentions du Comité, chargé le district de Quimper, aujourd'hui Montagne-sur-Odet, de lui envoyer un rapport circonstancié des derniers événements dont cette commune a été témoin;

« Considérant, d'après le rapport officiel qui lui a été envoyé, que les décrets de la Convention nationale pour assurer la liberté des cultes ont été méconnus, que la force armée qui doit protéger l'exécution de la loi, a été sans le savoir appelée à concourir à la violation de la loi; que des canons avec la mèche allumée ont été placés vis-à-vis la maison commune pour intimider le peuple et ces magistrats, quand les armes de la raison et de la douceur doivent seules être opposées aux préjugés de la superstition et du fanatisme; qu'on a choisi pour exercer ces attentats un jour solennel où le peuple des campagnes devait se rendre en foule dans la commune de Quimper, comme si l'on eût eu dessein

d'allumer la discorde entre les habitants des campagnes et ceux des villes, qu'on a brûlé en public les effigies des saints après les avoir mutilés, que les tableaux, ornements d'église, ont été pris et pillés, que des soldats ont été payés pour commettre mille horreurs dans les temples et tenir les discours les plus propres à soulever le peuple ; que ceux des officiers municipaux qui avaient eu le courage de s'opposer à de pareils actes, pour demander la stricte exécution des décrets de la Convention nationale, ont été incarcérés et mis au secret ;

« Que les auteurs de ces délits constatés dans les différents rapports des autorités constituées de Montagne-sur-Odet, sont Héroult, Leclair, délégués du représentant du peuple Bréard, et Dagorne, qui paraît avoir été leur agent,

« En vertu des pouvoirs délégués par le Comité de Salut public de la Convention nationale, et en exécution de sa lettre ci-dessus mentionnée du 13 nivôse,

« Arrête : qu'à la diligence de l'agent national du district de Montagne-sur-Odet, en exécution de l'article 14 de la section 11 du décret sur le mode de gouvernement révolutionnaire, les citoyens Leclair et Dagorne seront mis en état d'arrestation, comme coupables de violation du décret de la Convention nationale du 18 frimaire relatif à la liberté des cultes, et prévenus des autres délits ci-dessus rapportés ; que les scellés seront apposés sur leurs papiers ; que le présent arrêté sera de suite envoyé au représentant du peuple Jean-Bon Saint-André à Brest, avec invitation de l'approuver et d'en étendre l'exécution au citoyen Héroult actuellement à Brest, coupable des mêmes actes. »

J'écris au représentant du peuple Jean-Bon Saint-André :

« J'ai reçu, citoyen, la réponse à la lettre que je t'avais envoyée par un courrier extraordinaire et j'ai regretté de n'avoir pu te transmettre les détails qui ne m'avaient point été donnés à moi-même sur la prise : l'*Arabe*. Je t'ai depuis écrit encore en expédiant le courrier extraordinaire par lequel le Comité de Salut public m'avait annoncé la prochaine arrivée dans les murs de Lorient de ton collègue Prieur de la Marne. Le Comité m'a chargé en l'attendant de le suppléer autant qu'il me sera possible, et m'invite à poursuivre tous ceux qui, sous prétexte de faire la guerre au fanatisme, ont contribué à réveiller et ont allumé le trouble et la discorde par une persécution apparente suscitée contre les superstitions religieuses. Le Finistère a été témoin de plus d'une abomination commise dans le temple, des saints livrés aux flammes, des églises incendiées, des calices et vases sacrés enlevés publiquement.

« Les plus grands maux ont dû résulter de ces mesures patriotiquement contre-révolutionnaires, et tu dois avoir eu l'oreille frappée des plaintes qui se sont élevées à ce sujet. Des agents de Bréard ont abusé de la confiance, excédé leurs pouvoirs et servi peut-être involontairement, mais bien puissamment l'aristocratie. Ces missions ne doivent plus exister. Néanmoins il importe de réparer les funestes effets qu'elles ont entraînés. Toi et tes collègues Laignelot et Tréhouard, vous aurez sans doute jeté un coup d'œil sur cette cause trop féconde de maux, et j'ai cru devoir t'en écrire et pour t'avertir de ces faits, si tu les as ignorés, ou pour apprendre de toi par quel moyen on

peut ramener les bons paysans, trop longtemps opprimés, sans donner de nouvelles armes au fanatisme, car le Morbihan réclame à cet égard les mêmes remèdes que le Finistère.

« Une lettre qui m'arrive du district de Quimper me détermine à prendre l'arrêté ci-joint, que je te prie d'approuver en l'appliquant aussi, si tu le juges convenable, à Hérault, qui est à Brest. J'ai les pièces entre les mains et t'en enverrai copie. Je te prie de me faire savoir ton avis.

« Je comptais me rendre à Pontivy et Josselin pour y renouveler les corps constitués ; mais deux motifs, dont j'avais instruit Tréhouard par une lettre qui depuis m'a été renvoyée de Vannes et qu'il n'a pu recevoir, m'ont fait différer. D'abord Prieur de la Marne m'écrivait que la réorganisation des corps constitués fédéralistes ne pouvait être opérée que par un représentant du peuple en personne et la loi sur le mode de gouvernement révolutionnaire interdit expressément toute délégation de pouvoir. Enfin, le Comité de Salut public, qui vient de m'adresser successivement deux courriers extraordinaires à Lorient pour m'y faire savoir la conduite que je devais tenir et m'y charger provisoirement de remplacer Prieur dans un moment où des troubles éclatent, où la disette est aux portes, où la contre-révolution avait de nombreux agents dans la marine, ne me permet pas de m'absenter que Prieur ne soit venu. Je l'attendais de jour en jour et l'attends encore. J'espère que tu ne pourras qu'approuver les raisons qui prolongent malgré moi mon séjour, et me défendent d'aller, comme je le désirais d'abord, à Pontivy et Josselin. Tout va bien ici ; l'esprit public régénéré est bon. Le Comité de Salut public vient de faire destituer Pallière, capitaine de vaisseau, et Kerangal et La Tuilerie, lieutenants de vaisseau,



qui étaient, les deux derniers surtout, connus pour leur incivisme.

« La société populaire a par des voies de douceur porté des coups plus terribles au fanatisme que tous les brûleurs d'églises et de saints. L'union et la fraternité rallient tous les esprits autour de la Raison, dont chaque décadi nous célébrons la fête. Je te prie de jeter encore un coup d'œil sur Quimper, et comme toi et Bucard aviez sanctionné toutes mes opérations dans cette ville, tu pourras rendre à leurs fonctions les magistrats destitués ou renfermés sans motifs et par des ordres arbitraires, et rétablir toutes les choses sur le pied où elles étaient; c'est le vœu de tous les patriotes et celui de la justice. Je te prie instamment de me répondre sans délai sur cet objet. On annonce ici la prise de Noirmoutier; je n'en ai pas encore la nouvelle officielle.

« *P.-S.* J'ai recommandé à Bréard et dois te rappeler un patriote marin ayant 75 mois de navigation servis sur mer; il se nomme Jeguain, enseigne non entretenu sur le *Mucius*, et il mérite à tous les égards d'être élevé au grade de lieutenant de vaisseau. »

19 Nivôse.

*Aux administrateurs du Morbihan.*

« J'ignore, citoyens, d'où peut venir votre silence sur les deux lettres que je vous ai successivement écrites relativement au passage de Pont-Sal, et je vous prie de répondre de suite. J'ai lieu aussi d'être étonné que la réquisition du représentant du peuple Tréhouard en faveur de la commune de Port-Liberté étant du 23 frimaire, votre réponse à cette commune ait tardé jusqu'au 16 nivôse. Les inconvénients immenses qui ont

résulté de ce retard sont que la commune de Port-Liberté se reposant sur vous est aujourd'hui à la veille de mourir de faim. Faites exécuter sur-le-champ la réquisition, ou transmettez-la à un ou plusieurs districts qui la feront exécuter. Mais songez que les habitants de Port-Liberté manquent de subsistances. Dans quatre jours au plus, si vous différez de les aider, vous seriez responsables des résultats d'un funeste délai. Agissez et écrivez-moi ce que vous aurez fait. »

*Rapport sur Lorient Commune Montagnarde par Marc-Antoine Jullien, commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale.*

(Lu en séance publique de la société populaire et montagnarde de Lorient, le décadi 10 nivôse, l'an II, etc.)

La Convention nationale, citoyens, a chargé son comité d'instruction publique de recueillir tout les traits de dévouement à la patrie auxquels la Révolution a donné naissance, et de réunir dans un seul et même cadre le tableau des scènes touchantes dont les différentes communes ont successivement été les théâtres. C'est aux sociétés populaires qu'est réservé le soin de remplir cette tâche glorieuse, et bientôt les annales de la République française n'auront plus rien à envier à celles de la Grèce et de Rome. Vous avez désiré vous associer à cet ouvrage et comme votre commune a été aussi le terrain de scènes vraiment républicaines, vous avez voulu que le récit pût en être transmis à la Convention, et que le rapport de mes opérations à Vannes avec le représentant du peuple (Prieur de la Marne) pût être suivi du rapport de nos opérations à Lorient avec Tréhouard.

En vous traçant les détails des heureuses journées qui ont signalé la régénération de votre commune, je vous présenterai moins notre ouvrage que le vôtre, et j'aime à pouvoir offrir un hommage public aux services qu'a rendus cette société où la constance généreuse d'un petit nombre de montagnards a déjoué les projets liberticides des sectateurs du fédéralisme. Il en existait, citoyens, même dans nos murs ; et si j'avais dès le jour de mon arrivée entendu retentir les cris de : *Vive la Montagne!* si l'expression fortement prononcée de principes républicains et anti-fédéralistes avait reçu les plus vifs applaudissements dans votre enceinte, à la maison commune, qui n'était pas encore la maison du peuple, une différence de sentiments bien marquée avait éclaté dans la différence du langage ; j'avais vu, d'un côté la municipalité, de l'autre la société populaire, et l'assemblée des magistrats du peuple ne m'avait point offert ce spectacle touchant qui m'avait frappé dans la réunion des amis du peuple. Le contraste ne m'étonna point ; presque partout je l'avais remarqué ; il m'apprit seulement que la loi générale qui frappe de destitution toutes les autorités devait avoir ici son application particulière, et que le peuple devait la sanctionner.

Je commencerai par la séance où la dénonciation franche et publique contre la municipalité provoqua son renouvellement. Vous veniez d'installer au milieu de vous les bustes de Marat et Lepelletier ; vous aviez entendu leur oraison funèbre ; vos yeux s'étaient ouverts sur les calomnies dont leurs noms avaient été longtemps flétris.

La couronne civique posée sur leurs têtes avait été le gage de la reconnaissance populaire. Un si beau jour, qui donnait à juger des progrès de l'esprit public, devait éclairer une opération plus belle encore, et plus utile

au peuple. La municipalité devait être destituée. Le représentant du peuple avait été présent à la dénonciation; il consulta le peuple, dont la réponse fut franche et vraie; il proclama l'exécution de la loi, et cet acte de justice fut sanctionné par des acclamations unanimes. Les municipaux, témoins des inculpations faites contre eux, n'eurent rien à répondre, et demandèrent un délai pour se justifier; mais ce délai n'eût rien pu changer à leur conduite : les faits étaient connus, le peuple avait parlé. Les assemblées primaires furent de suite convoquées pour s'occuper de la nomination d'une municipalité nouvelle. Il appartenait à la société populaire qui avait garanti le peuple de l'erreur, provoqué la destitution de ses magistrats coupables, de l'éclairer dans ses nouvelles élections, et de prévenir les menées de la cabale qui aurait voulu rendre vain l'effet de la destitution prononcée. Le mode de réélection laissait encore des ressources à l'intrigue toujours active et féconde en moyens pour égarer le peuple. La Société délibère que la liste des nouveaux magistrats sera discutée en public, et le choix des citoyens ainsi dirigé se fixe sur de bons sans-culottes. Sous leurs auspices commence la régénération de la commune. Jalouse d'en étendre au loin les bienfaits et de répandre la vérité dans les campagnes, la société populaire nomme une commission de patriotes chargée de traduire en bas-breton, ou langage celtique, les lois, bulletins et écrits utiles pour les envoyer aux bons paysans pour former des clubs dans les simples villages, éclairer le peuple. Son défaut de patriotisme ne peut venir que de son ignorance; une fois instruit, il chérira la révolution et la patrie.

Cependant des bruits exagérés avaient annoncé que les brigands menaçaient Vannes, et les administrations

y réclamaient un prompt changement. Je me hâte de m'y rendre, et je quitte à regret les patriotes de Lorient avec la douce idée néanmoins que je dois bientôt les revoir et que leurs magistrats sont désormais dignes de leur entière confiance. Vous avez vu ce que le représentant Prieur et moi avons fait à Vannes, et les moments que nous avons passés loin de vous se sont embellis à nos yeux par l'emploi même auquel ils ont été consacrés. Dans le même temps le représentant du peuple Tréhouard, appelé à Belle-Ile pour des opérations importantes, s'occupait d'assurer à la France ce poste essentiel, l'avant-garde de nos côtes, d'y venger aussi le peuple longtemps opprimé, d'y former des autorités patriotes, et d'y bien affermir dans le cœur des habitants et des soldats la haine du royaume britannique et l'amour de la République française.

J'arrive à l'époque où, mes vœux enfin remplis, je puis revenir au milieu de vous.

Votre municipalité nouvelle n'était pas encore installée, et le jour de son installation devait être offert aux patriotes comme un jour de fête publique. Le 13 brumaire, à trois heures de l'après-midi, un cortège nombreux part de la maison commune et se rend à la place de la Fédération, dite désormais place de la Montagne, dont le nouveau nom devait être consacré par une auguste cérémonie. A la tête du cortège sont des officiers municipaux en bonnet rouge et en écharpes de laine tricolore. Devant eux les bustes de Marat et Lepelletier, le front ceint d'une couronne de chêne, rappellent au peuple la mémoire de deux hommes vertueux longtemps calomniés pendant leur vie, vengés après leur mort par la liberté triomphante. Ces bustes sont portés par de bons sans-culottes, et la musique les entoure; des airs patriotiques et guerriers se joignent aux cris de

*Vive la Montagne!* et portent au loin la terreur contre les amis du peuple. Les vétérans avec la pique, l'arme des hommes libres, présentent l'image touchante de la vieillesse s'associant à l'âge mûr, à la jeunesse et à l'enfance, pour offrir aussi des défenseurs à la patrie. Une foule nombreuse où règne l'aimable désordre de la confusion des deux sexes, s'empresse autour des bustes de Marat et Lepelletier et autour des municipaux patriotes qui doivent imiter leur conduite et, s'il le faut, leur dévouement. Derrière eux des ouvriers portent sur un brancard la statue renversée de feu Mirabeau; il regarde la terre; on croit voir dans son attitude le repentir dont son cœur est déchiré, de s'être plongé dans la fange de la corruption que nourrissait l'ancien régime, lui dont l'âme grande et le sublime génie devaient s'élever vers la liberté et la vertu, qui l'eussent conduit à la gloire. A côté de lui est le buste de son ami Motte-Lafayette. On reconnaît encore le double visage et les yeux hypocrites de cette misérable idole qu'encensa trop longtemps le peuple trompé.

Nous arrivons sur la place de la Montagne après avoir chanté, pour abrégé notre route, l'hymne de la Liberté, la nouvelle carmagnole et l'air chéri *Ça ira*, et fait retentir les cris accoutumés. Sur la place était dressée une tribune aux harangues adossée à l'arbre de la Liberté, et soutenue par les figures symboliques de l'Égalité, de l'Union et de la Fraternité. Le devant de la tribune est couvert de feuillages et garni de branches de chêne. La simplicité républicaine se rapproche de l'aimable nature. Au milieu de la place s'élève un autel de la patrie entouré de même d'une simple verdure, et aux deux côtés duquel un double piédestal reçoit les bustes chéris qui appellent l'amour et la vénération du peuple.

L'autel ne tarde pas à se couvrir d'offrandes ; épées à pommeaux d'argent, croix ci-devant Saint-Louis, médailles et jetons en or, pièces à la royale, effigies métalliques de Louis et de la digne compagne et complice de ses forfaits, mille dons expiatoires s'accumulent, et chacun veut se purifier en déposant tout ce qui rappelle encore l'odieuse royauté.

Autour de la tribune et de l'autel paraissent trois bûchers avec ces trois inscriptions : *Royalisme, Féodalité, Fédéralisme*, les deux premiers formés de titres nobiliaires, de parchemins féodaux, des couronnes ou signes de la royauté, des boutons royaux et de tous les emblèmes de la royauté, de la superstition et du fanatisme, des images des papes, des rois et des reines, des brevets donnés par le tyran, des drapeaux blancs fleurdelisés, de la constitution royale de 89, et des constituants royalistes. Le troisième, chargé des lettres de Barbaroux, des bulletins du Finistère, des arrêtés administratifs liberticides, de la constitution anti-populaire de Caritot, Condorcet, Brissot de Warville et Pétion de Ville-neuve, et de tous les écrits anticiviques, calvadosiens, girondins et journaux venimeux.

Le supplice des flammes les attend, le jour de la justice est sorti de l'avenir, et l'air et le feu vont dissiper et détruire les restes impurs de la royauté, de la monarchie et du fédéralisme qui souillaient encore une commune montagnarde et républicaine.

Une foule immense entoure la tribune et l'autel, les bustes et les bûchers. L'égalité confond tous les rangs ; la fraternité rapproche tous les individus. Aucune baïonnette n'afflige les regards de l'homme libre. La foule s'ébranle, se balance en flots ondoyants et tumultueux, s'entr'ouvre et reçoit le cortège, qui s'avance, précédé d'une foule d'enfants dont les voix claires et perçantes

se mêlent à la musique et aux cris du peuple et font entendre la strophe de l'hymne de la Liberté destinée à leur âge.

Je monte alors à la tribune et proclame, au nom du peuple, les magistrats qu'il a nommés. Je crois voir renaître ces beaux jours de la Grèce et de Rome, où des citoyens égaux et libres, réunis en assemblée publique, sous la voûte brillante des cieux, célébraient en plein air des fêtes républicaines.

J'annonce aux jeunes enfants qui se pressent autour de la tribune que je vais les organiser en bataillons de l'Espoir de la Patrie, et qu'ils pourront se former de bonne heure à suivre un jour les exemples de leurs pères et braver la mort pour combattre la tyrannie; leurs acclamations m'interrompent. Bientôt un silence profond, imposant et majestueux, succède à l'agitation d'une multitude tumultueuse. Je parle au peuple de l'heureux changement dont l'époque est pour lui le présage du bonheur.

Déjà nous avons porté la flamme aux bûchers, et nous voyons consumer tous les écrits pestiférés, les images hideuses des ennemis de la liberté. L'air se purifie; les titres féodaux, les constitutions liberticides s'évanouissent et s'exhalent en fumée. Ainsi doit s'exhaler en fumée l'espoir coupable et barbare des misérables qui ne respirent que le malheur de l'humanité, que la fin de tous les droits les plus sacrés de leurs semblables. Une joie unanime se peint sur tous les visages : les mêmes cris s'échappent avec enthousiasme de toutes les bouches; les mêmes intérêts confondent tous les vœux; tous les sentiments, tous les esprits, tous les cœurs sont dirigés vers le même but : le triomphe de la République et de la liberté. Je continue de parler au peuple. J'invite les vétérans à ne plus mettre, sur leurs



têtes, que l'âge a rendues respectables, la plume blanche, ce signe des émigrés, les assassins de la patrie. Je les invite à quitter et l'écharpe et l'épaulette blanche, les couleurs tricolores ne devant jamais paraître séparées, mais toujours unies. Plumes, écharpes, épaulettes disparaissent à l'instant et sont jetées dans les flammes. Les bûchers se grossissent de ces derniers emblèmes de l'aristocratie et de la noblesse. Le plumet et la ceinture aux trois couleurs orneront désormais nos braves vétérans. Le peuple applaudit à ce spectacle qui le frappe.

De bons sans-culottes, des citoyens pauvres, mais riches en vertu et en patriotisme, satisfaits de jouir enfin de leur droit de souveraineté que les premières années de la République ne leur avaient pas encore rendu, réunis autour de magistrats qui sont leur ouvrage, déposent sur l'autel civique des dons à la patrie qui est leur mère.

On danse la carmagnole autour du bûcher. La pluie qui survient n'empêche point la danse, et les sons harmonieux des instruments s'unissent aux accents patriotiques. J'annonce au peuple une représentation gratuite de *Guillaume Tell* et *l'Offrande à la Liberté*, pièces républicaines, et les bons sans-culottes témoignent leur joie de se voir enfin admis à un plaisir qui n'avait jamais été que le partage exclusif des riches et dont leur indigence les avait obligés de se priver : ils ont appris à aimer davantage une révolution qui leur offre des jouissances.

Nous nous rendons de la place de la Montagne à la société populaire, où depuis longtemps une foule nombreuse de citoyens et de citoyennes nous attendaient, chantant pour se distraire des hymnes civiques. Nous leur offrons le récit des détails touchants de notre fête ;

et nous annonçons le spectacle gratis et le bal qui doit le suivre.

La plupart de ceux qui étaient au spectacle s'y trouvaient pour la première fois, et les premières impressions que produisent les objets nouveaux et inconnus sont les plus frappantes, les plus profondes et les plus vives. Qu'il était touchant, ce peuple, aux yeux de l'observateur sensible et de l'ami de l'humanité; qu'elles étaient belles ces larmes qu'arrachait le sentiment exquis de la vertu, de la pitié tendre et compatissante, de l'amour brûlant de la liberté, de la profonde horreur de la tyrannie! Aucun des morceaux frappants n'échappait à l'oreille attentive du peuple, et cet instinct de la nature non encore altéré qui lui sert de goût et de discernement le dirigeait même dans son enthousiasme. Ce n'était pas ce froid parterre rempli de jeunes muscadins qui promènent de tout côté un œil indifféremment curieux, qui viennent moins pour s'instruire que pour se distraire, dont l'oreille inattentive et l'âme glacée ne peuvent rien sentir ni rien entendre. Le peuple attentif écoutait en silence, observait tout, s'attachait à l'action, s'identifiait avec les personnages, s'intéressait à leur sort, laissait éclater tour à tour l'indignation et la haine, l'espoir et la crainte, la compassion et la fureur. On s'indignait contre *Gessler*, on s'enthousiasmait pour le généreux *Tell*, on frémissait des fers dont on le voyait chargé. Plusieurs citoyennes ont pleuré à l'aspect du père tirant la flèche sur son fils. L'assassinat du tyran a été vivement senti. On a vu qu'affranchir la terre d'un monstre, c'était bien mériter de l'humanité, et la promesse d'être, si la patrie le réclamait, tyrannicide, de poignarder un tyran ou un traître qui d'abord avait été rejeté par la société populaire il y a quelques mois, a été prêté unanimement dans la séance suivante.

Une heure environ s'écoule entre la comédie et le bal. Une assemblée non moins nombreuse se trouve réunie pour la danse, et une cérémonie non moins touchante doit signaler cette réunion. Le bal était dans la salle du spectacle. La danse est un instant interrompue ; les hommes se retirent dans les loges, et le parquet, quoique vaste, reste entièrement libre pour les femmes. Une toile se lève. On voit une montagne entourée d'arbres, et les cris de : *Vive la Montagne!* se mêlent aux applaudissements. Le maire, le président de la société, les commissaires du conseil exécutif et du Comité de Salut public se placent sur cette Montagne. Il se fait un grand silence. J'invite les citoyennes à se diviser en deux colonnes : l'une des épouses et des mères de famille, l'autre de jeunes citoyennes non encore mariées. Je parle aux premières des devoirs qui leur sont imposés, de l'influence qu'elles peuvent avoir sur l'esprit public, des vertus domestiques dont elles doivent être le modèle, du soin qui leur est confié d'élever la génération naissante, et d'inoculer dans les jeunes cœurs l'amour de la liberté, de préparer leurs enfants à l'imitation des actes sublimes dont leurs époux offrent l'exemple. Je leur rappelle ces Spartiates généreuses, ces illustres Romaines qui, ne pouvant servir la patrie ni dans les combats, ni dans les emplois publics, la servaient modestement cachées à l'ombre de leurs maisons particulières et dans le sein de leurs familles et faisaient de leurs enfants autant de guerriers et de héros que ces leçons maternelles nourrissaient pour la gloire et que la reconnaissance populaire élevait ensuite au Capitole. Je leur fais promettre solennellement, en présence de leurs époux, de leurs fils et de leurs filles, qu'elles auront soin d'élever leurs enfants dans les principes de la République, de leur offrir souvent les exemples de

dévouement à la patrie que leurs pères donnent chaque jour.

Je m'adresse ensuite aux jeunes citoyennes. Je leur parle des espérances bien douces que la patrie a fondées sur elles, des récompenses qu'il leur est réservé de destiner à ceux qui auront bien mérité de leur pays, soit en combattant les armes à la main les cohortes étrangères des puissances coalisées, soit en attaquant dans l'intérieur les ennemis secrets de la liberté naissante. Ceux-là sont dignes de vous que ni les affections les plus douces, ni les intérêts les plus chers, ni les sentiments les plus sacrés n'ont pu retenir, quand l'intérêt public les réclamait; qui ont bravé tous les dangers, méprisé les fatigues, oublié les plaisirs d'une vie paisible au sein de la tendresse et du repos, pour chercher la mort, lutter avec les soldats des despotes, et venger, en répandant leur sang, les injures faites à leur patrie. Jeunes citoyennes, vous promettez de n'unir jamais vos mains qu'à des mains républicaines, d'être vous-mêmes fidèles à la République, de n'épouser que ceux qui l'auront servie, que des citoyens reconnus les amis ardents et sincères de la liberté et de l'égalité.

Cette cérémonie touchante se fait dans le plus grand ordre et le plus religieux silence, qui ajoute encore à la solennité. A peine est-elle terminée que la salle retentit d'acclamations et les jeunes citoyens sont embrasés d'un nouveau désir de tout faire pour obtenir, après l'avoir méritée, la récompense qui leur est promise. On danse toute la nuit : les bons sans-culottes avec les muscadins et les muscadines, le bonnet rouge avec le panache, la simplicité avec l'élégance, et l'on reconnaît vraiment le bal de l'égalité. Le soleil qui succède n'éclaire pas une moins belle journée. Nous avons consacré par une auguste cérémonie l'installation de la

municipalité nouvelle, nous voulons consacrer aussi solennellement l'installation du jeune bataillon de l'Espoir de la Patrie. La place de la Montagne revoit le même cortège : la musique le précède ; les vétérans y paraissent avec le plumet tricolore ; les jeunes enfants y marchent avec ordre, et déjà se croient autant de guerriers qui volent au combat et à la victoire. Les fenêtres sont, comme la veille, remplies de personnes empressées de jouir d'un spectacle touchant. Sur la place toute la garde nationale était sous les armes. Il fallait frapper les yeux par un appareil militaire, offrir de grandes leçons à l'enfance et la pénétrer des devoirs qu'elle doit remplir, des destins qui l'attendent.

Les officiers municipaux et les commissaires s'avancent vers l'arbre de la Liberté qu'entourent les jeunes enfants, qui les reçoivent aux cris mille fois répétés de : *Vive la Montagne!* Je leur parle, je les électrise encore, je vois leurs yeux s'enflammer et leurs cœurs s'épanouir aux mots de *patrie* et de *liberté*. Je leur annonce que l'espoir de la République repose sur eux et que, pour ne point le tromper, ils doivent de bonne heure s'exercer au maniement des armes ; que dans leur bataillon il y aura des enfants de pauvres et des enfants riches ; que les premiers seraient hors d'état de se procurer l'uniforme que les seconds pourraient avoir. Je les invite à n'en point porter, mais à se distinguer seulement avec le bonnet rouge, qui couvrira également toutes leurs têtes, par les cheveux plats qui leur apprendront à fuir l'exemple des muscadins uniquement occupés de leurs chevelures. Le signe de la liberté, celui de la simplicité, sa compagne ordinaire, conviennent à nos jeunes citoyens. Ils seront armés de la pique, et tout nous présage dans cette réunion future une excellente masse républicaine.

Nos jeunes amis demandent, et je leur promets,

qu'ils seront admis à former un club. Ainsi, les principes de l'amour de la liberté, innés dans leurs cœurs, naîtront de plus en plus et se fortifieront avec l'âge. Ils doivent se faire inscrire à la municipalité, d'abord ceux depuis huit jusqu'à douze, puis ceux depuis douze jusqu'à seize. On en formera différentes compagnies qui nommeront elles-mêmes leurs officiers dans leur sein, feront parvenir à la municipalité leur organisation et recevront ensuite pour instructeurs des membres de la garde nationale qui les mettront bientôt à même de faire une garde personnelle sous la surveillance des vétérans. Déjà nos jeunes concitoyens pourront soulager leurs pères dans le service journalier de la garde nationale en attendant qu'ils aillent, si la patrie le réclame, les remplacer dans les combats. Je reçois d'eux une lettre par laquelle ils m'annoncent que ceux de leurs camarades qui auraient pu faire la dépense d'un uniforme renonçant sans peine à de vains colifichets, demandent à convertir cette dépense en une souscription de trois livres par mois pour les volontaires. Ils désirent ainsi concourir autant qu'il est en eux à la défense de leur patrie.

Je demande que la société populaire se déclare elle-même dissoute. Et comme, s'il était un seul instant où les sociétés populaires n'eussent plus d'existence, la patrie serait en danger plus que jamais, je propose à la société de se recréer de suite en club populaire et régénéré de la Montagne; cette proposition, écoutée dans le plus grand silence, est couverte des plus vifs applaudissements.

La société populaire déclare qu'elle est dissoute. Celui qui la présidait quitte le fauteuil et annonce que les citoyens ne forment plus qu'une réunion d'hommes non constituée en assemblée. Il proclame pour prési-

dent provisoire le commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale. Le commissaire monte au fauteuil au milieu des acclamations des braves Montagnards. Il fait donner lecture d'une liste de cent trente noms qui sont tour à tour soumis à la sanction populaire. L'approbation et l'improbation se manifestent par oui et par non, et la sévérité la plus rigide, le calme le plus imposant, l'impartialité la plus délicate et la plus scrupuleuse, président à ce grand œuvre.

La société populaire se reconstitue en club de la Montagne et le peuple a pris soin qu'elle ne fût composée que de vrais Montagnards. Il s'est montré difficile dans le choix de ses amis comme dans le choix de ses magistrats; et, en effet, l'existence de bonnes sociétés populaires n'est pas moins essentielle au peuple que l'existence de bonnes autorités constituées.

Un grand nombre de citoyennes, épouses et mères de famille, ou jeunes encore et destinées à l'hymen, témoignent le désir de se lier par la même promesse publiquement faite hier au bal civique et à laquelle elles n'ont pu s'associer n'étant point restées jusqu'à l'heure de la prestation. Je reçois, au nom de la patrie, le même engagement qu'elles prononcent.

Peuple de Lorient, vis-tu jamais, sous le règne affreux de l'esclavage, et des jours aussi beaux et d'aussi touchants spectacles? De grands exemples ont été donnés : les magistrats qui ont trahi la confiance du peuple ont été remplacés par les patriotes vertueux et intrépides qui ont constamment servi sa cause dans les moments de danger; une société populaire s'est fait justice elle-même et, par un acte d'abnégation vraiment républicaine, s'est déclarée dissoute pour se régénérer; les vieillards, les enfants et les femmes ont ri-

valisé avec le civisme des hommes faits et des jeunes citoyens ; les deux âges les plus inhabiles à porter les armes ont oublié leur faiblesse pour grossir le nombre des soldats de la liberté ; le sexe que la société relègue à l'ombre des foyers domestiques a donné l'exemple de vertus publiques et privées ; des dons multipliés ont été offerts également par la richesse et l'indigence pour aider la patrie ; des fêtes solennelles et des réunions nombreuses ont électrisé les cœurs et signalé la dévotion du peuple.

La société populaire et montagnarde de Lorient, poussée par cette même impulsion qui dirigea celles du Havre, d'Ingouville et de Saint-Malo, maintenant Commune de la Victoire, unie avec elles par les liens de la fraternité, n'ayant qu'une même opinion, qu'un même sentiment, qu'un même intérêt, qu'un même vœu, celui de concourir de concert à servir la République a délibéré :

« Considérant que, placée par la nature sur les limites de la France, elle doit se regarder comme responsable de la conservation du territoire ; qu'au moment où la livraison de Toulon, le siège de Dunkerque, les trahisons multipliées des agents de la République et les dangers qui l'entourent de toutes parts excitent les justes inquiétudes des patriotes ; qu'au moment surtout où l'aristocratie d'une certaine partie des habitants de Lorient a paru devoir offrir quelques apparences de succès à nos ennemis, il importe que les républicains de cette ville se prononcent hautement pour déjouer les projets et arrêter les menées des conspirateurs et intimider les modérantistes et les traîtres.

« Déclare qu'inviolablement attachée à l'unité, et à l'indivisibilité de la République, elle ne cessera, pour les maintenir, d'exercer la surveillance la plus active,



sur tous les hommes suspects, tous les négociants, tous les riches qui ont pris la place des aristocrates et des nobles ; sur tous les égoïstes avares qui refusent à la patrie leur contingent des secours qu'elle réclame de ses enfants et qui veulent assujettir le peuple à leurs aristocratiques opinions et l'égarer ou le corrompre, en lui offrant, pour prix de son égarement ou de sa corruption, le travail qui doit assurer sa subsistance, lorsqu'ils en privent le sans-culotte vertueux, indépendant et incorruptible qui résiste à leurs séductions, à leurs promesses et à leurs menaces ; qu'elle ne cessera de suivre la marche des autorités constituées et des agents civils et militaires, de provoquer des mesures révolutionnaires tant que durera le danger de la patrie et que la France sera en état de révolution.

« Déclare qu'elle s'attachera sans cesse à réclamer du Comité de Salut public de la Convention nationale, de la Convention nationale elle-même et du Conseil exécutif tous les moyens de défense nécessaires pour les côtes, tous les moyens répressifs contre les ennemis tant de l'intérieur que de l'extérieur ; qu'elle s'occupera de répandre les bons principes, de multiplier les sociétés populaires, d'électrifier et d'éclairer le peuple.

« Déclare que, bien certaine d'en imposer, par la réunion et la constance de ses efforts, à tous les aristocrates qui sont aussi lâches que méchants ; fière de concourir au maintien de la République une et indivisible et de mériter l'amour et la reconnaissance de tous les bons Français, investie d'un ferme courage, d'une noble confiance et d'un généreux espoir de vaincre tous les ennemis de la patrie, elle répond à la République française de la commune et du port de Lorient.

« Elle a promis de sauver la patrie ; la Convention et la France sont dépositaires de ses promesses. »

Citoyens, citoyennes, tous à l'envi signent ce noble engagement. Les aristocrates eux-mêmes voudraient en cette occasion associer leurs signatures à celles des patriotes pour mieux couvrir leurs desseins, mais ceux-là seuls sur lesquels on peut compter unissent leurs noms pour se rendre responsables de leur ville.

Le représentant Prieur de la Marne arrive alors dans vos murs. Il est témoin des élans de votre patriotisme; il vient s'électriser et s'épanouir au milieu de vous. Nommé président de la société, je lui retrace les scènes touchantes qu'elle a vu depuis peu se renouveler chaque jour. L'oreille, le cœur du patriote dévorent avec avidité le récit des actes de patriotisme.

Habitants de Lorient, répétez ce que vous avez vu à vos enfants. Que vos enfants les apprennent à la génération qui doit les suivre, les transmettent à vos derniers neveux, et que de siècle en siècle une émulation généreuse reproduise les beaux traits qu'éclaire dès son aurore le soleil de la liberté.

Un jeune homme, commis aux vivres, cède sa place à un père de famille. « Je veux me battre, dit-il, c'est à celui qui a des enfants à occuper les emplois avantageux. Ils doivent lui être réservés. » La société populaire l'équipe, l'arme; il vole au combat où la patrie l'appelle.

Un sans-culotte, apprenant que nos frères d'armes manquent de souliers, quitte à l'instant ceux qu'il avait aux pieds et les remet en pleurant sur le bureau. Le même citoyen, qui vit du travail de sa journée, consacre à soulager l'indigence la moitié de ses profits.

Riche, cesse de te glorifier des dons orgueilleux qui flattent plus ta vanité que ton cœur! Vois ce pauvre et rougis de donner si peu!

On annonce l'arrestation d'un patriote à Vannes ; il s'agit de l'aller arracher aux fers. Un jeune citoyen se présente ; il a reçu dans le jour une gratification qu'il consacrait à s'habiller. « *Je la consacre, s'écrie-t-il, à voler au secours d'un de mes frères. Un habit de moins, un patriote de plus : la République trouve à gagner au change.* »

Un ancien soldat, dont un bras a déjà été enlevé dans une bataille, s'écrie : « J'ai perdu sous l'ancien régime un bras au service du tyran ; je veux expier ma faute en perdant l'autre au service de la République. » Il a cueilli des lauriers ! O salutaire influence de la liberté. Que de vertus ton nom suffit pour enfanter !

Les citoyennes qui viennent au club s'occupent, en écoutant les délibérations, à faire de la charpie pour les blessés.

Nous voyons disparaître des noms odieux qui ne rappelaient que des saints fainéants et d'exécrables despotes. Chaque soir un grand nombre de citoyens et de citoyennes viennent les abjurer. Prieur et moi sommes leurs parrains. Nous donnons à Le Duc, le nom de *Sans-Culotte-Montagne*, à Le Comte celui de *Pelletier-Patriote*. Les républicains et les républicaines adoptent ceux de *Sempronie, Lucrèce, Aissée, Fraternité, Liberté, de Marat, Mucius, Libre, Beauvais, Publicola, Pierre Bayle, Decius, Tell, Régulus, Camille.*

A chaque baptême civique sont rappelées les vertus des illustres patrons de chacun des nouveaux nommés. Le récit des exemples qu'il doit imiter devient une leçon utile publiquement offerte de vie républicaine. Les ci-devants évêques baptisaient la mitre en tête ; nous baptisons couverts du bonnet rouge qui vaut bien la mitre épiscopale.

Tous les noms anciens, les dénominations mêmes

des lieux publics s'anéantissent. Déjà nous avons le *Cours de la Réunion*, la *Place de la Montagne*; nous donnons au ci-devant *Bois du Château* le nom de *Forêt de l'Indépendance*. Sur chacune des portes de Lorient sera gravé en lettres d'or : *Lorient, commune montagnarde*. Ainsi l'étranger, en lisant une pareille inscription, saura qu'ici les principes triomphent et que l'aristocratie n'y trouve point d'asile. S'il est ami des rois, il fuira; sa présence ne souillera point notre enceinte.

C'est au milieu des transports d'allégresse dont le peuple est animé qu'une délégation de la société populaire de la Martinique vient fraterniser avec celle de Lorient. Elle donne lecture d'une circulaire adressée à toutes les associations patriotiques et de la France et de l'Europe, prélude de la grande correspondance qui doit exister entre toutes les nations et rapprocher les contrées les plus éloignées. L'un de nos confrères nouvellement débarqué nous communique plusieurs pièces qui toutes font le plus grand honneur à ceux qui les ont envoyées. Par l'une d'elles, ils déclarent rendre la liberté à leurs esclaves pour qu'ils combattent avec eux la tyrannie. Il nous exprime le désir qu'ont les habitants de la Martinique de voir aussi la liberté descendre enfin sur leur rivage, souillé longtemps par la plus odieuse servitude. Ils se plaignent quelquefois de l'insouciance apparente des Français. Leurs regards avides se portent vers l'horizon où commence à briller l'aurore du bonheur et de l'indépendance. Ils appellent à leur secours les deux divinités protectrices des hommes. Ils soupirent et leurs soupirs ne sont point entendus, et l'oppression et l'infortune les accablent. Ils sont hommes comme nous; ils brûlent de secouer le joug, de recouvrer leurs droits usurpés, d'être libres. Je réponds à leur député

que l'égoïsme est le vice des esclaves et que nous avons voulu la liberté non pas pour nous seuls, mais pour le globe tout entier, pour le genre humain.

Toutes les vertus appartiennent à l'homme libre. La première est l'humanité, les autres découlent d'elle. Que d'actes sublimes elle a dictés dans votre sein et dans les lieux qui vous entourent! Le malheur trouve des consolations généreuses, l'indigence des secours, l'orphelin une famille; les liens de l'adoption valent ceux de la nature. A Auray, se trouvait en état d'arrestation un père de nombreux enfants qui réclamaient sa liberté. Elle n'a pu lui être accordée, mais sa famille n'avait d'autres ressources que lui, et il eût été injuste et cruel que des enfants innocents fussent victimes des fautes paternelles. Sans l'humanité, le patriotisme ne serait qu'un vain nom. Le patriote humain vient au devant de l'infortune. Six républicains d'Auray se chargent de pourvoir au payement, à la subsistance et à l'éducation des six enfants du citoyen détenu, et la pitié ingénieuse concilie par ce moyen ce qu'exige le malheur d'une famille et ce que réclame l'intérêt de la société.

Je fus forcé de vous quitter. Je partis avec vos frères d'armes, et voyant qu'une partie des citoyens de votre commune m'accompagnaient, je trouvai du moins une consolation dans mon départ. Je me rendis à Saint-Malo, Dol, Dinan. Je vis de près quelle était la cause des défaites de nos soldats. Je voulus les venger et je dévoilai ceux des chefs indignes d'occuper des emplois publics dans un État libre, qui n'avaient pas voulu finir la guerre, parce que la paix aurait fait tomber leurs épau-  
lètes, parce que la paix les aurait effacés de la liste des  
payeurs de la guerre pour confondre leurs noms avec  
ceux des autres citoyens non salariés par la République.



Les représentans du peuple ne souffrant pas que le sang de vos guerriers soit plus longtemps sacrifié à l'ambition et à l'avarice de quelques hommes coupables, ils prennent eux-mêmes la direction des mouvemens militaires, et la guerre la plus désastreuse pour la France touche enfin à ce terme qu'on avait à dessein reculé. J'aurais une trop vaste carrière à parcourir, si je voulais entrer dans les détails de tous les traits de dévouement et de courage dont j'ai été témoin, et de tous les genres de sacrifices prodigués par nos concitoyens pour aider nos soldats.

Je dois me renfermer dans les bornes qui me sont prescrites. Je vous rappellerai seulement que la commune de Saint-Malo, qui à l'approche des brigands avait pris le nom de commune de la Victoire pour annoncer d'avance à l'armée catholique et royale quel est le sort des républicains combattant avec les esclaves, justifie sa dénomination nouvelle et par l'empressement avide de ses habitans à voler à la rencontre des ennemis et par les rapides secours envoyés à Granville.

Les habitans de la Victoire s'associèrent à la gloire de ce nouveau Thionville, et les brigands qui d'abord avaient fondé plus d'espérance sur cette commune, parce qu'ils y avaient de grandes intelligences et que l'escadre anglaise stationnait dans les parages voisins, n'osèrent pas même approcher des murs dont l'enceinte devait être pour eux un vaste tombeau. De toutes les parties de la ci-devant Bretagne et des départemens même éloignés accouraient des cohortes nombreuses jalouses de concourir à la destruction de la Vendée.

Nos soldats, malgré la rigueur de la saison, marchaient presque nus par les chemins les plus affreux. Ils manquaient d'habits, de souliers, d'armes. Je veux exposer aux citoyens les besoins de leurs frères. Je rassemble

tour à tour les habitants de la Victoire et ceux du Port-Servan. Les membres de la société républicaine, les corps constitués, une foule immense de citoyens se réunissent autour de l'autel de la patrie, et là sont accumulés tous les dons antérieurement faits pour en provoquer d'autres, exciter une émulation généreuse, et porter l'enthousiasme à son comble. Il pleuvait. « Que cette pluie, leur dis-je, citoyens, soit le présage et l'emblème des heureux effets de cette patriotique cérémonie. La nature verse ses dons sur nos campagnes pour les fertiliser, et nous, jaloux de les affranchir, prodiguons ici les secours qu'elles réclament ! »

Les dons arrivent en foule ; tous les effets d'équipement et d'armement qui manquent à nos soldats sont à l'envi prodigués ; tous les souliers surtout sont donnés par les patriotes qui se glorifient de n'en avoir plus et de marcher en sabots. Les citoyens les plus pauvres refusent et rejettent comme une injure la rétribution qui leur est offerte pour les indemniser.

Les mêmes scènes dont vous avez été témoins, et que je viens de vous retracer, se répètent dans la commune de la Victoire à l'instant même où les brigands sont aux portes et semblent la menacer.

Dinan suivit bientôt de pareils exemples, et l'armée royale s'éloigna d'un pays où de tous côtés la valeur et le civisme lui présageaient la défaite et la mort.

On répandit que des troubles se manifestaient dans le Morbihan, que des agents de la Vendée avaient organisé dans nos paisibles retraites l'insurrection et la guerre.

Je partis avec mes frères d'armes, je revins encore une fois à Lorient, et mon âme s'ouvrit à la jouissance de revoir des amis et des républicains.

Le 13 brumaire, avait été célébré dans notre com-

mune la fête de l'installation de notre municipalité. Le 13 frimaire les pères de famille de Lorient qui avaient quitté leurs foyers à la première nouvelle des mouvements de l'ennemi reviennent, et la fête de la Réunion est célébrée pour leur retour.

Je parle à nos frères et leur témoigne, au nom du peuple, la joie qu'il a de les revoir. La place de la Montagne retentit des cris patriotiques. Nous brûlons les nouveaux amas de parchemin et des portraits sacerdotaux ou nobiliaires. Le soir, club et bal gratuit pour les sans-culottes. Les fêtes nationales sont le mobile le plus puissant sur l'esprit public chez les peuples libres. Elles sont pour chacun des citoyens des sources fécondes de bonheur et d'enthousiasme.

Vous avez reçu, au milieu des élans de la joie et de la fraternité la plus touchante, ceux de vos concitoyens qui revenaient dans leurs foyers après en avoir assuré la défense. Vous ne ferez pas un accueil moins fraternel et moins empressé à ceux des soldats qui, quoique étrangers pour vous, sont toujours vos frères, puisqu'ils sont soldats français. Comment peindre l'empressement des citoyens et des citoyennes à les recevoir? On les voit se disputer à qui pourra leur offrir le premier le logement. Ceux-là mêmes que fait gémir l'indigence, ne se trouveraient malheureux d'être pauvres que parce qu'ils n'auraient rien à partager avec les défenseurs de la liberté. Ils ont encore un modique superflu à leur offrir. Les nouveaux venus ne savent auquel entendre. On les tire par le bras, on leur demande comme une grâce d'accepter un asile; chacun croit s'enrichir quand il peut en emmener, et des larmes d'attendrissement et de joie coulent de tous les yeux. Autrefois on eût voulu s'exempter, comme d'un pénible fardeau, de loger des soldats; ce qui paraissait une tâche onéreuse est main-



tenant regardé comme une douce jouissance. O liberté ! se sont là tes miracles ! Égalité, fraternité, recevez nos hommages pour les sensations précieuses et inconnues dont vous pénétrez nos cœurs !

Cependant la Société populaire continue de consacrer ses séances à l'instruction du peuple et à la surveillance de ses ennemis. Elle a détruit le fédéralisme ; elle veut porter au fanatisme des coups mortels d'autant plus dangereux pour lui qu'elle ne le servira point par une persécution apparente, mais qu'en acclamant la liberté des cultes et des opinions, elle profitera de la dernière pour dissiper les ombres des erreurs religieuses et des mensonges sacrés, et pour détruire la funeste influence des ministres de la superstition et de l'hypocrisie, ces prêtres, dont la noire soutane couvre plus de préjugés et de crimes que la ceinture de Vénus ne révélait de grâces et d'amour.

La discussion devait avoir une certaine étendue pour éclairer un peuple longtemps fanatisé. Elle ne devait pas être trop prolongée, de peur qu'elle ne fournit aux malveillants une occasion de semer la discorde et le trouble. L'opinion des républicains était mûre ; la question fut bientôt résolue et la société populaire fit circuler dans les campagnes une adresse qui devait y propager ses principes en consacrant plus que jamais le droit sacré de la liberté des opinions et des cultes.

Les résultats furent que les magistrats du peuple seraient invités à enfermer les ministres dans l'exercice de leurs fonctions ; que le célibat serait dénoncé comme un délit social ; qu'une feuille instructive paraîtrait tous les dix jours pour être répandue dans les villages et dissiper l'ignorance ; que chaque décadi, la fête de la Raison serait célébrée par le peuple, et que, dans un temple qui lui serait consacré, parleraient en public les

amis de la morale et de la vertu, qui joindraient les exemples aux préceptes et feraient aimer la divinité dans son plus bel ouvrage, en formant des hommes vertueux et de bons citoyens.

Déjà la commune de Vannes, où je me trouvais décadi dernier, a célébré une fête de la Raison, et consacré par une cérémonie publique le culte des hommes libres. Sur les allées du port, autour d'un autel de la Liberté, surmonté d'une pyramide avec des inscriptions se rapportant à la fête, s'est réuni le peuple. Près de là, s'élevait une tribune aux harangues, plus loin un bûcher formé d'effigies royales et papales, d'écrits liberticides et fédéralistes. Sur l'autel, un jeune enfant, en tunique blanche avec une ceinture tricolore, tenant d'une main la pique sacrée et de l'autre le bonnet rouge, représentait la Liberté. Un peuple nombreux, confondu avec ses magistrats, les yeux fixés sur l'image vivante de son unique idole, chantait en des hymnes républicains le triomphe de la vérité sur l'erreur. Il s'est ensuite rendu au temple après avoir fait une station devant l'effigie du sans-culotte placée sur la porte de la ville, et chanté la carmagnole nouvelle.

Au temple de la Raison se prononce l'oraison funèbre de la superstition et du fanatisme. Lecture publique est faite de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Deux prêtres, dignes désormais d'un autre nom, Haumont et Lequinio, n'ont pas attendu ce beau jour pour déposer leurs lettres de prêtrise, jeter bas la soutane, et renoncer au métier de charlatan. Le soir, illumination et bal civique où préside la Liberté, placée sur une montagne. Nos soldats passent la nuit à la danse; le matin ils volent à la victoire.

La Société républicaine de Lorient, après avoir en-

tendu les rapports de Marc-Antoine Jullien, en a arrêté l'impression dans sa séance du 10 nivôse.

*Signé* : DUQUESNEL fils aîné, vice-président,  
BARBIER, secrétaire, et MARION, ex-secrétaire.

*Supplément au rapport sur Lorient.*

J'aurais à recommencer un rapport nouveau, plus long que le premier, si je voulais entrer dans les menus détails sur tout ce qui s'est passé à Lorient depuis seulement que mon rapport est à l'impression. Trois décadis se succèdent et trois fêtes solennelles fixent les yeux du peuple. On célèbre tour à tour la délivrance de Toulon et la fin de la Vendée. Le mannequin de Pitt, cet ennemi du genre humain est livré aux flammes, en attendant (et l'époque est proche) que sa tête portée sur l'échafaud fasse justice de ses crimes. On célèbre la prise de Noirmoutiers. La place de la Montagne se couvre de monuments respectables. On y voit la pyramide en mémoire des héros morts pour la patrie; le double piédestal qui reçoit les deux bustes de Pelletier et de Marat, l'arche sainte où sont les Droits de l'homme et les Tables de la loi. Au milieu s'élève une tribune aux harangues, cachée dans une forêt de lauriers, d'où l'orateur de la liberté domine une assemblée immense de plus de six mille citoyens.

Cependant les ennemis de la patrie, ces tigres contre-révolutionnaires qui rôdent autour de nous pour nous dévorer, faisaient envisager au peuple cet ensemble de victoires, cette masse de prospérité, qui se réunissaient dans un même instant sur la République comme un motif de se relâcher de la surveillance révolutionnaire, de faire cesser les mesures de sévérité.

Déjà le modérantisme semblait vouloir renaître. L'aristocratie relevait une tête orgueilleuse. Au spectacle, dans les cafés, dans les lieux publics, elle se montrait avec insolence. On décriait les patriotes, on s'apitoyait sur les détenus, on justifiait les fédéralistes; les vils crapauds du Marais recommençaient à croasser. Dans la société populaire même, dans les murs de la commune montagnarde de Lorient, tout était froid, glacé. La nuit était muette; le silence des ombres ne retentissait plus de civiques accents, le patriotisme était mort.

Vous avez fait encore une fois justice de vous-même, avec cette abnégation sublime, ce beau dévouement, cette impartialité fière, cette franchise républicaine qui doivent caractériser des montagnards.

Le vice de notre premier scrutin épuratoire a frappé vos regards, et vous avez songé sérieusement à vous régénérer de nouveau.

Vous avez appelé chacun de vos membres à la tribune publique pour y rendre compte de ses pensées et de ses actions, pour y développer les replis les plus secrets de sa vie publique et privée. Chacun, interrogé par vous en présence du peuple, a été jugé sévèrement. Vous vous êtes régénérés, et la confiance et l'union mutuelle ont doublé notre force.

Citoyens de Lorient, prêt à m'éloigner de vos murs, je pars avec la douce idée que vous serez toujours tels que je vous ai vus pendant deux mois. Soyez fidèles à vous-mêmes, à votre patriotisme, à votre gloire, au peuple.

J'écris au Comité de Salut public de la Convention nationale :

« J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 13 nivôse qui m'a

été apportée par un courrier extraordinaire arrivé ici le 17 au matin. Je n'ai pu profiter de son retour à Paris pour vous répondre, parce qu'il se rendait de suite auprès de votre collègue Jean-Bon à Brest ; mais j'ai agi conformément à vos intentions et les détails que j'ai recueillis m'ont de plus en plus prouvé qu'on avait réveillé le fanatisme en affectant de le persécuter. On voulait par les troubles religieux faire la contre-révolution dans la ci-devant Bretagne. Hector Barère, agent du conseil exécutif, qui se rend à Paris et vous remettra cette lettre, en porte une à Robespierre, où se trouve copie de l'arrêté que j'ai pris d'après votre lettre. Je l'ai adressé à Jean-Bon Saint-André, en le priant de l'approuver et d'en autoriser l'exécution. Vous y verrez une idée des moyens employés pour fanatiser : violation ouverte du décret de la Convention nationale sur la liberté des cultes, arrestation des magistrats fermes qui ont voulu que le décret fût exécuté, argent semé parmi les soldats pour leur faire piller les églises, brûler les saints, déchirer les images du Christ, boire dans les calices, ciboires et vases dits sacrés, frotter leurs bottes avec l'huile aux sacrements, canons avec mèche allumée pour intimider le peuple. Que peut-on faire de plus ? J'espère que vous sanctionnerez ma conduite. Ça ira et ça tiendra, et de tous nos ports la liberté n'aura qu'une traversée facile pour gagner les rivages d'outre-mer, Gare à Georges et Pitt. On parle ici de la République britannique et elle ne peut tarder. »

12 Nivôse.

J'écris à Robespierre :

« Je suis bien aise, mon bon ami, de te rappeler ce que j'ai écrit au Comité de Salut public sur l'infâme

contre-révolutionnaire Guerrard que le ministre de la marine, sans doute abusé, vient de choisir pour son agent. Ne perds pas de vue les renseignements que j'ai recueillis et transmis à son sujet. Je dois aussi te dire en peu de mots ce qui regarde trois représentants du peuple sur le compte desquels je me suis exprimé avec franchise dans mes lettres au Comité de Salut public. Tant que je me borne dans ma correspondance ou confidentielle avec toi ou officielle avec le Comité, à énoncer mon opinion sur les représentants du peuple en mission, je crois m'acquitter d'un devoir ; mais en public et dans les lieux où je suis, je n'affaiblirai jamais le respect dû à la représentation nationale dans la personne de ceux qui sont revêtus de ce caractère. Au sujet de Bréard, Barère, agent du conseil exécutif qui te remettra cette lettre, te communiquera les pièces d'après lesquelles il était pour le moins permis d'avoir des soupçons et de les faire parvenir jusqu'à ceux qui pouvaient obvier au mal. Sur Tréhouard je dirai qu'il a pu être bien intentionné, mais que sa conduite a été celle d'un homme faible et au-dessous de sa place. Il a fait élargir des fédéralistes, il a été accessible aux considérations ; il a fait une grande faute en relâchant trois canonniers que le Comité de surveillance de Lorient envoyait au tribunal révolutionnaire, et que lui, Tréhouard, a envoyé à l'armée contre les brigands. Il a dégradé la représentation nationale lorsque, ayant fait arrêter Le Batteux à Redon pour des faits contre-révolutionnaires, il l'a laissé conduire au même instant à Nantes avec une garde d'honneur et un général chargé de l'escorter. Cependant le représentant du peuple était méconnu et ses ordres méprisés. Carrier a tout oublié en refusant de reconnaître son collègue et se déclarant le plastron d'un de ses délégués reconnu

criminel. Carrier a méconnu les pouvoirs de la Convention dans celui qu'elle avait envoyé et dont il a voulu annuler le caractère. Carrier s'est associé au délit de ses agents par son opiniâtreté constante à les soutenir.

« Je t'ai soumis un projet bien simple sur les subsistances. Hector Barère, qui l'a conçu, te le développera. Envoyez un agent de la commission des subsistances dans chaque département. Cet agent prend chacun des districts et vérifie sur les lieux l'état des produits et de la consommation. Il en forme un tableau général d'après lequel on sait au juste que telle partie de la France a trop et telle autre trop peu. On égalise tout, et on n'a plus aucune crainte sur les approvisionnements. Le travail le plus important est bien vite simplifié et la France entière est alimentée comme une famille peu nombreuse. Ici nous sommes à la veille de manquer de pain.

« Dis verbalement à Hector Barère, au cas que tu ne puisses me répondre, ce que tu penses de ma lettre, et si, ayant agi longtemps dans le Morbihan, je puis, maintenant que Prieur de la Marne va y séjourner, partir et continuer ma mission. »

19 Nivôse.

J'écris à Dubois Ulliac et Durand.

« Nous devons célébrer, citoyens, le décadi prochain en dix jours, la fête de l'inauguration du temple de la Raison. C'est aux fêtes publiques qu'on a toujours attribué le mérite d'élever l'esprit public, et c'est aux hommes de talent qu'est réservé le soin d'embellir les fêtes républicaines et de tout ce que peut réunir l'imagination pour charmer les yeux et embraser les cœurs du feu du patriotisme et de la vertu. Appelez autour de

vous le souvenir des cérémonies antiques et des fêtes mémorables consacrées de nos jours à la liberté. Qu'un orphelin soit adopté par un vieillard ; que l'indigence trouve des secours ; que la fille la plus vertueuse ait une récompense ; que les jeunes citoyennes paraissent avec les couleurs tricolores ; qu'un cortège intéressant par l'aimable désordre de la confusion des deux sexes frappe les yeux du peuple ; qu'un civique hyménée se forme sur l'autel de la patrie, et que la patrie dote des époux pauvres et vertueux ; que des décorations belles et majestueuses soient offertes aux yeux ; que le temple de la Raison soit digne de la déesse et du peuple qui la sert ; que la Liberté, l'Égalité, les idoles du républicain, président à la fête, et que leurs images sacrées y gardent le premier rang ; que les héros et les guerriers dont le sang a servi de lait à la liberté naissante ne soient point oubliés, et que des monuments augustes et touchants retracent leur souvenir, que de grandes leçons, des préceptes utiles et de beaux exemples soient donnés, que notre union avec la Suisse et les peuples libres y présentent au peuple le présage de notre amitié avec les nations qui marcheront à la liberté et lui fassent entrevoir la perspective chérie de la République universelle et des bienfaits de l'indépendance transmis par les Français à tous les habitants du globe ; que la paix y brille avec ses aimables attributs. Mais j'ai tort d'entrer dans de si grands détails. Vous en avez peut-être de bien plus intéressants à ajouter à la fête. Je dois me borner à vous prier de vous charger de sa direction et de la rendre digne du peuple.

« Vous appellerez autour de vous les secours de tous ceux que vous croirez propres à vous seconder. »



## PLAN DE CE QUI RESTE A FAIRE DANS LE MORBIHAN

19 Nivôse.

*A Prieur de la Marne.*

« Il en faut finir avec le Morbihan, mon bon ami, je dirai même bientôt avec toute la ci-devant Bretagne, où la régénération de l'esprit public n'est encore qu'ébauchée et où elle doit se compléter pour l'intérêt de la République. Je te parlerai seulement ici du département dont tu te trouves aujourd'hui chargé. Et quand tu auras sous les yeux le résumé de ce qui reste à faire avec l'indication des patriotes dont le secours te sera d'une indispensable nécessité dans les différentes parties de tes opérations, la moitié du travail sera déjà faite.

« Je partirai d'abord de Lorient où ta principale affaire est l'épuration de la marine. Deux choses sont importantes, une grande activité dans les travaux du port, une confiance méritée dans les administrateurs et dans tous les officiers. Sans ces deux points, comment réaliser nos espérances sur la liberté de l'Angleterre? Eh bien! fais-toi représenter la liste de tous ceux, sans exception, qui dans ce port occupent les places de la marine. Des républicains: Desfosses, Retobie, Parmentier, Renaud, Duquesnel et Lacroix, qui méritent ton entière confiance et qui ont les connaissances individuelles et locales, pourront te donner des renseignements détaillés et sûrs qui te dirigeront dans l'examen de cette liste. Un seul après-midi suffira pour l'épurer. Tu nommeras sur-le-champ les patriotes qui te seront indiqués à la place de ceux que tu devras destituer, et si tu manques de sujets pour quelque poste important,

tu t'adresseras au ministre de la marine ou à ton collègue Jean-Bon Saint-André, qui s'occupe de pourvoir aux emplois vacants. Tu y laisseras provisoirement, pour ne point interrompre le service, les hommes que tu destines à la destitution. En moins d'un jour l'ouvrage le plus essentiel est terminé.

« Les opérations de la marine terminées, et tu vois qu'elles demandent peu de temps, tu donnes un jour au Port-Liberté, un autre à Hennebont pour renouveler les municipalités de ces deux communes et leurs comités de surveillance et montagnardiser les habitants. A Hennebont, les patriotes Fichoux, Cochois et Le Bègue, membres du district, dirigeront ton choix. Au Port-Liberté, tu peux consulter Tigon et Grandchamp. Tu te feras ensuite rendre compte des moyens de défense de ces parages, et tu n'auras qu'à écrire à Rossignol pour faire de suite pourvoir à la défense de ces côtes. Il faudra faire désigner un commandant intelligent et actif pour presser et surveiller l'exécution des mesures qui devront être prises. N'oublie pas de provoquer du Comité de Salut public l'adoption de la mesure générale à toute la ci-devant Bretagne, de l'envoi de réquisitions dans les départements éloignés pour dépayser un peu les Bretons et les identifier avec les autres enfants de la grande famille. Pour tout ce que je viens de t'engager à faire et qui me paraît de la dernière importance, il ne faut tout au plus que trois jours de travail et quelques lettres à écrire.

« Reste encore l'épuration des districts. Mais tu ne peux y travailler que d'après les indications qui te seront données par les patriotes et que tu auras soin de vérifier toi-même. Compucas, ton ci-devant délégué, a fait tout le travail de Pontivy. Tu n'auras qu'à recueillir les renseignements après avoir vu par toi-même s'ils

sont bons. Huit jours ou moins seront assez pour les expédier en y ajoutant le district de la Roche-Sauveur. Pendant le même temps sera renouvelé le district de Faouët, ainsi que le comité de surveillance et la municipalité de Gourin. Dans une décade et demie tout sera fini pour le Morbihan. Tu auras assuré les côtes, épuré la marine et la guerre, le militaire et le civil. »

Du 26 Nivôse.

J'écris à Robespierre :

« Je vois avec bien du plaisir, mon bon ami, que toutes les mesures réclamées par les patriotes ont leur exécution et chacun ici bénit le Comité de Salut public. Prieur est ici. L'épuration de la marine va bientôt aller grand train et nous avons des troupes pour la garde des côtes et une bonne garnison pour cette place. On nous envoie des poudres et des munitions. Les réquisitions de la ci-devant Bretagne vont aller apprendre dans le nord ou au sud le républicanisme et le français. Les travaux du port acquièrent une grande activité. La société populaire est énergique et bien régénérée. Les fêtes publiques ont tué le fanatisme. Aussi je m'en vais on ne peut plus content de la commune de Lorient, que je t'invite encore à faire déclarer avoir bien mérité de la patrie.

« Je me rends à Nantes, la Rochelle et Bordeaux pour continuer la tournée dont le Comité de Salut public m'a chargé. Plus je vais, plus je crois qu'elle peut devenir utile. Je profite aujourd'hui, pour t'écrire, du départ de trois députés de Saint-Domingue près la Convention. Le citoyen Barbier, chargé par Prieur de les accompagner, est un patriote de Lorient qui doit faire plusieurs demandes pour sa commune. Tu provoqueras l'adoption de celles qui te paraîtront justes.

27 Nivôse.

*Lettre aux citoyens de la société populaire et de la commune de Montagne-sur-Odet, ci-devant Quimper.*

« Citoyens, j'avais été chargé de renouveler les corps constitués dans votre district et dans votre commune, et je m'étais attaché à consulter le vœu du peuple, de manière que ceux-là seuls qui avaient sa confiance et son estime fussent élevés à des fonctions publiques. Vous avez sanctionné les différents choix que j'ai proclamés en votre nom, et j'ai eu la douce satisfaction de croire que mon passage dans Quimper avait été l'époque heureuse de la régénération de l'esprit public, ainsi que des magistrats du peuple, et que le caractère de républicanisme imprimé à votre commune serait long à s'effacer. Je vous ai quittés avec la certitude que si pendant quelques instants l'erreur et la malveillance avaient fait, dans vos climats reculés loin de la commune centrale, triompher le fédéralisme, depuis, l'erreur avait été dissipée, la malveillance réduite à l'envie impuissante de nuire. Enfin, j'ai vu dans les habitants de Quimper de fermes soutiens de la Montagne. L'occasion s'est bientôt présentée pour eux de montrer ce qu'ils étaient. Je les ai vus à Vannes, à Dinan, et leur patriotisme et leur courage se sont signalés dans ces deux circonstances. Revenu moi-même à Lorient, je comptais rentrer dans le Finistère et revoir les braves républicains dont plusieurs avaient été mes compagnons d'armes. J'appris alors l'espèce de contre-révolution qui venait de s'opérer : les patriotes incarcérés, les corps constitués détruits, une persécution apparente élevée contre le fanatisme pour le réveiller, quand c'est par le mépris auquel il faut le vouer et par le langage insinuant et

persuasif de la raison qu'on doit le détruire. Mon désir redouble d'aller au milieu de vous. Un arrêté du Comité de Salut public qui prolongea ma mission à Lorient vint s'opposer à ce projet. J'écrivis aux représentants du peuple à Brest, au Comité de Salut public à Paris. J'avais recueilli les faits, je m'empressai de les dévoiler, et depuis les patriotes ont été rendus à la liberté. Le coupable Hérault a été rappelé à Paris pour être jugé sévèrement, Dagorne a été traduit au tribunal révolutionnaire et la mission donnée à Leclerc vient de lui être retirée.

« Ainsi, républicains de Quimper, vous obtiendrez justice. Dans un État libre comme le nôtre, le règne de l'opposition est court.

« La patrie compte sur vous. La ci-devant Bretagne a grand besoin que les montagnards et les républicains s'y prononcent fortement. Habitants de Quimper, élevez-vous à la hauteur de la Révolution. Que votre société républicaine s'épure et se régénère. »

6 et 7 Pluviôse.

J'écris à Prieur de la Marne à Lorient :

« Je t'ai fait connaître à peu près l'esprit du Faouët, et t'ai envoyé la note de tous les fonctionnaires publics et des citoyens propres à remplacer les destitués. Je dois t'observer que la municipalité et le district qui ont pris des arrêtés tant soit peu fédéralistes ont des intentions extrêmement pures et sont patriotes, tandis que le tribunal qui, n'ayant été appelé à rien, n'a concouru à rien, est composé d'hommes faibles ou de patriotes douteux. Bellanger, agent national de la commune, est un patriote rempli de zèle et un vrai montagnard. Il a eu le malheur de signer. — Te parlerai-je de Guéménée ?

L'ancien régime y vit encore; l'agiotage y domine; l'argent est en concurrence avec le papier, et les assignats nationaux sont méconnus. Le comité de surveillance n'a fait encore arrêter aucun homme suspect. Le club est fermé. Les ci-devants et les aristocrates dominent, les protecteurs et parents d'émigrés sont en place; les religieuses réfractaires sont en liberté dans leur couvent. Viens vite ici tuer la contre-révolution. »

Josselin, 7 Pluviôse.

Je trouve ici tout le contraire de ce que j'ai vu à Guéménée. Le maire et l'agent national du district sont d'excellents sans-culottes.

Au Faouët, j'avais été obligé de faire abattre les croix. A Guéménée il m'avait fallu réintégrer le club. Ici j'ai trouvé une bonne société populaire, bien montagnarde et régénérée. J'ai trouvé les croix abattues et les prêtres décalottés. Je t'envoie encore toutes les notes. La loi sur le maximum, qui s'exécute difficilement au Faouët et très mal à Guéménée, a ici sa pleine exécution. Tous les saints sont envoyés à la monnaie; les églises fermées; les campagnes révolutionnées par des promenades civiques et militaires. J'ai préparé pour décadi prochain l'inauguration d'un temple de la Raison, et je pars satisfait, avec l'idée que ma tournée n'a pas été inutile au patriotisme. A Josselin, j'ai fait rendre la société responsable de la conservation de l'esprit public dans ses alentours, et j'espère que tout ira bien.

De Vannes, le 9 Pluviôse.

J'écris à Prieur de la Marne :

« Je t'envoie le résumé des notes que j'ai recueillies

sur les habitants de Ploërmel auxquels il m'a fallu parler longtems pour leur prouver que l'esprit du fanatisme est un esprit contre-révolutionnaire, et que le papier représentatif des propriétés nationales vaut mieux que l'argent de l'ancien régime. Je ne crois cependant pas avoir absolument prêché dans le désert. En général, dans toute l'étendue du Morbihan la loi du maximum est difficilement et mal exécutée. Il est bien instant de faire partir les jeunes gens de la première réquisition, car ils donnent des inquiétudes très fondées. Plusieurs ont fait entendre des propos royalistes, et dans une commune même ils ont arboré le drapeau blanc. Vannes, où j'arrivai hier soir, est plus que jamais détestable. Comment cela ne serait-il pas quand la municipalité elle-même, servant le fanatisme, a empêché d'inaugurer la ci-devant cathédrale en temple de la Raison, quand l'évêque, qui a parlé contre le mariage des prêtres et contre la loi, n'est pas encore en état d'arrestation ? »

De Nantes, le 10 Pluviôse.

J'écris à Robespierre :

« Je n'ai point laissé, mon bon ami, ralentir l'activité de ma correspondance. J'ai toujours écrit, soit à toi ou à Barère en particulier, soit au Comité collectivement, et je lui ai transmis toutes les observations que je croyais utiles. Aujourd'hui je viens de quitter Lorient après avoir vu les habitants, dans un de ces beaux élans d'enthousiasme qui caractérisent la véritable hauteur de l'esprit public, se rendre responsables de leur port et de leurs côtes, ainsi que du maintien du républicanisme et de la propagation des principes révolutionnaires dans ces parages. Je quitte Lorient avec la certitude d'avoir rendu cette commune aussi montagnarde qu'elle pou-

vait l'être, et j'y laisse un représentant montagnard qui va terminer les opérations, épurer la marine et régénérer tous les corps constitués du département. Il est bien urgent de faire exécuter la mesure que j'avais proposée au Comité de Salut public et qu'il a sanctionnée par un arrêté : l'éloignement des réquisitions qui seront remplacées par d'autres venues de climats opposés. C'est pour la ci-devant Bretagne surtout que cette mesure est indispensable. Les Bretons, longtemps courbés sous le joug de la féodalité, sont encore trop abrutis pour sentir les bienfaits de la révolution. Ils ont besoin d'aller s'instruire et se républicaniser hors de leurs foyers où tout les attache encore à leurs préjugés, à leurs habitudes et à leur crasse ignorance. Les Bretons sont égoïstes et paresseux; ils bornent tout à leur intérêt privé; ils ne voient que le sol où ils ont pris naissance. Ils iront s'identifier avec les habitants des autres parties de la République, et reviendront bons républicains, sachant parler français, ayant quelque teinture des arts et surtout de l'agriculture, trop négligée par eux. J'ai trouvé la plus grande partie des terres incultes, un nombre infini de marais dont le dessèchement pourrait assainir et fertiliser ces contrées. Il faudrait que cette opération fût confiée aux bras robustes et laborieux de nos réquisitions du Nord qui viendraient remplacer celles de l'Ouest. Cet échange des réquisitions m'a fait naître l'idée d'un autre échange non moins utile que le Comité de Salut public pourrait mettre à exécution. Je lui en écris en détail et te prie d'insister sur l'adoption de la mesure que je propose et qu'il serait trop long de détailler ici. Tu en jugeras par ma lettre au Comité. Je me suis attaché dans la tournée des districts à réveiller un peu l'énergie révolutionnaire. Pour la première fois les comités de surveillance se



sont occupés de l'arrestation des personnes suspectes. J'ai combattu le fanatisme par le langage seul de la raison, et j'ai vu s'élever l'arbre de la Liberté à la place des croix et autres signes de la superstition qui ont été abattus par les paysans eux-mêmes. A Josselin les prêtres ont tous abjuré; les saints de bois ont été brûlés dans les corps de garde; ceux d'argent et les calicés envoyés à la Monnaie, le tout d'après le vœu même du peuple. Dans le district de Rochefort on vient d'arrêter 22 hommes, tant émigrés ou prêtres réfractaires que jeunes gens de la première réquisition déserteurs. Ici encore est un motif de plus pour les éloigner. Hâtons donc le départ des premières réquisitions de la ci-devant Bretagne; ayons soin d'y avoir longtemps encore dans chaque village des garnisons républicaines comme dans un pays ennemi, et peu à peu les habitants fraterniseront avec les soldats et seront amenés au républicanisme dont ils sont bien loin, car on peut les dire à un siècle en arrière de la révolution. Faisons cultiver les terres, bonnes en elles-mêmes, mais laissées incultes par la paresse de ceux qui les possèdent, et nous aurons un produit considérable qui fera de ces départements un véritable grenier de la République par les ressources en subsistances qu'ils auront à lui offrir. Après, nous ferons dessécher les marais qui rendent plusieurs cantons malsains et inhabitables.

« Je vais passer seulement quelques jours à Nantes, ainsi qu'à la Rochelle et Rochefort pour y donner en passant quelques fortes secousses à l'esprit public et stimuler vivement les sociétés populaires, après quoi je me rendrai sans retard à Bordeaux, pour qu'à la fin de ma tournée je puisse voler à Londres où j'ai déjà servi la liberté et me sens prêt à la servir encore. »

Décadi, 10 Pluviôse.

J'écris à Prieur :

« J'arrive à Nantes, mon bon ami, et je m'empresse de te transmettre le résultat d'une lettre très officielle que je reçois de Paris. L'Angleterre est en feu ; on crie tout haut dans Londres qu'il ne faut plus de rois ; Georges et Pitt jouissent de leur reste. Le Comité de Salut public songe à seconder puissamment les habitants des bords de la Tamise, et la mission de représentant du peuple français auprès de la nation anglaise t'est destinée. Moi j'irai fort probablement aussi, et je ferai dans la Grande-Bretagne la même tournée que je viens de faire dans la Petite. Hâte-toi d'en finir avec le Morbihan. Je vais me rendre rapidement à Bordeaux et au Port-la-Montagne ; et, comme je te le disais avant mon départ de Lorient en pleine société populaire, notre rendez-vous est en Angleterre. L'année d'après nous porterons ailleurs la liberté. »

Décadi, 10 Pluviôse.

J'écris aux rédacteurs de l'*Anti-Fédéraliste* :

« Une fête solennelle vient d'être célébrée dans les murs de Lorient pour l'inauguration du temple de la Raison. Les détails de cette fête doivent être rendus publics. Le nonidi soir, les soldats de l'armée de l'Ouest et les envoyés des campagnes voisines arrivent dans Lorient. Une illumination générale et spontanée fait de leur entrée une véritable entrée triomphale, et la veille du jour destiné pour la fête est elle-même une fête unanime et touchante. Le décadi, dès l'aurore, plusieurs salves d'artillerie donnent le signal du réveil, et chacun se lève, empressé d'allonger, en la devançant, la

plus belle journée qui ait encore éclairé ces cantons. En attendant la douzième heure du jour, fixée pour la cérémonie, chaque citoyen dans de civiques banquets fraternise avec les habitants des campagnes et les braves soldats de l'armée de l'Ouest, qu'il se réjouit de réunir à sa table, où ils boivent à l'envi des santés communes à la victoire, cette favorite de nos guerriers, aux progrès de l'art utile et respectable de l'agriculture, et à la Liberté, déesse des Français. L'astre du jour a parcouru la moitié de sa carrière et des salves nouvelles proclament le moment de la réunion. Un cortège nombreux assiège déjà les portes de la maison commune; il s'ébranle, et le peuple immense, qui contemple avec une avidité curieuse les différents groupes qui le composent, s'unit à la marche et se rend à la place de la Montagne. Précédés d'un corps de cavalerie, d'un détachement d'artillerie et d'une musique guerrière, les citoyens soldats et les soldats citoyens, sans armes, marchent par pelotons, se tiennent fraternellement sous le bras. Le jeune bataillon de l'Espoir de la Patrie vient après eux; il porte une bannière où se peint une brillante aurore sortant de derrière une montagne. On y voit gravés ces mots : *Naître, vivre et mourir pour la liberté*. Un groupe de soldats de marine, d'ouvriers du port, ayant au milieu d'eux les bustes de Marat et de Pelletier, vient ensuite, précédé d'une bannière qui représente un sans-culotte avec les bras d'Hercule, armé d'une hache et d'une massue, s'appuyant sur un globe et comme prêt à l'ent'rouvrir pour donner une issue au volcan révolutionnaire, et sous ses laves brûlantes ensevelir la tyrannie. Le globe a cette inscription : *Mort aux tyrans! Liberté à tous les peuples!* L'œil qui se fixait avec admiration sur cet emblème chéri de la République universelle, voit ensuite avec attendrissement la foule

aimable et touchante de jeunes citoyennes qui, vêtues de blanc, parées des couleurs nationales, portent dans leurs mains des couronnes de myrte et de laurier destinées à ceux qui auront bien mérité de la patrie. La bannière qui la précède représente une jeune fille déposant des couronnes sur un autel civique. L'inscription est : *Au Civisme, à la Raison, à la Vertu*. Une autre bannière paraît. On voit un soleil à son déclin, qui darde ses rayons sur une montagne : *Nos derniers jours sont les plus beaux*. Ce sont les vieillards qui sous les glaces de l'âge sentent renaître encore tout le feu de la jeunesse au seul nom de liberté. »

15 Pluviôse.

J'écris d'Angers la lettre suivante, à Jullien de la Drôme.

« Au reçu de ma lettre, vole, je t'en prie, chez Robespierre avec les braves sans-culottes que je t'adresse. Il faut étouffer la Vendée qui renaît; il faut rappeler Carrier, qui tue la liberté. J'avais des détails si importants à communiquer au Comité de Salut public, que j'ai hésité un instant si je me rendrais à Paris, d'autant plus que je me rapproche, étant forcé de passer par Tours pour me rendre à la Rochelle. La route directe est interceptée. Montaigu est pris. Mais j'ai pensé que je ne devais revoir Paris qu'après ma mission absolument remplie, et les porteurs de ma lettre donneront les détails. En résumé, qu'on n'attende pas un jour pour rappeler Carrier et le remplacer par un représentant jeune et populaire, montagnard et sans-culotte, actif et laborieux. Lis à Robespierre cette lettre, et lis aussi toi-même celle que je lui écris. J'enverrai de Tours d'autres détails. Écris-moi de suite à la Rochelle. »

J'écris à Barère, membre du Comité de Salut public :

« Il faut sauver la commune de Nantes et la République. J'y ai trouvé l'ancien régime. Je viens de Nantes. J'ai vu la Vendée renaissante, Montaigu est repris. Charette rallie les débris d'une armée qui grossit chaque jour. J'ai vu dans les généraux un dessein bien formé de prolonger la guerre. « Ne vous inquiétez pas, disent-ils, nous la finirons quand nous voudrons. » Elle ne finit point. Je viens de Nantes et j'ai vu dans Carrier un satrape, un despote, un assassin de l'esprit public et de la liberté. Je n'exagère pas. Écoute les détails des patriotes de Nantes, porteurs de ma lettre. Que le Comité rappelle Carrier et le remplace bien : qu'il arrache Nantes à l'oppression, finisse la Vendée et déjoue nos ennemis et nos généraux. Réponds-moi, je te prie, à la Rochelle, où je vais me rendre. »

15 Pluviôse.

J'écris aux Jacobins :

« Je viens de Nantes, frères et amis. J'y ai vu les sans-culottes de cette commune dans la consternation et sous le joug de la tyrannie. On ne peut ni parler ni écrire. La liberté n'existe plus, et la Vendée est aux portes, et les généraux sont dans les murs au sein des plaisirs et de la mollesse. Secondez-nous au Comité de Salut public et sauvons la patrie. »

J'écris de Tours à Robespierre.

« Je t'ai promis quelques détails, mon bon ami, sur Carrier et sur Nantes. Je ferai connaître au Comité le mal que j'ai vu. Le Comité s'empressera d'y porter remède. La réunion des trois fléaux de la peste, de la famine, de la guerre, menace Nantes. On a fait fusiller peu loin de la ville une foule innombrable de soldats

royaux, et cette masse de cadavres entassés jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang, a corrompu l'air. Des gardes nationales de Nantes ont été envoyées par corvées pour enterrer les morts, et deux mille personnes en moins de deux mois ont péri d'une maladie contagieuse. L'embarras de la Loire n'a pas permis de faire venir des subsistances pour remplacer celles qu'absorbaient nos armées, et la commune est en proie à la plus horrible disette. On dit que la Vendée n'est plus et Charette à quatre lieues de Nantes tient en échec les bataillons de la République qu'on lui envoie les uns après les autres, comme dans le dessein de les sacrifier. On ne dissimule pas qu'on veut éterniser la guerre. « Nous la finirons quand nous voudrons, » disent les généraux, et cependant elle ne finit pas.

« Quand des canons sont pris, un général répond : « Nous avons le temps de les reprendre. » Et cependant on laisse aggraver le mal. On affecte le mépris le plus indécent des assassins de la patrie ; on voit de sang-froid périr ses défenseurs. Une armée est dans Nantes, sans discipline, sans ordre, tandis qu'on envoie des corps épars à la boucherie. D'un côté l'on pille, de l'autre on tue la République. Un peuple de généraux fiers de leurs épauettes et broderies en or aux collets, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussent dans leurs voitures les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, aux spectacles ou dans les fêtes et repas somptueux qui insultent à la misère publique, et dédaignent ouvertement la société populaire où ils ne vont que très rarement avec Carrier. Celui-ci est invisible à tous les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux

occupations que réclament les circonstances, et nul n'est dupe de ce mensonge; on le sait bien portant et en ville; on sait qu'il est dans un sérail entouré d'insolentes sultanes et d'épaulettiers lui servant d'eunuques; on sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major qui le flagornent sans cesse et calomnient à ses yeux les patriotes; on sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblées publiques. Les discours sont écoutés, les correspondances interceptées. On n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser. L'esprit public est mort, la liberté n'existe plus. J'ai vu dans Nantes l'ancien régime. L'énergie des sans-culottes est étouffée, les vrais républicains pleurent de désespoir d'avoir vu le despotisme renaître, et la guerre civile semble couvrir au sein de tant d'horreur. Une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la société populaire. Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a dans un temps écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile aristocratique et fédéraliste, mais depuis il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il s'est très mal entouré. Il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans et il a rebuté les républicains, rejeté leurs avis, comprimé les élans du patriotisme. Il a par un acte inouï, fermé pendant trois jours les séances d'une société montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société populaire. Enfin il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui et maltraiter de coups en les menaçant de la mort ceux qui se plaignaient qu'il y eût un intermédiaire entre le représentant du peuple et le club, organe du peuple, ou qui dans l'énergique élan

de la franchise républicaine demandaient que Carrier fût rayé de la société s'il ne fraternisait plus avec elle. J'ai moi-même été le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres. On assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécile Prieur de la Marne qui ne savait qu'enfermer les suspects, etc. Ma conférence avec lui serait trop longue à détailler. C'est encore Carrier qui par un acte public a refusé de reconnaître un de ses collègues pour représentant du peuple, et cet arrêté, que je t'ai envoyé, était, dans toute la force du terme, contre-révolutionnaire. Il faut sans délai rappeler Carrier et envoyer à Nantes quelqu'un qui réveille l'énergie du peuple et le rende à lui-même. Il faut sans délai charger un général, sous sa responsabilité, d'exterminer à terme fixe les restes des rebelles. Vous chargez bien un corps constitué d'exécuter un décret à terme fixe, et le rendez responsable de l'exécution, faites-en de même pour les généraux. La limite du consulat chez les Romains a empêché bien des campagnes de se prolonger. Limitez aussi le généralat. Il le faut, ou vous avez un nouveau système de trahison inévitable. Réponds-moi, je te prie, à la Rochelle. Je t'ai donné des détails sur nos généraux, sur Carrier et sur Nantes; les patriotes que je t'ai adressés te diront le reste.

« *Nota.* — L'exemple du secrétaire de Carrier, qui reçoit, avec la hauteur d'un ci-devant ministre, les députations d'une société populaire, et les exemples multipliés qu'il serait trop long de rapporter ici, de maints secrétaires que j'ai vus, me font croire très utile d'interdire à ces messieurs de prendre un caractère



public et de signer les arrêtés des représentants du peuple. Ils ne s'identifieront plus avec la représentation nationale et ne pourront plus la compromettre. Fais part de cette observation au Comité. »

Tours, 17 Pluviôse.

J'écris aux membres du Comité de Salut public :

« Je vous ai fait part successivement, citoyens, de mes opérations et observations dans les différents ports et communes où vous m'avez envoyé. J'arrive de Nantes où m'appelait la continuation de ma tournée, et mes lettres particulières à Barère et Robespierre, que je les ai priés de communiquer au Comité, vous ont mis à même de juger du mal, de ses causes et des remèdes qu'il réclame. Je me bornerai à vous dire ici en général les autorités constituées de Nantes composées de vrais sans-culottes, et la société populaire de Vincent-la-Montagne bien disposée et animée des meilleurs principes. Elle a seulement besoin d'être un peu stimulée. Je me suis concerté avec l'agent national et le maire de la commune pour que les fêtes décadaires eussent cette solennité qui pût attacher, électriser, républicaniser le peuple; et de grands spectacles offerts, des exemples de vertus retracés, de belles actions honorées, lui rendront la révolution plus chère, et l'élèveront à la hauteur de la Montagne. J'ai vu par mon séjour à Lorient quels sont les incalculables effets des fêtes publiques bien dirigées. J'en prendrai occasion de vous parler des spectacles, qui presque partout sont les repaires de l'aristocratie. Il faut ou les fermer ou les mettre en réquisition pour la République et ne leur permettre que de jouer des pièces républicaines et seulement les jours où le club ne tient pas séance. Alors l'aristo-

cratie n'y sera pas seule. A Nantes il y a deux salles de spectacle. Ne pourrait-on pas mettre celle des artistes soi-disant républicains à la disposition de la société populaire de Vincent-la-Montagne, qui est releguée dans une ci-devant église très malsaine et défavorable aux orateurs. Il n'est point indifférent, pour l'esprit public, que le club d'une ville comme Nantes ait un local vaste, imposant et commode. Le peuple alors affluera et les progrès de l'instruction seront rapides. Comme il y avait encore dans le sein de la Société des hommes du 31 mai, des modérantistes, des négociants, je lui ai fait adopter pour une époque très rapprochée un scrutin épuratoire calqué sur celui des Jacobins de Paris. J'en ai senti par expérience tous les avantages à Lorient, où il a rendu la Société populaire aussi bonne qu'elle pouvait l'être, et élevé les âmes à cette franchise républicaine, à cette abnégation des personnes, premier germe de la vertu et de l'amour de la patrie. »

23 Pluviôse.

J'écris à Robespierre :

« J'attends, mon bon ami, avec impatience le résultat du voyage à Paris des sans-culottes nantais que je t'ai adressés. Plus je parcours les départements voisins de la Vendée et me trouve avoir des relations avec ceux qui ont vu de près les événements, plus je m'aperçois que le Comité de Salut public a été trompé, que les traîtres pullulent encore dans nos armées et qu'il faut de prompts remèdes pour arrêter le mal. Je dois te transmettre pour le Comité de Salut public tous les renseignements que j'ai recueillis, et te faire part des mesures qui peuvent enfin terminer une guerre à dessein prolongée, où l'on ne voit de la part des généraux qu'un

système bien suivi de calculs et de trahison. Une correspondance continue a existé entre un grand nombre de nos chefs et ceux des brigands. Les munitions, les vivres ont été fournis à la Vendée par les généraux des armées de la République bien plus que par l'Angleterre. Les ateliers et magasins de la cohorte royale étaient dans nos propres camps et nos places fortes. Il est prouvé que très souvent nos généraux ont concouru à leurs défaites mutuelles en refusant par jalousie ou tout autre motif de se seconder. Un général de brigade voyant revenir après une déroute complète une division de l'armée qui n'avait jusqu'alors éprouvé aucun échec, dit en riant : « Il était bien temps qu'elle eût son tour, et mon cher collègue apprendra qu'il n'est pas invincible. » Une lettre d'un de nos agents militaires, maintenant guillotiné, portait ces mots adressés à l'un des chefs des brigands : « Je fais partir de tel côté tant d'hommes avec tel nombre de cartouches ; c'est autant de munitions que je t'envoie. » Il est prouvé que dans mainte et mainte occasion les défaites ont été combinées par les généraux eux-mêmes qui couvraient ainsi les dilapidations faites par eux dans le trésor public, en disant que les caisses de l'armée avaient été prises par l'ennemi, et se dispensant de rendre aucun compte. Il est prouvé que lorsqu'un officier patriote, témoin des abus, des crimes, des trahisons, a voulu les faire connaître, il a été sacrifié et, sous prétexte de confiance dans une entreprise périlleuse, envoyé à la boucherie. Il est prouvé que les généraux connaissant parfaitement la force de l'ennemi et pouvant sans peine le détruire, lui ont toujours opposé des forces inférieures. Il est prouvé que la guerre de la Vendée n'existerait plus si les généraux l'avaient voulu de bonne foi. Leur multiplicité inutile et dispendieuse a été la première cause du mal. Les

uns avaient des intelligences avec la horde catholique, les autres cherchaient moins à servir la patrie qu'à se nuire mutuellement à eux-mêmes et contrecarrer leurs opérations. Ceux qui n'étaient pas des traîtres étaient des intrigants qui s'occupaient de satisfaire leur ambition personnelle, et non d'être utiles à la chose publique. L'égoïsme, l'amour-propre, l'avarice et la perfidie ont éternisé la Vendée. Il faut destituer un grand nombre de ces chefs que la cabale seule a élevés à leur grade, et qui ne font que manger inutilement l'argent de la République. Moins vous aurez de chefs, plus vous serez à même de les surveiller et d'éviter les trahisons. Il faut limiter le généralat pour que le chef, qui voit dans un terme prochain sa destitution prononcée par la loi, travaille à mériter une nomination nouvelle et n'ait aucun intérêt à prolonger une guerre qui ne le prolongerait pas dans sa place. Il faut réduire les appointements énormes qui ne font que nourrir le luxe et la cupidité, sauf à indemniser au sortir de leurs emplois ceux qui les auront bien gérés. Il faut rendre la responsabilité réelle et terrible pour le non-succès des expéditions militaires mal dirigées, et ne plus laisser d'alternative entre la guillotine et la victoire. Les soldats ont été trop longtemps victimes d'une extrême indulgence pour les chefs. Ne vaut-il pas mieux, en épargnant le sang de nos guerriers, s'exposer même à ce qu'un ou quelques chefs puissent être victimes d'une excessive sévérité.

« J'aurais encore plusieurs détails et renseignements à te communiquer, des faits à l'appui des mesures que jete propose, mais j'ai dit l'essentiel et crois inutile d'insister davantage. Fais, je te prie, part de ma lettre au Comité de Salut public. »

24 Pluviôse.

J'écris aux membres composant le Comité de Salut public :

« Chargé par vous, citoyens, d'électriser l'esprit public dans nos différents ports et d'imprimer plus d'énergie encore aux sociétés populaires, je vous ai rendu un compte exact et détaillé de la marche que j'ai suivie pour remplir cette mission. Souvent les plus petits moyens en apparence produisent les plus grands effets, et c'est par des fêtes, des spectacles, des cérémonies solennelles qu'on éveille l'enthousiasme, qu'on embrase les cœurs, qu'on rend la patrie plus chère.

« A mon passage à Nantes j'ai parlé avec force contre le négociantisme. J'ai relevé l'énergie des sans-culottes, tracé les derniers devoirs des sociétés populaires, préparé les esprits à la grande entreprise qui doit planter sur le sol anglais l'étendard tricolore. J'ai provoqué un scrutin épuratoire public et sévère qui ne laisserait plus, dans la société de Vincent-la-Montagne, ni modérés, ni patriotes faibles ou douteux.

« J'ai fait promettre aux jeunes citoyennes de n'unir leurs mains qu'à des mains républicaines. Cette cérémonie solennelle et touchante a fait couler des larmes d'attendrissement et de joie. Pour décadi prochain j'ai proposé à la société populaire de destiner une dot à deux époux choisis, pauvres, patriotes et vertueux, qui seraient unis sur l'autel civique. La dot a bientôt été trouvée, et le mariage aura lieu. Comme les habitants des campagnes sont en beaucoup d'endroits, et surtout ici, en guerre ouverte avec les habitants des villes, j'ai pris des moyens pour qu'un grand nombre d'entre eux vint célébrer les décadis avec leurs frères. Ils seront

admis à leurs foyers, à leurs tables; ils fraterniseront ensemble, et, de cette hospitalité qui sera réciproque, naîtra l'union que l'aristocratie voulait rompre entre les campagnes et les villes pour affamer ces dernières. Les instruments aratoires seront portés en triomphe dans les fêtes décadaires, et l'agriculteur, voyant son art honoré, y sera plus attaché, trouvera dans l'estime et la reconnaissance publiques la récompense de ses travaux, et apprendra à se glorifier du beau titre de père nourricier de la patrie. »

Quintidi 25 Pluviôse.

ENGAGEMENT DES RÉPUBLICAINS ET RÉPUBLICAINES  
DE LA ROCHELLE.

Les citoyens et citoyennes de la commune de la Rochelle qui portaient depuis longtemps dans leurs cœurs la résolution ferme et prononcée de défendre contre tous les ennemis de la liberté le sol dont la nature les a rendus gardiens sur les limites de la France :

Ont arrêté que ce vœu déjà consigné dès février dernier, vieux style, dans les registres de la société populaire et ceux de la commune, serait renouvelé dans une déclaration solennelle. Les signatures qui la couvrent sont toutes républicaines, car les partisans de l'aristocratie ou du modérantisme n'ont point été admis à voir leurs noms associés aux noms des patriotes dans un engagement sacré qui ne doit réunir que les vrais enfants de la République. Les républicains et républicaines de la Rochelle se déclarent envers la Convention nationale et le peuple français responsables de leur port, de leur commune, de leurs côtes et de la conservation et propagation de l'esprit et des principes révolutionnaires.

Quintidi, 25 Pluviôse.

J'écris à Barère,

« Je te prie, mon bon ami, d'instruire tes collègues que depuis le décret sur le mode de gouvernement révolutionnaire, non seulement les lois ne parviennent point par le nouveau mode d'envoi décrété, mais encore elles ne sont point reçues par l'intermédiaire des autorités constituées supérieures. Un autre abus qui existe c'est que la plupart des corps militaires en cantonnement ne reçoivent ni lois ni bulletins et sont traités comme étrangers à la République. MM. les généraux, pour s'éviter la peine des envois, allument leurs feux avec les bulletins et font ensuite croire aux soldats que la Convention nationale ne s'occupe point de leur sort. J'ai vu aussi dans plusieurs communes où étaient des garnisons, entre autres à Ancenis, département de Loire-Inférieure et à la Roche-Sauveur, département du Morbihan, beaucoup de soldats sans cocardes. Je leur ai observé qu'un décret ordonnait à tout Français de la porter. Ils m'ont répondu qu'en recevant l'équipement ils avaient demandé des cocardes à leurs chefs, qui leur avaient répondu qu'ils n'avaient qu'à en acheter, mais que la République n'était pas tenue de leur en fournir. La cocarde tricolore ne doit-elle pas faire partie de l'équipement de tout soldat français? A la Roche-Sauveur commande le général de brigade Avril, sur lequel j'ai écrit en détail au comité. J'ignore sa décision, comme aussi celle qu'il aura prise à l'égard de Le Batteux, d'Hérault et de Guerrard. Ce dernier est un contre-révolutionnaire connu publiquement pour tel et déclaré tel en assemblée générale de la société populaire de Lorient. Il importe d'empêcher le ministre de la marine d'employer un pareil agent. L'ancien calen-

drier subsiste encore dans les campagnes et dans les villes; les patriotes eux-mêmes ne désignent les jours que par leur dénomination proscrite. La cause en est dans l'impatience même qu'ils ont de recevoir des nouvelles. On sait que le courrier arrive par exemple tous les lundis et mercredis, etc. Il importe que les jours d'arrivée et de départ des courriers soient adaptés au calendrier nouveau, et ce travail est facile. Le Comité de Salut public devrait, je crois, charger l'administration des postes de mettre ce changement à exécution dans un court délai.

Le vrai moyen d'épurer cette infâme Vendée, c'est, après avoir régénéré toutes les administrations militaires, de régénérer aussi tous les corps constitués et de les composer d'hommes absolument étrangers au pays et d'inflexibles révolutionnaires. Tant qu'il y aura des habitants du lieu pour magistrats ou administrateurs, l'influence des intérêts locaux, les petites passions des considérations particulières, la contagion du mauvais esprit maintenu depuis longtemps, feront tout dans les actes publics.

La Rochelle, 29 Pluviôse.

*Jullien à Barrère, membre du Comité de Salut Public.*

Faut-il, mon bon ami, qu'aujourd'hui encore le patriotisme soit persécuté dans ceux-là mêmes qui vont propager les leçons du patriotisme et qui sont honorés de la confiance du comité de Salut public pour remplir une pareille mission? Je vais te raconter ingénument et brièvement les faits qui se sont passés à mon égard; tu voudras bien en instruire le Comité.

Arrivé à la Rochelle, j'ai donné connaissance de mon passeport et de ma mission à la municipalité, puis



à la société populaire, où j'ai commencé, d'après ma mission même, à parler dans le sens à peu près de mes autres discours. Les républicains et républicaines ont reçu avec enthousiasme l'expression des principes qui les animaient et qui n'avaient besoin que d'un léger stimulant. Je puis me féliciter d'avoir électrisé l'esprit public et de lui avoir imprimé ce degré d'énergie, garant de sa durée. J'ai rendu au Comité le compte exact et détaillé de la marche que j'avais suivie pour remplir ce but, mais j'avais commis une grande faute : je n'avais pas été voir le district. Ici, je te prierai de me dire s'il est dans l'esprit ou dans la lettre d'aucune loi, ou même s'il est dans les instructions que le Comité de Salut public donne à ses agents, qu'ils soient tenus de se présenter aux administrations de district, quand ils n'ont rien à traiter avec elles. C'est pourtant là mon crime, et c'est pour ce crime que j'ai dû être dans les mains de la gendarmerie. Je continue le récit des faits. Le neuvième jour de mon séjour à la Rochelle et le troisième d'une maladie cruelle qui me retenait au lit, je reçois la lettre du district, dont je joins ici copie. On me donna connaissance de cette lettre que je n'avais pu lire moi-même. Elle m'enjoignait sans motif, ainsi que tu vois, de me rendre au district avant midi. N'ayant pu sortir depuis plusieurs jours, et pouvant à peine sortir encore, je crus qu'une réponse devait me suppléer, mais je n'avais point pensé que les minutes fussent comptées, et une heure sonnait quand ma réponse allait partir. Je vois entrer le capitaine de la gendarmerie avec l'arrêté dont ci-joint copie. J'écris sur-le-champ la lettre que je t'envoie. Enfin, je passe une partie de l'après-midi en état d'arrestation, et cela pour n'avoir pas rendu visite à un corps constitué auquel je n'en devais point.

« Je suis arrêté... dans quelle commune ? Dans ces murs où j'ai été entouré des applaudissements et des preuves de l'amour du peuple, où j'ai vu les citoyens et les citoyennes se presser autour de moi pour dévorer les principes républicains que ma mission était de leur transmettre. La gendarmerie est chargée de me conduire ; et c'est dans cette commune que tous les patriotes, sur la fausse nouvelle de mon départ, ont arrêté, hommes, femmes, vieillards, enfants, de me reconduire jusqu'au delà des portes, pour me témoigner leurs regrets et leur amitié fraternelle.

« Mais que dis-je ? Le district ne me regarde plus même citoyen. Je lis dans son arrêté : *le nommé Jullien, étranger*, etc. Depuis quand suis-je privé du titre de citoyen français, qu'on ne peut enlever même à un accusé que la loi présume innocent, tant qu'il n'est point reconnu coupable ? Où est le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la République, si dans une commune de la France un citoyen français, appelé par une mission, est qualifié d'étranger ? C'était peu. Je suis conduit au district ; je n'y vois point le peuple, la séance était secrète. Mes papiers sont visités. Le district aurait pu sans peine avoir de la municipalité l'extrait de leur enregistrement. Je suis interrogé. On me fait un crime de n'avoir point été visiter le district. Je le demande encore, quelle est la loi ou l'instruction qui m'y oblige ? On dit que mes pouvoirs doivent être réputés nuls, n'ayant pas été renouvelés depuis le décret du 14 frimaire. Je le demande, y a-t-il un article de la loi qui ordonne le renouvellement des mandats d'agents particuliers ? Heureusement l'arrêté du Comité, pris le 9 nivôse pour sanctionner mes opérations dans le Morbihan, leur a prouvé que j'étais encore reconnu par lui pour son agent. On délibère, si je serai détenu

et empêché de continuer ma mission. Je demande d'après quelle loi ? On ne peut en alléguer aucune, mais on me couvre d'accusations aussi vagues les unes que les autres ; on va jusqu'à me faire un crime d'être allé à la société populaire sans diplôme, parce que je m'y étais présenté avec la qualité d'agent du Comité de Salut public. On me fait un crime d'avoir semé la division en criant contre le modérantisme et séparant la classe des patriotes révolutionnaires de celle des insouciants égoïstes ; on me questionne sur mes moindres discours publics et particuliers, qu'il paraît qu'on a eu soin d'épier. Enfin, on me renvoie, et je suis libre au bout de deux heures d'un interrogatoire inquisitorial et arbitraire.

« Mon premier soin, au sortir de cette longue séance, a été de m'informer de l'opinion publique à l'égard des membres du district. Plusieurs patriotes m'ont dit que le district n'obtenait pas une entière confiance, et que même deux membres n'avaient pas été jugés dignes de la Société populaire. Je le déclare, si ce corps constitué eût été entouré de l'estime du peuple et composé de républicains, la faute grossière, ou plutôt l'injustice atroce commise à mon égard eût été oubliée par moi, et j'aurais le premier cherché à fraterniser avec eux. Mais ce n'est pas moi, c'est mon patriotisme qu'ils ont poursuivi. Si un citoyen, victime d'un acte injuste et arbitraire, a droit d'en exiger une réparation qui est demandée par la justice et même par l'intérêt de la liberté individuelle, je te prierai, et je borne là ma réclamation, d'inviter le Comité de Salut public à prendre un arrêté par lequel il improuve formellement la conduite du district de la Rochelle et de faire adresser cet arrêté par l'intermédiaire de la société républicaine. Songe que ce n'est

pas ma cause, mais celle du civisme à dessein opprimé. »

29 Pluviôse.

J'écris aux sans-culottes officiers municipaux de la Rochelle :

« Je reçois, frères et amis, votre invitation fraternelle d'assister demain avec vous à la plantation de l'arbre de la Liberté ; et, quoique très malade encore ce soir, j'espère que la joie publique ranimera ma santé, et je m'empresserai de m'y associer. Je pense que le Conseil général de la commune, qui offre en même temps une réunion d'un certain nombre de membres de la société populaire, devrait, pour ajouter à la solennité de la fête, faire préparer, auprès de l'arbre de la Liberté, un autel civique, où puisse avoir lieu l'hymen formé sous les auspices des républicains et républicaines de cette commune ; même un banquet fraternel, où chacun apporterait son repas particulier, devrait être indiqué pour réunir tous les citoyens ; et un bal, où les jeunes enfants de la patrie prêteraient un engagement solennel, serait donné gratuitement au peuple dans un local vaste et commode. Veuillez, frères et amis, concourir à l'exécution de ces détails. »

29 Pluviôse.

J'écris aux membres composant le Comité de Salut public :

« Prêt à quitter la Rochelle pour me rendre à Rochefort et à Bordeaux, je crois devoir, citoyens, vous remettre encore sous les yeux le résultat des mesures attendues avec impatience par les patriotes pour détruire la Vendée.

« Chaque jour m'apporte des preuves nouvelles de la scélératesse de nos généraux. Quand donc verra-t-on la guillotine à la tête des armées, et quand le soldat pourra-t-il être vengé de ceux qui sont les vrais brigands, les vrais ennemis de la République, les vrais assassins de ses défenseurs? L'un de ces généraux, l'adjudant-général Charlery, dit à un bataillon de se porter sur un point où il devait joindre le corps de l'armée, et ce bataillon ainsi trompé fut précipité au milieu des bivouacs ennemis. On a vu les plus grands convois toujours mal accompagnés et nous en avons perdu un dernièrement à cause du petit nombre de ceux qui l'escortaient. C'est ainsi que les généraux livrent et nos munitions et nos guerriers.

« Chargez un seul homme de la guerre de la Vendée, et fixez-lui une époque à laquelle il doive ou vous apporter la palme de la victoire, ou lui-même livrer sa tête à l'échafaud.

« Je vous ai transmis déjà le résultat de mes opérations et observations dans cette commune où l'opinion publique va toujours en se régénérant et où chaque jour fait de nouvelles conquêtes à la Montagne.

« J'ai, de concert avec le conseil général de la commune, préparé sur le changement du nom des rues et places publiques un travail propre à offrir de tous côtés les annales vivantes de la Révolution et fixer dans l'imagination de chaque citoyen les époques successives qui ont créé ou affermi la liberté, les grandes vertus du peuple qui ont présidé à ces époques mémorables, et le souvenir des grands hommes qui sont morts après avoir bien mérité de la patrie. »

9 Ventôse.

J'écris au Comité de Salut public.

« Je suis encore à la Rochelle, citoyens, où je me suis occupé de prendre les renseignements que m'avaient invité de prendre vos collègues Topsent et Guesno.

« Je suis presque sur les lieux. Je l'ai vu, je le dirai avec franchise, citoyens, on vous trompe, on tourne adroitement à l'avantage de vos ennemis les mesures sages en elles-mêmes que vous prenez pour les détruire. Vous avez ordonné qu'on brûlât les repaires des brigands. Croiriez-vous que, sous prétexte de se conformer à cette disposition d'un de vos arrêtés, on a brûlé des communes entières dont les habitants, animés d'un zèle très louable, s'armaient de fourches, de faux, de fusils et arrêtaient eux-mêmes les brigands pour les livrer à l'armée républicaine? Croiriez-vous que, sous prétexte de suivre vos ordres, on égorge les enfants, les femmes, les municipaux en écharpe à la suite d'un banquet civique donné par eux à une division de l'armée? Croiriez-vous qu'au moment où la famine semble menacer ces contrées, on incendie jusqu'aux magasins de subsistances, et que ceux non incendiés sont livrés à l'ennemi? Croiriez-vous que vos généraux donnent l'exemple du pillage et veulent faire dégénérer en vil métier de voleur le sublime emploi de défenseur de la patrie?

« J'ai vu des malheureux, abandonnés au désespoir, n'ayant d'autre perspective que la mort et de la part de l'armée républicaine et de la part de la horde royale. Les habitants d'une commune qui avaient concouru à l'arrestation de plusieurs scélérats à la suite de Charette, craignant d'être victimes de la dévastation

générale ordonnée par le commandant en chef, vont trouver le brave Bard, général de brigade, qui leur donne un certificat ainsi conçu : « Je déclare que la « commune de ... s'est toujours bien montrée, que les « habitants m'ont journallement amené des brigands « pour être fusillés, et qu'on doit les traiter comme amis « de la République. » La municipalité présente ce certificat au général chargé de l'exécution de ce qu'on appelle les grandes mesures. Il répond qu'il a des ordres contraires, fait désarmer ces malheureux, laisse violer ensuite en leur présence leurs femmes et leurs filles, et termine cette scène d'horreur par tout massacrer, jusqu'aux enfants à la mamelle. Tout est livré au pillage et à l'incendie. C'était donc peu des maux qu'avaient causés les monstres que nous combattons ! Des calamités nouvelles devaient-elles affliger ces contrées et avoir pour auteurs les hommes appelés à les défendre ? Dans le même temps, on a soin de ne jamais attaquer les brigands qu'avec des forces inférieures aux leurs, de dégarnir les postes menacés par eux, de ne point faire escorter les convois pour qu'ils s'en emparent aisément. J'ai lu, non pas une, mais vingt lettres de différents soldats ou officiers de différents corps ; j'ai entendu des généraux, des citoyens, des habitants des lieux, des étrangers témoins des faits, tout se réunit pour dévoiler les mêmes crimes. Je joins ici une proclamation du général Turreau, qui seule est, à mes yeux, un délit, parce qu'elle offre un tissu de mensonges, parce qu'on présente comme victoire le massacre d'enfants et de femmes, ou de paysans non armés, et qu'on dissimule tous les revers, et c'est ainsi qu'on trompe un peuple libre ?

« Ordonnez que les subsistances qui sont à Fontenay-le-Peuple, et sans lesquelles votre marine et tous les

habitants de ces parages sont la proie de la disette; ordonnez, dis-je, que les subsistances qui sont dans la Vendée et dont chaque jour les brigands se rendent maîtres, reflueront vers la Rochelle pour être employées à la destination projetée. J'arrive à l'état de la Rochelle, cette place doublement intéressante, comme voisine du théâtre actuel de la guerre et comme avant-poste sur nos côtes, où il y avait 1100 hommes de garnison, la plupart nouveaux soldats, mal armés et mal exercés. On en réclame quatre cents pour la marine de Rochefort, trois cents pour couvrir Fontenay. Reste quatre cents qui forment justement le nombre nécessaire pour le service journalier de la place. L'article 2 de votre arrêté du 18 pluviôse, qui est entre les mains de vos collègues Chent et Garrau, nous fait espérer quelques pièces d'artillerie, mais il nous faut des hommes, et avant tout un plan bien conçu et fidèlement exécuté pour la destruction de la Vendée. »

Rochefort, 14 Ventôse.

J'écris à la société populaire de la Rochelle :

« Je commence avec vous, frères et amis, la correspondance que j'ai promis d'entretenir. Ma poitrine épuisée me forçant de prolonger mon séjour à Rochefort, je n'y puis avoir de relations que par écrit avec la société populaire, et j'ai senti la nécessité de m'absenter de ces séances. Je n'ai pas voulu, cependant, négliger de l'associer aux actes qui dans votre commune ont utilement servi la cause du patriotisme, aux engagements solennels et aux fêtes touchantes qui ont élevé l'esprit public et lui ont imprimé une énergie nouvelle. Je n'ai point oublié le scrutin épuratoire public et la proposition a été, m'a-t-on dit, vivement combattue, parce



qu'on prétendait que ce mode de scrutin avait eu des inconvénients à la Rochelle. Nul n'en saurait mieux juger que vous, et je m'adresse à vous pour avoir votre sentiment. Quant à moi, je dois en républicain vous ouvrir ma pensée à cet égard. Je crois que le scrutin public, tel que vous l'avez mis à exécution, est le seul qui convienne à des hommes libres. J'avoue que le scrutin n'a pas produit un grand effet dans votre société, que peut-être il devait entraîner quelques ajournements qui n'ont pas eu lieu; mais si vous n'étiez pas entièrement mûrs pour un pareil scrutin, j'en conclus qu'il ne vous était que plus nécessaire pour mûrir votre républicanisme, former votre caractère, fortifier votre tempérament politique. Un pareil scrutin, répété dans quelque temps, aura désormais une plus salutaire et plus efficace influence. J'ajouterai que si l'épuration, quoique sévère en apparence, n'a pas frappé tous les coups qui paraissaient nécessaires aux patriotes, elle a néanmoins donné de fortes leçons à quelques hommes dont l'énergie et l'activité doublent en proportion de la publicité des avis qu'ils ont reçus. Enfin, je crois qu'il en a résulté des avantages. La tribune a offert tour à tour à la société chacun de ses membres, et il est du principe de l'égalité que la tribune ne soit pas le domaine exclusif de quelques hommes, et que tous s'habituent à parler en public et se dépouillent d'une timidité qui pourrait priver une assemblée entière du tribut utile de l'opinion d'un brave sans-culotte. Des explications franches sont résultées de cet épurement. L'aristocratie n'a pas dû le voir de bon œil, et l'intrigue et le modérantisme n'ont pu que le redouter. Je vous devais mes observations, j'attends en retour le résumé des vôtres. C'est ainsi que les républicains s'éclairaient mutuellement. On calomnie beaucoup votre

scrutin épuratoire. Veuillez m'écrire avec franchise, vous qui l'avez vu, ce que vous en pensez, et si vous lui trouvez plus d'inconvénients que d'avantages; je prie la société, qui a par devers elle l'expérience, qui a joint la pratique à la théorie, de peser la question que je lui soumetts, et de me faire sur-le-champ passer sa décision. »

15 Ventôse.

J'écris à Barère, membre du Comité de Salut public.

« Je t'ai plusieurs fois écrit pendant mon séjour à la Rochelle et je te parlerai encore de la Vendée. Opposons-leur une masse de forces imposante. Qu'elle soit dirigée par un chef instruit et républicain; qu'en un même jour elle fonde de différents points sur l'ennemi; que chaque commandant de colonne soit responsable sur sa tête de son exactitude à se trouver au jour et à l'heure marqués au rendez-vous commun, car c'est le peu d'ensemble qui a existé dans les opérations et la négligence ou la mauvaise volonté des généraux de se seconder mutuellement qui a causé tous nos échecs. La cohorte royale ne pourra résister, mais il faut en détruire jusqu'au dernier reste. Que 6 000 hommes de réserve soient gardés pour se jeter après l'action de différents côtés sur tous les partis de fuyards, et qu'aucun ne soit épargné. Ce dernier coup bien ménagé, bien conduit, bien exécuté, sera le coup de mort de la Vendée. »

15 Ventôse.

J'écris à Billaud-Varennes :

« Je ne veux pas, citoyen, m'éloigner de ton pays natal sans t'écrire. Tu as pu voir par mes lettres au Comité de Salut public quels ont été les engagements unanimes qui ont lié les républicains et les républicaines de la

Rochelle ; quelles ont été les fêtes décadaires et cérémonies solennelles qui ont électrisé l'esprit public. Tu as pu voir aussi les détails et renseignements que j'ai envoyés sur la Vendée et les mesures proposées par moi pour terminer enfin la guerre. Je te prierai de m'apprendre quelle aura été la décision du Comité. Je lui écris encore sur le même sujet par le courrier. Procure à la Rochelle des munitions et des forces. Beaucoup de soldats de réquisition qui ne sont pas à beaucoup près exercés tout le long du jour et que l'oisiveté porte souvent à discuter pourraient être employés utilement à la réparation des chemins ou autres ouvrages publics, avec une augmentation proportionnée à leur paye. Cela serait économique et politique. On pourrait aussi employer des bras vigoureux et trop souvent oisifs aux travaux de l'agriculture. Veuille soumettre ces vœux au comité. J'espère avoir à Bordeaux la réponse. »

15 Ventôse.

J'écris à la société populaire de Rochefort :

« Je vous envoie, frères et amis, les détails du mode de scrutin épuratoire que je vous ai promis hier ainsi que l'exposé des motifs qui l'ont dicté et des principes qui doivent y présider. Ma poitrine épuisée depuis longtemps par des courses, des fatigues et des travaux non interrompus, ne me permet point ce soir de me rendre au milieu de vous et me privera peut-être du plaisir que je m'étais proposé d'avoir des entretiens fréquents et journaliers avec une réunion de bons républicains. J'espère m'en dédommager quand je serai un peu remis, et je vous transmettrai en attendant tout ce qui me paraîtra devoir concourir au bien public de la commune et à l'avantage particulier de la société. »

*Rapport sur le mode de scrutin épuratoire.*

Vous avez délibéré, citoyens, le principe de la publicité de votre scrutin épuratoire. Vous avez senti que ce mode était le seul qui pût convenir à des hommes libres, et chacun de vous, appelé à la tribune publique, y sera interrogé devant ses concitoyens sur les détails de sa vie, sur ses principes. Je vais vous soumettre la série de questions à faire, vous proposer l'arrêté à l'exécution de l'épurement et vous indiquer les principes généraux que vous ne devez jamais perdre de vue dans cette opération. Sans entrer dans l'examen des vices d'un comité secret où la conduite la plus pure est dénaturée par la calomnie, où la passion et l'intrigue peuvent agir dans l'ombre, je vous présenterai une analyse des avantages qui doivent résulter du scrutin public. Il doit élever les esprits à ce degré de franchise qui est la première base des vertus républicaines. On ne doit pas craindre de dire en face à un homme ce qu'on pense de lui. L'égalité recouvrera ses droits par la franchise qu'auront les subordonnés dans la gradation des emplois publics à s'expliquer sur le compte de leurs supérieurs, et cette chaîne de dépendance qui tient encore à l'ancien régime sera brisée. Chacun verra dans son semblable, quelque emploi qu'il occupe, un juge à redouter et sera plus sévère lui-même sur ses propres actions. La tribune ne sera plus le domaine exclusif de quelques hommes dont l'éducation aura été plus cultivée, et chacun se verra forcé de s'habituer à parler en public. L'instinct du bon sens de l'honnête sans-culotte vaut bien les raisonnements développés avec art et les fleurs de l'éloquence du patriote homme d'esprit. Il faut terrasser jusqu'à l'aristocratie des lumières dont

l'influence est souvent dangereuse et ne négliger aucun des moyens de relever le sans-culottisme. Vous avez trois écueils à éviter dans votre scrutin épuratoire, et les moyens de vous en garantir sont simples. D'abord point d'éloquence dans une opération dont tout le succès dépend de la rapidité. Votre scrutin ne doit pas se prolonger au delà d'une demi-décade, et la même énergie doit y présider d'un bout à l'autre. Le laconisme convient à des républicains. La réponse d'un membre interrogé doit être plus courte encore que les questions qui lui sont faites, car ces questions s'adressent moins à lui qu'à l'opinion publique qui doit prononcer sur son compte. — Le second écueil à prévenir est la faiblesse. Comme les questions faites au membre interrogé s'adressent moins à lui qu'à l'opinion publique, chaque patriote qui assiste et doit concourir au scrutin est coupable s'il ne dit pas tout ce qu'il sait. La réclamation d'un seul patriote, n'alléguât-il d'autres faits que des instants d'erreur ou de faiblesse, suffit pour prononcer l'exclusion momentanée. La société n'entre pas dans de petites querelles d'amour-propre, dans les discussions personnelles d'individu à individu; elle marche d'un pas sûr et rapide vers l'œuvre de sa régénération; elle tend toujours vers ce but, ne voit que le principe, laisse les hommes et ajourne tout ce qui lui présente le plus léger obstacle. La commission épuratoire, chargée de présider à l'exécution du scrutin public, lui fera, lorsqu'il sera terminé, un rapport sur tous les ajournements. Par là, la rapidité du scrutin ne sera point retardée par quelques individus qui ne seront pas non plus victimes de la rapidité du scrutin, puisque l'ajournement momentanée ne fera que les mettre à même de développer plus en détail leur conduite et qu'il sera en même temps pour eux une leçon utile. — Le troisième

écueil est de faire envisager l'ajournement comme un motif de désespérance pour ceux qui en sont frappés, lorsqu'il n'est au contraire qu'un motif d'encouragement propre à les guérir du penchant à la faiblesse, de la maladie de modérantisme, et les ramener dans votre sein plus dignes d'une société républicaine et révolutionnaire. La société seule ayant le droit de police dans son sein, les membres seuls qui la composent auront droit de voter dans l'épurement. Elle pourra néanmoins admettre ceux des individus des tribunes qui témoigneront le désir d'être entendus, à jouir de la voix consultative, mais jamais de la faculté de délibérer. Une commission de neuf membres sera choisie, par la société, pour diriger en sa présence et d'après la délibération prise par elle, la marche du scrutin épuratoire; elle sera responsable de l'exécution de l'arrêté suivant que je propose :

« La société populaire et républicaine de la commune montagnarde de Rochefort, considérant que les devoirs imposés aux sociétés populaires sont d'une importance non moins grande que ceux imposés aux autorités constituées; considérant que les sociétés populaires doivent constamment travailler à l'instruction du peuple, qu'elles doivent tracer à l'homme public sa conduite et la juste idée des fonctions que la patrie l'appelle à remplir; qu'elles doivent surtout garantir le peuple de ses propres vertus qui le feraient tomber dans les pièges de ses ennemis, de son penchant à la pitié compatissante, à la tendre humanité qui le conduiraient insensiblement au modérantisme; qu'elles doivent conserver sur l'autel de la Patrie le feu sacré de l'esprit public envers la divinité dont elles sont prêtresses, la sainte Liberté; qu'elles ne doivent jamais dormir, mais veiller toujours quand les ennemis de la patrie veillent et que

les dangers connus ou cachés menacent la mère commune ;

Considérant que pour remplir dignement cette tâche importante, elles doivent être composées seulement d'hommes qui soient républicains dans la force du mot, de citoyens fermes et vraiment révolutionnaires ; *que par des scrutins épuratoires fréquemment renouvelés* elle peut y parvenir, et, que la sévérité la plus inflexible doit présider à ces épurations ; que les derniers scrutins épuratoires ont manqué leurs effets en ce qu'ils ont conservé beaucoup d'hommes qui, quoique amis sincères de leur pays, n'ont pas la force de caractère et l'inflexibilité de principes nécessaires dans les membres d'une société qui doit aussi concourir à faire marcher le char de la révolution ; considérant enfin que les membres d'une société populaire doivent l'un après l'autre être sévèrement jugés par le peuple comme chacun des membres des corps constitués, pour obtenir son entière estime et sa parfaite confiance ; que le républicain digne de ce nom ne doit pas craindre de développer en public les replis les plus secrets de sa vie particulière et que l'intérêt public le réclame pour l'admission dans une société révolutionnaire régénérée, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La société populaire de Rochefort, voulant se régénérer, appelle chacun de ses membres à une censure publique.

ART. 2. — Chacun des membres qui voudront se présenter comme candidats pour entrer dans la société nouvelle, sera inscrit par ordre alphabétique, et appelé chacun à son tour à la tribune, où il sera interrogé par un membre que désignera la société pour parler en son nom sur les neuf questions suivantes, auxquelles chaque membre devra successivement répondre dans le scrutin épuratoire :

1° Qu'étais-tu en 1789, 1790, 1791 et 1792 ?

2° Qu'as-tu été en 1793 pendant la crise du fédéralisme ?

3° Quelle était ta fortune en 1789, et quelle est-elle en 1793 ?

4° Si elle a été accrue, par quel moyen ?

5° Quelles ont été tes liaisons et tes discours ?

6° As-tu signé des adresses contre-révolutionnaires ?

7° As-tu appartenu à quelque chambre littéraire, à quelque club anti-patriote ?

8° As-tu travaillé à de mauvais journaux ?

9° Enfin qu'as-tu fait pour la révolution ?

ART. 3. — Chacun des membres devra répondre dans la tribune, à haute voix, devant le peuple, à ces neuf questions.

ART. 4. — Ceux des citoyens présents seront libres de demander la parole pour dévoiler ce que pourrait taire le membre interrogé pour ou contre lui.

ART. 5. — Ceux des membres qui ne pourraient pas répondre d'une manière satisfaisante même à une seule des questions, ne pourront être admis, et seront pour le moins ajournés, aucune considération ne pouvant altérer en rien la sévérité de cette condition du scrutin.

ART. 6. — L'un des secrétaires aura soin de recueillir le résumé des réponses de chacun des membres pour que la société puisse avoir le tableau succinct de la vie des membres qui la composent.

J'écris à la société révolutionnaire de Rochefort :

« J'aime à m'entretenir avec vous, et je vous prierai de me transmettre quelquefois le résultat de vos délibérations, afin que je puisse en instruire le Comité de Salut public, dont les regards aiment à s'arrêter sur les travaux utiles des sociétés populaires.



«Je vous ai transmis la formule d'un engagement que vous avez sans doute couvert de vos signatures. On a voulu, m'a-t-on dit, l'éloigner sous prétexte qu'il avait été pris par vous; mais trois motifs ne vous permettront pas de le différer; d'abord vos concitoyennes seront jalouses d'unir leurs noms aux vôtres, et cette satisfaction ne vous sera pas moins chère; ensuite vous aimerez à répéter une promesse qu'ont donnée à la République plusieurs autres communes maritimes et dont l'expression uniforme et unanime doit resserrer encore les nœuds de l'unité et de l'indivisibilité républicaines. Enfin, la dernière partie de cette promesse n'est pas entrée dans l'engagement dont vous l'avez fait précéder, car il s'agit ici de répondre non seulement du port, de la commune et des côtes, mais encore de la conservation et propagation de l'esprit et des principes révolutionnaires. Je vais aujourd'hui vous offrir un premier moyen de remplir cet engagement solennel et sacré. C'est aux sociétés populaires, ainsi que je vous l'ai développé dans la première séance où j'eus le plaisir de fraterniser avec vous, c'est aux sociétés populaires qu'il appartient de conserver sur l'autel de la patrie le feu sacré de l'esprit public, d'électrifier le peuple, de l'élever à ce degré d'enthousiasme et d'énergie qui fait que la liberté ne peut périr. Les fêtes décadaires peuvent conduire à ce but. Il faut leur donner une solennité majestueuse, une pompe imposante; elles offriront alors à la classe respectable des sans-culottes les jouissances qui n'étaient que le partage exclusif des riches, et les sans-culottes voyant que la révolution leur offre des plaisirs, l'en aimeront davantage et trouveront la liberté plus douce et plus aimable; ils se passionneront pour l'organisation sociale; ils seront frappés par de beaux spectacles, de grandes

cérémonies, et partout des émotions profondes, des sensations affectueuses et vives dont ils voudraient vainement effacer les traces, poursuivant leur esprit, leur présenteront l'image chère et vénérable de la patrie. Dirigé par ces motifs, j'ai consacré les décades par des fêtes solennelles dans toutes les communes où j'étais chargé de raviver l'esprit public, et j'ai vu les incalculables effets qui résultaient des causes les plus indifférentes en apparence. Je me proposais aussi de suivre à Rochefort le même plan, et de détruire, s'il était possible, cette froideur extérieure qui naît de la nature même du climat. Mon état actuel contrarie mon projet, mais comme j'ai pour principe que l'absence ou la maladie d'un seul homme ne doivent jamais nuire aux plaisirs d'une masse de peuple, j'inviterai la société populaire à nommer une commission qui, de concert avec la municipalité, se charge de l'exécution du plan ci-après de la fête décadaire. Nous devons toujours offrir un but moral et civique. Ainsi nous commencerons par choisir deux époux vertueux, pauvres et patriotes, que nous unirons, en présence du peuple, sur l'autel de la patrie et auxquels une modique dot sera destinée par la société populaire. Je ne puis douter à cet égard que chez vous, comme je l'ai vu partout ailleurs, une pareille souscription ne soit bientôt remplie. On devra chercher ensuite un citoyen aisé qui adopte un orphelin, ou un enfant pauvre et sans ressources. Une adoption et un hymen civique apprendront au peuple que la vertu est la base de la liberté. L'enfant adoptif recevra, en présence du peuple, un nom républicain, et ce baptême et ce mariage vaudront bien les deux sacrements ecclésiastiques dont nous sommes enfin délivrés. Des banquets fraternels qui réuniront avant la fête les citoyens de la commune,

tiendront lieu de la sèche *eucharistie* et l'aimable accolade entre républicains et républicaines vaudra bien la sottise *confirmation*, que vous donnait un évêque appliquant gravement un soufflet. La joyeuse oraison funèbre du défunt fanatisme, et la brûlure de tous les livres d'église suppléera à la triste *extrême-onction*. Quelques jours après, la *confession* publique aura lieu dans la société populaire où les patriotes ci-devant égarés, en abjurant leurs erreurs, acquerront de nouveaux droits à l'estime et à la confiance du peuple, et l'admission honorable dans le sein du club régénéré vaudra bien le sacrement mystérieux de l'*ordre*, qui servait d'introduction dans la caste sacerdotale. On vous avait parlé quelquefois de catéchismes républicains; nous avons aussi les sept sacrements républicains. Après avoir plaisanté une dernière fois sur ces momeries superstitieuses, pour achever d'éteindre les préjugés, engloutissons dans un éternel oubli jusqu'au moindre nom qui pourrait rappeler le souvenir maudit des porte-soutanes. J'en reviens aux détails de la fête. On partira de la maison commune, les jeunes époux entourés de douze jeunes citoyennes représentant les 12 mois de la nouvelle année avec leurs différents attributs, pour annoncer au couple républicain que le cercle de l'an ne sera pour lui qu'une chaîne d'heureuses journées; afin que l'année soit complète, on y joindra les cinq jours complémentaires, et cinq républicaines offriront l'image des sans-culottides, de l'*Opinion*, du *Génie*, du *Travail*, de la *Vertu*, des *Récompenses*, avec les emblèmes convenables. Deux autres figureront la Liberté et l'Égalité, une troisième la Victoire. Tel sera le cortège des époux qui seront précédés de bannières avec ces inscriptions : *Le célibat est un délit social. Pour être bon citoyen, il faut être bon*

*filz, bon époux et bon père. La patrie est la mère commune.* Viendront ensuite de jeunes citoyens de l'un et de l'autre sexe, qui offriront au couple nouveau l'image de la famille future. Après seront les corps constitués et représentants du peuple. Au milieu d'eux on placera de bons laboureurs avec les instruments de l'agriculture portés en triomphe. Honorons l'art nourricier de l'humanité. La société populaire marche précédée des images vivantes de la fraternité, de la surveillance. On voit un œil, dont les regards embrassent un vaste horizon : c'est l'œil du peuple souverain veillant lui-même aux intérêts publics. La Fraternité porte un étendard avec ces mots : *L'union fait des hommes une sainte famille.* L'enfant adoptif est précédé d'un drapeau : *Les liens de l'adoption valent ceux de la nature.* On voit un groupe de soldats en uniforme conduits par la Victoire. Des sans-culottes n'ayant point d'uniformes et armés de différentes manières s'entremêlent dans les rangs. Tous les soldats, quels que soient leurs vêtements et leurs armes, qui combattent pour la liberté, sont guidés par la Victoire. Paraissent ensuite d'autres groupes de vétérans et de jeunes enfants du bataillon de l'Espoir de la Patrie. Une masse nombreuse de citoyens et de citoyennes grossit le cortège, qui se rend ainsi à la Grande Place. Une tribune à harangues s'élève au pied de l'arbre de la Liberté, entourée de lauriers et de rubans tricolores. A cette tribune est adossé un autel de la Patrie. Là se placent les époux et les différents personnages qui doivent les entourer. L'officier public lit tour à tour les actes d'adoption et de mariage. Un citoyen, j'espère que Lequinio voudra se charger de ce soin, devra monter ensuite à la tribune et développer au peuple le but de cette cérémonie civique. La tribune est exprès en plein air sur la place, pour offrir ce spectacle imposant que

vous peint l'histoire du peuple romain réuni dans le Forum : une salle, quelque vaste qu'elle soit, est une prison ; c'est sous la voûte des cieux que sont plus énergiques les élans de la liberté. On danse la carmagnole sur la place. Puis bal de l'Égalité, où seront nos braves sans-culottes. Et comme tout, jusqu'à nos danses, doit rappeler à l'idée de patrie, le bal s'ouvrira par la promesse solennelle des mères de famille d'élever leurs enfants dans les principes de la République ; des jeunes enfants, de suivre les leçons de leurs mères, et se préparer à l'imitation des exemples de leurs pères ; et des jeunes citoyennes de n'épouser que des républicains. Tel est le plan de la fête qui peut aisément être mise à exécution décadi prochain. Nommez une commission chargée de se concerter pour cet objet avec le conseil général de la commune. Une pareille fête ne sera pas inutile à l'affermissement des vertus républicaines et à l'élévation de l'esprit public.

A La Rochelle, le 24 Ventôse.

*Opinions de M. A. Jullien lues à la société de la Rochelle.*

Obligé, frères et amis, de comprimer les élans de mon âme, qui demande à s'épancher au milieu de vous, de garder le silence quand la patrie semble m'appeler à la tribune aux harangues pour y dénoncer de nouveau le progrès des conspirateurs, je ne veux pas néanmoins que mon séjour dans vos murs soit sans utilité pour la chose publique. Ma plume, au défaut de ma voix, vous tracera la situation actuelle de la France, et vous apprendra quel orage gronde maintenant au loin et doit bientôt éclater sur la mer révolutionnaire. Nous avons tous, citoyens, citoyennes, enfants, jeunes gens,

hommes faits, vieillards, promis de sauver la patrie : la patrie sera sauvée. En douter serait un crime.

Vous aussi, Rochellois et Rochelloises, vous aurez ce grand caractère que la patrie menacée réclame de tous ses enfants.

Les contrées méridionales de la France, qu'on peut dire avoir été le berceau de la révolution, le foyer de cet enthousiasme électrique qui, d'un bout de l'empire à l'autre, appela la subversion du trône et la résurrection d'un grand peuple enseveli dans l'esclavage ; les contrées méridionales ont vu se former aussi dans leur sein les machinations conspiratrices par lesquelles des intrigants et des ambitieux ont voulu creuser le tombeau de la patrie. Ainsi le même sol, par l'effet d'une malheureuse fécondité, produit et le froment qui nourrit les hommes et le poison qui leur donne la mort. Telle est l'influence d'un climat brûlant, de la chaleur volcanique des esprits, qui naît de la température même de l'air, que la masse du peuple, facilement entraînée d'un extrême à l'autre par la rapide impulsion d'un penchant irrésistible, confond trop souvent un homme avec les principes qu'il paraît professer, et passe de la fièvre de l'amour de la patrie à la maladie de l'idolâtrie et de l'adoration pour un individu. Les deux excès se touchent ; et, comme l'a dit un législateur moderne qui lui-même en a fait l'épreuve, le Capitole est voisin de la Roche Tarpéienne. Dans le Midi surtout, cette vérité politique trouve son application. La mutabilité trop facile des hommes les élève tout à coup à cent coudées de hauteur dans l'atmosphère révolutionnaire et les fait rapidement descendre dans de profonds abîmes. Ils sont toujours plus ou moins haut que dans les autres parties de la République ; ils ne sauraient garder un juste milieu. Tels on voit sur

l'Océan les flots s'amoncelent et forment des montagnes menaçantes, retomber tout à coup et creuser des précipices affreux. Les ennemis de la liberté, les agents partout multipliés du crime et de la tyrannie, sont toujours empressés à saisir les nuances du caractère public pour faire servir les vertus mêmes du peuple contre lui, pour tendre des pièges à son ignorance et à sa faiblesse, pour faire concourir à leur but l'influence du climat, l'ardeur même du patriotisme, l'avidité empressement des citoyens à travailler au bien de leur pays. C'est avec les mots de *République une et indivisible* que les missionnaires de la Gironde ont propagé le fédéralisme. Ils ne parlaient que de fraterniser, de resserrer les nœuds de l'union et de la concorde, ils s'introduisaient dans le sein du corps politique, pour le déchirer en le caressant. Aujourd'hui ceux mêmes qu'ont égarés quelque temps leurs instigations perfides, ont vu toute l'horreur de l'abîme. Les coupables ont péri sur l'échafaud, le complot fédéraliste est mort; mais le génie malfaisant qui, dans sa délirante espérance croit pouvoir renverser l'édifice d'une république forte de vingt millions d'hommes naissant à la liberté et à la vertu, dans la vigueur de la jeunesse et de l'énergie révolutionnaire, vit encore, il se glisse dans nos cités, dans nos armées, dans nos flottes, dans nos sociétés populaires. Il sème tour à tour la division entre les patriotes et l'union plus fatale encore les faux et les vrais amis de la patrie. Il parle d'humanité et de clémence pour arrêter la juste sévérité que déploient les représentants du peuple. Il parle de sévérité, de rigueur pour frapper les montagnards fermes et généreux qu'il désigne au glaive que lui-même il dirige en les qualifiant d'ultra-révolutionnaires. C'est avec ce mot qu'on fait en ce moment la contre-révolution du

Midi. Les fédéralistes, les modérés, les feuillants, les prêtres déprêtrisés dont la plupart conservent sous l'habit séculier les préjugés et les vices qu'ils avaient sous leur soutane; tous ces hommes qui s'étaient tenus prudemment éloignés des affaires publiques et se ménageaient l'amitié des deux partis, ont cru que le temps était venu de rompre en apparence leur neutralité et, républicains nouveau-nés, ont assiégé les sociétés populaires. Les orateurs généreux de la liberté versaient leur sang dans les combats; ils ont profité de leur absence pour réduire la trop faible minorité des vrais amis du peuple. Ces derniers n'ont plus d'accès dans la tribune, que se partageaient adroitement quelques intrigants ambitieux. Leur voix a été étouffée; on les a désarmés. On les a présentés comme dangereux par ce qu'on appelait leur fougue exagérée. Ils gémissent aujourd'hui dans les cachots. Marseille, qui n'a vu que briller un instant le crépuscule de la vérité, est replongée dans les ténèbres épaisses que les ennemis du peuple amassent autour d'elle; Marseille voit ses meilleurs citoyens livrés à la persécution et aux poignards. Toulouse voit encore marcher dans ses murs l'homme qui fit périr Calas; Toulouse voit dominer dans la tribune populaire les mêmes scélérats qui correspondaient avec Bordeaux pour la coalition fédérative, et les montagnards incarcérés. — Bordeaux n'est pas guéri de la maladie du négociantisme. Le parti commerçant et muscadin semble même plus irrité qu'abattu de sa défaite. Toulon paraît encore couvert de la vase fangeuse où l'a plongé la trahison. Lyon dans ses ruines fumantes offre encore la tête altière de l'aristocratie dominant au sein d'une société prétendue populaire. Tel est l'état des principales communes du Midi.

Soyez révolutionnaires, ayez présents à l'esprit les en-



gagements solennels pris par vous, et surtout la délibération et déclaration adoptées dans votre séance d'hier, qui doivent vous servir de boussole au milieu des tempêtes; qui doivent distinguer les aristocrates et les patriotes; qui doivent offrir au peuple les principes autour desquels la liberté se rallie, les républicains et républicaines se resserrent, s'encouragent, se pénètrent d'une confiance mutuelle, et vous verrez ce que peut un peuple qui combat pour ses droits et son bonheur; vous apprendrez quelle est la puissance de la volonté souveraine d'une masse d'hommes libres; et la patrie victorieuse, en distribuant ses récompenses à tous ses enfants, dira des Rochellois et Rochelloises qu'ils ont bien mérité d'elle.

J'écris aux sans-culottes révolutionnaires réunis dans la société populaire et républicaine de Toulouse :

« J'ignore, frères et amis, si vous avez oublié les moments que j'ai passés avec vous dans votre commune et les combats que nous avons livrés ensemble à l'aristocratie, au fédéralisme et à toutes les classes des ennemis du peuple. Quand je m'éloignai de vos murs, je portai à la Convention nationale cet arrêté qui vous a mérité la reconnaissance publique, par lequel, vous déclarant montagnards, vous preniez la France à témoin, que vous ne cesseriez de résister au piège du fédéralisme et par lequel aussi vous offriez un asile aux patriotes opprimés forcés d'abandonner leurs foyers et de chercher une nouvelle patrie pour éviter les cachots et les poignards. La Convention nationale applaudit à votre énergie, qu'elle proposa pour exemple à la France, décrétant l'impression et l'envoi aux départements de votre déclaration solennelle et de votre adresse. J'attends de votre amitié que vous voudrez me répondre et

me faire savoir quel est en ce moment l'état de votre commune et de l'esprit public du Midi. Les renseignements que vous voudrez me transmettre serviront à me diriger dans la mission que je dois remplir et notre correspondance renouée concourra au bien de la patrie.

« Quant à vous, patriotes du Midi, souvenez-vous que les modérantistes sont plus à craindre aujourd'hui que les aristocrates, que les ennemis actuels de la Révolution les plus redoutables sont les intrigants et les ambitieux couverts du masque tricolore. »

*Lettre d'envoi au Comité de Salut public le 25 germinal.*

« Je vous envoie, citoyens, la copie d'une lettre que vient de me faire parvenir le comité de surveillance de Bordeaux. Vous y verrez le récit des horreurs que commettent, au nom du peuple français, des hommes dans le cœur desquels Hébert et Vincent semblent exister encore. D'autres détails me sont transmis journellement sur la Vendée, qui confirment la nécessité d'arrêter la conduite contre-révolutionnaire de scélérats qui profitent de l'éloignement où ils sont du point central des affaires politiques pour tromper le Gouvernement, dont ils usurpent le titre sacré et calomnient les intentions. »

Bordeaux, 25 Germinal.

J'écris aux sans-culottes composant le club national de Bordeaux :

« J'apprends, frères et amis, qu'on a demandé la convocation des sections sous le prétexte de l'engagement solennel que je vous ai proposé d'offrir aux signatures des républicains et des républicaines; mais la convocation des sections ne pourrait qu'être inutile et dangereuse. Inutile, puisqu'il ne s'agit pas de discuter

l'engagement, mais de le signer pour ceux qui ont la conscience de pouvoir le remplir ; dangereuse, parce que l'intrigant pourrait se mêler dans cette assemblée et profiter de l'absence du bon sans-culotte que réclameraient ses travaux, pour jeter en avant ou faire adopter des propositions insidieuses qui serviraient l'aristocratie. D'ailleurs cet engagement ayant aussi pour but principal de donner à la société populaire qui le propose cette grande influence qu'elle doit avoir et que les málveillants voudraient lui ôter, il ne faut point que les sections signent séparément, mais il faut que, sur l'invitation du club national et sur la présentation faite par lui de la formule de l'engagement, les bons citoyens et les bonnes citoyennes en masse s'empressent de le couvrir de leurs signatures. Point de fractions sectionnaires. Confondons-nous tous dans l'unité républicaine. Je prie donc la société de nommer ceux de ses membres qui seront chargés, par elle, de recevoir à certaines heures et dans différents lieux désignés les signatures des républicains et républicaines qui voudront s'associer à la promesse unanime par le vœu et uniforme par l'expression du vœu qui doit lier tous les ports de la République. Tel est le mode d'exécution de la mesure que je vous ai fait adopter. Tout autre mode ne remplirait pas le même objet. »

*Discours sur les dangers de la contagion du modérantisme et les moyens de former l'esprit public.*

Marc-Antoine Jullien, commissaire du Comité de Salut public de la Convention nationale.

Aux sans-culottes révolutionnaires composant la société montagnarde populaire et républicaine de La Rochelle.

Je ne puis, frères et amis, me dispenser de faire encore entendre ma voix au milieu de vous, quand je vois et les menées du modérantisme et l'espoir de l'aristocratie, et les périls de la patrie, et la nécessité indispensable que le peuple soit arraché à cette inclination vers la mollesse et le repos qui serait la mort de la révolution et la cause de maux affreux.

Des promenades annuelles, je dirai presque dans toutes les parties de la France, ont pu m'acquérir une certaine expérience des hommes et des choses. Qu'ai-je vu ? Que partout une pente involontaire entraînait le patriote le plus pur vers la modération et la faiblesse. Voilà pourquoi nos ennemis ont eu tant d'avantages ; voilà pourquoi les sociétés populaires, après des épurations réitérées, ont encore besoin de se régénérer ; voilà pourquoi la justice tardive de Capet et de ses complices, de Custine et de quelques généraux conspirateurs, de Brissot et de ses adhérents, n'empêche pas que la trahison n'existe encore et que plusieurs des agents de Pitt et des puissances coalisées ne soient dans notre sein et même n'occupent les emplois que distribue le peuple.

Voulez-vous entrer dans les détails des petites intrigues qui contribuent à propager le modérantisme, car nous devons nous répéter les uns aux autres ce qui peut nous instruire ? La classe des modérés voit avec effroi la ligne de démarcation qui existe entre elle et la classe des républicains. L'austérité révolutionnaire de ces derniers, leur attachement invariable aux principes intimident les autres. Ne pensez pas néanmoins qu'ils attaquent de front cette sévérité de caractère. Ce serait la vague impuissante qui se briserait contre un rocher. Ne pensez pas qu'ils fassent une guerre ouverte aux patriotes. Ils n'ont pas pour cette lutte un assez mâle cou-

rage. Ils nous assassinent en nous caressant. De pompeux festins où règne une mielleuse politesse, où sont prodigués avec affectation les mots de *fraternité, sans-culotte, républicanisme*, des réunions dont le prétexte sert à cacher la véritable cause; des voix mélodieuses, des jeux, des fêtes, des soirées, des plaisirs, telles sont les trames perfides qui, dirigées par un adroit modérantisme, tuent la rigidité républicaine. Peut-on dire jusqu'où va la rigidité républicaine? Peut-on dire jusqu'où va l'influence d'une conversation particulière, d'un entretien familial, d'un souris, d'un regard? Aura-t-on la fermeté de poursuivre celui dont on vient de recevoir l'hospitalité, à la table duquel on a été admis, dans l'âme duquel on vient de s'épancher? Non, et c'est là que l'énergie la plus sévère se fond comme la glace qu'on rapproche du brasier. Un vieux proverbe trouve ici son application : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Eh bien! je le déclare, malheur au républicain qui n'aura pas la force de s'arracher de la société d'un modéré. Je sais qu'il est des hommes estimables, patriotes, qui sont loin de vouloir nuire à la Révolution, que l'amour de la tranquillité conduit à un modérantisme égoïste. Je sais qu'il est des femmes estimables et vertueuses dont l'entretien est fait pour plaire, dont l'esprit et les grâces sont propres à séduire, dont l'humanité est le seul défaut. N'importe! il faut les fuir comme ces roses qu'on ne peut toucher sans s'exposer à leurs épines. Il faut craindre une douce contagion, d'autant plus dangereuse qu'elle est plus cachée. Le serpent se glisse sous les fleurs. Le modéré, même sans le vouloir, fait gagner le vice de son tempérament politique à l'homme qui le fréquente. Faites boire un enfant dans le verre d'un autre enfant qu'on vient d'inoculer; vous l'inoculez aussi sans en avoir le dessein. Qu'un

républicain mange à la table d'un modéré, sans intention de la part ni de l'un ni de l'autre, le mal gagne et le républicanisme s'affaiblit. On trouvait, dit la fable, dans l'empire de Vénus un air mou qui rendait les esprits languissants, qui portait les cœurs à la tendresse, énervait les courages, faisait couler dans les yeux une flamme douce et brûlante. On respirait l'amour par tous les pores. On respire malgré soi le venin aristocratique dans la maison d'un aristocrate. L'homme qui se laissera prendre aux appâts d'une muscadine, sera bientôt muscadin. La transmission des habitudes est insensible et rapide. J'ai vu la républicaine la plus prononcée devenir anti-républicaine par l'effet de l'amour qu'un patriote déguisé avait su lui inspirer. J'ai connu aussi un jeune républicain que l'aristocratie n'ayant pu corrompre ni par l'or, ni par les honneurs, ni par les promesses mensongères, espéra séduire par les appâts de la jeunesse, de l'innocence et de la beauté. Son âme était neuve encore, pure, ingénue, peu défiante; son cœur, ardent et tourmenté du besoin d'aimer. Il n'avait point sucé la vile soif des richesses; la faim de l'ambition était ignorée de lui, mais il était sensible aux grâces, à la vertu. On lui fit voir une jeune personne intéressante, aimable, spirituelle, passionnée: on lui cacha sa naissance. Ses regards amoureux ne virent que sa maîtresse; il aima, fut aimé. Prêt à s'unir par les liens de l'hymen, à voir couronner une tendresse mutuelle, il apprend que son amante est fille d'un ci-devant, d'un homme suspect que peut-être il devra frapper. Les larmes d'une épouse arrêteraient ses bras. L'amour combattrait le devoir.

Qui peut s'exposer avec sécurité à l'issue d'un pareil combat? S'il était simple citoyen, s'il appartenait à lui seul, il ne verrait que sa compagne et s'embarrasserait

peu du sang dont elle sort; il trouverait même une douce jouissance à pouvoir arracher une victime innocente à une caste proscrite; mais il s'écrie : « Non, j'appartiens au peuple; à lui seul est ma vie, mon cœur, je lui dois tout; je suis à la patrie, un sévère devoir ordonne qu'en ce jour, de mon cœur déchiré, j'arrache mon amour; j'obéis. » Il se condamne lui même à la privation de celle qu'il adore. Il y renonce et l'amour de la patrie le dédommage. Peuple, dans ton amitié constante, qu'il travaillera toujours à mériter, il devra trouver sa consolation et sa récompense.

Citoyens, je m'arrête. J'ai voulu vous bien développer ma pensée sur les innombrables dangers du modérantisme, qui seul a fait triompher par instants le parti fédéraliste. J'ai voulu vous montrer qu'il n'était point de grâce dans ce moment pour la faiblesse et pour l'erreur.

Je vous inviterai aussi à lire chaque décadi l'excellent rapport de Saint-Just sur la mesure des arrestations, et les deux rapports de Robespierre sur notre politique intérieure et extérieure. Là vous puiserez les leçons qui doivent vous conduire, et quand vous en serez bien imbus, vous aurez un contrepoison sûr, qui vous sauvera de la modération et de la faiblesse.

Les campagnes vous réclament l'instruction. C'est votre intérêt, votre désir, votre devoir. Trop longtemps les habitants des villes ont travaillé à égarer ceux qui travaillaient à les nourrir. Trop longtemps le vice et le mensonge sortant de l'enceinte des cités ont corrompu de leur haleine infecte l'air pur des villages et des hameaux. Le bon paysan qui n'était pas courbé sur des livres souvent dangereux et frivoles, mais qui, du lever de l'aurore à l'entrée de la nuit, se penchait sur sa charrue pour fertiliser la terre et fournir au besoin de ses semblables, le bon paysan était simple, ignorant,

crédule, facile. On a profité de ce qu'il était si rapproché de la nature pour en faire l'instrument des maux de la société. Quand le fanatisme a voulu attiser la Vendée, des hommes en soutane ont parcouru les champs, ont semé l'erreur pour recueillir le crime. Les brigands se sont armés et la superstition a compté dans la féconde année de la Raison et de la Liberté ses héros et ses martyrs. A vous il appartient de guérir le mal, de faire briller la lumière où s'épaissit encore l'ignorance, de prouver cette vérité que j'ai répétée souvent et que je confirme tous les jours. Le peuple est si bon qu'il faut le calomnier pour en dire du mal, et que pour le conduire au mal il faut l'égarer. Dissipez l'égarement, instruisez le peuple; il va toujours droit au bien dès qu'il est éclairé.

J'entendais hier un récit touchant qui m'était fait par un des commissaires envoyés dans les campagnes voisines pour la vérification des grains. Arrivé dans un village, il contemplait la verdure des blés, cet espoir de la récolte prochaine; il admirait l'éclat du soleil printanier qui féconde la terre et nous promet l'aimable germinal; il souriait à la nature renaissante, aux arbres en fleurs, à la joie de la campagne. Un bon vieillard se présente. Le plaisir, comme les douleurs, a besoin de s'épancher. Il s'adresse à lui : « Quel est ton bonheur de voir naître ce blé qu'ont semé tes mains ! Tu as la vraie jouissance; elle est dans les succès de tes utiles travaux. — Tu peux, lui dit le vieillard, avoir ce bonheur que tu parais m'envier. Nous, habitants des campagnes, notre art est l'agriculture et nous labou-rons, nous semons, nous récoltons, pour nourrir, non pas nous seulement, mais aussi les habitants des villes. Vous qui avez plus de lumières que nous, devez semer dans nos esprits l'instruction du patriotisme; faites



germer vos semences, vous aurez comme nous et des fleurs et des fruits; vous trouverez la récompense et le dédommagement de vos peines. » Profitez de cette leçon utile du vieillard. Envoyez des commissaires dans les campagnes qui répètent en langage vulgaire et à la portée du campagnard ce qu'ils ont lu ou entendu dans les sociétés patriotiques. Rappelez les maux de l'ancien régime, les bienfaits du nouveau. Si vos commissaires sont bien choisis, bons patriotes, ils auront cette éloquence du cœur, douce et persuasive, qui vaut mieux que l'art frivole de feindre, pour tromper, des sentiments apprêtés. Quand l'instruction aura bien rapproché les habitants des campagnes et ceux des ci-devant villes, plus de disette factice ni d'accaparement à craindre. Vous aurez le pain de froment qui vous est nécessaire pour vivre, si vous prodiguez au paysan le pain de l'instruction qui lui est indispensable pour nourrir son patriotisme. Établissez des sociétés populaires, expliquez-leur les avantages des lois nouvelles. Quel sublime emploi que celui d'instructeur de l'être bon et vertueux qui ne demande qu'à voir et à connaître le bien pour le suivre ! Je vais à cet égard vous proposer un projet d'arrêté qui découle de ces principes, mais souvenez-vous que c'est peu de délibérer, il faut agir. Il faut trouver un remède à ce mal dans l'arrêté même. Avant de vous le soumettre, j'ai encore deux réflexions à vous offrir; elles me paraissent liées étroitement à mon sujet.

D'où naissent le modérantisme et le peu de tenue de caractère des hommes même révolutionnaires et énergiques? Je dois le dire, parce que j'en ai fait l'épreuve : de l'influence trop puissante que les femmes ont sur nous. Un sexe faible, doux, sensible, qu'effraye la vue du moindre mal, que l'approche de la douleur suffit

pour faire souffrir, est peu propre à la vigueur du tempérament qu'une révolution exige. Subissons la loi de l'inévitable destinée. Nous voulons être libres; sachons supporter les maux attachés à une crise révolutionnaire, pour obtenir le bonheur et les jouissances qu'elle nous assure. Que les femmes sachent refréner leur humanité et ne s'abandonnent point à un premier penchant qui les trompe. Clémence est souvent barbarie. Vouloir épargner un sang coupable c'est faire couler le sang innocent. Vous donc, citoyennes, vous Rochelloises, qui avez pris de si beaux engagements, sachez vaincre votre faiblesse.

Une autre réflexion me presse et demande à s'échapper. Elle tient à la question des dangers du modérantisme que j'ai déjà discutée. On est parvenu dans le Midi à tromper le peuple par un système de noires calomnies contre les vrais patriotes qu'a suivi bientôt un système de persécution non moins atroce et cruel. Avec le mot d'ultra-révolutionnaire on a décrié le plus vertueux montagnard, et parce qu'un homme était plus mûr que les autres pour la liberté, parce qu'il voulait hâter son règne, il a été frappé du poignard ou jeté dans l'horreur d'un cachot. J'ai connu des citoyens d'un caractère âpre, impérieux, insociable; ils parlaient souvent de sang; ils peignaient la Révolution sous de noires couleurs, même en prenant sa défense; leurs cheveux se hérissaient à la vue d'un homme faible, parce qu'ils voyaient tous les maux qu'entraîne son caractère. On a calomnié ces hommes, on a préféré l'aménité du modérantisme, mais ces hommes sont utiles dans une crise révolutionnaire, ils méritent l'estime du peuple, parce que les ennemis du peuple les redoutent. Occupez-vous très peu des hommes. Ils sont des instruments, bons aujourd'hui, dont il faut se servir, mauvais de-

main, qu'il faut briser. Tant mieux pour ceux qui se conservent toujours bons.

J'ai voulu par cette dernière réflexion vous garantir de cette crédulité trop admissible à la calomnie contre les républicains austères, qui n'est pas moins dangereuse que cette confiance trop admissible à l'enthousiasme pour les patriotes faux, habilement couverts du masque tricolore.

Je vous propose l'arrêté suivant :

La société républicaine et révolutionnaire de la Rochelle, après avoir bien déterminé les différentes classes des hommes dangereux et suspects, après avoir offert au peuple les principes qui doivent le diriger dans la carrière de la révolution.

Considérant qu'elle ne doit cesser de poursuivre le modérantisme plus dangereux encore dans la crise actuelle que l'aristocratie; qu'elle doit, pour le combattre et le détruire, s'occuper entièrement d'instruire le peuple, de l'élever à l'énergie révolutionnaire et de surveiller ses ennemis,

Arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le comité d'instruction publique de la société fera lire pendant trois décades consécutives le rapport de Saint-Just sur les personnes incarcérées.

ART. 2. — Le même comité choisira des membres de la société populaire pour aller chaque décadi, dans les villages qui leur seront désignés, propager les principes de la liberté, former l'esprit public et ses membres feront, en séances publiques, le rapport de la mission qu'ils auront remplie, au plus tard le tridi de la décade suivante.

ART. 3. — Le comité dénoncera ceux qui n'auraient pas satisfait à ce devoir après avoir été nommés, et leur

peine sera pour la première fois la censure, pour la seconde l'exclusion de la société.

ART. 4. — Le comité sera responsable de la négligence qu'il pourrait mettre à nommer les commissaires et il aura soin d'en envoyer autant que possible dans toutes les campagnes circonvoisines.

ART. 5. — Il sera ouvert au comité de bienfaisance un registre de souscription pour les mariages civiques et des époux choisis, pauvres, vertueux et patriotes, seront unis dans des fêtes décadaires et dotés par la société.

ART. 5. — Le comité d'instruction publique, en attendant le décret de la Convention nationale sur les fêtes décadaires, dressera dans chaque décade le plan de la fête du décadi suivant.

ART. 7. — Il en fera part, au moins l'avant-veille, à la société pour qu'elle puisse l'adopter ou y faire les changements qu'elle croira convenables.

ART. 8. — Ces fêtes devront toujours avoir un but moral et civique, tantôt un mariage, tantôt une adoption quelquefois l'inauguration des bustes des amis du peuple et des grands hommes, ou celle d'un temple; quelquefois la plantation d'un arbre de la Liberté, ou une promenade militaire autour de l'arbre déjà planté, la brûlure des livres d'église ou images sacerdotales et nobiliaires. Les instruments de l'agriculture y seront portés en triomphe, les différentes vertus personnifiées.

ART. 9. — Le comité d'instruction publique invitera les habitants des campagnes à ces fêtes et se concertera avec la municipalité pour leur procurer des logements chez les bons républicains.

ART. 10. — Le comité est invité à recueillir et à proposer tout ce qui peut rendre ces fêtes plus agréables

et plus utiles et concourir à l'amélioration de l'esprit public.

La société rochellose a délibéré dans sa séance du 26 ventôse l'impression et l'envoi de ce discours.

J'écris à Barère :

« Je respecte trop, mon bon ami, tes immenses occupations pour t'avoir accablé de minutieux détails dont peut-être tu n'aurais pas eu le temps de prendre connaissance; mais comme il importait que je ne laissasse rien ignorer de ce qui m'était transmis sur la Vendée, j'ai tout adressé à Nuynes en le priant d'extraire ce qu'il croyait t'être vraiment utile. Du reste, mes lettres multipliées au Comité, à toi-même, à Billaud-Varennes, ont rempli le but que je devais me proposer de recueillir et envoyer tous les renseignements essentiels pour arriver à la fin d'une guerre si désastreuse à la République. Ton collègue Lequinio part en ce moment pour soumettre au Comité le résumé de ses idées sur les moyens de détruire les brigands. Nous nous trouvons nous rencontrer parfaitement quoique nous ayons puisé nos recherches dans des sources différentes. Je vois quant à moi la fin très prochaine de cette guerre dans l'exécution des mesures que Lequinio va vous proposer et que j'avais moi-même proposées en partie après les avoir combinées sur les lieux avec beaucoup de patriotes.

*P. S.* — L'épuisement de ma poitrine, causé par six mois de permanence dans les tribunes populaires, me rendrait bien utiles quinze jours entiers de repos. Veuille me faire accorder un congé de deux décades pour les Pyrénées où j'entrerai sous deux mois. Fais-moi aussi envoyer l'arrêté qui porte le renouvellement de ma mission pour Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Avignon,

Marseille, Port-la-Montagne et Commune-Affranchie, car l'ancienneté de la date qui est sur mon passeport et ma commission me suscitent plusieurs difficultés. On travaille cruellement le Midi. Tout cela tient, je crois, à la conspiration d'Hébert et de Vincent. »

Rochefort. Primidi 1<sup>er</sup> Germinal.

J'écris aux membres du Comité de Salut public :

« J'ai resté longtemps sans vous écrire, citoyens, parce que j'ai transmis dans mes lettres particulières à vos collègues les divers renseignements qu'il entraînait dans ma mission de recueillir et je me suis attaché surtout à chercher et à faire connaître tout ce qui appartenait aux causes de la prolongation de la Vendée et aux moyens de la terminer.

« Comme des étrangers souvent suspects trouvaient moyen de se glisser dans les murs de la Rochelle, et qu'au moment actuel surtout il importe d'établir une surveillance active dans les communes maritimes et d'empêcher la circulation des agents distribués sur nos côtes par nos ennemis, j'ai fait adopter par la municipalité, concurremment avec le comité révolutionnaire, des cartes de sûreté telles, que chacun étant obligé d'en avoir, de les porter, de les présenter souvent, aucun étranger ne pourra s'introduire incognito dans la commune et tous les citoyens seront soumis à des règles sévères qui garantiront leur salut. J'ai provoqué la même mesure à Lorient avant mon départ. Arrivé à Rochefort, j'ai trouvé, je puis le dire, plus d'activité dans le port que dans aucun de ceux que j'ai parcourus. On le doit au zèle infatigable de vos collègues Guesno et Topsent et du commandant d'armes Chevillard, qui m'a paru un bon sans-culottes, un homme révolutionnaire et ac-

tif autant qu'instruit dans sa partie. Les préjugés religieux avaient bien été détruits par vos collègues Laiguelot et Lequinio, et, sous le rapport de la destruction du fanatisme, Rochefort était à la hauteur de la Révolution et même avait devancé la France; mais telle est l'influence du climat que dans une atmosphère lourde, épaisse et grossière les habitants étaient eux-mêmes lourds, apathiques, glacés. Rochefort est une colonie composée d'hommes presque tous nés sur un autre sol, qui presque tous n'habitent celui-ci que momentanément et pour y remplir les devoirs de leurs emplois respectifs. Ces emplois forment une chaîne continue qui rompt l'égalité par la gradation des inférieurs et supérieurs, tous dépendant les uns des autres. L'assujettissement qui en résulte fait qu'il y a peu d'union, que chacun reste isolé et que, faute de ces communications entre patriotes qui ont l'effet de l'électricité, l'esprit public est mort. Une autre cause qui le tue, c'est que tous les citoyens étant étrangers les uns aux autres, ne se connaissant que depuis peu, n'étant point destinés à vivre toujours ni même longtemps ensemble, il n'y a point cette confiance, cette liaison mutuelle qui fait la force de l'opinion et l'existence de l'esprit public. A cela se joint, comme je l'ai dit, la pesanteur de l'air qu'on respire sur le bord de la Charente. Il fallait arracher leur esprit à son assiette, leur donner une forte secousse et révolutionner la contrée.

« Je vais me rendre à Bordeaux, où des efforts non moins pénibles seront plus nécessaires encore pour régénérer l'esprit public, les immenses travaux de vos collègues Ysabeau et Tallien ne leur ayant pas permis de faire à cet égard tout ce qu'ils auraient eux-mêmes désiré. »

De Bordeaux, Quartidi 14 Germinal.

*Au Comité de Salut public.*

« Arrivé dans le département de la Gironde, Blaye m'a présenté le triste spectacle d'un peuple réduit à la disette et n'ayant plus qu'une demi-livre de pain noir, tantôt de fèves, tantôt de chiendent ou de racines. L'esprit public m'a paru froid, mais les habitants patients et bien intentionnés. Comme je veux suivre pas à pas les détails de ma tournée, j'attendrai le prochain courrier pour vous parler de Bordeaux, afin de vous exposer avec une entière franchise mon opinion sur l'état actuel de cette commune qui paraît fixer encore les espérances des ennemis de la patrie. »

Bordeaux, 21 Germinal.

J'écris à Barère, membre du Comité de Salut public :

« Bonnard, patriote de Toulouse, qui correspondait avec moi et me transmettait des détails intéressants sur le Midi, vient d'être arrêté. Il est même certain pour moi qu'on intercepte notre correspondance, puisque je n'ai aucune lettre de lui, quoique je lui aie écrit où j'étais et que j'aie eu de ses nouvelles indirectement et lui aie fait donner les miennes.

« J'ignore les motifs de l'arrestation de Bonnard, et, malgré la bonne opinion que j'avais de son patriotisme, je ne dois rien préjuger sur son compte; mais je sais que Boreil, fils du capitoul, et le muscadin Comeyrar, ex-agents du conseil exécutif de Toulouse, y sont encore et entourent les représentants du peuple. Je sais que ces deux hommes avec lesquels j'ai vécu sont des intrigants et ne peuvent être patriotes. Je les croyais partis de Toulouse depuis longtemps et j'apprends qu'ils



n'ont point quitté cette commune. Sans avoir des faits à alléguer contre eux, je dois à la vérité de te déclarer et te prier d'instruire le Comité de Salut public que ces deux hommes ne peuvent que corrompre l'opinion et servir l'aristocratie dans le Midi. Je t'embrasse.

« J'électrise ici l'esprit public de mon mieux et tâche de substituer le sans-culottisme à l'esprit négociantiste. Ysabeau a de grandes occupations qui l'arrachent à ce genre de travail. L'esprit est bien disposé ; ça ira. La découverte de la conspiration nouvelle m'a paru une occasion offerte de réveiller l'énergie du peuple et lui rappeler les scélérats qui l'auraient abusé. Il se rallie plus que jamais autour de la République. Les subsistances seulement sont bien rares. Les départements voisins en abondent en comparaison de celui-ci ; à Toulouse, à Rochefort, on a sa livre ou sa livre et demie de bon pain ; ici on a sa demi-livre de mauvais, et dans plusieurs communes un quart seulement de pain noir et malsain de farine de fèves. Cette inégalité est très mal vue ; il serait facile d'y remédier. — Je t'embrasse et attends une prompte réponse.

« *P. S.* — J'embrasse Robespierre, Couthon et Saint-Just. Partout on bénit le Comité de Salut public. Je me trouve heureux de m'associer, quoique de loin, à ses travaux. »

Bordeaux, 24 Germinal.

J'écris aux membres composant le Comité de Salut public :

« Je vous ai rendu compte, citoyens, de tous les détails de ma mission jusqu'à mon arrivée à Bordeaux. Je dois maintenant vous entretenir de cette dernière commune et vous transmettre les observations que j'ai eu lieu d'y

faire sur l'esprit public. Il en devait être assez naturellement de Bordeaux comme de Lyon, et la République aurait vu ces deux cités détruites également par la guerre, si dans le principe une marche différente n'eût été suivie, et si la douceur employée à propos et la terreur adroitement ménagée n'eussent prévenu la nécessité d'un siège. Le peuple d'abord se rendit à la bonne cause, et le parti des négociants et des fédéralistes, se voyant le plus faible, ne songea plus qu'à dissimuler. Tout ce qu'il y avait eu d'hommes à talents, de riches, d'habitues du barreau, s'était donné à la faction qui promettait à son ambition quelques avantages. Ceux qui ne s'étaient pas ouvertement prononcés en faveur de cette faction conspiratrice n'avaient pas eu le courage de se prononcer contre elle. Il ne restait plus que de bons sans-culottes bien intentionnés pour la patrie, mais dénués de lumières et accessibles à la crédulité qui conduit à l'erreur. Tous ceux qui avaient eu quelque influence sur l'opinion et qui s'étaient montrés patriotes lorsque aux premiers jours de la Révolution ils avaient vu tomber le clergé et la noblesse, étaient devenus ensuite aristocrates, quand ils avaient vu que le bourgeois des villes ne serait que l'égal de l'habitant des campagnes, et que le riche négociant et l'armateur ne seraient pas au-dessus du boutiquier et de l'artisan. Qu'ont dû faire les représentants du peuple ? Ce qu'ils ont fait. Commencer par punir les coupables, se défier de ceux qui, assez éclairés pour ne rien se dissimuler des projets des conspirateurs, avaient été assez lâches pour ne point s'élever contre eux ; ne mettre en place et ne recevoir dans le club national que de bons sans-culottes. Aussi la société populaire est-elle sans lumières, sans influence ; les magistrats du peuple manquent d'instruction ; il nous faut ici former des hommes. Mais l'esprit

de Bordeaux est bon, parce que dans Bordeaux, comme partout ailleurs, les sans-culottes forment la masse ; et si le sans-culotte est encore digne d'un certain mépris aux yeux de la classe des riches, qui, par un sourire moqueur, insultent au tribut modeste du pauvre, les négociants et les riches qui croient que la réputation de patriotisme doit être donnée au plus offrant, et que les principes républicains se mesurent au poids de l'or, font tourner cette idée au profit de la chose publique et couvrent l'autel de la patrie d'offrandes dont ils font sonner bien haut l'énumération pour faire oublier, s'il était possible, tout le mal qu'ils ont voulu faire à la liberté. Je sais que dans le nombre de ceux qui donnent, il est beaucoup d'excellents patriotes guidés par un louable dévouement ; que, dans la classe des négociants mêmes, il est des citoyens animés d'intentions pures et qui doivent faire exception à la règle générale ; mais j'ai dû vous parler avec franchise et vous donner une idée vraie du négociantisme de certains Bordelais dont il faut mettre à contribution le penchant très nouveau chez eux à la générosité, et dont il faut se défier tant que durera l'alternative des crises révolutionnaires. Nous devons toujours nous féliciter que Bordeaux en soit au point où il en est, que la Montagne y triomphe, que les muscadins et les aristocrates soient réduits au silence, que le temple de la Raison soit rempli chaque jour de décade d'une affluence nombreuse qui atteste en même temps qu'elle accélère les progrès de l'esprit public, que les sans-culottes soient seuls en place et qu'une commission militaire composée de patriotes sévères et actifs ait fait tomber les têtes d'un grand nombre de conspirateurs, que les richesses immenses de cette commune servent toutes à la destruction des ennemis de la liberté, que toutes les manœuvres aient été

vaines pour soulever le peuple, et que la disette la plus affreuse n'ait servi qu'à faire encore plus ressortir la patience et le patriotisme des bons sans-culottes. Ce tableau vrai, qui serait même susceptible de plus grands détails, suffit pour répondre aux calomnies lancées contre Bordeaux et contre les représentants envoyés à Bordeaux. On a suivi dans cette commune différents systèmes pour assassiner l'esprit public, et les Vincent et les Hébert ont eu leurs agents, fidèles sectateurs de leur doctrine et imitateurs de leurs exemples; les uns par des actes d'atrocité qui révoltaient l'humanité, la nature et la vertu, ont voulu rendre la révolution odieuse aux yeux des gens de bien. Ils s'intitulaient révolutionnaires, lorsqu'ils n'étaient qu'opresseurs et tyrans. Ils ressemblaient à ces généraux qui, dans la Vendée, jaloux de grossir l'armée de Charette qu'ils étaient chargés de combattre, incendiaient jusqu'aux communes patriotes, afin de réduire les hommes les mieux intentionnés pour la République à ne voir de salut pour eux que loin des troupes républicaines. Tel était ce général Huchet, le protégé de Ronsin qui vient d'être mis en état d'arrestation, et nous ne finirons la guerre de la Vendée que lorsque nous nous serons encore débarrassés de beaucoup d'hommes qui suivent la conduite de Huchet. Je vous ai transmis la copie de la lettre qui le concerne. On voulait donc encore asseoir le crime à côté de la statue de la Liberté pour faire reculer tous les ennemis des crimes et tous les amis de la vertu, pour ôter à la révolution ces précieux défenseurs. Les scélérats qui avaient osé concevoir ce dessein sont maintenant dans les fers, et l'on commence à croire qu'ils tenaient de très près à la conspiration récemment découverte, et la cause de la vertu a été vengée. Ce premier système de dépravation de l'esprit public a manqué son but. On

a cru que les horreurs de la famine pourraient réduire le peuple, et Bordeaux s'est trouvé sans subsistances. On répandait même, dans les départements voisins qui eussent pu l'approvisionner, qu'il n'avait nul besoin de grains ou qu'il ne méritait pas d'en recevoir et par la calomnie on préparait la division, et par la division la disette. Les sans-culottes bordelais ont résisté à ce nouveau piège. Je dois ici vous exposer encore la situation vraiment affligeante du département du Bec-d'Ambez. Je ne parle pas seulement d'une grande commune où toujours on trouve quelques ressources, où le pain est suppléé par d'autres aliments, mais j'ai vu les campagnes n'ayant d'abord qu'un pain noir de farine de fèves ou de chiendent, chaque individu réduit à un quart de ce pain et bientôt n'ayant plus que des racines, des herbes des champs toutes crues qui seules les soutiennent. J'ai vu les pleurs des femmes ne pouvant nourrir leurs époux ni leurs fils, des laboureurs à la figure livide, au corps languissant, ne pouvant plus travailler faute de nourriture. Les vignes ne sont point cultivées, les bras les plus robustes sont trop affaiblis pour manier les instruments du labourage.

« Les différentes réquisitions croissent, et la commission des subsistances qui devrait être le centre commun, unique, n'est pas exactement obéie. Après vous avoir parlé de Bordeaux, vous avoir montré la conduite du peuple et l'état actuel de l'esprit public, je pense qu'il ne reste plus qu'à lui imprimer l'énergie révolutionnaire, à bien pénétrer les sans-culottes des principes républicains qui leur sont encore inconnus, et à donner une grande influence au club national qui est ici comme s'il n'existait point.

« La section Marat vient de planter l'arbre de la Liberté qu'elle consacre à l'Ami du peuple. Le récit de cette

fête est une réponse victorieuse aux calomniateurs de Bordeaux. Qu'ils viennent avec nous, qu'ils voient cette réunion nombreuse de citoyens et de citoyennes affluant de toutes les sections, cette réunion plus touchante et plus unanime des esprits, des sentiments, des cœurs, ce commun enthousiasme, cette joie partout répandue, et qu'ils osent dire ensuite que la masse des sans-culottes bordelais n'est pas à la hauteur de la Montagne. Les Bordelais debout avec tous les sans-culottes de la France leur donnent un démenti formel. La salle des séances de la section Marat est dans cette même enceinte où se réunissaient les commerçants, et dans le bâtiment de la Bourse. Les députés des sections des corps constitués, des corps militaires, la musique, le théâtre, une foule immense s'empresse de tous côtés, Chacun a son bouquet. La fête de l'Ami du peuple est celle de tous les patriotes qui chérissent sa mémoire, et ceux-là mêmes qui la détestent, affectent aujourd'hui de la chérir. Nous allons au-devant de l'arbre qui était au bout de l'allée de Tourny, près la Comédie. Élevé sur un char que traînent des bœufs couronnés de guirlandes, l'arbre domine au loin le cortège. On s'étonne de voir cet être végétal ambulante que suit un peuple nombreux; vingt-huit rubans tricolores que tiennent vingt-huit députés des sections les unissent tous autour d'un faisceau adossé à l'arbre. Des inscriptions frappent les yeux : *Bordeaux à Marat. L'heure de la liberté a frappé sur l'horloge du monde, etc. Mort aux agioteurs, etc.* Nous arrivons sur la place voisine de la Bourse et située sur le port où l'arbre doit être planté. Une montagne s'élève et cache la maison du guillotiné Fonfrède. Quelle matière de réflexions pour l'observateur : ce riche négociant bordelais qui, naguère président de la Convention nationale de France et couvert

en apparence d'estime et de gloire, avait vu décréter d'accusation Marat couvert de calomnies et d'opprobre, est maintenant livré à l'exécration, et la faux nationale a tranché sa tête. Ce malheureux proscrit, partout traité de monstre, voué aux horreurs de l'indigence, de la haine, de la persécution, qui depuis a été assassiné par une main scélérate, est aujourd'hui présenté à la reconnaissance publique et son buste couronné de chêne est porté en triomphe. Ici est la Bourse, le repaire des agioteurs, et ces mêmes hommes entraînés par le torrent et jaloux de faire oublier leurs crimes, s'empressent d'honorer la mémoire du vertueux ami du peuple qui tant de fois dénonça l'infâme agiotage. De ce même Bordeaux d'où fut dirigé contre Marat le poignard de la calomnie, partent maintenant en faveur de Marat les cris de l'enthousiasme. On puise dans ces rapprochements cette vérité consolante, que tôt ou tard le peuple est ramené de l'erreur, le crime est puni et la vertu récompensée. Dumouriez n'a plus un coin dans sa patrie où reposer sa tête; Brissot et Danton ont péri sur l'échafaud; les images de Marat sont partout offertes aux yeux des patriotes dans la vaste étendue de la France, et les cendres de Marat dorment au Panthéon. Ysabeau, représentant du peuple, et Jullien, commissaire du Comité de Salut public, placés sur la montagne, dominant une assemblée immense et parlent au peuple. Tandis que l'on plante l'arbre, deux artistes du théâtre chantent l'air français : *Laisserions-nous flétrir*, etc., et les bâtiments qui couvrent le fleuve agitent leurs voiles pour témoigner l'impatience qu'ont les braves marins de vaincre ou de mourir pour la patrie. L'on chante ensuite la dernière strophe de l'hymne à la Liberté. Les cris de : *Vive la Montagne!* se confondent, les cha-

peaux volent dans les airs. Ysabeau et Jullien boivent à la prospérité des armes de la République, et tout le peuple leur répond avec transport. La journée se termine par la représentation de Marat dans le souterrain, qui suit l'offrande à la Liberté. »

Bordeaux, 1<sup>er</sup> Floréal.

J'écris à Robespierre :

« Je ne t'ai pas écrit depuis longtemps, mon bon ami, parce que je te présumais trop occupé et que je n'avais rien de très intéressant à t'écrire, que d'ailleurs je n'en continuerai pas moins exactement de correspondre avec le Comité de Salut public. Aujourd'hui je veux te soumettre avec une entière franchise quelques observations sur Bordeaux dont j'ai déjà fait connaître en détail la situation au Comité. L'esprit en général est bon, la République sincèrement aimée ; le riche même, qui ne l'aime pas, lui prodigue des sacrifices, et l'égoïsme paraît s'éteindre, mais d'abord le club national est sans aucune consistance, sans influence, sans énergie. A peine sait-on qu'il existe et le dessein que j'ai formé de lui donner la prépondérance qu'il doit avoir, est d'une exécution difficile. J'y travaille néanmoins sans relâche. Un grand reproche que j'ai à faire aux Bordelais c'est qu'ils traitent le représentant du peuple comme un intendant de l'ancien régime. Passe-t-il avec les gendarmes qui le suivent, on se découvre, on applaudit, quelques voix même crient : « Vive le sauveur de Bordeaux ! » Paraît-il, au spectacle, au club, ou dans une assemblée quelconque, les mêmes cris se font entendre. L'enthousiasme et l'idolâtrie sont poussés au dernier période, et j'ai remarqué que c'étaient les aristocrates eux-mêmes qui, croyant se donner un air de patriotisme, indiquaient



souvent au peuple les battements de mains qui déshonorent à mes yeux les hommes libres. On n'applaudit jamais à la seule présence d'un homme, mais quand il parle, aux principes qu'il exprime. Quand on fait courir le bruit du prochain rappel des représentants délégués à Bordeaux et de leur remplacement, on dit que Bordeaux est perdu; on a dit même, et c'est dans une réunion nombreuse qu'a été proféré ce blasphème, on a dit qu'il faudrait que le peuple se portât en foule pour s'opposer au départ de son ami. J'ai tiré de ces faits et d'une multitude d'autres, trop longs à détailler, la réflexion que je crois vraie, qu'un représentant, revêtu de pouvoirs illimités, ne doit jamais rester longtemps dans les mêmes lieux, car, s'il se conduit mal, il ne faut pas lui laisser le temps de rendre le peuple victime de sa mauvaise conduite; s'il se conduit bien, il faut craindre ce penchant trop facile du peuple à la reconnaissance et à l'idolâtrie qui devient la mort de la liberté. Il faut craindre que le peuple ne se fasse une habitude, un besoin d'un homme, qu'il s'identifie avec lui au point de ne pas croire pouvoir s'en passer. Du reste, je dois rendre justice à Ysabeau, qui n'a cessé de travailler à bien remplir sa mission et qui mérite des éloges pour les services qu'il a rendus. Il désirerait lui-même être rappelé d'ici à l'armée des Pyrénées-Occidentales, avoir un mois de repos dans les Pyrénées après treize mois d'absence de Paris et de mission continue, et regagner ensuite son poste. Je te dirai maintenant deux mots de moi. Mes lettres au Comité ont pu t'instruire de tout ce que j'ai dit et fait pour régénérer l'esprit public. J'ai saisi la dernière conspiration découverte pour électriser un peu les sociétés populaires de Rochefort, où j'étais à cette époque, de la Rochelle, de Nantes et de Bordeaux. Je vous ai parlé en détail de la disette

de ce département et de ses causes, et je vous ai aussi rappelé l'infâme guerre de la Vendée et les moyens qui, d'après la connaissance que j'ai des faits et des localités, me paraissent puissants pour la terminer. J'ai toujours suivi dans ma mission le même système, que, pour rendre la révolution aimable, il fallait la faire aimer, offrir des actes de vertu, des adoptions civiques, des mariages, associer les femmes à l'amour de la patrie et les lier par de solennels engagements. Ce système m'a bien réussi et l'influence qu'un sexe obtient sur l'autre est un mobile puissant dans le particulier comme dans le public pour élever les âmes au degré de chaleur républicaine. J'ai envoyé au Comité les détails de notre fête pour la plantation de l'arbre de Marat. J'ai aussi donné les mêmes exemples qu'à Port-Malo, Lorient, la Rochelle, Rochefort et Nantes, et les Bordelaises ont par de publiques promesses réchauffé l'enthousiasme et présenté la carrière de la vertu, pour les presser de la suivre, à leurs époux, à leurs fils, à leur famille entière et à la commune qui en était témoin.

« Comme j'ai vu les incalculables effets de ce genre de fêtes, j'ai cru salutaire de l'offrir, au moins sur la scène, à toute la France, et j'en ai composé un petit délassement patriotique intitulé : « Les engagements des citoyennes. » J'en ferai hommage au Comité de Salut public, et, s'il le juge bon, je ferai imprimer mon petit ouvrage et les détails du ballet républicain qui le termine, pour être joué à Paris et dans les autres communes. Je n'ai pas regardé ce travail comme étranger à ma mission de former l'esprit public, et je n'y ai d'ailleurs donné que trois jours. Je t'embrasse ; écris-moi, je te prie, à Bordeaux. »

J'écris aux membres composant le Comité de Salut public :

« Je reçois en ce moment, citoyens, la lettre de votre collègue Barère, par laquelle il m'apprend que le Comité de Salut public m'a nommé à la place de commissaire de l'instruction publique et m'invite à gagner mon nouveau poste. Je vais m'y rendre avec le désir de répondre à votre confiance et la certitude que, du moins dans cette nouvelle mission dont vous me chargez, comme dans la première, je n'aurai d'autre guide que l'amour incorruptible du peuple. »

J'écris aux membres du club national :

« J'espérais, frères et amis, devoir rester encore quelque temps avec vous et travailler avec les patriotes bordelais à relever l'esprit public d'une commune qui, malgré les calomnies aristocratiques, va se montrer aussi sur la Montagne et concourir à distribuer les éclats de la foudre qui doit frapper tous les trônes. Je me formais une douce idée des civiques travaux auxquels j'étais appelé et dont le succès charmaît déjà mes yeux ; mais le Comité de Salut public de la Convention nationale a jeté les regards sur moi pour une place d'un des commissaires qui vont remplacer les différents ministres, et je ne puis différer de me rendre à mon nouveau poste. Dans un autre moment j'aurais refusé sans doute la marque de confiance trop grande qui m'est donnée. Dans un instant de crise révolutionnaire, il est défendu de s'arracher aux pénibles mais précieux devoirs que la patrie impose. Frères et amis, je vous quitte, mais j'emporte avec moi l'espérance qu'à Paris je ne serai pas moins utile à régénérer l'esprit public de Bordeaux qu'à Bordeaux même. Ici permettez-moi de vous offrir une réflexion que vous ne sauriez trop avoir présente. Un homme est quelquefois utile, il n'est jamais nécessaire, et, s'il pouvait l'être, il serait dès lors dangereux

à la liberté. Ce grand principe est le contrepoison de l'idolâtrie, et l'idolâtrie est la mort de l'esprit républicain.

« Occupez-vous beaucoup de l'esprit public ; déjà vous avez, comme on l'a dit, républicanisé matériellement Bordeaux. La place du Panthéon offrira dans les rues adjacentes les noms des grands hommes dignes d'y entrer. Au bas de la rue *Brutus*, sera cette inscription : *Il frappa César*. Plus loin cette autre : *Aucarstræm républicain immola Gustave roi*. Les lieux publics voisins de la place de la Révolution rappelleront les journées révolutionnaires. La place de la République sera entourée des noms des vertus républicaines ; les Droits de l'homme gravés sur la pierre et retracés aux yeux. L'agriculture aura aussi son nom consacré ; c'est la mère nourrice de la société. Les instruments aratoires serviront de dénomination aux rues circonvoisines. Votre commune sera un livre vivant d'instruction publique. La mère ne pourra sortir avec son enfant sans le nourrir de l'histoire de la Révolution française.

« Souvenez-vous, patriotes des corps constitués, que votre devoir n'est qu'à moitié rempli si, vous acquittant de vos fonctions, vous négligez de venir dans la société populaire. Travaillez plutôt un peu plus avant dans la nuit, et n'ayez point de séances aux heures des séances du club. Votre poste est aussi dans cette enceinte, car ici on travaille à la formation de l'esprit public, et sans bon esprit public les corps constitués ne peuvent rien. Club national, oblige tous tes membres d'être assidus dans ton sein. Ceux qui t'abandonnent un seul instant sont aussi coupables que le soldat qui manque à l'appel. Citoyens, organisez bien et sur-le-champ vos comités de correspondance, d'instruction publique et d'épuration. Que le premier vous fasse bien connaître à la France

par de fréquentes circulaires aux sociétés affiliées, des adresses à la Convention nationale, et que l'aristocratie ne puisse pas se dissimuler votre existence. Que les liens de l'unité et de l'indivisibilité resserrent tous les républicains. Que votre comité d'instruction travaille sans relâche à mettre les vertus et la morale à l'ordre du jour. Portez dans les campagnes l'habitude des fêtes décadaires pour tuer la célébration des momeries superstitieuses. Parlez à l'imagination, aux esprits, aux cœurs, et offrez la vertu en pratique par l'ouverture d'un registre d'adoptions civiques qui assurent un père à l'orphelin, un fils au bon vieillard dénué de ressources. Ayez aussi des souscriptions pour doter les époux vertueux et pauvres que le défaut de fortune empêcherait de s'unir. Protégez et encouragez les mariages pour aider la population et régénérer les mœurs. Que votre comité d'épuration bien choisi vous surveille tous pour éloigner de vous les hommes coupables de faits et de propos immoraux, et qu'ils appellent dans votre sein une masse de vrais montagnards qui fasse du club national un corps vivant de l'opinion publique sain et robuste. Soyez sévères envers ceux qui ont conduit le peuple dans l'erreur. Sachez bien séparer l'homme qui est essentiellement vertueux et qui n'a été qu'égaré de bonne foi. Pour n'être pas trompés sur ces nuances, consultez la vie privée de l'individu; remontez à sa conduite depuis les premiers jours de la Révolution. Tandis que vos comités s'occuperont assidûment de leurs devoirs, que la société populaire acquerra de la consistance par des ordres du jour fixes et indiqués d'avance, et des délibérations vastes, imposantes et bien mûries dans le silence de la réflexion, suivez exactement vos articles réglementaires provisoires qui, bien observés, garantissent votre existence. Je viens de vous rappeler

ce qu'il me paraissait utile de faire ; la déclaration et délibération solennelle que je vous ai déterminés à prendre, les engagements unanimes qui vous lient et que vous ferez bientôt connaître à l'Europe entière, vous offriront le développement des vérités que j'ai cru devoir répéter. Rappelez-vous toujours des scènes touchantes que présenta la séance d'hier. Relisez les rapports du Comité de Salut public sur les principes qui nous unissent tous. Je joins d'ici des rapports de ma mission à Vannes, à Lorient, une adresse à la société populaire de cette commune sur le mal qu'ont fait les prêtres coalisés avec les rois, et je vous invite à les lire. Ils vous détailleront encore ce que j'aurais désiré vous dire. Je continuerai de correspondre avec vous. Bientôt je viendrai vous revoir. Ma poitrine épuisée par une longue permanence dans la tribune publique et très fatiguée de la dernière séance, ne me permet pas de me rendre ce soir à mon poste, qui m'est toujours bien cher. Recevez mes adieux, mes regrets et les nouveaux témoignages de mon attachement à la République une et indivisible et à la commune de Bordeaux.

« Votre frère et ami. »

ARRÊTÉ DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE ET MONTAGNARDE  
DE BORDEAUX.

La Société populaire et montagnarde de Bordeaux connue sous le nom de Club national, considérant que la seule cause de la nullité absolue dans laquelle elle a paru longtemps plongée, était le peu d'intérêt de ses délibérations, d'où provenait la désertion des séances ; considérant qu'il importe à la chose publique qu'elle prenne enfin cette attitude imposante et majestueuse,

cette ferme consistance qui doit la rendre terrible à l'aristocratie, vraiment utile au peuple; considérant qu'elle doit, pour remplir ce but, avoir une marche fixe, que tous ses membres doivent se réunir assidûment dans son sein, que ses délibérations doivent être de nature à instruire le peuple, qui s'empressera de venir aux séances,

Arrête, comme articles réglementaires provisoires :

1° Il y aura, outre le président, le vice-président et les autres officiers de la société composant le bureau, qui sont nommés tous les mois, un comité de correspondance, un comité d'instruction publique et un comité d'épuration.

2° Le comité de correspondance sera composé de six membres; deux à deux, à tour de rôle, seront chargés chaque jour d'examiner les lettres adressées à la société, pour lui en offrir un résumé, afin d'éviter la perte de temps par des longueurs inutiles et des lectures oiseuses. Le même comité devra répondre aux différentes lettres des sociétés affiliées, et présentera dans les cinq premiers jours de chaque décade une circulaire à ces sociétés, qui sera destinée à l'impression et devra resserrer entre tous les patriotes de la France les liens de l'unité républicaine.

3° Le comité d'instruction publique sera composé de huit membres qui seront chargés de choisir avant chaque séance les différents extraits des journaux de la société qu'il sera intéressant et utile de lire au peuple. Le même comité s'occupera de proposer les matières qui devront être mises à l'ordre du jour et qu'il indiquera la veille de chaque séance. Il s'occupera aussi de la rédaction des arrêtés de la société et de leur exécution et des rapports qui tendront à former l'esprit public.

4° Le comité d'épuration, composé de six membres, aura la police générale de la société, lui dénoncera ceux de ses membres qui se seraient rendus coupables de quelque propos ou quelque fait incivique. Il s'occupera aussi, d'après le mode qu'adoptera la société, de l'examen et de l'admission des candidats.

5° Les séances auront lieu chaque jour depuis six heures jusqu'à neuf. La première heure sera consacrée à la lecture des nouvelles et de la correspondance. A sept heures commencera l'ordre du jour, et le président, à la fin de chaque séance, rappellera l'ordre du jour de la séance suivante.

6° Tout membre de la société qui, sans raisons valables, s'absenterait des séances pendant cinq jours de suite, sera, pour la première fois, condamné à une exclusion d'un mois; en cas de récidive, à un ajournement de trois mois.

7° Il sera dressé une liste de tous les membres actuels de la société, et cette liste sera affichée dans l'enceinte de ses séances pour servir à faire connaître ceux des membres qui négligeraient d'y venir.

8° Le comité d'instruction publique présentera incessamment ses vues sur les moyens de faire participer les campagnes aux bienfaits de l'instruction que la société populaire doit répandre, et sur les actes de vertu par lesquels le club national peut consolider encore la morale publique.

REGISTRE OFFICIEL DES ARRÊTÉS PRIS PENDANT MA SECONDE  
MISSION A BORDEAUX

Bordeaux, ce 5 Prairial de l'an II de la République française,  
Une et indivisible.

Marc-Antoine Jullien, membre de la commission



exécutive de l'instruction publique, envoyé par le Comité de Salut public à Bordeaux, en exécution de l'arrêté du Comité de Salut public qui le charge de s'occuper à Bordeaux de divers objets relatifs aux fonctions de la commission dont il est membre et d'après les deux arrêtés de cette commission, l'un, en date du 24 floréal, sur les spectacles, et l'autre, en date du 29 du même mois, sur les objets d'instruction publique qu'il devra suivre dans le cours de sa mission,

Arrête : 1° Que les directeurs des théâtres de Bordeaux lui feront parvenir sous trois jours la notice exacte des pièces qui composent leur répertoire habituel ;

2° Qu'ils lui enverront chaque jour le tableau des pièces qui devront être jouées le lendemain ;

3° Que sur les deux pièces qui sont ordinairement représentées, il y en aura toujours au moins une relative à la Révolution et propre à réveiller dans les cœurs l'amour de la liberté.

La municipalité de Bordeaux, à laquelle communication est donnée du présent arrêté, est invitée à veiller à ce que les pièces patriotiques soient représentées journellement, et à faire connaître au membre de la commission exécutive de l'instruction publique, actuellement à Bordeaux, toutes les pièces qui tendraient à corrompre les mœurs ou refroidir l'esprit public.

---



# DOCUMENTS

RELATIFS A LA GUERRE DE VENDÉE

LETTRES DE CARRIER

---

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Nantes le 4 frimaire l'an second de la République une et indivisible.

Carrier, représentant du peuple pres l'armée de l'Ouest, autorise le général Avril et le citoyen Le Batteux, directeur des postes à Rhedon à parcourir avec les forces qui marchent actuellement à leur ordre toutes les commune du departement du Morbihan et Finisterre, pour y exercer les pouvoir révolutionnaire que nous leurs avons délégué, ordonne à toutes les autorités constituées des dits departemens de seconder par tous les moyens que la loi leur confie les mesures que jugeront convenable au salut public de prendre, ordonne à la force armée d'obéir partout à leurs réquisition, deffent à tous citoyens et tous les corps administratifs de mettre les moindre entraves aux opperation que pourront prendre et concerter les citoyens Avril et le Batteux à peine d'etre regardé comme ennemis de la chose publique et puni comme tels,

*Le représentant du peuple français.*

*Signé : CARRIER.*

Pour copie conforme à l'original

*Signé : J. RIO. CHAPAUX, S<sup>re</sup> G.*

## LIBERTÉ, ÉGALITÉ

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Nantes le 4 frimaire l'an second de la République française  
une et indivisible.

Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'ouest, ordonnons au citoyen le Batteux, directeur des poste à Rhedon, de conduire le ceinquieme bataillon du Bas Rhin dans les cantons du departement du Morbihan, et par tout ailleurs ou ils sont manifestés où se manifestera des mouvement contre revolutionnaires. Le commandant du dit bataillon, les officiers et soldat qui les composent, les chasseurs à cheval et les canoniers qui le suivront, ce porteront dans tous les endroits ou les appellera le citoyen le Batteux, et prendra à Rhedon toutes les forces dont cette commune pourra disposer. Toutes les forces réunis ou partielle exécuteront toutes les mesures de salut public que leurs prescrira le citoyen le Batteux et autorise a prendre les precaution qui lui paraîtront convenable pour en assurer les subsistances, et a tous les patriote qui demeure autorisé à requerir dans toutes les communes pour renforcer les troupes qui marchent avec luy, il fera mettre à mort tout individus qui trouvera formant des rassemblemens pour ce revolter contre la Republique et ferat incendier toutes leurs propriété et fera desarmer et arreter les gens suspec, et remettra les armes aux patriote, qui mettra en requisition, et executera toutes les autres mesures de salut public que lui dicteront l'amour de la liberté, de son pays et les principes republicains qui l'animent. Le payeur général du département de l'Isle et Vilaine, et tous les receveur de district, lui fourniront sur sa simple quitance toutes les sommes qui luy seront necessaire, a la charge par lui dan rendre compte.

*Le représentant du peuple français.**Signé : CARRIER.*

Pour copie conforme a l'original

*Signé : J. RIO, S<sup>re</sup> G.*

## LIBERTÉ, ÉGALITÉ

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Nantes le 10 frimaire l'an second de la République française  
une et indivisible.

Carrier représentant du peuple près l'armée de l'ouest au  
citoyen Avril, adjudant général, chef de brigade.

Continue citoyen a porter la terreur et la mort a tous les  
contre revolutionnaire du Morbihan et au communes envi-  
ronnte. Que tout ce qui est suspecté d'incivisme, que tout ce  
qui est soubssonné d'avoir trempé dans des complot contre  
revolutionnaire soient a l'instant renfermées dans des prisons  
sures, que tout ce que tu trouvera armée contre la république  
ou dans des rassemblement contre revolutionnaire soit a l'in-  
stant mis a mort, est les propriétés incendiés. Fais un appel  
dans toutes les communes des habitants qui les composent et  
si des renseignements sur, te designent les absents, comme  
des contre revolutionnaire ou des gens portant les armes  
contre la republique, livres sur le champ leur propriété aux  
flamme, et indique leurs biens aux autorités constituées pour  
les soumettre a la confiscation. Voilà l'ordre que je te dé-  
legue avec confiance, et que j'espere que tu executera avec  
autant de fermeté que de zelle.

*Signé* : CARRIER.

Pour copie conforme a l'original

*Signé* : J. RIO. CHAPEAUX, S<sup>rs</sup> G<sup>al</sup>.

## LIBERTÉ, ÉGALITÉ

ARMÉE DE L'OUEST

Au nom de la République française une et indivisible.

A Nantes le 4 nivôse de l'an 2 de la République française  
une et indivisible.

Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest,  
met en liberté le citoyen le Batteux, directeur des postes à  
Redon, déclare infâme l'arrestation prononcée contre lui,

ordonne qu'il sera élargi sur le champ, déclare ennemi de la République et traître à la patrie tout individu de quelque grade qu'il soit, qui oserait attenter à la personne et à la liberté de ce brave républicain, fait défense au général Tribout, à tout autre chef de la force armée, aux autorités constituées et à la force publique d'exécuter aucun ordre attentatoire à la liberté dudit Le Batteux; défend surtout à tous citoyens, dans quelque grade qu'il serve la République, d'obéir aux ordres de Fréhouart, appelé depuis peu comme suppléant à la Convention nationale, ayant on ne peut pas plus mal rempli la mission qu'elle lui a délégué, s'étant constamment déclaré le partisan de tous les fédéralistes, royalistes, modérés et contre révolutionnaires des pays qu'il a parcouru, conduite que le représentant du peuple Carrier va dénoncer au comité de Salut public de la Convention nationale; met le citoyen Le Batteux sous la sauvegarde de tous les citoyens; ordonne au général Tribout de le conduire à Nantes, en liberté, avec une escorte, auprès du représentant du peuple Carrier, lequel le mettant sous la protection spéciale de la République, se rend garant dudit Le Batteux à toute la France. Ordonne à tous les chefs de la force armée et particulièrement au général Tribout, aux autorités constituées et à tous les citoyens d'exécuter et faire exécuter le présent arrêté, à peine en désobéissance à l'autorité légitime de la Convention, et d'être regardé comme persécuteur des républicains, partisan des contres révolutionnaires et traîtres à la République.

*Le représentant du peuple français.*

*Signé : CARRIER.*

Pour copie conforme :

*Signé : BINEL, premier syndic.*

Le général Tribout accompagnera à Nantes le citoyen Le Batteux, ainsi que je lui intime l'ordre ci-dessus dont copie conforme, et joindra à l'escorte dont il réglera le nombre, la gendarmerie de Malestroit.

Redon le cinq nivos six heures du soir de l'an second de la République une et indivisible.

*Signé : BINEL, Premier syndic.*

Pour copie conforme, le républicain général divisionnaire.  
TRIBOUT Libre.

Pour copie.

*Signé* : BERNARD TRÉHOUART.

## LIBERTÉ, ÉGALITÉ

### ARMÉE DE L'OUEST

Au nom de la République française une et indivisible.

Nantes, le 4 nivôse de la République française une et indivisible.

Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, au général divisionnaire Tribout à Redon.

Une seconde Vendée menaçoit d'embraser le Morbihan. Plusieurs parties de ce département, comme tu le sais, étoient en pleine révolte, avoient formés des rassemblemens qu'il a fallu dissiper par la force armée. Comme les brigands n'étoient point alors éloignés du Morbihan, la rébellion qui s'y manifestoit devenoit plus dangereuse et plus redoutable; on avoit bien dissipé quelques rassemblemens, mais il étoit à craindre qu'ils ne se renouvellassent à chaque instant tant que les chefs subsisteroient. Pour prévenir tous les inconvénients, je donnai au citoyen le Batteux, directeur des postes à Rhedon un bataillon de la garnison de Mayence pour se transporter avec lui dans les communes insurgées du département du Morbihan, avec pouvoir d'agir hostilement contre tout individu qu'il trouveroit les armes à la main contre la République ou dans des rassemblemens contre révolutionnaire. Le Batteux a bien rempli cette mission; il n'y a pas un seul patriote qui puisse diriger la moindre plainte, le plus léger reproche contre lui. Tréhouart appelé depuis peu comme suppléant à la Convention, et à qui elle a délégué sans le connoître une mission, parce qu'il alloit la remplir dans son pays, a jugé à propos de faire arrêter Le Batteux, républicain le plus ferme, le plus pure, et le plus prononcé que je connoisse. Mais tu dois t'être aperçu de la nullité des talens de Tréhouard et tu dois savoir qu'il a toujours été l'appuy et le partisan des fédéralistes, des modérés, des royalistes; il ne lui manquoit

plus que de devenir en vexant un brave patriote et en protégeant les contre révolutionnaires du Morbihan qui vouloient former une seconde Vendée. C'est en tenant la conduite que tient Tréhouard que la conspiration du côté droit de la Convention nationale parmi lesquels sans doutes Tréhouard eut figuré s'il eut été appelé plustot a la Convention sont parvenus a grossir la horde de sélérats qui ont fait couler tant de sang dans la Vendée. Le général Avril qui s'est concerté en partie avec le Batteux pour ses opérations en rendra compte. Quant a toi je te somme au nom de la République, au nom de la Montagne sur laquelle j'ai toujours juché et où ne gravit jamais ce crapeau Tréhouart, d'exécuter et faire exécuter de point en point, l'arrêté que je viens de prendre concernant le Batteux. Je vais à l'instant denoncer Tréhouart au Comité de Salut public et a la Convention nationale afin qu'elle rappelle promptement un député de fraiche date qui compromet a tout instant la liberté et les interrets de son pays que je déclare au surplus que je prendrai une mesure bien plus terrible, si Trehouard s'avize de mettre la moindre entrave, le moindre retard a l'exécution de mon arrêté. En attendant ta tête me répond de toute violence et de toute atteinte qu'on pourroit se permettre contre la personne et la liberté du brave citoyen Le Batteux. Si Tréhouard s'avize de donner l'ordre a toi où a tout autre de transporter le Batteux tout autre part qu'à Nantes, la tête de celui qui exécutera un pareil ordre en deviendra responsable a la République. Prends y bien garde. C'est le patriote le plus pure, le républicain le plus prononcé de toute la cy devant Bretagne, qu'on a fait incarcérer. Je connaîtrai la mesure de ton républicanisme par la manière avec laquelle tu te comporteras dans l'exécution de mon arrêté.

Salut et fraternité.

*Signé* : CARRIER.

Pour copie conforme :

*Signé* : TRIBOUT LIBRE.

Pour copie.

*Signé* : BERNARD TREHOUART.



ÉGALITÉ, UNITÉ, LIBERTÉ OU LA MORT  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ

*La municipalité de Malestroit au citoyen Arnous, administrateur du département du Morbihan.*

Nous avons reçu par le dernier courrier ta lettre du 17 de ce mois avec la copie de celle du citoyen Julien.

Nous avons remis au représentant Trehouard toutes les pièces même originales que nous avons contre le commissaire Le Batteux, et nous sommes bien fâchés de n'être pas à même de t'envoyer des copies en forme, mais nous espérons que le citoyen Trehouard en saisira le citoyen Julien, afin que le comité de salut public de la Convention nationale en ait une parfaite connoissance. Il est plus que tems que le coupable Le Batteux soit sévèrement puni, et c'est avec amertume que nous avons appris qu'après avoir été trop justement mis en état d'arrestation, il avoit été élargi. Il n'y a pas d'horreur qu'il n'ait commis, lui, ses acolites ou sa troupe révolutionnaire et son confident Bomely, gendarme de cette brigade, qui n'a pas osé reparoître dans le pais depuis. Ils ont emprisonné et assassiné sans interrogatoires préalables plusieurs individus dont deux de ces environs appellés Querrant père, ancien maire, et Lacroix, percepteur de la commune de Caro. Ils ont élargi le cy devant marquis de Kouant, de la même paroisse, homme dangereux, ennemi de sa patrie, qui a forcé son fils aîné âgé de vingt ans de s'émigrer, et qui d'ailleurs a deux frères émigrés, mais ses richesses ont sans doute adouci le courroux de l'abominable Le Batteux et de ses exécrables adhérents.

Ils ont mis en liberté un nommé Vailland, membre du conseil général du district de Rochefort et jugé au tribunal du même lieu, arrêté par notre comité de surveillance et transféré à la maison d'arrêt de Ploërmel, agent du cy-devant duc de Gesvres émigré, père d'un des chefs des brigands, descendûs au dit Rochefort dans le mois de mars dernier, compromis lui-même dans ce brigandage et traduit au tribunal criminel de Vannes d'où il s'est tiré en juillet dernier, tandis qu'un appellé Houeix son filleul près duquel il est moins coupable a été guillotiné.



Nous ne concevons pas comment un homme comme Le Batteux ait pu avoir la confiance d'un représentant du peuple, lui qui n'a jamais été patriote, lui qui a servi en qualité de cuisinier dans les maisons aristocrates, notamment chez les moines de Redon et chez les émigrés Castellan, bastionnés à la fin de juin 1791 au cy-devant chateau du Preclos et que notre garde nationale prit d'assaut et les conduisit à la citadelle du Port la Liberté, d'où ils n'eussent jamais dû sortir, ainsi que trente-cinq autres, y compris le fameux La Ruée, saisis avec eux et qui sont tous émigrés ou censés l'être.

Reporte notre lettre, citoyen administrateur, au respectable Julien, dont les vertus nous sont connues; nous aurions désiré le voir parmi nous; nous avons eu le bonheur de posséder le vénérable Trehouart, nous n'oublierons jamais ses bontés, et que le Morbihan ainsi que Redon et ses parages lui ont les plus grandes obligations.

A la fin de la lettre de Julien, nous voyons avec plaisir le retour à Lorient du brave Prieur de la Marne. Avec de pareils hommes il n'est point étonnant que ça ira et que ça va.

Les officiers municipaux et commissaires nommés par délibération du Conseil général de Malestroit.

*Signé* : COURTES, BOUIN, PHELIPOT, LAQUESNE,  
DANIAUX, BOUCHÉ, FRETLOT, *ag<sup>t</sup> nat<sup>l</sup> prov<sup>re</sup>*.

Le 25 nivôse, l'an 2<sup>me</sup> de la Rép. faise, une et indivisible.

---

## AFFAIRE DAVAUX

Aubon le 21 frimaire, l'an 2<sup>me</sup> de la République française  
une et indivisible.

Citoyen inspecteur,

Hier dans l'après-midy, le nommé Davaux, préposé de la brigade de Redon, fut enlevé du cantonnement par des cavaliers de l'armée révolutionnaire. Il fut conduit à Muzillac, et

aussitôt rendu, il y fut fusillé. Je n'en sais pas davantage à cet égard. Je vous prie, citoyen inspecteur, d'en rendre compte au directeur. Hier au soir, en lui envoyant le rôle de supplément du mois courant, je lui fit part de l'enlèvement de Davaux, mais je ne pus lui annoncer la mort, qui ne vient que de m'être certifiée. Comme ce préposé est compris dans le rôle de supplément pour le mois entier, je pense que vous serez d'avis que sa pauvre femme touche également la totalité des appointements. Au reste j'attends votre décision à ce sujet, et à l'égard du citoyen Michel.

*Signé à l'original, le cap<sup>ne</sup> g<sup>al</sup> des douanes,*

FRESSELIN.

P. S. — Le citoyen Verville, inspecteur à Vannes. Comme je marquois au directeur que je lui auroit rendu compte de l'enlèvement de Davaux, ayez la bonté, citoyen, de lui faire connoître que je vous ai prié de vous en charger, comme ayant plus d'occasions que moi.

*Signé à l'original :*

FRESSELIN.

Nous soussignés, maires et officiers municipaux de Vannes, certifient cette copie conforme et véritable. — Le 21 nivôse l'an deux de la Républ. f<sup>o</sup> une et indivisible.

*Signé : GALLÉ aîné,*

KERVICHE aîné,

*Off. mp<sup>l</sup>.*

*agent national.*

Vous avez de plus ici le signalement du citoyen Davau, que j'ai pris sur son tableau de tous les employés et matelots qui composent la capitainerie générale de la Roche-Bernard, dépendant du contrôle général de Vannes.

Première colonne, savoir : commy, Alexandre Davau, né à Coquery le 27 août 1750, sa femme, née à Coquery ayant deux enfants, en commission depuis le 29 août 1783, installé dans son employ actuel le 19 mai 1786, ayant 5 pieds 3 pouces, fort, figure ordinaire, militaire avant sa commission; et aux deux colonnes d'observation sur les bonnes et

mauvaises qualités de chaque sujet, il est dit bon employé, ex noble, mais borné, et exacte mais sans intelligence.

Nous certifions cette copie conforme et véritable. Les municipaux comme de l'autre part.

Signé : VINCENT GALLO,                      KERVICHE aîné,                      GALLÉ aîné,  
                   *Off. mpl. proc<sup>r</sup>*                      *agent national*                      *Off. mpl.*

Les citoyens soussignés ayant donné à Le Batteux, agent du représentant du peuple Carrier, un certificat de sa bonne conduite, signée d'eux, comme formant un comité militaire, dont la loi reprouve l'existence.

Declarent retirer au citoyen Le Batteux le certificat qu'ils lui avoient donné, vu l'illégalité de la réunion collective de leur signature, comme membres d'un comité qui ne pouvoit ni ne devoit exister, ni faire aucun acte public, la présente déclaration devant réparer les effets de l'ignorance d'une loi qui n'étoit pas officiellement connue; vu aussi qu'il n'avoit point été pris de renseignemens ultérieurs pour motiver le certificat réclamé.

Vannes, le 27 frimaire l'an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

Signé : J.-J. DUBOIS, J. MANCEL, L<sup>i</sup> R. ARNOUS, MESTIÉ,  
                   DESROUELLES, BAUMART, BONNEFIN.

*Copie du procès verbal de la commune de Muzillac du 27 frimaire de l'an 2<sup>m</sup> de la République française une et indivisible.*

Le Conseil général assemblé extraordinairement, les citoyens Le Toquin et Rigou, membre du département ont demandé l'entrée et à l'endroit ont déposé sur le bureau une commission à eux donné par le directoire du dit département, et ont requis l'enregistrement ce qui a été effectué et dont la copie suit :

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Vannes, le 26 frimaire l'an 2 de la République française, l'administration du département suivant la réquisition du

citoyen Julien, commissaire du Comité du Salut public à nommé et nomme les citoyens Le Foquin et Rigou, deux de ses membres à l'effet de se transporter à Muzillac et à Noyal Muzillac et autres lieux, pour y prendre tous les renseignements sur les exécutions qui ont eu lieu en ces deux communes par les ordres de l'armée révolutionnaire et de ses commissaires ou chefs civils ou militaires, les autorise en conséquence à sommer les dites municipalités de leur procurer sur ces objets tous les éclaircissements qui sont en leur pouvoir.

Fait en directoire de département du Morbihan à Vannes le 26 frimaire de l'an 2 de la République française une et indivisible.

Pour copie conforme.

*Signé* : RIO, LT-HAUMONT, MANCEL.

Le Conseil général délibérant sur l'objet de la commission ci-dessus a arrêté qu'aussitôt il sera donné aux commissaires tous les renseignements qui seront en son pouvoir sur les questions que les dits commissaires lui ont verbalement donné.

Arrêté en la maison commune les dits jours et ans.

*Signé* : FRICOT, Pr de la C<sup>o</sup>e, MAUDIAT, maire.

Le Conseil déclare que le vingt courant, l'armée révolutionnaire se transporta en cette commune, y arriva environ midi. Vers les deux heures le logement étant complet, le citoyen Le Batteux commissaire, accompagné du chef de bataillon (dont on ignore le nom), commandant la dite armée se transportèrent en la maison commune. Le premier y apparut de sa commission, signé : Carier. Après les premiers pourparlers le citoyen Le Batteux débuta par engager la municipalité à lui donner tous les renseignements possibles sur le compte des gens suspects, prêtres, cy devant nobles et religieuses, à quoi la municipalité répondit que cet objet étoit rempli et qu'un des membres du département étoit saisi de la liste y relative, à l'exception des ex-religieuses dont on lui donna les noms et qu'il donna ordre de mettre sur le champ en arrestation.

Quelque temps après le dit commissaire sassit près les membres de la municipalité ainsi que le dit commandant et

leur annonça qu'il venait d'envoyer des gendarmes et chasseurs chercher le nommé Davaux, qu'il désigna comme cy devant noble et comme très mauvais sujet et que c'étoit lui qui par ses manœuvres contrerévolutionnaires étoit cause qu'il y avait beaucoup de pauvres gens à Redon de compromis dans les soulevemens qui y ont eu lieu au mois de mars dernier. Cela dit, les difs commissaire et commandant sortirent sur le pas de la porte. Le premier requis la municipalité de faire faire une fosse assez profonde pour deux, parce qu'outre le dit Davaux il avoit un autre homme qu'il comptait faire empoigner, mais qu'il la prioit indépendamment de se donner les soins nécessaires pour faire enlever le cadavre du dit Davaux en annonçant qu'il allait le faire fusillier sur la Place de la Liberté, que ce ne fut que sur les représentations du procureur de la commune qu'il se détermina pour éviter au desagrément d'un pareil transport à faire conduire cet homme au cimetièrre de cette commune distant du chef lieu d'environ cinq cent pas ou il fut fusillé.

Dans l'intervale plusieurs membres de la municipalité virent arriver un détachement de gendarmes et chasseurs conduisant un cheval rouge en laise qu'on leur à dit provenir et avoir été pris chez le nommé Brohan du Cisquer commune d'Ambon et que ce détachement selon tous les rapports à été conduit le lendemain à Vannes, qu'environ un quart d'heure après il passa devant la maison commune un grand nombre de soldats, dont partie armée, qui se rendirent au corps de garde de la place ou étoit consigné le dit Davaux, un officier en uniforme vert, épaulettes blanche, avec un citoyen en uniforme de gendarme tenant chaqu'un d'une main un cordon blanc dont se servaient cy devant les prêtres, dirent à quelqu'uns dans la rue en montrant ce cordon : « En voilà un qui va descendre la garde. » Aussitôt la municipalité fut instruite qu'une multitude de soldats conduisoit le détenu au lieu du supplice en chantant la Carmagnole. Peu de temps après on vint lui annoncer que l'expédition étoit faite.

Telles sont les faits et circonstances dont la municipalité a été instruite par elle-même et pour se procurer de plus ample connoissance, elle à crû devoir faire appeller devant elle les témoins ci après.

Est à l'endroit comparu le citoyen Maurice Le Geivés jour-

nalier en cette commune lequel a déclaré qu'il étoit de garde le dit jour vingt frimaire, qu'il est à sa connoissance que pendant l'espace de trois quarts d'heure le dit Davaux à été au corps de garde, qu'il a vû différents soldats venir le voir comme par curiosité et le traiter de brigand, mais qu'aucun ne lui a paru l'interroger, qu'au moment où on le tira du corps de garde pour le conduire au supplice, un homme en uniforme, le lia avec le cordon dont il est parlé cy dessus, qu'alors le dit Davaux lui dit : « Vous allez donc me faire perdre de la vie, » cethomme lui répondit : « Nous verrons bientôt », et de suite on le fit sortir que lui déposant resta à son poste, n'examina pas où on le conduisoit.

Telle est sa déposition qu'il affirme véritable et a déclaré ne savoir signé.

Est encore comparu François Saludo journalier en cette commune, lequel interrogé a déclaré qu'il étoit également de garde le dit jour vingt frimaire, qu'il est à sa connoissance d'avoir vû, amener au corps de garde ledit Davaux, que l'escorte qui l'accompagnait le consigna au caporal, à lui déposant et a ceux de service en leur disant de prendre garde qu'il ne s'échappât et qu'ils en repondoient, que quelque temps après son entrée trois hommes en uniforme, sans marque distinctives, à lui inconnus, le fouillèrent prirent ses papiers parmi lesquels s'en trouva un plié qui lui a paru blanc, qu'après en avoir fait la visite ces mêmes hommes dirent audit Davaux : « Que voulez-vous faire de ce papier blanc? Vous êtes porteur de lettres? » A quoi le dit Davaux soutint que non, que ces hommes lui reprèrent d'être cy devant noble, et qu'il leur dit que c'étoit faux. Il lui demandèrent en outre s'il n'étoit pas à Ambon lors de la dernière invasion des brigands, que pour leur prouver le contraire, il leur assura qu'il étoit lors au poste de Kervoyal Qu'après leurs avoir fait connoître qu'il avoit à Rédon sa femme et trois enfans, ces hommes lui dirent : « Eh bien! ce sera bientôt plus que quatre »; qu'immédiatement après l'on lui lia les bras. Il dit : « Je suis donc un homme mort », et de suite on le fit sortir; que lui déposant resta dans l'intérieur du corps de garde n'examina pas ou le conduisoit la troupe qui l'étoit venu chercher.

Telle est sa déposition qu'il affirme véritable, et a déclaré ne savoir signer.

Ensuite, la municipalité sur l'avis lui donné que les veuves Gucho et Hervé, mère et fille, fossoyeuses, étaient malades et que leurs maladies provenaient de la frayeur que leur avoient occasionné l'expédition dont est cas, considérant néanmoins qu'elles pouvoient donner de grands éclaircissement sur les particularités de cette mort, elle a député vers elles les citoyens Bouno, l'un des officiers municipaux de cette commune et Maudit fils, officier public pour recevoir leurs déclarations qu'ils ont rapporté ainsi qu'il suit.

Étant occupées à faire la fosse, elles virent arriver la troupe escortant le dit Davaux, qu'elle le mena près le mur de l'église. Deux hommes de cette troupe, l'un par derrière et l'autre par devant, lui bandèrent les yeux, le firent mettre à genoux, qu'au même instant la frayeur les fit détourner la vue de sur lui, et aussitôt elles entendirent plusieurs coups de fusil qu'incontinent cet homme fut dépouillé par la troupe même et qu'après tout consommé, elle s'en revient à Mazillac munie des dépouilles du supplicié, à l'exception de sa roclore qui resta sur la place, que ces femmes totalement déconcertées d'une pareille expédition, ne se sentant pas la force suffisante de mettre le cadavre en terre ni de continuer à creuser la fosse qui n'était pas achevé au moment de l'exécution, prièrent deux soldats de rester à leur aider. Il y fut déposé muni de sa chemise, un soulier et le bandeau; que quant à la roclore personne ne s'en étoit saisie; elle est déposée chez elles teinte de sang, qu'elles offrent de remettre à qui on exigera. Les dits commissaires députes les ont de plus interpellées de leur déclarer si elles n'ont pas vues enlever au supplicié une montre avec un portefeuille, dont suivant différents rapports il était muni, ont répondu n'en avoir aucune connaissance.

Telles sont les déclarations que les dits députés nous ont déclarées leur avoir été faites par les dénommés cy dessus et ont signé :

MAUDUIT fils.

ROCENO, *off<sup>r</sup> mup.*

Pour copie conforme :

MAUDUIT, *maire.*

HERVÉ.



## AFFAIRES MILITAIRES

Pontorson, 28 brumaire.

*Au général Vergnes,*

Je reçois, général, votre lettre qui, je vous l'avouerai, m'a extraordinairement surpris. J'avois écrit au général en chef lors de mon arrivée à Dinan que l'ennemi avoit évacué Dol et étoit entré dans Pontorson, où il n'est resté que très peu de tems, étant informé que j'étois à sa poursuite. Je suis à Pontorson et n'y ai pas trouvé l'ennemi, qui avant sa retraite précipitée avoit coupé les ponts, que j'ai fait réparer. J'ai avec moi 4 000 hommes, tous excellents, braves lurons et bons sans culotes, et ne demandant qu'à se battre. Vous penserez comme moi qu'il est intéressant que nous attaquions ensemble. J'ai beaucoup de peine à contenir les bons sans culote que j'ai l'avantage de commander. Ils veulent tous marcher sur Avranches. Quelles sont les intentions du général en chef? Le représentant Pocholle m'a parlé d'un plan de campagne concerté à Rennes. Si de toute part on avoit marché avec la même célérité que mes braves camarades, il y a longtems que les brigands ne seroient plus dans ce département. J'attends votre réponse avec impatience. A une lieue et demi d'ici les brigands pillent et massacrent de tous les côtés. Il est tems qu'il nous arrive des forces.

*Le Republicain chef de l'état-major,*

CLUMPEAUX.

Dinan, 29 brumaire.

*Au général Vergnes,*

Je reçois, Général, vos deux lettres. Elles me surprennent extraordinairement. Je vous ai déjà marqué, et je vous le répète encore, l'ennemi est à Avranches et moi j'étois hier à Pontorson. Je vous attendois depuis le moment où je vous

avois marqué mon arrivée en cette ville. Jugez donc quel a été mon étonnement lorsque je n'ai pas entendu parler de vous et que j'apprends encore aujourd'hui que vous n'avez pas voulu bouger d'Antrain. J'ai été attaqué hier vers les 3 heures, comme je vous l'ai marqué, et je suis singulièrement étonné que vous ne m'en parliez nullement. J'ai avec mes 2 700 hommes soutenu le feu de l'ennemi pendant quatre heures. Je lui ai tué environ 3 000 hommes, dont 50 cavaliers. Leur armée étoit de 30 000 hommes. 1 500 de mes braves républicains ont seul pu donner dans cette occasion. Je me suis repleyé sur Dinan. Voilà ma position. L'ennemi est vers Avranches. Marchez sur lui : voilà votre devoir. Mon armée comptoit sur vous. Jugez de son étonnement quand elle s'est vüe abandonnée. Faites rejoindre ici la brave colonne qui s'est hier repleyée sur Antrain, car je suis toujours décidé à exterminer l'ennemi. Les braves républicains que je commande n'ont jamais été lâches. Ils n'attendent pas qu'on les attaque ; ils vont droit à l'ennemi quand ils savent où il est, et ne regardent pas le nombre. Ils ne considerent que leur courage et leur civisme pour combattre les brigands qui souillent le territoire de la liberté. C'est donc à tort qu'on leur reproche la lâcheté.

Pour copie certifié conforme :

*Le républicain chef de l'état-major,*

A. CLUMPEAUX.

*Copie de l'arrêté du conseil de guerre tenu à Antrain  
le 27 brumaire.*

Aujourd'hui vingt-sept brumaire, l'an deuxième de la République une et indivisible, les officiers généraux des armées réunies de l'Ouest et de Brest assemblés en conseil de guerre, après avoir pris lecture de la lettre des représentants du peuple, en date de ce jour, et de la lettre du général Tribout, en date du vingt-six, après avoir aussi pris connaissance du rapport d'une patrouille envoyée jusqu'à Pontorson et qui a confirmé l'arrivée aujourd'hui dans cette ville des troupes aux ordres du général Tribout, de même que d'un rapport fait par un témoin oculaire des différens mouvemens des rebelles à Avranches depuis le vingt-quatre.

Ont arrêté :

1° Que les représentants du peuple seront invités à se rendre sur le champ à l'armée pour augmenter, s'il est possible, le dévouement des soldats au service de la République.

2° Qu'il sera envoyé un officier pour reconnaître si le pont-au-ban est coupé ainsi que celui de Ducey et les moyens de défendre ces deux passages en deça de la rivière.

3° Qu'il sera envoyé un officier pour reconnoître si le chemin d'Antrain à Saint-James est impraticable à l'artillerie, comme l'annoncent les ingénieurs des ponts et chaussées, ainsi que le chemin de Saint-James à Saint-Hilaire.

4° Que l'armée de Brest prendra dès demain le chemin de Fougères après avoir pris son pain.

Pour copie conforme :

*Le chef de l'état-major,*

*Signé : VERGNES.*

Vannes, 1<sup>er</sup> nivôse, et<sup>ra</sup>.

*Copie de la lettre des administrateurs de la Loire-Inférieure aux administrateurs du Morbihan, du 28 frimaire, et<sup>ra</sup>.*

Les brigands après avoir perdu au moins dix à douze mille hommes, autant de fusils, quinze pièces de canons, autant de caissons et les deux tiers de leurs princesses, comtesses et marquises, se sont replié du côté de Poincé et se sont jettés du côté d'Ancenis pour tâcher de passer dans la Vendée. La force qui se trouvoit dans cette ville ne se trouvant pas en état de résister à évacué, mais nous avons heureusement de l'autre côté de la troupe à Chanteanceau et à Saint-Florent qui s'est aussitôt transportée vis-à-vis d'Ancenis, a fusillé tous ceux qui avoient passés et ceux qui tentoient de le faire. Une chaloupe canonnière qui s'y étoit aussi portée en a coulé beaucoup et en a pris 20 et quelques qui ont été guilotinés hier au soir. L'armée catholique voyant qu'elle ne pouvoit passer dans la Vendée et étant pressée par le brave Westerman, qui les poursuit, s'est débandée. Près de trois cens sont venus se rendre à nos avant-postes à Move. Ils sont arrivés ici à six heures du soir. Ils crièrent comme des enra-

gés : vive la République ! Trois mille ou environs sont allés se rendre à Angers. Le reste de l'armée, composé de sept à huit mille hommes, a passé par Nort et va sur Blain, ou plutôt va se ranger où elle peut. Ils ont laissé leurs pièces de douze à Ancenis et emmené six de quatre. Nous avons arrêté ce matin à Carquefour quatre brigands avec le chef de Luines-des Vareux, et hier au soir vingt et quelques ont été pris sur la route de Nozai avec des femmes d'un nombre desquelles est une comtesse. Les scélérats sont donc aux abois. Enfin, frères et amis, nous pouvons espérer de voir bientôt finie une guerre aussi désastreuse. Donnez-nous de vos nouvelles. Nous serons exacts à vous instruire.

Pour copie conforme :

*Signé* : L<sup>h</sup> R. ARNOUS. J. RIO. J. B<sup>te</sup> SIYRON.

---

## LETTRES DE SOLDATS

A la Roche-Lurion, le 13 nivose, l'an 2<sup>me</sup> de la République.

Mon chere pere et ma chere mere,

J'ais resu votre lestre pare la quelle vous me marquée que votre santé esté restabli. Sepandent que vos force ne se multipli qa vest peine, se qui me donne beaucoup danui. Pour la miene nest pas des mellieure, nous somme esteraze de fatigue, une parti du tamt gouche des ort oust sur la paille oust les porcs nous rongee. Telle que je sui parti, telle je sui aujourd'hui, sans pouvoire nous dészablie une foi, toujours on marche, du moman que je vous zestcri nous parton pour Bournezau pour disipé un rassembleman, qui se fait de brigant. Nous somme toujours trais parre des zenemi de la Respublique. Je vous diré que Charete vien encore de prendre Lege avec deux piessse de canon et deux qaison ranpli de munisions et douze voiture de vivre. Juje coman ont veu finiere la Vandé. On avait mis dans Lege six san zhomme qui ont esté ataque pare six mille brigant oust nous met pare peti nombre pour nous faire estgorjé plus tos parseque save bien que

lenemi vien a grand nombre, sepandans de se moman nous somme douze gollone a marché sure lenemi qui forme trante mille homme, est nous nous repauzeron que qan les brigan seron resdai au sandre, qoique que nous zauron bien du male care on nestime encore dix mille brigant. Charete a tous ramasse les homme qui liavé dans la Vandé. Nous venon de resevoire de la Convansion une ordre qui est bien triste qui est de parqourire toute la Vandée et desgorgé touseque nous trouveron, homme, famme et anfan, sepandans seuse qui ne sons pas vraiman brigant, on le choi de suivre larmé et de conduire touse a Nante, jusquase que la Vandée soit fini, est meme les bestiau<sup>1</sup>. Nous zavon comansé a métre cete loi an ezeclusion, se qui pouira finire les zafaire plus taux. Estcrivé moi le plus souvans que vous pouré est marque moi le retabliseman de votre santé. Sa me soulajéra de toutes mes zanui est mais paine que je soufre a larme. Je fini an vous zanbrasan de tous mon cœur, insi que mon pere. Je sui et sere toute ma vi votre plus soumi fise.

*Signé* : J. B. HENRY, lieutenant.

A drese toujours vos lestre au Sable, parseque on nous les fait tenire ous nous somme.

Anbrase toute la famille Delile pour moi.

Bien des chose au citoyen Donadieu pour moi, insi qa toute sa famille.

Anbrase tout mes frere est sœurs pour moi insi que toute la famille.

Dufaud vous dit bien des chose aimable se porte mieu que moi. Marque moi si vous zave que jais anvoïee pare Dominique. Je panse an vous pour une mante.

*Suscription* : Au citoyen HENRY, rue de Notre-Damme,  
à La Rochelle.

1. *Ordre de Carrier.*

*Copie de la lettre du citoyen Perreaux, caporal au 4<sup>e</sup> bataillon de la Charente-Inférieure, contingent de La Rochelle, en garnison à la Roche-sur-Yon,*

Au bivouac de la Roche-sur-Yon, 25 pluviôse,  
l'an 2<sup>me</sup> de la répub. fr. une et indivisible.

M. C. P.

N'ayant d'autre satisfaction que de m'entretenir avec vous, je profite de mes instans pour vous donner de mes nouvelles, quoique cependant dans ce moment ci je sois de garde et en plein air. Jamais je n'ai été plus fatigué de service; le jour même que nous descendons la garde, nous sommes obligés de la remonter. Cela vient du défaut d'ordre que les généraux font régner dans leurs colonnes; ils les diminuent à leur gré. Pour nous, nous avons un pauvre chef; je crois qu'on ne lui a pas rendu justice, car après avoir été dénoncé plusieurs fois, je ne sais pourquoi, on le laisse tranquille, toute l'armée se plaint de lui, c'est Dufour. L'autre jour il nous donna une fausse alerte, il nous écrivit des fables, que l'ennemi était à nos trousses. Voilà ses mots : « Sauvez-vous s'il en est encore temps. Tâchez de vous rendre à la Motte-Achard. » Ce que nous fîmes. Nous partîmes sur les minuit ayant la pluie sur le dos, et entrant dans la boue jusqu'aux genoux, épuisés de fatigue, et après huit heures de marche sans rien voir. Arrivés à notre destination, nous ne trouvâmes que les rûes pour nous recevoir, parce que tout a été brûlé. Le lendemain, nous reçûmes de nouveaux ordres pour retourner à la Roche-sur-Yon, apprenant que 8 000 hommes de l'armée du Nord y étaient déjà rendus, ce qui en effet était vrai. Nous les vîmes défilés sur la route. Ils allaient à Palluan, ou est, dit-on, l'armée de Charette, mais malgré toutes leurs forces et leur nombre, cela n'empêche pas qu'ils n'aient été battus aux Essarts, il y a peu de jours. Il paraît que cette armée brigandine est encore très nombreuse, et que, pour la détruire, il faudrait que les généraux en répondissent sur leur tête.

Malheureusement dans les villes on s'aveugle, on s'avise de porter les lauriers, on publie que la guerre de Vendée

n'est rien, que tout est terminé; mais qu'ils viennent, on leur en montrera encore plus qu'ils n'en pourront combattre. Tous les jours nous pouvons crier à la trahison. Il y a encore plusieurs bourgs qui viennent de tomber dans le pouvoir des brigands, ce qui ne fait que les enhardir. Là ils nous ont pris beaucoup de munitions parce que nos chefs ne savent pas fortifier les garnisons et donner des soldats en raison du nombre des brigands. En un mot, j'ignore quand je pourrai vivre tranquille. Voilà trois jours que nous n'avons eu ni pain ni viande. Ce que nous mangeons, nous le cherchons partout, ce qui est bien ennuyeux. Nous couchons en plein air. J'ai très grand froid toutes les nuits, d'autant plus que mon habit est tout déchiré, parce que l'autre jour nous fumes obligés de nous embusquer dans un buisson pour attendre l'ennemi, une partie de mes hardes y restèrent.

Je suis toujours enrhumé, j'ai même de la fièvre. Donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles, voilà ma seule récréation lorsque j'en reçois. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis avec respect,

Votre soumis fils.

*Signé* : PERREAU.

L'autre jour ici nous remportâmes, notre bataillon seul, une victoire complète sur les brigands. Notre commandant Reboul en tua trois pour sa part et prit deux chevaux. Nous venons de faire une adresse à Lequinio pour entrer en garnison.

J'étais prêt à fermer ma lettre lorsque des ordres nous sont venus pour aller chasser les brigands à Belleville, ce qui en a retardé l'envoi d'un jour. En effet rendus à l'endroit désigné nous avons aperçu l'ennemi, et, la bayonnette au bout du fusil, nous les avons chassés et poursuivis; nous avons perdu neuf hommes et un capitaine de cavalerie. Notre bataillon était seul avec vingt cavaliers seulement. Les balles m'ont sifflé autour des oreilles, mais du fond de ma misère : vive la République, nous en viendront à bout ! Babin se porte bien; il ne s'est pas trouvé à l'affaire.

Pour copie conforme :

*Signé* : BARBEDETTE.

Le 7<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 6<sup>e</sup> mois de l'an second  
de la République française une indivisible.

*Le général de brigade Duval à Bournet, général de brigade  
de la deuxième division.*

En réponse à mes lettres concernant les incursions que les brigands font du côté de la Chapelle Saint-Laurent, les représentants m'instruisent qu'en cas de besoin, tu me feras passer des secours. Par ta lettre tu me fais la même offre en m'observant qu'il faut entre nous la correspondance la plus active. Je ne manquerai sûrement pas à t'instruire de tout ce qui parviendra à ma connaissance, et je commence à l'instant.

Les autorités de Parthenay m'annoncent que les troupes envoyées à Bressuire pour en enlever les grains immenses qu'on y avait laissé en évacuant, ont été attaquées hier 6 ventose par deux différentes forces et que la troupe a encore évacué une seconde fois, à cela près de 300 hommes, qu'on y a laissés pour garder, dit-on, le reste des grains. A 4 heures du soir l'ennemi voyant le peu de force à Bressuire, y est entré, et a égorgé nos frères. Mon ami, je me perds dans toutes ces manœuvres, elles sont horribles. Qui les commande? Je n'en sais rien. Bressuire est sous le commandement d'un général divisionnaire.

Je vais encore une troisième fois faire une tentative. Fasse le dieu de la liberté que je réussisse aussi bien que les premières. Je joint 200 hommes de la garnison de Parthenay, composé de 300 hommes et 600 braves habitants des communes limitrophes à celle de Larjasse pour fondre sur ces monstres. Voilà tout ce qui est en mon pouvoir. Voilà avec quelle force j'ai détruit en deux mois près de deux mille monstres. On ne vit jamais un plus grand courage que celui des habitants. Il y a trois jours la plus petite de ces communes armée seulement de fourches et de haches a eu la belle audace de tomber sur un parti de brigands armé de fusils et en a tué 60. Juge de ce qu'elles feroient par ce qu'elles ont fait, si elles étaient soutenues. Ainsi, mon ami, au nom du dieu qui nous anime tous deux de la liberté, fais-moi passer quelque peu de force, ne fusse qu'un demi bataillon,



si tu ne peux mieux faire, et pourvu qu'il soit bon. Je te promets de faire humainement tout ce qu'il est possible de faire pour empêcher la pointe qu'à coup sûr les brigands tentent de faire. La Vendée ne leur offre plus les moyens d'exister. Plus d'habitations, plus de fours, plus de moulins, concluons donc qu'ils sont obligés de changer de climat. Alors la désolation et l'épouvante se mettront partout. Qui sait encore ce que de nouveaux monstres cachés attendent de l'exécrable Vendée? Je ne suis pas visionnaire, mais en bon républicain je dois tout peser dans une juste balance, et il est des faits si visible que les révoquer en doute seroit l'ouvrage d'un aveugle.

Dans la première évacuation de Bressuire, j'instruisis le général en chef, je lui dépeignis la situation du pays découvert que je voyais sous mes yeux, qu'il ne pouvoit voir; j'implorai sa sollicitude pour qu'il y fit passer des troupes. Ma lettre est demeurée sans réponse. J'attends la tienne.

Le général de brigade commandant la  
12<sup>e</sup> division militaire,

*Signé* : BOURNET,

Fontenay-le-Peuple 7 ventose, l'an 2 de la République une et indivisible.

*Le commandant de la place au général Bournet commandant la  
12<sup>e</sup> division de La Rochelle.*

C'est avec plaisir, mon camarade, que je correspondrai avec toi. Je n'ai sous mes ordres que les jeunes gens de la requisition de 18 à 26 ans. La troupe est en sabot et sans armes. Si les brigands se présentaient devant Fontenay, je ne pourrais pas lui opposer de résistance.

Salut et fraternité.

*Signé* : LAPIERRE.

Fontenay-le-Peuple, 8 ventose, l'an 2 de la République une et indivisible.

*Le commandant de la place au général Joba.*

Les brigands sont entrés le 6 ventose à Bressuire où ils ont égorgé trois cents des nôtres. Cette prise rend la Cha-

taigneraie exposée à leur incursion. Duval m'écrit qu'il ne *ne sait ou est le brave Joba*, pour l'instruire de tous les mouvements et dispositions, il m'en charge; c'est un devoir et un plaisir pour moi. Le commandant de la Chataigneraie m'apprend les mêmes nouvelles. Une bande de brigands, il est vrai très peu nombreuse, s'est portée sur S<sup>t</sup>-Pierre du Chemin où elle s'est contentée de couper l'arbre de la liberté. Inutilement a-t-on envoyé contre ces scélérats; ils n'étoient déjà plus dans cet endroit. Je te fais passer une lettre du commandant de la Chataigneraie qui te demande; ta présence rassurera les esprits et sauvera ce poste essentiel.

Salut et fraternité.

*Signé* : LAPIERRE.

En détachement à S<sup>t</sup>-Pair en Ray près Painboeuf le 12<sup>me</sup> ventose l'an 2<sup>me</sup> de la République une et indivisible.

Mon cher oncle.

Vous m'accuserez peut-être de négligence d'avoir tant tardé à écrire mais sachant que les travaux de la Vandée ne mont pas laissé un instant, j'ose croire que vous m'excuserez. Ce n'est pas sans peine que nous sommes venu about de détruire le brigandage. Il nous en a couté bien des braves mais ceux qui ont échappé à la fureur de ces monstres, ont bien vangé la mort de leur frères. La Vandée nous coutte vingt mille hommes et plus, et nous en avons détruit cent dix à cent vingt mille. Cela na pu se faire comme on voit sans avoir eu de la misère. Il faloit voir les soldats de la République et la bataille d'Anceny en venir aux mains avec les brigans et en laisser sur la place plus de quinze mille mort, le même soir de cette journée de l'autre couté de la Loire cinq mille cinq cent. Jamais je n'ai vu pareille boucherie. Cette affaire est plus forte que ne la etté celle de Gémap, en ce que a Gémap le canon a presque tout fait et icy ce n'est qu'avec nos fusils, bayonnettes et sabres que nous avons gagné une victoire complete. De suite nous avons etté a Noirmoutier en passant dans les marais jusqua la sinture pendant quatre jours nous les faisons sauter cinq ou six a la foi. Je puis dire aussi navoir jamais eu tant de mal de ma vi; on ne faisoit pas

cent pas (il faloit une demi eure pour les faire) qu'on ne voit des volontaires réster dans la vâse jusque sous les bras et y périr, et nos quéssons ne pouvant nous suivre. Au sortir de la nous avons éttés obliges de réster quatre jours san pain et sans viande, nous ne pouvions point avoir de vivre des brigans qui avoient tant de bagages. Nous avons resté 22 jours devan Noirmoutier avan de l'attaquer. L'avan veille de la prise nous nous sommes batu toute la journée a coup de canon et aubusier par terre et par mer. La frégate la Nimphe qui s'étoit embaussée devant le fort. Le ven a manqué lors quelle a voulu ce retirer après le feu elle a restée echouée de sur un banc de sable et y est périée. On a tout sauvé léquipage et les munitions. Le landemin nous nous sommes batu toute la journée par terre. Le soir à dix heures nous sommes embarqué sur des gabarres a portée de canon de lille. Il ne se sont pas plutot aperçus que nous etions embarqués qu'il nous ont canonné vivement. Nos chaloupe cannonnière ont répondu avec humeur san pouvoir demonter auque de leur batrie. C'étoit un coup deuil superbe de voir ce feu roullant, mais cést que tout en prenant plaisir a le voir nous en sanctions leffet. Notre gabarre qui se nomet Marie Térése, non qui porte malheur, se santit de deux boulets de vingt quatre; un la traversa de part en part, cassa trois fusils dont l'un cassa les reins et lépâulle d'un grenadier. Le secon boulet qui vint de suite emporta la tête d'un grenadier qui me touchoit. Jeu le visage tout barbouilli de sa servelle. A 4 heure du matin nous mettons voile au ven pour faire la déssante. Il se trouve que la Marie Térése est échouée. La mer était haute. Il ne fut pas possible de la faire partir. C'est du coup que je jurais après Marie Térése, s'il ne fut venu des chalouppes bien vitte nous prandre, nous pandions le capitaine de la gabarre. Sur quinze gabarre qui devoient arriver dans le même endroit, il en arriva sept, ce qui fit que nous fume plus criblé que nous ne l'aurions éttés si tout le monde fut arrivé a la foi. Nous fimes la fusillade jusqua huit heures. En mettant pied a terre nos gens tomboient comme des capucins de carte. Une foi que nous avons éttés cinq a six cent dans Lille, nous avons fait carnage sur tout. De notre cauté ou nous avons fait la décente, nous avons enpli un marais salan de morts; il pouvoit bien en avoir 900; plus des notre que des leur. Le même jour nous avons

voulu conquérir toute l'île; les armées se sont rassemblée à la fausse; nous avons marché sur Noirmoutier, nous avons trois lieux à faire nous arrivons à bonne heure à portée de canon. On nous envoya un parlementaire. C'étoit un husard allemand qui apportait au représentant du peuple une capitulation dans les formes. Nos généraux n'en vouloient point, mais les représentans du peuple l'acceptèrent à condition qu'il déposeroient leur armes en sésau et qu'on les ferait prisonnier. Les voilà bien content. Ils étoient environ onze cent. Nous les prenons et les faisons tous entrer dans l'église, bien gardé. Nous découvrîmes Dëlbec leur généralissime, qui avoit été près Cholet, et n'étoit point encore guéri. Le général Guilmet et moy lui demandâmes ce qu'il pansoit. Il nous répondit en ces termes : « Je suis soldat comme vous pouvez l'être, jay embrassé un party, il est malheureux pour moy qu'il se soit trouvé mauvais. Si je n'étois mourant je aurais taillé peut-être plus douvrage que vous n'en auriez pu faire. Si j'eusse eu 10 000 soldats des troupes que vous commandez, avec la mienne, je vous aurais détruit, je vous auroit détruit encore 200 000, et vous n'auriez pas eu la Vendée. Je vous ais battu à Montaigu, c'est que je vous ais surpris, et que j'allois d'accord avec des chefs des armées. Vous m'avez battu à Mortagne, jay été trompé par mes soldats. Jay pris Noirmoutier; il métoit vandu trois mois d'avance. Vous venez de le reprendre, c'est que mes soldats nont plus voulu mobeir; en croyant se sauver, ont vandu leur chef, sans cela vous n'auriez pas eu Lille à si bon compte. Charette et Catilinière suomberont comme moy pas que ses soldats cesseront de lui obéir. Je sais que tout ce que vous prenez dans Lille périra, moy à la tête; ne cherchez point à me sonder pour maracher quelque secret : il nan sortira aucun de mon cœur. Faites moy périr quand vous voudrez. » — Son affaire fut bientôt faite et de suite nous expédiâmes les brigands et les chefs que nous tenions dans l'église. Nous en eumes pour deux jours. Nous sommes sorti de la pour faire une sortie dans la Vendée don nous ne sommes pas encore quitte. Il y a huit jour, en ramassant le blés dans la campagne, un volontaire voit une poule. Il lui prend envie de courir après. Cette misérable poule entre dans un sellier se cacher sous un pressoir. Le volontaire qui navoit rien pour souper, ne voulait pas revenir sans l'avoir attrappée et en laissant trouver un homme.

Il oblie la poule, prend son homme par une gembe et le tréne jusqu'à la porte en lui disant : « Tu est cause que ma poule est échapée, tu vas la peyer de ta vie. » Ce brigand, a longue barbe et aussi sec qu'un morceau de bois, lui répartit : « Ne me tue pas, je suis Catilinière. » Pour lors il rejoint le détachement avec son homme qu'il faisoit marcher à coup de pieds, et nous dit : « Je vien de prendre Catilinière. » Nous avons voulu le couper par morceau; le commandant nous en a empêché disant qu'il falait le conduire a Nantes ausitot. On la embarqué avec six grenadier. On la conduit a Nante, ou on la bien connu pour Catilinière. Il a été guillotiné le landemain. Il ne nous reste plus que Charette avec 400 hommes, et nous en prenons tous les jours 30 ou 40. Je puis vous assurer que dans peu la guerre de la Vandée sera finie. Encore deux décade et nous serons tranquilles.

Je vous demande, mon cher oncle de mécrire icy à Painbœuf. Tous les jours nous y venons. Nos lettres y sont sure. Donnez moy, je vous prie, de toute la famille, car il y a bien longtemps que j'en ais eu. Je prie dassurer mes respects a maman, mon oncle Dominique et ma tante. Mes amitez a mes frères, sœurs, cousins et cousines.

Je suis avec un profon respect

Mon cher oncle  
Votre très somis neveu que les  
brigans nont pu tuer.

*Signé* : AUGUSTE DALICEL, brigadier  
au 3<sup>me</sup> bataillon de Lot et Garonne  
a Painbœuf, dép<sup>t</sup> de la Loire Inférieure.

Fontenay-le-Peuple, ce 17 ventose l'an 2 de la République  
une et indivisible.

Cher Papa. hier soir, ma femme a reçu ta lettre, tu n'avois surement pas encore reçu la miene du 13, par laquelle je t'annonçois que Chantonai devoit être brulé. Il la été effectivement et le poste de St-Herman abandonné le même jour. Lapiere qui avoit été prendre le commandement des troupes qui étoit a La Chataigneraye écrivit qu'il se formoit des rassemblements a St-Memies et qu'il devoit être attaqué le 15. Effectivement, il le fut le jour indiqué a 11 heures. Les bri-

gands recurent le prix du a leurs temerité, et furent battu et mis en deroute. Ils auroint été exterminé. si 300 hommes navoient abandonné quelques braves qui battirent cette horde de celerats. Parmi ceux de la requisition qui ont tenu bou, on compte deux compagnies de jeunes gens de notre district qui se sont battus en heros. He bien, apres cette victoire nous devons etre un peu dans la securité. Nous y etion aussy, mais le destin fatal qui nous suit dans cette funeste guerre, ne nous a pas abandonné. Apres cette victoire nos troupes manquent de munitions; le commandant ecrit icy pour en avoir : on lui envoie tout ce qui reste icy. Enfin y en avoit il fort peu. Les 12 hussards qui portoint les cartouches, a moitié chemin rencontrèrent la troupe qui se replioit sur Fontenay. Tu scaura appretier notre position. Hé bien, plus le peril est grand, plus le courage des vrais republicains est energique. On forma la resolution de senevler sous les murs de notre cité plustot que lacher pied devant ces f. gens.

Hier matin on battit la generale; on distribua quelques armes que le commandant de la place avoit enlevé aux jeunes citoyens de la 1<sup>re</sup> requisition que l'agent secondaire du pouvoir executif a fait partir dans la crainte d'une invasion; il en est parti le 14 de 3 a 4000. Les habitant rassemblés et le peu de troupes qu'il y avoit on les fit sortir la velle. On choisit des portions pour se battre en cas d'attaque. Vinet se mit dans la cavalerie. Une patrouille d'hussard fut envoyée hier à La Chataigneraye. Les brigands ny avoint pas encore été. Ils furent dans quelques communes voisines et retournerent par Vouvant. Les habitant de cette commune et quelques autres sont venus demander que lon reprenne le poste de La Chataigneraye. Tous veulent marcher et terminer cette guerre. Par malheur on les a desarmés, c'est un malheur, car il ny a que les patriotes qui l'ont été. Hier soir Bard et Guillaume sont venu icy et ont assisté a la Societé populaire. Ces braves generaux, nous pouvons le dire (car ils le sont), sont décidé a tout faire pour sauver notre pay; ils ont arreté que le poste de La Chataigneraye seroit repris et celui de St-Herman qui est occupé depuis deux jours, renforcé. Ce matin le tambour fait rassembler les republicains et leurs depart va seffectuer. Malgré le denuement de troupes ou nous sommes, rassuré toy cher Papa sur notre sort. Notre courage et notre fermeté nous promet la victoire. Les communes voisines,

aussitot qu'elles ont appris notre position, ont été inquietes. Celle de Veluire est venu nous demander, si nous avons besoin de leurs bras; tous veulent venir nous deffendre, et tiendront parole; il scavent appretier notre position, ils scavent que leurs sort tient au notre. Le 1/4 des meubles de Fontenay est parti, ainsy qu'une partie des femmes. Ta fille Vinet est partie le 15 pour Maillié avec sa famille; elle y a loué une maison. Ma pauvre Rozete est restée, ella bien eu de la peine. Elle a emballé toute ma marchandise et la fait partir pour Villeneuve. La securité ou je suis ma déterminé à la garder aupres de moy et elle ne partira qu'en cas d'attaque, mais nous ne le seron pas. Nous vous ambrasson tous de tout notre cœur.

*Signé* : RANON ainé.

La troupe part, il est 10 heures.

Fontenay-le-Peuple le 21 ventose de l'an 2. de la République française une et indivisible.

J'ai reçu ta chere lettre, tendre et bon pere. Je l'ai lu avec tout l'attendrissement que m'inspire le just retour de l'amitié que tu a pour moy, et dout tu ne cesse de me donner des preuves. J'y répondrai, tu dois le compter. Je ne peux rétourner avec ton exprès, parce que Loiseau l'apotecaire vient de me prévenir de l'arrivée de Benoist. Il doit etre chez moi de ce matin. On s'occupe de me chercher des chevaux pour partir demain. Sois assuré, bon papa, que j'irai te joindre aussitot son départ. — Tout est tranquille ici maintenant. On renforce ce soir le poste de la Chateigneraye de cent hommes d'infanterie et de quinze hommes de cavalerie. Les brigands y furent frottés d'importance hier. Ils vinrent jusqu'à la Tardiere, et se mirent en deroutte a l'apparition de republiquains. C'etoit une ruse pour entrainer nos braves freres dans leur piège, parce que a quelques distance de la ils avoient un renfort pour nous mettre en deroutte a leur tour, mais le general eut la précaution de ne pas s'engager a les suivre sans avoir des tirailleurs en avant pour éclairer le pays. En effet, il envoya cent hommes, et la cavalerie les chargea d'une rude maniere. Ils laisserent bien vite sabots, fourches, bâtons et quelques fusils (ils sont, il y a aparence,

fort mal armés). On les suivit jusqu'à St-Pierre du Chemin. Ils ont perdu 30 h. Nous avons eu deux blessés. — Tant que ce poste tiendra, Fontenay est a couvert. Il y a 4 600 h. a St-Herman. — Le pays est tranquille. Tant qu'a present il faut esperer qu'il tiendra bon si on luy faisait quelques secours en troupes et surtout a notre malheureuse cité il y en a tres peu outre les habitants pour la defendre. Ces infortunés ne desirent rien moins que de se battre, lorsque l'occasion s'en presentera. Ils l'ont toujours fait quoi qu'en disent les calomniateurs. Tu sçais le raport fidele que je t'en ai fait. A l'affaire du 16 may, j'ai été témoin de leur valeur. Le feu de fille nourri qu'ils firent sur la horde brigande l'empecha d'avancer. Certes, le succès de cette colonne n'a dependu que de leur bravoure. Tu sçais aussi que les brigands avoient trois pièces de canon qu'on leur prit; nous n'en avions point; nous etions aussi sans general et aide de camp. Percebois prit le commandement et je lui servis d'adjoint. J'étois alors avec ma compagnie de mon canton. Ils ont été plus malheureux le 25. J'étois alors a St-Herman incorporé dans le bataillon de l'Union. Notre bat. reçut l'ordre de venir au secours de Fontenay a trois heures du matin, et a quatre heures pret a partir, on nous donna contre-ordre. La marche qu'on a tenu m'a toujours donne a croire que Beaufranchet étoit un traître.

Sa trahison ne rejaillit que trop sur des victimes dont 42 furent sacrifiées a cette terrible journée, et le reste eprouve les traitements les plus durs. Je ne pretends pas les disculper tous car il pouvoit y en avoir de tres coupables, mais ils les ont suivis on ne peut que le presumer, et les citoyens purgés des aristocrates sont décidés a perir en combattant plutot que de lacher pied. Au reste un vrai republicain n'a d'autre parti a prendre et d'autres impressions que la liberté ou la mort.

Que j'éprouve de peine, bon papa, d'être forcé a l'inaction, tandis que mes freres versent leur sang pour la Republique. J'ai tout espoir de me mezurer encore; le mouvement de ma cuisse devient plus libre de jour en jour. Je compte sur les bains, le regime, les purgations trequentes. Vive la République, ça va. Ton fils en état de réjoindre son poste a l'armée! Vive la République! Ça ira! Je te l'ai dit, je te le confirme encore : je n'ai d'autre devise que celle de vaincre ou mourir.

Adieu, cher bon pere, embrasse pour moi ma tendre mere,



Lamoriniere et sa famille, dis mille choses amicales aux nouveaux epoux, a nos parents et amis. Sois persuadé, cher bon papa, des sentiments de la plus respectueuse amitié de ton fils tres soumis.

*Signe* : D<sup>l</sup> ROBERT.

*Capt.*

Mon compagnon vous embrasse tous et se plait fort a notre residence. J'ay fait compter ce soir a la citoyenne Magniel les 2500 francs que son mari t'a donnés pour moy.

(Au dos de la lettre :) Ne faites point de recherches des Anguilles; elles sont encorre icy.

Suscription : Au Republicain  
Daniel Robert pere. Grande  
Rue St-Nicolas, N<sup>o</sup> 64  
à La Rochelle.

---

## ENTRÉE DES VENDÉENS A DOL

Les officiers municipaux et notables de Dol assemblés pour répondre a la réquisition du citoyen Julien, commissaire du Comité de Salut public de la Convantion nationale portant de lui donner tous les renseignements et avis nécessaires sur l'entrée et la sortie des brigands en cette ville de Dol, les excès auxquels ils se sont portés, les atrocités qu'ils ont pu y comettre et l'état de la ville en ce moment, ils répondent que l'avant-garde à cheval des brigands composée d'à peu près vingt hommes, arrivèrent le septieme jour de la seconde decade du second mois de l'an second de l'ère française environ deux heures de l'après-midi. Cet avant garde abattit les deux arbres de la liberté à leur arrivée et volerent les portefeuilles de plusieurs citoyens entr'autres tout ce que le citoyen Roquet enregistreur national à Dol pouvoit avoir chez lui.

La grande armée suivit de près cet avant-garde, arriva viron quatre heures du même jour et défila continuellement

sans ordre, mais tres serrés jusqu'a dix heures du soir. Il en arriva successivement le reste de la nuit le vendredi et le samedi. Cette armée peut être composée de cent à cent vingt mille hommes, à soixante à soixante-dix pièces de canon, deux de douze, trois de huit, le surplus de quatre; le tout en fonte, et plus de caissons qu'il ne leur en faut.

La seconde armée composée de viron quarente à cinquante mille homme arriva dimanche dernier jour de seconde decade, comença a defiler depuis le matin. Il ne finit que le lundi au soir. Cette seconde armée est composée de cavaliers, canons, infanterie, hommes agés, femmes et enfants.

La plus grande partie de cette armée de brigands est armée de fusils, pistolets, sabres, piques et faux. Il paroît qu'elle ne manque pas de munitions de guerre. Il y a beaucoup d'Allemands, Anglois, Prussiens, etc. qui disent avoir été faits prisonniers de guerre et s'être rendus parmi eux. Ils ne manquent pas de generaux. Stofflet, le premier qui les ait comandés, paroît avoir le plus leur confiance. A leur suite sont des comissaires chargés de s'emparer des caisses publiques; beaucoup de nobles, tant vieillards, femmes et enfants, suivent cette armée ainsi qu'environ quatre mille femmes avec leurs enfants. Il peut y avoir a peu près deux cents prêtres non assermantés et surtout Guillot de Folleville de St-Malo, ci-devant curé de Dol et actuellement se disant éveque d'Agra et ayant des pouvoirs du pape en la province de Bordeaux.

Cette sainte armée vit à la grâce de Dieu, prend tout ce qu'elle croit lui être bon, après avoir volé des portefeuilles, des montres, pris les armes des citoyens, brûlés les habits nationaux qu'ils ont pu trouver. Elle a pillé toutes les maisons sans distinction, pris le froment, le bled noir, l'avoine, le foin, le cidre, vin et eau de vie, tant dans les villes que dans les campagnes. Ils se sont étendus jusqu'à St-Benoit, Tressé, Meillac et autres paroisses éloignées de près de quatre lieux de cette ville. Ils ont enlevé toutes les chemises qu'ils ont pu trouver et même d'autres linges et beaucoup d'habits. Les comandants ont requis les ouvriers de travailler, ont obligés les marchands de vendre, les ont payés en billets dits royaux qu'ils fabriquent et en ont peut-être distribué pour plus de quarente mille livres. Les dix sommes

de farines destinées aux prestres du Grand-Mont ont été cuittes pour la troupe. Ils ont enfoncé des magasins de vin, bled et avoine; la maison comune, le district et generallement toute la maison du cidevant eveché a été devastée et tout en a été enlevé et cassé. Differantes maisons de particuliers ont été devastées et dans quelquunes il ne reste plus rien. Le clergé de cette armée a officié et en partant a enlevé tous les vases sacrés et les ornements de l'église.

Le citoyen Roquet enregistrateur à Dol a été forcé de leur compter la somme de seize cent cinquante trois livres. Ils lui ont pris sa montre d'or. Il ne peut savoir ce qui peut lui avoir été enlevé parce que tout a été fouillé chez lui.

Le citoyen Lefort, receveur des revenus du college de Dol, a été également forcé de leur compter la somme de quinze cent cinquante livres dont il a un recu des comisaires de cette armée.

Il est d'autres excès ou cette armée s'est portée qu'on ne peut detailler maintenant, dont on vat prendre des renseignements. Les officiers municipaux et notables que les circonstances critiques ou cette ville se trouve a requis le citoyen Didieu, porteur du requisitoire auquel on repond, de rester en cette ville pour pouvoir aider la municipalité en ses opérations, prient le citoyen Julien de laisser cette brigadé en cette ville et même d'y joindre un bataillon pour faire évacuer les campagnes voisines qui sont remplies de ces brigands. Les municipalités voisines demandent des secours et il est urgent de leur en procurer ainsi qu'à cette ville. Il peut y avoir des brigands qui, ne pouvant se soustraire au juste châtiment qu'ils méritent, pouvoient dans leur desespoir metre le feu.

Fait à Dol, ce vingt troisième jour du second mois de la seconde année de la République françoise une et indivisible.

*Signé* : LEFORT, LEMONNIER, DUCLOS, M.-J. DELOUCHE,  
PIERRE LAUHARE, JOUQUAU.

Observant qu'on n'a pu faire de copie du present étant très pressé en ce moment. Les campagnes amenant des prisonniers.

*Signé* : LEFORT.

## INTERROGATOIRES DE PRISONNIERS

INTERROGATOIRE DU 23<sup>e</sup> BRUMAIRE  
DE L'AN II<sup>e</sup> DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE

A été conduit à la commission exécutive le nommé Pierre Grimaud, de la paroisse de St-Pierre-de-Cholet, domestique d'Evran Meteiller, demeurant même paroisse dans une ferme d'un s<sup>r</sup> Rangot.

Interrogé s'il n'a jamais navigué, répond que non, qu'il n'a jamais quitté son pays pour s'embarquer.

Interrogé s'il a pris parti volontairement dans l'armée des rebelles, répond que les brigands ont demeuré 3 mois dans son pays avant qu'il eut pris parti avec eux; que ces brigands divisoient les paroisses par brigade, que lors de cette division les brigands faisaient sonner les cloches et forçaient l'habitant des campagnes de se réunir à leur armée; qu'avant cette époque l'habitant était maître de prendre part ou de rester chez lui tranquille.

Interrogé si quelqu'un de ses parents avaient suivi l'armée des rebelles, répond que son père a suivi l'armée des rebelles jusqu'à Laval, où il est resté, et que son frère, femme et enfants sont à l'armée et qu'ils ont été forcés les uns et les autres de les suivre sous peine d'être punis de mort.

Interrogé qui sont ceux qui l'ont engagé de prendre parti dans l'armée des rebelles, répond que Stofflet, Douisson, le prince Talmon et Marigny ont forcé les habitants des campagnes; que les prêtres mêmes leur disaient de s'enrôler pour combattre tant pour le rétablissement de la royauté que pour la religion; que partie de ces prêtres étaient membres du conseil pour désigner et travailler à l'enrôlement des habitants des campagnes, et que d'autres prêtres tant aux prônes de leurs messes qu'aux portés des églises les portaient à cet enrôlement ou les menaçaient de punition, et les faisaient crier : « Vive le Roi! »

Interrogé si les rebelles passant dans les différentes villes de Laval, de Fougères, etc., n'ont pas forcé les habitants des

viles ou des campagnes à les suivre, répond qu'il n'a pas connaissance que les rebelles aient forcé les habitants des villes ou des campagnes à les suivre, mais que les chefs faisaient battre la caisse pour que les habitants se fussent réunis à leur corps d'armée et qu'il s'en est réuni plusieurs dans ces différentes villes et campagnes.

Interrogé si les rebelles, surtout des parties campagnes étaient engagés à livrer leurs chefs et les prêtres, moyennant pardon, ils les livreraient, répond que moitié et plus de l'armée des rebelles abandonneraient, livreraient les prêtres et chefs y étant, s'ils étaient sûrs de leur pardon, qu'il a même connaissance que beaucoup de ses camarades ont dit différentes fois qu'on les livrait à la boucherie et qu'ils désiraient trouver le moyen de s'échapper sans crainte.

Interrogé s'il connaît Larochejaquelin, qui commandait l'armée des rebelles à Fougères, répond qu'il le connaît, que réellement il y commandait.

Interrogé si dans l'armée des rebelles il n'y a pas des drapeaux et guidons blancs, répond que le fait est vrai, que cependant quelques-uns de ces drapeaux ont des figures qu'il n'a pas pu distinguer.

Interrogé quel est le chef qui a le plus de confiance de l'armée, répond qu'il paraît que c'était Stofflet, puisque le drapeau l'accompagnait et que la majeure partie de l'armée le suivait.

Interrogé si les soldats de cette armée étaient payés, s'ils ont de l'argent et qui leur en donne, répond qu'ils n'avaient aucune paye et qu'ils avaient apporté de chez eux l'argent qu'ils avaient; qu'un commis allait en avant de l'armée ordonner aux habitants des villes et campagnes de préparer des vivres pour les recevoir, mais qu'ils n'emportaient aucun blé ni farines avec eux et qu'il leur est défendu de piller sous peine de punition, même qu'à Dol il y a eu trois de punis de mort.

Interrogé s'il y a beaucoup de femmes et d'enfants à l'armée, répond qu'il y a autant de femmes et d'enfants à l'armée que de soldats, et que l'on fait suivre les femmes pour engager les hommes et les garçons à suivre, qui sans cette raison ne l'eussent pas fait.

Interrogé s'il y a beaucoup de gens de campagne dans l'armée, répond qu'il y en a la moitié ou plus.

Interrogé s'il a connaissance d'un grenadier de Saint-Malo qu'ils ont pris, répond qu'ils l'ont emmené avec eux.

Interrogé si pendant le séjour des rebelles à Dol, il y a eu beaucoup d'hommes et femmes à entendre la messe des prêtres qui font partie de l'armée, répond qu'il y avait beaucoup d'hommes et femmes à entendre la messe de ces prêtres.

Interrogé à quelle fin était la bannière que les rebelles ont fait faire à Dol, répond qu'elle portait injonction aux habitants d'aller parler à l'état-major.

Interrogé s'il sait sur quelle ville les rebelles comptaient se porter en allant à Dol, répond qu'il circulait dans l'armée que leur intention était de se porter sur Saint-Malo ou Rennes, et qu'il était mention de ce projet dès Fougères.

Interrogé s'il a connaissance qu'il existait dans l'armée des Anglais en petite ou grande quantité, répond qu'il n'en existe pas, à moins que c'est ceux qui se disent Allemands et Suisses.

Interrogé si ces Allemands ou Suisses avaient quelques uniformes particuliers, répond que non, que leur costume le plus commun était bleu, mais qu'ils étaient néanmoins bien mieux vêtus que les autres.

Interrogé s'il a servi à Noirmoutier, répond que non, qu'il ne connaît pas même ce local.

Interrogé s'il était parvenu à sa connaissance que l'Anglais eût voulu débarquer des troupes ou envoyer des bateaux pour recevoir celles des brigands, répond que non, mais que cependant le bruit commun dans leurs armées étaient que les Anglais s'étaient déjà rendus maîtres de différents lieux et que Saint-Malo était au pouvoir de l'armée de Charette.

Interrogé s'ils songeaient à se faire un quartier d'hiver dans quelqu'une de nos cités, répond qu'il n'en a pas entendu parler.

Interrogé s'il y avait eu de la mésintelligence dans l'armée catholique à Laval, répond que oui, parce que les soldats refusaient de se porter sur Rennes, et demandaient à retourner dans leurs foyers.

Interrogé si à cette occasion on avait délivré des congés soit dans le moment soit après, répond que non.

#### INTERROGATOIRE

Le vingt-quatrième jour du deuxième mois de l'an deux de la République française une et indivisible, environ les

neuf heures et demie du soir a été amené devant nous, membres composant la commission, le nommé Philippe Thoreau ci-devant noble demeurant à Saumur, lequel nous a déclaré ce qui suit :

Interrogé s'il y a longtemps qu'il est dans l'armée des rebelles, *a répondu* n'en avoir jamais fait partie, ce qu'il offre de prouver.

Interrogé pourquoi il s'est trouvé à Dol au nombre de ceux qui ont été arrêtés, *a répondu* que son intention était d'y demeurer, qu'il y avait loué une chambre garnie et fait des provisions.

Interrogé s'il est venu volontairement à la suite de l'armée, *répond* que oui ; que son intention était de fuir et de se mettre à l'abri, ainsi que son épouse, son fils et sa belle-sœur.

Interrogé s'il a des connaissances sur les projets de l'armée et s'il en connaît les chefs, *a répondu* n'avoir aucune connaissance sur cet objet, qu'il connaît pour chefs les nommés ci-devant prince de Talmon, Larochejacquelin, Dautichamp et Stoffet.

Interrogé s'il a précédemment émigré, *répond* que non.

Interrogé s'il a des parents dans l'armée des rebelles, *répond* que non.

Interrogé s'il connaît la force de l'armée, *répond* qu'il estime le nombre des gens en état de se battre de trente-cinq à quarante mille hommes.

Interrogé s'il connaît les autres personnes conduites avec lui, *répond* qu'il ne les connaît pas.

Interrogé s'il était à Saumur et ce qu'il y faisait lorsque l'armée des brigands y est entrée, *a répondu* que oui, qu'étant armé il se retira avec la garnison et une partie des habitants dans le château, que le lendemain le château fut rendu, les habitants renvoyés chez eux, la garnison faite prisonnière de guerre, et ensuite envoyée sur passeport.

Interrogé pourquoi il a quitté Saumur et pourquoi en le quittant il ne s'est pas retiré sur le territoire de la République non occupé par les brigands, *répond* que lui ayant été proposé d'entrer dans le conseil provisoire établi par l'armée des brigands et craignant l'effet des lettres de jussion délivrées contre ceux qui refusaient, il se retira avec sa femme, sa belle-sœur et son fils, avec ses effets les plus précieux montant à près de cent mille livres, à la Tourlanderie chez sa

belle-sœur, où il resta cinq jours et retourna à Cholet, et qu'il a inutilement sollicité des passeports pour rentrer sur le territoire de la République.

Interrogé en quoi consistait la somme d'environ cent mille livres qu'il déclare avoir emportée de Saumur, *répond* que cette somme consistait en environ soixante-quinze mille livres en billets sur des particuliers de Saumur, le surplus en assignats, bijoux et diamants et dentelles.

Interrogé s'il est porteur de tous les effets ci-dessus annoncés, *répond* que le tout lui a été ôté hier au soir dans la maison d'arrêt de Dol par le brigadier de la gendarmerie.

Ouverture faite d'un portefeuille de soie cramoisie que l'interrogé a déclaré ne pas être le sien, s'y est trouvé en différents billets souscrits à son profit, et un contrat de huit mille livres au profit de son beau-père, la somme de soixante-quinze mille six cent quarante trois livres dix sols. S'est pareillement trouvé dans le même portefeuille, un assignat de livres n° 613, signé Daunissan et sur l'une des bordures écrit : « armée catholique », et cent billets de quinze sols de la commune d'Angers avec trois cœurs enflammés, peints sur toile, et différents autres papiers, tout quoi ledit interrogé a dit ne pas lui appartenir et ne savoir à qui ils sont. Lesquels objets ont été renfermés dans le même portefeuille, ainsi que des titres, l'extrait de baptême de sa belle-sœur, et un contrat de trois cents livres de rente viagère consenti à son profit, le tout scellé du cachet de la commission.

A comparu Magdeleine Victoire Vanmine, épouse de Philippe Thoreau, originaire de Saumur.

Interrogée si son mari a été employé dans l'armée des rebelles, *répond* que non, que quelques jours après qu'ils se furent rendus maîtres de cette ville, y ayant établi un conseil provisoire, le mari de l'interrogée auquel on avait voulu y placer, quitta Saumur dans la crainte d'y être forcé. Il se rendit chez sa belle-sœur à La Giraudière, maison de campagne distante de Saumur d'environ neuf lieues, où ils restèrent cinq jours et de là se rendirent à Vesins y solliciter un passeport pour retourner à Saumur, ce qu'ils ne purent obtenir et ce qui les détermina, après dix-sept jours de résidence, à se rendre à Cholet, alors occupé par l'armée des brigands pour solliciter encore un passeport afin de se rendre



à Saumur, ce qu'ils ne purent obtenir pendant deux mois et demi qu'ils y ont demeuré.

Interrogée si lors du départ de l'armée dite catholique de la ville de Cholet, son mari et sa famille ont suivi cette armée, *répond* que oui, dans la crainte d'être fusillés par l'armée patriote et n'ayant d'ailleurs aucune ressource pour y subsister, le pays ayant été dévasté par les incendies.

Interrogée pourquoi elle et sa famille ont constamment suivi l'armée, *répond* qu'elle et sa famille ne l'ont suivie que parce qu'ils ne trouvaient aucune municipalité sur les routes à pouvoir faire relever leur déclaration d'abandonner cette armée et de fixer leur résidence dans un lieu sous la domination de la république.

Interrogée si elle a connaissance des projets de l'armée des rebelles et sur quel point ils comptoient diriger leur marche, *répond* qu'elle n'en a aucune connaissance.

Représenté à l'interrogée un bon de cinq livres signé Douissan, portant intérêt à quatre et demi pour cent sur l'une des bordures duquel est écrit : « Armée catholique et royale » une tablette en toile sur laquelle sont peints trois cœurs enflammés. Interpellée de déclarer si ces objets lui appartiennent, *répond* que non. Représente pareillement un portefeuille en soie cramoisie dans lequel se sont trouvés les objets ci-dessus désignés; interpellée de déclarer s'il lui appartient ou à son mari, *répond* que non, mais qu'elle croit qu'il est à sa sœur.

Interrogée si elle sait en quoi consiste les forces de l'armée des rebelles, *répond* avoir entendu dire à son mari qu'il y avait de 36 à 40 mille hommes, dont environ six mille armés de piques et les autres de fusils; qu'il y a des troupes qu'elle présume allemandes et dont elle ne connaît pas la langue; et qu'elle ne connaît pas la cavalerie.

Interrogée si elle sait les noms des chefs de cette armée, *répond* qu'elle a entendu nommer le ci-devant prince de Talmont, Donissau, Marigni, Larochejaquelin, Stoufflet et avoir entendu dire que ce dernier avait été garde-chasse à la terre de Maulevrier, Dautichamp.

A comparu Jeanne Scolastique Vaumin, originaire de Saumur, ci-devant religieuse de Fontevault.

A déclaré que lors de sa sortie de la communauté, elle se rendit à Montreuil, où elle résida quelque temps avec d'au-

tres religieuses ; de là elle se rendit à Saumur chez son beau-frère Thoreau, d'où ils partirent pour se rendre à La Giraudière chez une belle-sœur de celui-ci, parce que les chefs de l'armée catholique qui occupait alors Saumur voulaient le forcer de prendre une place dans le conseil provisoire, ce qu'il n'avait pas voulu accepter. De là ils se rendirent à Vesin et à Cholet pour obtenir des passeports afin de se rendre à Saumur et qu'ils ne purent en obtenir ; qu'ils ont suivi l'armée jusqu'à Dol, où ils comptaient se fixer, et avaient en conséquence fait des approvisionnements ; qu'elle a entendu dire que les généraux de cette armée se nommaient Talmont, Dautichamp, Larochejaquelin, Stoflet, Donissau. — Représenté à l'interrogée le portefeuille ci-dessus mentionné, l'a reconnu pour lui appartenir, ainsi que les trois cœurs peints sur toile, et à l'égard du bon de cinq livres a déclaré qu'il ne lui appartient pas.

A comparu Philippe Auguste Thoreau, âgé neuf ans six mois, fils de Philippe Toreau. A déclaré qu'il est parti de Saumur avec son père lorsque les brigands s'en emparèrent et que son père quitta cette ville parce qu'ils voulaient lui faire prendre une place dans le comité établi par leurs chefs, que son père ne leur a point parlé depuis qu'ils sont à la suite de cette armée ; qu'ils ont toujours suivi de loin ; qu'à Vesin il avait demandé un passeport qui lui fut refusé sous prétexte qu'il était patriote et qu'il irait augmenter leur armée ; qu'en suivant l'armée des brigands jusqu'à Dol, il comptait y demeurer jusqu'à ce que la municipalité fut rétablie et ensuite prendre un passeport pour retourner à Saumur. A déclaré qu'il connaît par leurs noms les chefs de cette armée pour les avoir vu passer et qu'ils se nomment Talmont, Dautichamp, Stophlet, Florian, Biron, Larochejaquelin.

A comparu François Texier de la commune de Sellières près Angers, jardinier, domestique de Genouillac ex-chartreux. Interrogé depuis quand lui et sont maître sont dans l'armée des rebelles, répond qu'étant dans une ferme du Poitou, l'armée y ayant passé, ils l'ont suivie pour se sauver de l'armée des patriotes ; que son maître avait été relâché par l'armée catholique de la maison de détention, où il avait été mis à Angers ; qu'il a compté vingt-cinq pièces de canon à Fougères sans parler de ceux de l'avant-garde ; qu'il ignore les projets de l'ennemi ; qu'il n'a pas de connaissance certaine

du nombre d'hommes qui composent cette armée tant infanterie que cavalerie.

A comparu René Adam, originaire de Saint-Ouen des Toits dans le Maine, âgé de 24 ans, boulanger de l'armée des brigands, dans laquelle il a entré à Laval à la sollicitation de M. Chambray de Laval, se disant général; qu'il avait quitté cette armée à Fougères pour se rendre dans la paroisse de la Boussac chez ses parents où il a été arrêté par un gendarme; que, quand cette armée quitta Fougère, on y disait qu'elle allait venir vers Saint-Malo; qu'il l'a croit composée d'environ trente mille hommes en état de porter les armes, que le surplus sont des femmes, des enfants, des infirmes et des vieillards; qu'on lui a dit qu'on donnait dans cette armée trois livres par jour; qu'ils ont environ trente canons de bronze dont deux de douze.

#### INTERROGATOIRE

Du 25<sup>e</sup> brumaire l'an second de l'ère française, à la commission exécutive établie à Saint-Malo. S'est présenté le citoyen Marc Languy, âgé de 48 ans, originaire de Saint-Servan, tisserand de profession, et demeurant chez son père audit Saint-Servan.

Interrogé s'il n'a point servi la République en qualité de volontaire,

Répond qu'il a servi dans le 4<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Marne pendant 3 mois, qu'au bout de ce temps, en se repliant avec un détachement de son bataillon sur Saint-Georges, il a été pris par les rebelles de la Vendée.

Interrogé s'il y a longtemps qu'il était prisonnier des rebelles et depuis quelle époque il s'est échappé de leurs mains,

Répond qu'il a été prisonnier pendant un mois, qu'ils l'ont tondu, qu'ils ont brûlé son habit uniforme, qu'ils l'ont pillé et qu'il s'est évadé à Dol lundi dernier.

Interrogé pourquoi il n'a pas fui cette armée plus tôt que lundi dernier,

Répond qu'il n'en a pas trouvé les moyens.

Interrogé s'il sait où est actuellement son bataillon,

Répond qu'il l'ignore et que, s'il savait où il est, il le rejoindrait de suite.

Interrogé s'il n'a pas été sollicité de rester en l'armée des rebelles, et à quelles conditions,

Répond qu'il a été sollicité de rester avec les rebelles, sous promesse de récompense après la guerre.

Interrogé s'il n'a point porté les armes pendant le temps qu'il était avec eux,

Répond qu'ils l'ont forcé de porter une pique à la tête de la colonne.

Interrogé si les rebelles manquent de fusils puisqu'on porte des piques à leur armée,

Répond que tous les prisonniers qu'ils font, ils les armes de piques et de fourches, faute de fusils, et que le nombre de ces arme monte environ à trois mille dans cette armée.

Interrogé de quel nombre est composé cette armée,

Répond qu'il croit que le nombre d'hommes dans le cas de porter les armes et de faire le coup de feu, se monte à cinquante mille hommes ou environ, dont la majeure partie est armée de fusils de chasse, dont trois mille de cavalerie, suivant les rapports qui lui ont été faits.

Interrogé à combien monte en cette armée le nombre des femmes, enfants et prêtres,

Répond que le nombre des femmes et enfants peut se monter à huit cents et les prêtres aux environs de trois cents, du nombre desquels est Guyot, ancien curé de Dol, actuellement évêque à la suite de l'armée.

Interrogé si cette armée est composée de différentes colonnes et par qui elles sont commandées,

Répond que l'armée marche en masse dont son chef Marigny et Stoufflet, et en second le ci-devant prince de Talmond, le ci-devant marquis de la Roche-Jacquelin et La Trimouille.

Interrogé si on fournit des vivres et habillements aux soldats de cette armée,

Répond qu'on ne leur fournit ni vivres ni habillements, mais qu'ils pillent, même les généraux à leur exemple.

Interrogé si ces rebelles n'ont point la liste des patriotes des différentes villes qu'ils parcourent,

Répond qu'il l'ignore, se ressouvenir seulement qu'ils ont pris la liste des habitants de Fougères indistinctement.

Interrogé si cette armée a beaucoup de blessés à sa suite,

Répond qu'il croit qu'il y en a environ trois mille.

Interrogé s'ils fusillent des volontaires de la République,

Répond qu'il n'a connaissance ; qu'ils en ont fusillé deux, mais qu'il n'en connaît pas le motif.

Interrogé s'il a entendu dire que cette armée voulait se porter sur Saint-Malo,

Répond qu'ils en avaient envie, mais qu'ils n'osaient s'y présenter que quand Charette pourrait leur aider.

Interrogé si ces rebelles se battent avec courage,

Répond que les chefs sont obligés de battre la grande quantité des soldats pour les faire avancer au combat.

Interrogé s'il y a des canonniers formés en cette armée,

Répond que la majeure partie sont des paysans assez maladroits.

Interrogé si le soldat aime ses chefs et leur obéit,

Répond qu'il les aime sans leur obéir.

Interrogé si la majeure partie des soldats sont contents de mener une vie aussi vagabonde,

Répond que non, et que la majeure partie, surtout ceux du Poitou, ont voulu désertier à Laval, ce qui a pensé causer une révolte.

Interrogé s'il sait pourquoi cette armée s'est portée sur Granville,

Répond que non.

Interrogé comment il a pu s'échapper de l'armée,

Répond qu'il dit qu'il allait boire, et par ce moyen se cacha chez un maréchal dans un faubourg de Dol, d'où il s'est échappé après avoir été vingt-quatre heures sans manger, qu'il a été faire sa déclaration à une municipalité de Chesrié près Dol, où il a fait sa déclaration, attendu qu'il n'y avait plus d'officiers municipaux à Dol.

Interrogé si les chefs payent leurs dépenses aux auberges,

Répond qu'ils payent en bons sur le trésor royal, la guerre finie.

Interrogé si les rebelles enlèvent des voitures de grains,

Répond qu'ils enlèvent très peu et qu'ils n'ont de charriots que pour porter les femmes et qu'ils volent les voitures de campagne pour porter les blessés.

Sommé de signer son interrogatoire après lecture, a déclaré ne savoir signer.

## L'ARMÉE VENDÉENNE

St-Malo le 26 brumaire, l'an 2<sup>e</sup> de la République française,  
une et indivisible.

*Détails du séjour des brigands à Dol, donnés par le receveur du district du dit lieu.*

L'armée infernale a séjourné comme vous le savés, pendant six jours à Dol. Ce trop long espace pour les malheureux habitants de Dol a été consacré, d'un côté à la célébration de quelques prétendues messes que la raison proscrit, et de l'autre au pillage le plus inoui. Après avoir assouvi sur le peu de subsistance qui restait à Dol, et sur le bétail des environs, leur longue faim, ces scélérats de brigands ont cassé et brisé tous les effets qu'ils n'ont pas trouvés portatifs et envahis tous les comestibles du district en général qui sont devenus le butin de leur pouilleuse cohorte. Il n'y a pas jusqu'au moindre des effets de mon bureau qui ne soit en plus de mille morceaux. Comme les meilleures mes plus mauvaises hardes sont devenues leurs proies, et en dédommagement ils m'ont laissé leurs haillons et leurs poux : vous n'avez pas été excepté. Ils ont été chés vous demander le petit enragé patriote : vous sentés le bonheur de n'y avoir pas été.

D'après les renseignements que je me suis empressé de recueillir, cette armée renferme tout au plus 25 000 hommes, dont il y a plus des trois quarts en prêtres, vieillards, blessés, enfans et femmes absolument hors d'état de se deffendre. Reste donc 6 000 hommes capables de combattre. Les uns ont porté leur artillerie de 50 à 60 pièces, les autres de 35 à 40; on peut prendre ce dernier terme. Vous voyés qu'ils ne sont pas bien formidables. Il règne la plus grande méfiance entre les chefs et les soldats. Ceux-ci ne cessent de dire hautement : *quels foutus chefs ; quelle foutue armée, nous mourons de faim, nous n'y serons pas longtems ; on veut nous sacrifier ici, nous sommes entre deux feux.* Les chefs disent qu'ils désireraient trouver une embarcation pour se deffaire de leurs gens inutiles, et les soldats répètent que leurs chefs veulent

les abandonner et s'embarquer. Ceux-ci gardent un silence morne, ils sont tristes et soucieux.

J'ai été dans une maison où, dans le nombre des 150 qui y étaient logés, se trouvait un membre du conseil d'administration de l'armée, lequel parlait assés hautement. Il dit qu'ils comptaient beaucoup sur les secours de l'Anglais, mais qu'il ne les secondait pas. Il dit également qu'ils avaient un courrier à Rennes, un à Saint-Malo, enfin un en chaque ville environnante qui leur apprenait tout ce qui s'y passait, et qu'ils étaient instruits que des forces considérables les menaçaient, pourquoi ils allaient s'empressez de mettre de la distance entr'eux et les bleus. Ainsi, mon cher ami, la plus stricte surveillance. Quant à Guillot (ci-devant curé à Dol), voici les traits sous lesquels vous le reconnaitrés facilement. Il est évêque d'Agra, c'est-à-dire *in partibus*. Il a célébré la messe à la ci-devant cathédrale, ainsi que les autres compagnons de son brigandage. Il a fait enfoncé les portes de la sacristie, volé les vases d'argent et tous les ornements qui ont flatté son œil rapace. Son pillage ne s'est pas borné là. Il s'est fait accompagner chés Plainfossé, où il a volé un cheval. Enfin, mon cher ami, cette armée n'a aucun uniforme. La plus part des soldats sont en sabots. Elle n'est composée que d'affamés.

---

## ARMÉE DE CARRIER

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

MORT AUX TRAITRES

Je déclare avec la franchise qui convient à un républicain que Dutruy, général commandant la division des Sables, loin de servir son pays en détruisant les brigands de la Vendée, a donné lieu de croire par ses actions, qu'il est intéressé à leur conservation ou du moins à la prolongation de leur existence.

Plusieurs faits vont le prouver.

1<sup>er</sup> fait. — Dutruy disperse toujours ses troupes afin que les brigands tombant en force sur des divisions peu nombreuses puissent facilement les écraser.

2<sup>e</sup> fait. — Dutruy ne commande jamais lui-même ; il ne se met jamais à la tête de ses troupes. Nantes et les Sables, voilà les postes où son plaisir l'appelle et dont son devoir devrait l'éloigner.

3<sup>e</sup> fait. — Il y a deux mois, Charette était sans force, la plus grande partie des brigands était détruite. Le reste errait çà et là et cherchait son salut dans l'épaisseur des forêts. Charette fait un dernier effort, se rend à Belleville distante de trois lieues de la Roche-sur-Yon, et forme un noyau de ses plus fidèles scélérats. Bientôt il parvient à réunir 3 000 hommes. Dutruy en est informé par le commandant de La Roche, où j'étais alors avec mon bataillon. Nous lui demandions tous à grands cris d'aller attaquer cette petite armée de brigands qui s'augmentait de jour en jour. Dutruy, qui sans doute avait ses desseins, se garde bien de céder à nos sollicitations réitérées, et laisse en repos ces gueux de Charette, qui par son activité infatigable est parvenu à former une armée de 8 à 10 000 hommes à laquelle Dutruy oppose pour la forme des détachements très faibles.

Ce précis de la conduite de Dutruy suffirait, je pense, pour le faire connaître. Il est urgent que ce général soit promptement remplacé, parce que d'ailleurs il a perdu l'estime et la confiance des défenseurs de la patrie qui sont sous ses ordres.

En un mot, Dutruy bien caractérisé est un despote, un homme injuste, sans talents, sans patriotisme, et peut-être un traître.

La Rochelle, 6 ventôse, 2<sup>e</sup> année républicaine.

*Le chef du 4<sup>e</sup> bataillon de la Charente-Inférieure.*

Signé : REBOUT.



## GUERRE DE LA VENDÉE (Premier Cahier)

## LIBERTÉ, ÉGALITÉ

## ARMÉE DE L'OUEST. — RAPPORT

Fontenay-le-Peuple, le 2 ventôse l'an II de la République française une et indivisible.

Rapport exact de ce qui s'est passé dans l'assemblée des généraux de l'armée de l'Ouest à Doué près Saumur ou j'aye assisté comme ayde de camp du général Bard commandant la division de Luçon.

Je fais le rapport en vray républicain, en homme impartial. Je souhaite que le Comité du Salut public de la Convention nationale, à qui je désire qu'il soit envoyé, y trouve des lumières qui ne luy ayent pas été transmises.

Le 29 nivôse dernier la majeure partie des généraux de l'armée de l'Ouest s'assembla à Doué sur la convocation du général en chef Turreau, qui arrivoit des Pyrénées.

Ce général proposa le plan de tout incendier dans le territoire dit de la Vendée. Différentes réclamations furent faites par des généraux qui avoient fait la guerre avec succès, qui l'avoient terminée, car il ne restoit plus que la bande de Charete et celle de La Roche Jacquelin dispersées et épuisées. Le général n'entendit rien, luy seul prononça.

Pour l'effectuation de son plan, il divisa son armée en douze colonnes.

Il fit ensuite la distraction des postes à conserver ; ils se bornèrent à huit à dix pris au hazard sur la carte, avec une légèreté dont il n'y a pas d'exemple. Fontenay fut du nombre des communes conservées, grâce au général Bard, car sans luy, cette ville et ses habitants n'existeroient plus.

Rien n'arresta le général en chef dans sa détermination. Son secrétaire luy fit une sage réflexion, en luy observant qu'il seroit convenable de soumettre le plan au comité de Salut public, aux représentants du peuple, avant de passer à l'exécution, qu'ils pourroient avoir quelques réflexions à faire. Le général luy répondit que cela seroit trop long et ne finirait pas, qu'il suffisoit de luy transmettre l'arresté pris.

J'avois, ainsi que tous les amis de l'humanité, l'espoir que le plan ne pourrait estre exécuté, a raison d'une des dispositions qui portoit que les blets et fourrages seroient soustraits à l'incendie, à la dévastation, et portés sur les derrières des colonnes, mais il en a été bien autrement, et le seul bon article du plan n'a été exécuté qu'en partie.

Voilà ce que j'ay vû, ce que j'atteste sur mon honneur.

Signé : PERIOT.

Pour copie conforme à l'original :

BARBEDETTE, C. L. PERREAU, député de la Société populaire de Fontenay-le-Peuple près les représentans Topsen et Guezno à Rochefort et la Société populaire de Rochefort.

*Relation des faits passés sous ses yeux dans le passage de l'armée révolutionnaire.*

L'armée révolutionnaire parut tout à coup et sans qu'on sut les ordres qu'elle exécutait. Je vis *Boucret* à Saint-Amand. Il ne s'ouvrit point avec moi... Je me rendis dans ma commune... Le lendemain la colonne s'éparpilla dans tout mon arrondissement ; elle pilla beaucoup, brûla peu et n'égorgea point. 200 soldats vinrent chez moi, burent, mangèrent et ne firent aucun mal. La garde nationale de Châteauneuf était sur pied et il n'y eut de part et d'autre que des marques de fraternité. *Boucret* séjourna aux Epaises et sur une liste insignifiante, il fit égorger 25 jeunes gens qui s'étaient conformés à la proclamation des représentans du peuple, avaient réuni les armes et se comportaient bien. Ils m'avaient, en qualité de commissaire du district, aidé à briser les cloches de 10 églises, et à désarmer au moins 200 brigands. Il fit égorger 2 officiers municipaux en écharpe (l'un d'eux avait 13 000 tt. sur lui), par une erreur de nom qu'il ne donna pas le temps d'expliquer. Dans le reste de la paroisse on fusilla à toutes mains sans distinction ni formalité. Presque tous les jeunes gens égorgés aux Epaises allaient partir pour la réquisition, faisaient le service de garde nationale et le faisaient bien.

*Grignon* passa chez moi le lendemain. La garde nationale était sur pied, crainte de méprise à cause de la forme des

habits. J'allai seul à la rencontre des hussards avec mon fusil et mon uniforme. Ils me désarmèrent. Je les prévins que j'avais de la garde nationale. Je les conduisis au corps de garde et fis déposer les fusils en faisceaux. On me rendit le mien. J'allai au-devant de Grignon. Il me fit désarmer de nouveau, me demanda d'un air atroce qui j'étais. Je lui dis qu'on cumulait les fonctions sur les mêmes têtes, que j'étais à la fois capitaine de la garde nationale, président de la commission municipale de la commune, président du comité de surveillance du canton et commissaire pacificateur du district. Je lui dis que j'étais autorisé du département, du district et du général Bard à créer une garde nationale. Il me dit qu'il ne connaissait ni département, ni district, ni général Bard. Il fit lier ma garde, me demanda qui étaient ces gens-là. Je lui répondis que je ne savais pas le détail de ce qu'ils avaient fait pendant mon absence du pays, mais que depuis mon retour ils avaient bien mérité de la patrie en faisant journellement des patrouilles dans un local où sur 60 lieues carrées il n'y avait pas un soldat, en enlevant 200 fusils aux brigands, arrêtant de grands coupables et brisant 23 cloches, qu'ils s'étaient conformés aux proclamations des représentants du peuple et des généraux de l'armée de l'Ouest que la commission militaire à qui on en avait livré deux qui se trouvaient dans le même cas, me les avait rendus avec éloge de leur civisme actuel. Il ne daigna pas lire la lettre de Bard et celle du district que je lui présentai. Il me répondit qu'il ne connaissait ni commission militaire, ni proclamation des représentants et des généraux de l'armée de l'Ouest, et sur une voix qui cria : *Et le maire aussi, il est suspect*, par ordre de Grignon on m'arracha mon uniforme pour me fusiller. Un soldat me reconnut pour avoir suivi pendant toute la guerre de la Vendée la troupe de la République. Je prononçai le nom de mon ami *Joba*, avec qui j'avais plusieurs fois donné la chasse aux brigands. Je parlai avec l'autorité de la vérité et l'ascendant de la vertu. Grignon me fit rendre mon habit, mon portefeuille et de l'argenterie. Je perdus 100 tt. en assignats de 10 s. et une bourse d'or, j'ignore ce qu'elle contenait; elle n'était pas à moi et je n'ai pas vu depuis la femme qui me l'avait confiée. 10 hommes de ma garde nationale furent *mal tués* et en réchappèrent. (Un homme prêt à être fusillé demanda à un soldat d'aller

embrasser sa femme dans le voisinage, en promettant de revenir. Le soldat lui permit. L'homme revint. Le soldat fut touché de ce trait, et lui dit : « Tu m'as l'air d'un bon b.... Va-t'en! »)

Grignon m'enjoignit de le suivre à la Flocelière dont j'étais maire. J'offris de lui donner une liste des grands coupables. Il me dit que c'était inutile. Il fit égorger 6 hommes de ma commune sans me consulter. La troupe pilla, incendia et saccagea à tort et à travers. Une femme patriote fut coupée en morceaux avec sa servante, ainsi que deux vieilles femmes dont l'une était en enfance depuis plusieurs années. Je ne mentionne pas les cadavres épars faits par le soldat. On viola les femmes et même 30 passèrent sur une; 70 ans, un œil poché et plusieurs désagréments n'en exemptèrent pas une autre, etc. 4 pages de, etc... 19 prisonniers envoyés du Bonpère et faits par la garde de cette commune furent égorgés; on en fusilla encore 5 peu coupables. D'une seule métairie de la Flocelière 60 à 80 hommes, femmes et enfants se retiraient à La Chaigneraie avec des laissez-passer de la municipalité de Saint-Marc. 6 soldats les arrêtent, les conduisent à la Flocelière. Grignon fait casser la tête à 6 hommes, et ne renvoya que les vieillards, les femmes et les enfants. On refusa de rendre aux femmes et aux enfants l'argent que les morts avaient.

Grignon me dit qu'en entrant dans la Vendée il avait juré d'égorger tout ce qui se présenterait à lui, qu'un patriote n'était pas censé habiter ce sol, que d'ailleurs la mort d'un patriote était peu de chose quand il s'agissait du salut public. Je lui dis que cette dernière proposition était une vérité, mais qu'il ne fallait pas en abuser, du reste, qu'il y avait bien des patriotes qui pour le bien public affrontaient...

Grignon voulut aller à Pouzanges. Il me prit pour son guide. Il y avait de jolies prisonnières au château. Après dîner, Grignon et l'état-major allèrent prendre le café de Cythère avec elles, et des soldats qui y avaient été (secondairement sans doute) criaient en sortant, d'une manière dont je ne puis rendre l'énergie, qu'ils avaient joui de 4 filles. Trois furent fusillées; l'une d'elles fut élargie, et j'ai entendu Grignon lire une lettre, je ne sais de qui, où il était dit : « J'ai élargi ta belle »; et Grignon ajouta en riant qu'elle était plutôt à celui qui écrivait. — Un soldat dit à une jeune fille prête à être fusillée, que si elle voulait l'épouser et le

suivre, elle aurait sa grâce : Non, dit-elle, on a égorgé ma mère, je suis déshonorée, je veux mourir. » On la fusilla...

Le commandant de la garde nationale de Bonpère et sa municipalité vinrent à la Flocelière consulter Grignon. Il leur dit qu'il irait les voir, qu'il visiterait la garde nationale. Je l'accompagnai comme guide. 400 hommes furent sous les armes. Il voulut les faire fusiller. Il hésita plusieurs fois : le nombre l'intimida ; il n'avait que 25 à 30 hussards et chasseurs. Les soldats se tenaient prêts à exécuter ce qu'ils appelaient *le coup de temps*, et je lui ai entendu dire dix fois depuis, qu'il avait ouvert plusieurs fois la bouche pour donner l'ordre et qu'il se repentait de ne l'avoir pas fait. Il ordonna le désarmement, et le lendemain on lui remit 200 fusils. Ce désarmement consterna ces braves gens qui avaient rendu des services essentiels.

Tous les hussards sont des désorganisateur qui ont perdu l'armée. Ils ne savent que piller et massacrer. La colonne de Grignon a brûlé des blés, des fourrages, massacré des bestiaux et abandonné 1 500 charges de blé aux brigands après les avoir fait emmagasiner à la Flocelière, Cerizay et ailleurs, qu'il laissa sans défense.

On partit de la Flocelière, Grignon m'ordonna de suivre et de ne pas m'éloigner de lui. On incendia, on pilla, depuis la Flouguière jusques aux Herbiers dans l'espace d'une lieue. On suivait la colonne autant à la trace des cadavres qu'elle avait faits qu'à la lueur des feux qu'elle avait allumés. A la *Marière*, on égorga deux vieillards, mari et femme, dont le plus jeune avait au moins 80 ans. Le vieillard avait été *mal tué* ; un soldat en entrant dans le lieu où il était s'écria : « Voilà un vieux b... qui se sauve ! » et voulut l'achever d'un coup de fusil. Grignon dit : « Non, tu le manquerais ; qu'on appelle un tel qui ne le fera pas souffrir. » C'est le seul trait d'humanité de Grignon. »

A Saint-Fulgent, on annonça l'ennemi. On passa la nuit sous les armes. Le lendemain on envoya 600 hommes l'attaquer à Chauché, tandis que 600 autres de la colonne de La Chesnaie devaient l'attaquer à midi d'un autre côté. Ceux de Saint-Fulgent arrivèrent à l'heure déterminée, attaquèrent et furent battus. On perdit 300 hommes sur le champ de bataille et 500 fusils. Grignon pendant la fusillade tint sa colonne en bataille et ce ne fut qu'après avoir appris la défaite

qu'il s'avança avec 1 000 hommes pour recueillir les blessés et les égarés. On s'avancait dans le plus grand désordre. A une demie lieue de Chauché, Grignon ordonna la retraite. Quand elle fut effectuée, le détachement de la Chesnaie attaqua, et eut le même sort que le premier; perdit 200 hommes et 500 fusils. Voilà le résultat terrible d'un plan mal conçu et mal exécuté. Grignon avait à Saint-Fulgent 2500 hommes et La Chesnaie 1500 aux Essars. Si les deux colonnes eussent marché en entier on eût débusqué Charette, mais on préféra à en faire écharper 600 le matin et 600 le soir. On passa la nuit au bivouac et le lendemain on partit pour le Puibeliard. Grignon voulait encore tuer et brûler, mais *Bard*, *David* et *Joba* lui démontrèrent l'atrocité et le danger de cette conduite qui renforçait Charette, et son injustice dans un pays qui se comportait bien; alors il devint rêveur, ne fit plus guère fusiller que ceux que la municipalité dénonçait, mais il désarma la garde, et quand je partis, il me dit: « *Fontenay* et *Luçon* me dénoncent; vous avez été avec moi; j'espère que vous me rendrez un témoignage favorable au besoin. » Et voilà celui que je rends à la vérité.

Signé : CHAPELAIN,

Député de la Société populaire de la Chataigneraie,  
près des représentants du peuple à Rochefort,  
et à eux remis le 19 ventôse.

#### OBSERVATIONS

Le département de la Loire-Inférieure contient environ cinq cent mille âmes, dont la cinquième partie a été insurgée :

C'est-à-dire . . . . .	80 000 âmes
Le département des Deux-Sèvres donne	
aux insurgés au moins . . . . .	80 000 —
Le département de Maine-et-Loire. . .	80 000 —
Le département de la Vendée. . . . .	120 000 —
Total d'insurgés. . . . .	<u>360 000</u> —

On a grandement trompé le Comité de Salut public de la Convention nationale lorsqu'on faisait croire qu'il n'y avait pas plus de 30 à 40 000 âmes à résister aux forces des armées républicaines. Si, pour le bonheur de la République, Charette ne s'était divisé, d'opinion avec Delbecque, généralissime des

armées catholiques et royales, les succès remportés les premiers jours d'octobre, vieux style, n'eussent pas été à l'avantage de la République. J'en appelle au témoignage de Prieur de la Marne et ses collègues, à l'interrogatoire subi par Delbecque, lequel interrogatoire prouve que si l'armée n'eût pas passé la Loire contre son gré, la Vendée ne serait pas détruite. C'est à tort que l'on dit que Charette, ainsi que son armée, sont en déroute. Ils se fortifient en hommes tous les jours. Les 4000 hommes au moins qu'il a, sont bien armés. Les assassinats qu'il commet ne tombent, comme on le peut bien penser, que sur des patriotes. Nos forces sont plus que suffisantes pour les anéantir, mais il semble que les généraux et les états-majors ont gravé dans la mémoire, ainsi que dans le cœur, ce que le maréchal de Biron dit à son fils : « Si vous exécutez votre plan, la guerre est finie et vous serez obligé d'aller planter vos choux. » Il paraît, nous qui voyons la guerre de plus près, que les hommes éloignés de cent lieues de ce théâtre ajoutent foi aux déclarations qui leur sont faites par des hommes qui désirent, pour leur propre intérêt, la continuité de cette guerre. Il suffit pour se pénétrer de cette vérité d'examiner que nous sommes obligés de marcher aujourd'hui sur douze colonnes, non pas, comme on nous le dit, pour balayer la Vendée, mais bien pour cerner seulement Charette. Je ne parle point des autres troupes de brigands qui ravagent encore aujourd'hui les parties de Saint-Florent et autres lieux adjacents. Il est de l'intérêt national pour découvrir la vérité d'avoir des agents qui ne tiennent ni à la représentation ni au Comité de Salut public, ni au pouvoir exécutif. Il faut des hommes, qui, choisis par la représentation elle-même, soient dégagés de tout intérêt personnel et de tout esprit de parti pour prendre sur les lieux les renseignements des retards apportés à la cessation d'une guerre qui n'aurait pas dû durer trois mois, si les intérêts personnels n'en eussent été le principal mobile.

Je renvoie le tout de ces vérités aux déclarations faites par Delbecque avant sa mort, aux témoignages de tous ceux qui les ont entendues et aux frémissements des généraux



## Collection grand in-18 à 3 fr. 50 le volume.

- ALLAIS (Alphonse). — A se tordre.  
 BERGERAT (Emile). — Le Faublas malgré lui. — Le Viol. — Le Petit Moreau.  
 BONNIERES (Robert de). — Mémoires d'aujourd'hui. (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries.) — Les Monach. — Jeanne Avril. — Le Baiser de Malna. — Le petit Margemont. — Contes à la Reine.  
 CAHU (Théodore). — Chez les Allemands. — Petits Potius militaires. — Pardonnée? — Second Mariage. — Un Cœur de Père.  
 CAPUS (Alfred). — Qui perd gagne. — Faux départ.  
 CARETTE (M<sup>me</sup> A.). — Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries. (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sér.).  
 CAROL (Jean). — L'Honneur est sauf. (*Ouv. cour. par l'Acad. française.*) — Réparation.  
 CASE (Jules). — La Petite Zette. — Une Bourgeoise. — La Fille à Blanchard. — Bonnet Rouge. — Ame en Peine. — L'Amour artificiel. — Un jeune Ménage. — Promesses.  
 CATULLE MENDES. — Les Boudoirs de Verre. — Pour les Belles Personnes. — L'Envers des Feuilles. — La Princesse nue. — Pour dire devant le monde.  
 CHAMPSAUR (Fél.). — Dinah Samuel.  
 CLAVEAU (A.). — Contre le flot. (*Ouv. couronné par l'Académie française.*)  
 DELPIT (Albert). — Le Fils de Coralie. — Le Mariage d'Odette. — La Marquise. — Le Père de Martial. — Les Amours cruelles. — Solange de Croix-Saint-Luc. — M<sup>lle</sup> de Bressier. — Thérésine. — Disparu. — Passionnément. — Comme dans la Vie. — Toutes les deux. — Belle-Madame.  
 DROZ (Gustave). — Autour d'une Source. — Babolain. — Le Cahier bleu de Mademoiselle Cibot. — L'Enfant. — Entre nous. — Les Étangs. — Monsieur, Madame et Bébé. — Tristesses et Sourires. — Une Femme gênante. — Un Paquet de lettres.  
 DROZ (Paul). — Lettres d'un Dragon. (*Ouv. couronné par l'Acad. française.*)  
 DURUY (George). — Fin de Rêve.  
 FOUCHER (Paul). — Le Droit de l'Amant. — Monsieur Bienaimé.  
 GANDILLIOT (Léon). — Les Filles de Jean de Nivelles. — Bonheur à quatre. — De Fil en Aiguille. — Le Pardon.  
 GAULOT (Paul). — M<sup>lle</sup> de Poncin. — Le Mariage de Jules Lavernat. — L'Illustre Casaubon. — Un Complot sous la Terreur. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) — La vérité sur l'expédition du Mexique, 3 vol. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)  
 HÉRISSON (C<sup>te</sup> d'). — Journal d'un Officier d'ordonnance. — Journal d'un Interprète en Chine. — Nouveau Journal d'un Officier d'ordonnance. — Journal de la Campagne d'Italie. — Un  
 Drame royal. — Le Prince Impérial — Les Girouettes politiques.  
 LOCKROY (Ed.). — Ahmed le Boucher. — Journal de ma mission.  
 LUCIENNE. — Dialogues des Courtisanes.  
 MAEL (Pierre). — Mer sauvage. — Charité. — Le Torpilleur 29. — L'Alycon. — La Double Vue. — Gaités de bord.  
 MAIRET (Jeanne). — Charge d'âme. — Inséparables.  
 MAIZERROY (René). — Bébé Million. — La Belle. — Cas passionnels.  
 MARNI (J.). — La Femme de Silva. — Amour coupable.  
 MAUPASSANT (Guy de). — Les Sœurs Rondoli. — Monsieur Parent. — Le Horla. — Pierre et Jean. — Clair de Lune. — La Main gauche. — Fort comme la mort. — La Vie errante. — Notre Cœur. — La Maison Tellier.  
 MIRBEAU (Octave). — Le Calvaire. — L'Abbé Jules.  
 MONIN (Doct. E.). — Misères nerveuses.  
 MONTJOYEUX. — Les Femmes de Paris.  
 OHNET (G.). — Serge Panine. (*Ouv. cour. par l'Acad. française.*) — Le Maître de Forges. — La comtesse Sarah. — Lise Fleuron. — La Grande Marnière. — Les Dames de Croix-Mort. — Noir et Rose. — Volonté. — Le Docteur Rameau. — Dernier Amour. — L'Ame de Pierre. — Dette de Haine. — Nemrod et C<sup>ie</sup>.  
 PENE (Henry de). — Trop Belle. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) — Née Michon. — Demi-Crimes.  
 PERRET (Paul). — Sœur Sainte-Agnès. — Les Filles Mauvoisin. — L'Amour et la Guerre.  
 RAMEAU (Jean). — Fantasmagories. — Le Satyre. — Possédée d'amour. — Simple. — L'Amour d'Annette.  
 RENARD (Jules). — L'Ecornifleur.  
 RZEWUSKI (C<sup>te</sup> St.). — Alfrédine. — Le Doute.  
 SARCEY. — Le Mot et la Chose. — Souvenirs de Jeunesse. — Souvenirs d'Age mûr.  
 SCHWOB (Marcel). — Cœur double.  
 SILVESTRE (Armand). — Les Farces de mon ami Jacques. — Les Malheurs du Commandant Laripète. — Les Veillées de Saint-Pantaléon.  
 TASTEVIN (Alfred). — Carnet d'un Séminariste soldat.  
 THEURIET (André). — La Maison des Deux Barbeaux. — Les Mauvais Ménages. — Sauvageonne. — Michel Verneuil. — Eusèbe Lombard. — Au Paradis des Enfants.  
 UCHARD (Mario). — Mon Oncle Barbasou. — Joconde Berthier. — Mademoiselle Blaisot. — Inès Parker. — La Buveuse de Perles. — L'Étoile de Jean. — Antoinette ma Cousine.  
 VAUDERE (J. de la). — L'Éternelle Chanson. — Minuit.  
 WILLY (LÉO TREZENIK sr.). — Histtoires normandes.



Schon seit mehreren Jahren hat  
sich in dem Fürstbisthof von Zürich und  
seinen Landstädten gegenwärtige Ereignisse,  
die nicht selten zu heftigen innerlichen  
Kämpfen ausgebrochen sind. Die letzteren,  
welche aus dem Romcapitel, dem Adel und den  
Ständen der Städte bestehen, leiten ihre  
Recht in der Regierung des Staats aus  
einigen von verstorbenen Kaisern ihnen  
erhaltenen Privilegien und mehreren  
Landesgesetzen her, worunter der  
Frieden von Fetz vom Jahre 1316  
und die Frieden der Ewigen  
Ewigkeit die vornehmsten sind, welche  
von jedem Reichhof bei seinem  
Regierungsantritt feierlich  
belehrt werden. Nach diesen  
Gesetzen nimmt die Bürgerchaft das  
Recht in Anspruch, ihre Bürgermeister  
und Rathgeber auf den Landtagen  
zu setzen.

Betrachtungen zu finden.

Der selben angelegentlichsten und  
einstimmigen über die bisherige  
wichtige Schritte

ziehung des Fürstbischofs zu ernennen, und das wichtige Gericht der Zweihundzwanziger, welches die Aufrechthaltung des Landfriedens, der Rechte der Nation, der innern Ruhe und Ordnung zum Zweck hat, zu besetzen. Zugleich ist ausdrücklich in denselben bestimmt, daß einseitig von dem Bischof und ohne Bewilligung jedes einzelnen der drey Stände kein Gesetz weder gegeben, noch geändert, noch erklärt werden solle.

In den vorigen Jahrhunderten befanden sich auch wirklich die Bürgerschaften meistens in dem unbestrittenen und alleinigen Besitz des Wahlrechts ihrer obrigkeitlichen Personen. Da aber zu diesen Zeiten noch keine genaue Wahlreglements entworfen waren, welche den Antheil jedes einzelnen Bürgers an Ausübung desselben hätten bestimmen sollen; so entstanden durch eine natürliche Folge davon eine Menge tumultuarischer und streitiger Wahlen, welche den Bischöffen Gelegenheit gaben, sich öfters mehr, als die Gesetze es ge-